

Avis de convocation à l'assemblée annuelle  
extraordinaire des actionnaires et circulaire  
de sollicitation de procurations de 2023

**CAE**

# Table des matières

Lettre aux actionnaires du président du conseil et du président et chef de la direction	i
Aperçu de la Société	ii
Sommaire de la circulaire de sollicitation de procurations	v
À propos de CAE	vii
Renseignements utiles	xiii
Avis de convocation à l'assemblée annuelle extraordinaire des actionnaires de 2023	xiv
<b>Section 1</b> Information relative à l'exercice des droits de vote	1
<b>Section 2</b> Points à l'ordre du jour	6
<b>Section 3</b> Information relative aux candidats aux postes d'administrateur	12
<b>Section 4</b> Gouvernance	30
<b>Section 5</b> Rapports des comités du conseil	44
<b>Section 6</b> Rémunération des administrateurs	58
<b>Section 7</b> Rémunération de la haute direction	63
Analyse de la rémunération	66
Résumé analytique	67
Engagement des actionnaires	72
Philosophie en matière de rémunération	73
Programmes de rémunération des hauts dirigeants	75
Résultats de rémunération pour l'exercice 2023	85
Détermination du rendement individuel des hauts dirigeants visés	91
Gouvernance de la rémunération	96
Harmonisation de la rémunération avec le rendement	103
Rémunération de nos membres de la haute direction visés	106
Tableau sommaire de la rémunération	106
Attributions à base d'actions et à base d'options en circulation	108
Attributions en vertu d'un régime d'intéressement – Valeur des droits acquis ou gagnés au cours de l'exercice	109
Régimes de retraite	110
Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	111

<b>Section 8</b> Autres renseignements importants	115
<b>Annexe A</b> – Charte du conseil d’administration	117
<b>Annexe B</b> – Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières	121
<b>Annexe C</b> – Résumé du régime d’options d’achat d’actions des employés	129
<b>Annexe D</b> – Résumé du régime incitatif général	134

# Lettre aux actionnaires du président du conseil et du président et chef de la direction

Chers actionnaires,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à l'assemblée annuelle extraordinaire des actionnaires 2023 de CAE. Au cours de l'exercice 2023, CAE a dirigé une solide performance financière ainsi qu'une croissance des ventes grâce à la réalisation réussie de nos ambitions en matière de technologie, ce qui s'est traduit par une amélioration constante et séquentielle de notre situation financière consolidée globale tout au long de l'exercice. La transformation numérique et l'expansion de CAE dans de nouveaux marchés et secteurs d'activité nous a permis de progresser dans notre cheminement pour devenir une entreprise plus résiliente et plus rentable, en meilleure position pour tirer parti de la demande croissante pour nos produits et services.

Consciente de l'importance croissante des questions de développement durable pour l'industrie, nos parties prenantes et notre organisation, nous avons amorcé la mise en œuvre de notre feuille de route stratégique quinquennale actualisée, ce qui s'est traduit par la prise de mesures significatives au cours de l'année pour accroître la sensibilisation à notre engagement en matière de développement durable, la promotion de l'intégration des critères connexes dans les politiques et les processus d'affaires et l'élargissement de la portée et de la qualité de nos rapports afin de mieux répondre aux attentes des parties prenantes.

Nous tiendrons de nouveau notre assemblée au format virtuel par webdiffusion en direct disponible à l'adresse <https://web.lumiagm.com/460290549>. Les actionnaires sont encouragés à voter par procuration à l'avance et à participer en temps réel à partir de n'importe quel emplacement géographique au moyen d'une plateforme Web ou par téléphone. Nous croyons qu'il s'agit d'une étape importante pour améliorer l'accessibilité à notre assemblée annuelle pour tous nos actionnaires tout en réduisant l'empreinte carbone de nos activités.

Comme par les années passées, d'importantes questions touchant la Société seront examinées à l'assemblée. Nous examinerons, comme à l'habitude, la situation financière de CAE, notamment nos activités et la valeur ajoutée pour nos actionnaires. Nous répondrons aussi à vos commentaires et questions. Que vous comptiez ou non assister à l'assemblée, nous vous invitons à lire les renseignements contenus aux présentes, à prendre connaissance des résolutions mises de l'avant par le conseil, ainsi qu'à exercer les droits de vote rattachés à vos actions. La présente circulaire vous donne des précisions sur toutes les questions soumises à l'assemblée et la manière de voter. Elle contient également le profil des candidats aux postes d'administrateur, des renseignements sur l'auditeur et des sections sur les comités du conseil et les pratiques de CAE en matière de gouvernance.

En mars 2023, CAE a conclu une année de célébrations marquant ses 75 ans d'activité à l'avant-garde de l'innovation, durant lesquels l'entreprise a continuellement trouvé de nouvelles façons d'incorporer les technologies les plus récentes à ses produits et services afin de résoudre les problèmes auxquels est confronté le monde aujourd'hui. Œuvrant comme « Un CAE », nous avons toujours fait preuve d'un esprit innovateur et, à l'avenir, nous entendons continuer à exploiter les technologies émergentes. Nous sommes à l'affût des progrès technologiques et utiliserons les mégadonnées pour faire passer la formation d'analogique à numérique, de subjective à objective et de réactive à prédictive. Nous espérons que vous vous joindrez à nous dans ce parcours.

**Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien continu envers CAE et nous nous réjouissons d'avoir de vos nouvelles lors de l'assemblée de cette année.**



Alan N. MacGibbon, P.C., O.C.  
**Président du conseil**



Marc Parent, C.M.  
**Président et chef de la direction**

# Aperçu de la société

## Employés

Nombre total d'employés :

**+ 13 000**

Nombre d'ingénieurs et d'experts techniques :

**4 500**

Nombre d'anciens combattants :

**+ 2 000**

Personnel féminin :

**23 %**

Femmes membres de la haute direction :

**27 %**

Femmes membres du conseil d'administration :

**31 %**

## Notre présence mondiale

**250**

sites dans plus de 40 pays

**+ 70**

sites de formation pour l'Aviation civile

**+ 145**

sites de formation pour la Défense et sécurité



## Aperçu de CAE

**+ 300**

simulateurs de vol\*  
dans notre réseau

**135 000+**

pilotes formés par an

**+ 1 million**

d'heures de formation sur  
simulateurs de vol\* par an

**+ 70**

plateformes d'avion pour lesquelles  
CAE offre des simulateurs de vol\*

Toutes les **5 secondes**

un vol est effectué à l'aide des solutions de services aériens de CAE

\*Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

## Priorités technologiques



### Intelligence artificielle/apprentissage machine et analyse des données

Amélioration de l'efficacité de la formation et de la mission. Évaluation de la formation sur la base de données : subjective ► objective.



### Applications numériques

Amélioration de l'expérience client et des points de contact grâce à une interface client transformée.



### Capteurs biométriques

Apprentissage et formation entièrement adaptés pour mieux comprendre l'expérience de formation.



### AR/VR/MR

Formation de prochaine génération à travers de multiples marchés. Direction du processus de conception et de réglementation.



### Jumeaux numériques et environnements synthétiques

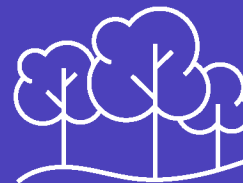
Accélération et amélioration de la prise de décision grâce à des environnements synthétiques à grande échelle soutenant des opérations en temps réel.

## Faits marquants sur le développement durable

CAE a été la première entreprise aéronautique canadienne à devenir carboneutre en 2020.

Tous les sites de CAE sont alimentés à 100 % par des énergies renouvelables ou couverts par des certificats d'énergie renouvelable.

Chaque année, plus de 5 millions de tonnes d'émissions de CO<sup>2</sup> sont évitées grâce à nos technologies de simulation.



## Faits saillants du rendement de l'exercice 2023<sup>1</sup>

### 355,9 millions \$

d'investissements consolidés en dépenses d'investissements en immobilisations et en frais de développement inscrits à l'actif

EX2023	355,9 M\$
EX2022	327,8 M\$

### Augmentation de l'utilisation

Taux d'utilisation du secteur Aviation civile\*

EX2023	72%
EX2022	60%

### 1,2X

Ratio valeur comptable des commandes/ventes\*

### + 23,3%

Résultat opérationnel sectoriel ajusté\*

EX2023	548,1 M\$
EX2022	444,5 M\$

### + 25%

Produits des activités ordinaires

EX2023	4 203,3 M\$
EX2022	3 371,3 M\$

### 120%

Taux de conversion du résultat net en flux de trésorerie disponibles\*

\*Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

<sup>1</sup> Exercice financier de CAE, du 1er avril au 31 mars de l'année civile suivante. Par exemple, EX2023 fait référence à la période de 12 mois close le 31 mars 2023

# Sommaire de la circulaire de sollicitation de procurations

Ce sommaire souligne certains des renseignements importants que vous trouverez dans la présente circulaire de sollicitation de procurations (« circulaire »). Ces renseignements ne comprennent pas toute l'information que vous devriez examiner. **Ainsi, vous devriez lire l'intégralité de la circulaire avant de voter.**

## Questions devant être soumises au vote des actionnaires

Question devant être soumise au vote	Recommandation de vote du conseil	Page de référence pour obtenir plus de détails
Élection de 13 administrateurs	✓ <b>POUR</b> chaque candidat	7
Nomination de PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L., s.r.l. (PwC) à titre d'auditeur	✓ <b>POUR</b>	9
Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction	✓ <b>POUR</b>	10
Approbation du régime incitatif général de CAE et ratification des attributions conditionnelles	✓ <b>POUR</b>	11



---

## Passez en revue cette circulaire de sollicitation de procurations et choisissez de voter de l'une ou l'autre des façons suivantes :

### Voter par procuration, la façon la plus simple de voter

Vous trouverez ci-dessous les différentes façons de donner vos instructions de vote, dont les détails figurent dans le formulaire de procuration ci-joint ou votre formulaire d'instructions relatives au vote, selon le cas. **Pour de plus amples renseignements sur les façons de voter, se reporter à la section 1 intitulée « Information relative à l'exercice des droits de vote » :**



par la poste : signez, datez et retournez votre formulaire de procuration dans l'enveloppe prévue à cet effet.



par téléphone : composez le numéro de téléphone indiqué sur votre formulaire de procuration.



sur Internet : consultez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration.



en nommant une autre personne pour assister et voter à l'assemblée en ligne en votre nom.

### Voter en ligne à l'assemblée



Connectez-vous à l'adresse <https://web.lumiaqm.com/460290549> et suivez les étapes énumérées à la rubrique « Assister et participer ».

# À propos de CAE

---

## Qui sommes-nous?

CAE fournit aux personnes occupant des fonctions critiques le savoir-faire et les solutions nécessaires afin de rendre le monde plus sécuritaire. En tant qu'entreprise technologique, nous tirons parti des technologies numériques pour recréer le monde réel en déployant des solutions logicielles de formation fondées sur la simulation et de soutien opérationnel critiques. Par-dessus tout, nous permettons aux pilotes, aux compagnies aériennes, aux forces de défense et de sécurité, et aux professionnels de la santé de donner le meilleur d'eux-mêmes, chaque jour et lorsque les enjeux sont les plus élevés. Dans le monde entier, nous sommes présents partout où les clients ont besoin de nous, avec plus de 13 000 employés répartis dans plus de 250 emplacements et centres de formation dans plus de 40 pays. CAE s'appuie sur plus de 75 ans d'innovations dans la conception de simulateurs de vol, de missions et médicaux de la plus haute-fidélité possible, et des programmes de formation alimentés par les technologies numériques. Nous intégrons le développement durable dans tout ce que nous faisons. Aujourd'hui comme demain, nous nous assurerons que nos clients sont prêts lors des moments qui comptent le plus.

Fondée en 1947, CAE, dont le siège social est à Montréal (Canada), s'est bâtie une excellente réputation et entretient des relations durables avec ses clients grâce à l'expérience qu'elle a acquise, à ses solides compétences techniques, à son personnel hautement qualifié et à son envergure mondiale.

## Notre mission

Être à l'avant-plan de l'immersion numérique grâce à des solutions de formation et de soutien opérationnel hautement technologique qui rendent le monde plus sécuritaire.

## Notre vision

Être le partenaire mondial de choix dans les domaines de l'Aviation civile, de la Défense et sécurité, et de la Santé en révolutionnant la formation et les opérations critiques de nos clients grâce à des solutions numériques immersives qui améliorent la sécurité, l'efficacité et la préparation.

## Nos activités

Chacun de nos secteurs tire parti de ses capacités uniques et stimule la collaboration transversale au sein de l'entreprise pour nous permettre de réaliser nos objectifs à long terme. Nous fournissons des solutions de formation et de soutien opérationnel numériques et immersives à trois marchés à l'échelle mondiale :

**Aviation civile :** Le marché de l'aviation civile comprend les grandes compagnies aériennes, les transporteurs régionaux, les exploitants d'avions d'affaires et d'hélicoptères civils, les constructeurs d'aéronefs, les centres de formation exploités par des tiers, les organismes de formation aéronautique, les organismes d'entretien, de réparation et de révision (MRO), et les entreprises spécialisées dans la location-financement d'appareils. Nous fournissons une gamme complète de solutions de formation de l'équipage de conduite, du personnel de cabine, du personnel de maintenance et du personnel au sol dans les secteurs de l'aviation commerciale, d'affaires et sur hélicoptère, un éventail exhaustif de dispositifs de formation fondée sur la simulation, des services de formation initiale des pilotes et de placement de membres d'équipage, ainsi que des solutions axées sur les opérations aériennes.

**Défense et sécurité :** Le marché de la défense et de la sécurité englobe les forces de défense, les fabricants OEM, les organismes gouvernementaux et les organismes de sécurité publique du monde entier. Nous sommes un fournisseur de solutions de formation et de simulation indépendant de la plateforme préparant les forces de défense et de sécurité du monde entier aux missions à venir.

**Santé :** Le marché des soins de santé regroupe des centres de simulation en milieu hospitalier et universitaire, des écoles de médecine et de soins infirmiers, des organisations paramédicales, des forces de défense, des entreprises médicales, des organismes de santé publique et des fabricants OEM. Nous fournissons aux étudiants du domaine de la santé et aux professionnels cliniques des solutions physiques, numériques et virtuelles d'enseignement et de formation, incluant la simulation d'intervention et d'échographie, des programmes de formation, des solutions de débriefing audiovisuelles, des plateformes de gestion des centres, ainsi que des simulateurs de patients.

## Notre stratégie

---

### Les quatre piliers stratégiques de CAE



#### Croissance efficiente

Une grande part des produits des activités ordinaires de notre entreprise est récurrente, ce qui s'explique par les caractéristiques sous-jacentes de nos solutions logicielles et technologiques, et par les exigences réglementaires sur nos marchés. Nous cherchons à maximiser les avantages de notre forte position concurrentielle pour assurer une croissance de premier plan et améliorer la rentabilité en mettant l'accent sur la rigueur opérationnelle, l'optimisation des coûts, l'affectation efficace du capital et une approche rigoureuse en matière de croissance interne et externe.

---



#### Révolution de la formation et des opérations critiques

Nous sommes un leader d'opinion mondial en ce qui a trait à l'application de la formation, de l'immersion numérique, des opérations critiques de même que des technologies de modélisation et de simulation. Nous cherchons à utiliser des applications fondées sur les données et des analyses avancées pour créer des résultats quantifiables et probants dans nos marchés. L'efficacité de nos solutions technologiques nous permet d'offrir des produits et des services adaptés, collaboratifs et multidomains. En outre, nos technologies sont déployées dans un souci de développement durable.

---



#### Leadership technologique et commercial

Nous avons une longue et riche histoire d'innovation et de prestation de solutions technologiques de pointe qui définissent l'avant-garde des secteurs dans lesquels nous exerçons des activités. Par conséquent, nous recherchons constamment de nouveaux moyens d'améliorer la performance de nos clients en encourageant une culture d'amélioration continue et d'innovation constante. Cela nous permet d'être le chef de file en matière de technologie, d'approfondir nos partenariats avec nos clients et d'accroître la taille de nos marchés potentiels. Nous sommes ainsi en mesure de tirer parti de l'importante marge de manoeuvre dont nous disposons sur nos vastes marchés potentiels en pleine croissance.

---



#### Compétences et culture

Nos valeurs fondamentales Un CAE sont l'innovation, l'intégrité, le pouvoir d'agir et l'excellence. Ces valeurs sont incarnées par une équipe mondiale diversifiée afin de produire un impact social unique. Nous cherchons à créer une expérience employé et un environnement qui valorisent le travail d'équipe, l'épanouissement professionnel et la mobilisation. En conséquence, nos employés à l'échelle mondiale partagent la passion de former nos clients pour les moments qui comptent le plus.

## Faits saillants de la rémunération de la haute direction

- Paiement aux termes du régime d'intéressement à court terme en fonction d'un facteur de rendement de la Société de 62 % qui tient compte du plan stratégique et des objectifs de rendement et financiers de l'exercice 2023.
- Facteur de paiement de 76 % pour les droits à la valeur d'actions liés au rendement qui ont été acquis au cours de l'exercice 2023 (la période d'évaluation du rendement allant de l'exercice 2021 à l'exercice 2023).

### Nos pratiques exemplaires en matière de rémunération de la haute direction

Seuils minimaux du rendement de la Société à atteindre pour permettre les paiements aux termes des régimes d'intéressement annuels et à long terme	✓
Plafonnement des primes annuelles et des facteurs de paiement des droits à la valeur d'actions liés au rendement (« DAR »)	✓
Composition équilibrée de rémunération à court, à moyen et à long terme	✓
Gains ouvrant droit à des prestations de retraite fondées sur les années de service réelles	✓
Indemnité de départ suivant un changement de contrôle limitée à deux fois le salaire et les primes	✓
Politique de récupération	✓
Niveau minimal d'actionnariat et lignes directrices concernant la rétention de profit lié aux options	✓
Politique en matière de lutte contre les opérations de couverture	✓
Maintien de l'actionnariat du chef de la direction après la cessation de son emploi <b>NOUVEAU</b>	✓
Acquisition à deux événements déclencheurs en cas de changement de contrôle <b>NOUVEAU</b>	✓

## Faits saillants de la gouvernance

Le tableau suivant montre en partie comment CAE applique les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance.

Nos pratiques exemplaires en matière de gouvernance	
Nombre de candidats aux postes d'administrateur	13
Nombre de candidats aux postes d'administrateur indépendants non-salariés	12/13
Les membres des comités du conseil (incluant le comité de gouvernance, chargé de recommander de nouveaux administrateurs pour siéger au conseil) sont tous indépendants	✓
Âge moyen des candidats aux postes d'administrateur	62
Élection annuelle des administrateurs	✓
Politique sur les administrateurs qui siègent à d'autres conseils et l'interdépendance	✓
Président du conseil, et président et chef de la direction distincts	✓
Limitation de la durée du mandat et de l'âge des administrateurs	✓
Exigences en matière d'actionnariat pour les administrateurs et les membres de la haute direction	✓
Programme d'orientation/de formation du conseil	✓
Nombre de réunions du conseil tenues au cours de l'exercice 2023	10
Nombre d'experts financiers membres du comité d'audit	2
Code d'éthique professionnelle	✓
Vote consultatif annuel sur la rémunération de la haute direction	✓
Processus formels d'évaluation du conseil et des comités	✓
Absence de deux catégories d'actions	✓
Cibles en matière de diversité au sein du conseil d'administration et des postes de haute direction	✓
Surveillance de la gestion des risques d'entreprise, y compris les facteurs ESG	✓

## Nos candidats aux postes d'administrateur

Nom	Âge	Admin. depuis	Poste	Indépendant(e)	Actuellement membre de comités du conseil	Présence aux réunions du conseil et des comités EX2023	Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes
<b>Ayman Antoun</b>	57	2022	Administrateur de société	OUI	CRH	100 %	s.o.
<b>Margaret S. (Peg) Billson</b>	61	2015	Administratrice de société	OUI	Gouvernance (présidente), CRH	100 %	1
<b>Sophie Brochu<sup>1</sup></b>	60	s.o.	Administratrice de société	OUI	s.o.	s.o.	1
<b>Elise Eberwein</b>	58	2022	Administratrice de société	OUI	Audit, CRH	100 %	s.o.
<b>Marianne Harrison</b>	59	2019	Administratrice de société	OUI	Audit (présidente), Gouvernance	94 %	s.o.
<b>Alan N. MacGibbon</b>	67	2015	Administrateur de société	OUI	s.o.	93 %	1
<b>Mary Lou Maher<sup>2</sup></b>	63	2021	Administratrice de société	OUI	Audit, CRH	100 %	2
<b>François Olivier</b>	58	2017	Administrateur de société	OUI	Audit, Gouvernance	100 %	1
<b>Marc Parent</b>	62	2008	Président et chef de la direction, CAE	NON	s.o.	100 %	1
<b>Général David G. Perkins, É.-U. (ret.)</b>	65	2020	Administrateur de société	OUI	CRH, Gouvernance	100 %	1
<b>Michael E. Roach</b>	71	2017	Administrateur de société	OUI	Audit, Gouvernance	100 %	1
<b>Patrick M. Shanahan</b>	61	2022	Administrateur de société	OUI	Audit, Gouvernance	100 %	2
<b>Andrew J. Stevens</b>	66	2013	Administrateur de société	OUI	CRH, Gouvernance	95 %	s.o.

1. M<sup>me</sup> Brochu n'est actuellement pas membre du conseil d'administration de CAE et deviendra administratrice après son élection à l'assemblée.

2. M<sup>me</sup> Maher succédera à l'honorable Michael M. Fortier comme présidente du CRH après la fin de l'assemblée.

# Renseignements utiles

## Définition de certains termes

Dans ce document, soit cette « circulaire », les termes « vous », « vos », « votre » et « vôtre » renvoient à l'actionnaire, alors que les termes « nous », « nos », « notre », « nôtre », « Société » et « CAE » désignent CAE inc. et, le cas échéant, ses filiales.

## Monnaie, taux de change et cours des actions

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans la présente circulaire sont en dollars canadiens. Dans la présente circulaire, notamment quand il s'agit d'établir la valeur dans le cours des options d'achat d'actions libellées en dollars canadiens, les données relatives au cours de nos actions sont calculées en fonction du dollar canadien.

## Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Le présent document comprend des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS, des mesures de gestion du capital et des mesures financières supplémentaires. Ces mesures ne sont pas des mesures financières normalisées prescrites par les IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être confondues avec les mesures du rendement calculées conformément aux IFRS ni les utiliser comme substitut à ces mesures. En outre, ces mesures ne doivent pas être comparées aux mesures portant des titres similaires que fournissent ou qu'utilisent d'autres émetteurs. La direction est d'avis que ces mesures donnent des renseignements supplémentaires sur notre rendement et nos tendances d'exploitation et facilitent les comparaisons entre les périodes de présentation de l'information financière.

Les définitions de toutes les mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont fournies à l'annexe B du présent document afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, le cas échéant, le présent document peut comprendre un rapprochement quantitatif des mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières avec la mesure la plus directement comparable selon les IFRS. Se reporter à l'annexe B du présent document pour obtenir des références en matière de rapprochements.

## Caractère récent de l'information

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont à jour en date du 15 juin 2023.



# Avis de convocation à l'assemblée annuelle extraordinaire des actionnaires de 2023

## Objet de l'assemblée

1. Recevoir les états financiers consolidés de CAE et le rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 31 mars 2023;
2. Élire les administrateurs dont le mandat expirera à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. Renommer PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L., s.r.l. à titre d'auditeur jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser le conseil de la Société à fixer la rémunération de l'auditeur;
4. Participer à un vote consultatif et non contraignant sur l'approche de CAE en matière de rémunération de la haute direction décrite dans la présente circulaire;
5. Approuver le régime incitatif général de CAE et ratifier les attributions conditionnelles;
6. Traiter toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

## Vous avez le droit de voter

En tant que porteur d'actions ordinaires de CAE (« actions ») inscrit à la fermeture des bureaux le 22 juin 2023, vous avez le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée et d'y voter.

Vous êtes invité à examiner les points 2 à 5 et à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ceux-ci et de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée en ligne, mais tenez à exercer les droits de vote rattachés à vos actions, prière de soumettre vos votes par procuration, comme il est indiqué à la rubrique « Comment voter » dans la circulaire ci-jointe. Pour que votre vote soit pris en considération, votre vote par procuration doit parvenir à notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 4 août 2023. En cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, Computershare doit recevoir votre procuration au plus tard 24 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de celle-ci.

La circulaire qui accompagne le présent avis de convocation à l'assemblée annuelle extraordinaire contient de plus amples renseignements sur les questions qui seront traitées à l'assemblée.

### Quand



Mercredi 9 août 2023 à  
11 h (heure de l'Est)

### Où



L'assemblée se tiendra  
en ligne à l'adresse  
<https://web.lumiagm.com/460290549>

## Assistance et participation

Notre assemblée se tiendra uniquement en format virtuel, par webdiffusion en direct. Les actionnaires auront une chance égale de participer en temps réel à l'assemblée et d'y voter au moyen d'une plateforme Web, peu importe leur emplacement géographique.

La participation à l'assemblée en ligne permet aux actionnaires inscrits et aux fondés de pouvoir dûment nommés, y compris les actionnaires non inscrits (véritables) qui se sont nommés ou ont nommé une autre personne comme fondé de pouvoir, de participer à l'assemblée et de poser des questions, en temps réel. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter au moment opportun pendant l'assemblée. Le vote se tiendra par scrutin virtuel.

Les invités, y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés ou qui n'ont pas dûment nommé une autre personne comme fondé de pouvoir, peuvent se connecter à l'assemblée comme il est indiqué ci-dessous. Les invités pourront participer à l'assemblée, mais ne pourront pas voter.

**Pour accéder à l'assemblée, suivez les directives suivantes**, selon votre situation :

1. Connectez-vous à l'adresse <https://web.lumiagm.com/460290549>. La plateforme est compatible avec tous les principaux navigateurs, à l'exception d'Internet Explorer.
2. Cliquez sur « **J'ai un identifiant** », puis inscrivez votre numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « CAE2023 » (prenez note que le mot de passe est sensible à la casse);
3. Cliquez sur « **Je suis un invité** », puis remplissez le formulaire en ligne.

### **Pour trouver le numéro de contrôle à 15 chiffres qui permet d'accéder à l'assemblée :**

- Actionnaires inscrits : Votre numéro de contrôle correspond au numéro de contrôle qui figure sur le formulaire de procuration ou dans la notification par courriel que vous avez reçue.
- Fondés de pouvoir : Les fondés de pouvoir dûment nommés, y compris, les actionnaires non inscrits (véritables) qui se sont nommés ou ont nommé une autre personne comme fondé de pouvoir recevront le numéro de contrôle de Computershare par courriel après l'heure limite aux fins du vote par procuration.

Pour assister à l'assemblée en ligne, vous devez être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour voter lorsque le scrutin débutera. Il est de votre responsabilité de vous assurer que la connectivité fonctionne pendant toute la durée de l'assemblée. Vous devez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et effectuer la procédure connexe. Pour obtenir plus de renseignements sur l'accès et la participation à l'assemblée en ligne à partir de votre tablette, votre téléphone intelligent ou votre ordinateur, se reporter au guide de l'utilisateur sur les AGA virtuelles fourni par Computershare qui accompagne la présente circulaire de sollicitation de procurations.

## Notification et accès

Dans le cadre de nos efforts pour réduire l'incidence environnementale de l'impression excessive sur papier ainsi que les frais postaux, CAE adopte les dispositions relatives aux procédures de notification et d'accès de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières.

Aux termes des procédures de notification et d'accès, les sociétés canadiennes sont autorisées à publier les versions électroniques de documents portant sur les assemblées d'actionnaires, plutôt que d'envoyer ces documents papier par la poste aux actionnaires. Les actionnaires recevront plutôt une notification papier avec l'information sur la manière d'obtenir un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée par voie électronique ou de demander un exemplaire imprimé (notification). Les actionnaires déjà inscrits à la livraison électronique des documents relatifs à l'assemblée continueront de les recevoir par courriel.

Les actionnaires non inscrits ne s'étant pas opposés à ce que leur intermédiaire communique à CAE certains renseignements les concernant en tant que propriétaire véritable sont appelés des « PVNO ». Les actionnaires non inscrits qui se sont opposés à ce que leur intermédiaire communique à CAE des renseignements les concernant en tant que propriétaire véritable sont appelés des « PVO ». CAE a transmis la notification relative à l'assemblée aux intermédiaires et aux agences de compensation, qui les remettront aux actionnaires non inscrits. CAE n'assumera pas les frais relatifs à la livraison par les intermédiaires d'un exemplaire des documents relatifs aux procurations et des documents connexes (y compris la notification) aux PVO (n'ayant pas par ailleurs renoncé à leur droit de recevoir des documents relatifs aux procurations). En conséquence, un PVO ne recevra pas un exemplaire des documents relatifs aux procurations et des documents connexes à moins que son intermédiaire assume les frais de livraison.

## Comment consulter les documents relatifs à l'assemblée

- Sur le site Web de Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare ») : [www.envisionreports.com/CAE2023e](http://www.envisionreports.com/CAE2023e)
- Sur SEDAR : [www.sedar.com](http://www.sedar.com)
- Sur le site Web de CAE : [www.cae.com/investisseurs/rapports-financiers/](http://www.cae.com/investisseurs/rapports-financiers/)

Il est recommandé aux actionnaires de lire attentivement la circulaire et les autres documents relatifs à l'assemblée avant d'exercer leurs droits de vote.

## Comment demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée

### **Avant l'assemblée**

Si votre nom figure sur un certificat d'actions, vous êtes considéré comme un « actionnaire inscrit ». Vous pouvez obtenir des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée sans frais en appelant Computershare, en Amérique du Nord, au numéro sans frais 1-866-962-0498 ou directement, de l'extérieur de l'Amérique du Nord, au 514-982-8716, et en composant le numéro de contrôle qui figure sur votre formulaire de procuration.

Si vos actions figurent dans un relevé de compte qui vous a été transmis par un intermédiaire, vous êtes considéré comme un « actionnaire non inscrit ». Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée auprès de Broadridge, jusqu'à un an suivant la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR, en visitant [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) ou en composant le 1-877-907-7643 et en indiquant le numéro de contrôle à 16 chiffres qui figure sur le formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions fournies.

Vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote; prière de conserver votre formulaire actuel pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Dans tous les cas, les demandes doivent être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date et l'heure de dépôt des procurations indiquées dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ci-joint afin de permettre la livraison des documents relatifs à l'assemblée avant cette date et la date de l'assemblée.

### **Après l'assemblée**

Par téléphone au **1-866-962-0492** ou par courriel à [investisseurs@cae.com](mailto:investisseurs@cae.com). Un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée vous sera envoyé dans les dix (10) jours civils suivant la réception de votre demande.

Par ordre du conseil d'administration,

Le 15 juin 2023

Montréal, Québec



**Mark Hounsell**  
Chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire

# Section 1

---

## Information relative à l'exercice des droits de vote

## Date de clôture des registres

Le 22 juin 2023 est la date de clôture des registres pour l'assemblée.

### Qui peut voter

Seuls les porteurs d'actions inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres pourront être convoqués à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, et seront autorisés à y assister, notamment par procuration, et à voter. La liste des actionnaires à la date de clôture des registres peut être consultée sur rendez-vous pendant les heures normales d'ouverture de la Société de fiducie Computershare du Canada, au 650, rue de Maisonneuve Ouest, 7<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec H3A 3T2, et à l'assemblée. Au 15 juin 2023, 318 089 449 actions sont émises et en circulation. Chaque action donne droit à un vote.

### Actionnaires principaux

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de CAE (selon les registres et les rapports mis à la disposition du public), aucune personne ne détient la propriété véritable ni le contrôle de plus de 10 % des actions.

Au 15 juin 2023, l'ensemble des administrateurs et des membres de la haute direction (23 personnes) détenaient en propriété véritable ou exerçaient un contrôle à l'égard de 519 580 actions, soit 0,16% de cette catégorie.

### Votre vote est important

Votre vote est important. Lisez les renseignements qui suivent pour vous assurer que les droits de vote rattachés à vos actions sont dûment exercés.

### Comment puis-je participer à l'assemblée?

Notre assemblée se tiendra uniquement en format virtuel, par webdiffusion en direct. Les actionnaires ne pourront pas participer à l'assemblée en personne.

En participant à l'assemblée en ligne, les actionnaires inscrits et leurs fondés de pouvoir dûment nommés, y compris les actionnaires non inscrits (véritables) qui se sont nommés ou ont nommé une autre personne comme fondé de pouvoir, peuvent participer à l'assemblée et poser des questions, en temps réel, y compris verbalement par conférence téléphonique. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter au moment opportun pendant l'assemblée.

Les invités, y compris les actionnaires véritables non inscrits qui ne se sont pas nommés ou n'ont pas nommé une autre personne comme fondé de pouvoir, peuvent se connecter à l'assemblée comme il est indiqué ci-dessous. Les invités pourront participer à l'assemblée, mais ne pourront pas voter.

**Pour accéder à l'assemblée, suivez les directives suivantes, selon votre situation :**

1. Connectez-vous à l'adresse <https://web.lumiagm.com/460290549>. La plateforme est compatible avec tous les principaux navigateurs, à l'exception d'Internet Explorer.
2. Cliquez sur « **J'ai un identifiant** », puis inscrivez votre numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « CAE2023 » (prenez note que le mot de passe est sensible à la casse);
3. Cliquez sur « **Je suis un invité** », puis remplissez le formulaire en ligne.

**Pour trouver le numéro de contrôle à 15 chiffres qui permet d'accéder à l'assemblée :**

- **Actionnaires inscrits :** Votre numéro de contrôle correspond au numéro de contrôle qui figure sur le formulaire de procuration ou dans la notification par courriel que vous avez reçue.
- **Fondés de pouvoir :** Les fondés de pouvoir dûment nommés, y compris, les actionnaires non inscrits (véritables) qui se sont nommés ou ont nommé une autre personne comme fondé de pouvoir recevront le numéro de contrôle de Computershare par courriel après l'heure limite aux fins du vote par procuration.

Nous vous recommandons de vous connecter au moins une heure avant le début de l'assemblée. Vous devez être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour voter lorsque le scrutin débutera. Il vous incombe d'assurer la connectivité Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Pour obtenir plus de renseignements sur l'accès à l'assemblée en ligne à partir de votre tablette, votre téléphone intelligent ou votre ordinateur, se reporter au guide de l'utilisateur sur les AGA virtuelles fourni par Computershare.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant le vote par procuration avant l'assemblée, le vote en ligne, la participation à l'assemblée virtuelle ou d'autres questions générales relatives aux procurations, communiquez avec Computershare au 1-800-564-6253 (Canada/États-Unis) ou au 1-514-982-7555 (numéro international/appel direct).

## Comment voter

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de l'une ou l'autre des façons suivantes :

**1.** Par procuration, au moyen de tous les modes de transmission de vote disponibles par le passé; rien n'a changé à cet égard. L'exercice des droits de vote à l'assemblée ne peut se faire que virtuellement, sans possibilité d'assister en personne.



par la poste : signez, datez et retournez votre formulaire de procuration dans l'enveloppe prévue à cet effet.



par téléphone : composez le numéro de téléphone indiqué sur votre formulaire de procuration.



sur Internet : consultez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration.



en nommant une autre personne pour assister et voter à l'assemblée en ligne en votre nom.

### Se reporter au formulaire de procuration ci-joint pour obtenir des instructions.

**2.** Virtuellement, à l'assemblée en ligne, en suivant les instructions ci-dessous. Le processus de vote pour les actionnaires inscrits diffère de celui pour les actionnaires non inscrits (véritables) :

- a) si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez voter à l'assemblée en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée. Suivez les instructions ci-dessus pour vous connecter à l'assemblée et remplir votre bulletin de vote en ligne au moment désigné.
- b) si vous êtes un actionnaire non inscrit (y compris un participant au régime des employés) ET souhaitez voter en ligne à l'assemblée, vous devez vous nommer comme fondé de pouvoir pour voter à l'assemblée. Vous DEVEZ remplir et retourner un formulaire d'instructions de vote au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 4 août 2023 vous nommant vous-même comme fondé de pouvoir. Suivez les instructions ci-dessus pour vous connecter à l'assemblée et remplir votre bulletin de vote en ligne au moment désigné. Computershare vous fera parvenir un numéro de contrôle par courriel après l'heure limite aux fins du vote par procuration.

**Porteur véritable des États-Unis :** Pour voter à l'assemblée, vous devez d'abord obtenir un formulaire de procuration légal valide auprès de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, puis vous inscrire avant l'assemblée. Suivez les instructions de votre courtier ou de votre banque envoyées avec la présente circulaire, ou communiquez avec votre courtier ou votre banque pour demander un formulaire de procuration légal. Pour vous inscrire en vue d'assister à l'assemblée en ligne, vous devez transmettre une copie de votre formulaire de procuration légal à Computershare. Les demandes d'inscription doivent être adressées à Computershare au 100, avenue University, 8<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou par courriel à [uslegalproxy@computershare.com](mailto:uslegalproxy@computershare.com). Les demandes d'inscription doivent porter la mention « Procuration légale » et parvenir à Computershare au plus tard à 11 h (heure avancée de l'Est) le 4 août 2023. Vous recevrez une confirmation de votre inscription une fois que Computershare aura reçu vos documents d'inscription. Prenez note que vous devez inscrire votre nomination à titre de fondé de pouvoir à l'adresse suivante : <http://www.computershare.com/CAE>.

## Vote par procuration

Si vous choisissez de voter par procuration, vous donnez à la personne ou aux personnes nommées sur votre formulaire de procuration (appelées un « fondé de pouvoir ») l'autorité d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom en ligne à l'assemblée ou à tout ajournement ou report de celle-ci.

### Les procurations sont sollicitées par la direction

Au moyen de la présente circulaire, la direction sollicite votre procuration relativement aux questions devant être soumises à l'assemblée (ou à tout ajournement ou report de celle-ci) qui se tiendra à l'heure, au lieu et aux fins indiqués dans l'avis de convocation à l'assemblée ci-joint.

La sollicitation se fait principalement par la poste, mais vous pourriez également être contacté par téléphone ou par d'autres moyens. La Société a retenu les services de Kingsdale Advisors à titre de conseiller stratégique pour les actionnaires et d'agent de sollicitation de procurations et versera à Kingsdale des honoraires d'environ 50 000 \$ pour des services de sollicitation de procurations en plus de certains débours. La Société peut également rembourser aux courtiers et aux autres personnes détenant des actions en leur nom ou au nom d'un prête-nom les frais qu'ils engagent pour envoyer les

documents de procuration à leurs mandants afin d'obtenir leurs procurations.

À moins que vous ne désigniez un autre fondé de pouvoir, les dirigeants et/ou administrateurs de CAE dont les noms figurent dans le formulaire de procuration ci-joint (Alan N. MacGibbon, Marc Parent et Margaret S. (Peg) Billson) exerceront les droits de vote rattachés à vos actions. La Société peut utiliser le système QuickVoteMC de Broadridge, dans le cadre duquel Kingsdale, qui sollicite des procurations pour le compte de la direction, communique avec les propriétaires véritables non opposés pour obtenir des instructions de vote par téléphone et les transmettre à Broadridge (pour le compte de l'intermédiaire des propriétaires véritables non opposés). Bien que des représentants de Kingsdale sollicitent des procurations pour le compte de la direction, les actionnaires ne sont pas tenus de voter de la manière recommandée par le conseil. Le système QuickVoteMC vise à aider les actionnaires à exercer leurs droits de vote; toutefois, les actionnaires ne sont pas tenus de voter au moyen du système QuickVoteMC, et les actionnaires peuvent voter (ou modifier ou révoquer leurs votes) à tout autre moment et de toute autre manière applicable décrite dans la présente circulaire. Les instructions de vote fournies par un actionnaire seront consignées et celui-ci recevra une lettre de Broadridge (pour le compte de l'intermédiaire de l'actionnaire) pour lui confirmer que ses instructions de vote ont été acceptées.

### Fondés de pouvoir autres que la direction

L'actionnaire qui souhaite se faire représenter par une autre personne que Alan N. MacGibbon, Marc Parent et Margaret S. (Peg) Billson à l'assemblée peut inscrire le nom du fondé de pouvoir de son choix dans l'espace réservé à cette fin ou remplir un autre formulaire de procuration en conséquence. Dans tous les cas, le formulaire dûment rempli doit être reçu par le secrétaire de CAE au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6 ou par la société de fiducie Computershare du Canada au 100, avenue University, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 4 août 2023 (ou au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le dernier jour ouvrable précédant l'assemblée en cas de reprise ou d'ajournement).



## Exercice du droit de vote par procuration

Sur le formulaire de procuration, vous pouvez indiquer au fondé de pouvoir la façon dont vous voulez qu'il exerce les droits de vote rattachés à vos actions, auquel cas le fondé de pouvoir votera conformément à vos instructions. Vous pouvez également le laisser agir librement en votre nom. Si vous n'indiquez pas sur le formulaire de procuration la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, votre fondé de pouvoir pourra alors exercer vos droits de vote à son appréciation.

Le formulaire de procuration ci-joint donne au fondé de pouvoir le droit de voter à son appréciation sur les modifications ou les changements aux questions énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et sur toute autre question dûment soumise à l'assemblée (y compris à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement).

Au moment de mettre sous presse cette circulaire, la direction de CAE n'avait connaissance d'aucune modification de cette nature ni d'autres questions devant être soumises à l'assemblée.

À moins que vous ne désigniez un autre fondé de pouvoir ou ne précisiez la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, Alan N. MacGibbon, Marc Parent et Margaret S. (Peg) Billson exerceront les droits de vote rattachés à vos actions de la façon suivante :

- a) **POUR** l'élection des candidats aux postes d'administrateur énumérés dans la présente circulaire;
- b) **POUR** la nomination de PwC à titre d'auditeur et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération;
- c) **POUR** l'approbation de la résolution consultative sur la rémunération de la haute direction;
- d) **POUR** l'approbation du régime incitatif général de CAE et la ratification des attributions conditionnelles.

Les actionnaires inscrits qui souhaitent nommer un tiers à titre de fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée doivent d'abord utiliser le formulaire de procuration pour nommer le fondé de pouvoir, puis ils doivent inscrire leur fondé de pouvoir en ligne. À défaut d'inscrire le fondé de pouvoir, celui-ci ne recevra pas le numéro de contrôle et, en conséquence, il ne sera pas en mesure de participer à l'assemblée. Pour inscrire un fondé de pouvoir tiers, les actionnaires doivent visiter le site <https://www.computershare.com/CAE> au plus tard le 4 août 2023 à 11 h (heure de l'Est) et fournir à Computershare les coordonnées du fondé de pouvoir requises. Computershare a besoin de ces renseignements pour confirmer l'inscription et

envoyer une notification par courriel avec un numéro de contrôle. Votre fondé de pouvoir a besoin du numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Le tiers que vous avez nommé à titre de fondé de pouvoir devrait recevoir la notification par courriel après 11 h (heure de l'Est) le 4 août 2023.

Pour être valide, votre procuration doit être reçue avant 11 h (heure de l'Est) le 4 août 2023 ou au moins 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure fixée pour la tenue de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour voter, communiquez avec Kingsdale Advisors au 1-866-851-2743 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-416-867-2272 (à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à [contactus@kingsdalevisors.com](mailto:contactus@kingsdalevisors.com). Le président de l'assemblée peut, à son gré et sans préavis, renoncer au délai pour le dépôt des procurations ou le proroger.

## Révocation des procurations

Vous pouvez révoquer une procuration à tout moment, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) En votant à nouveau par téléphone ou sur Internet au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 4 août 2023 (ou au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant la date de reprise de l'assemblée en cas d'ajournement);
- b) En remettant un autre formulaire de procuration dûment rempli et signé, portant une date postérieure au premier formulaire de procuration, par la poste ou par télécopieur afin qu'il soit reçu par le secrétaire de CAE au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent, Québec, H4T 1G6 ou par la Société de fiducie Computershare du Canada, 100, avenue University, 8<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario, M5J 2Y1 au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le 4 août 2023 (ou au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant la date de reprise de l'assemblée en cas d'ajournement).

## Accès électronique aux documents relatifs aux procurations et aux rapports annuels et trimestriels

Nous offrons à nos actionnaires la possibilité de consulter les circulaires de sollicitation de procurations ainsi que les rapports annuels et trimestriels par Internet au lieu de recevoir des exemplaires imprimés par la poste. Vous trouverez plus d'information à ce sujet à la rubrique Notification et accès qui précède.

## Section 2

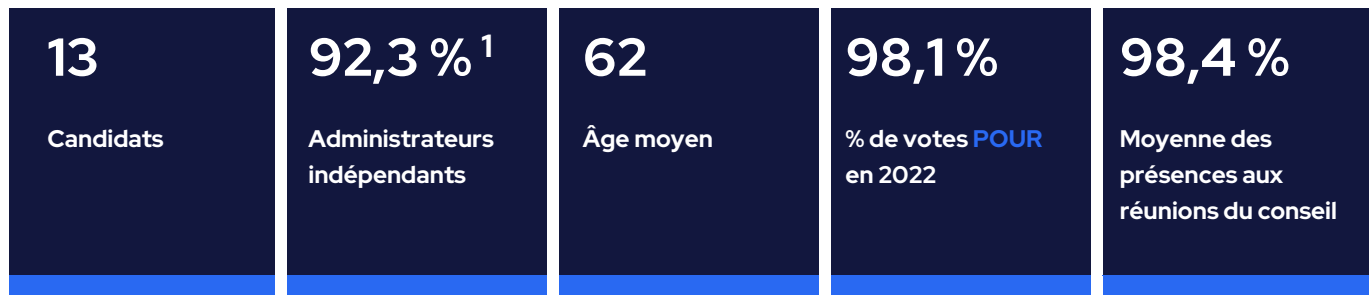
---

# Points à l'ordre du jour

## 1 Recevoir les états financiers consolidés de CAE

Les états financiers consolidés de CAE, y compris le rapport de l'auditeur, pour l'exercice clos le 31 mars 2023 seront présentés aux actionnaires à l'assemblée. Ils peuvent également être consultés sur le site Web de CAE à l'adresse [www.cae.com](http://www.cae.com), sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Aucun vote des actionnaires n'est requis à l'égard des états financiers consolidés.

## 2 Élire 13 administrateurs



1. Le seul administrateur non indépendant est le président et chef de la direction de CAE. La notion d'« administrateur indépendant » fait référence aux normes d'indépendance établies par les lignes directrices en matière de gouvernance de CAE, les règles de gouvernance d'entreprise applicables de la Bourse de New York et de la SEC, et par le Règlement 58-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance et de l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance.

Vous élirez un conseil d'administration (le « conseil ») composé de 13 membres. Chaque administrateur est élu chaque année pour un mandat expirant au plus tard à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Tous les candidats suivants, à l'exception de Sophie Brochu, sont actuellement membres du conseil d'administration; le comité de gouvernance et le conseil recommandent leur élection à l'assemblée. Sophie Brochu deviendra administratrice après son élection à l'assemblée.

- Ayman Antoun
- Margaret S. (Peg) Billson
- Sophie Brochu
- Elise Eberwein
- Marianne Harrison
- Alan N. MacGibbon
- Mary Lou Maher
- François Olivier
- Marc Parent, C.M.
- Général David G. Perkins
- Michael E. Roach
- Patrick M. Shanahan
- Andrew J. Stevens

Chaque candidat a été élu lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022, qui s'est tenue le 10 août 2022, par la majorité des voix exprimées (moyenne de 98,1% des voix exprimées en faveur), à l'exception de Sophie Brochu qui est candidate pour la première fois.

Pour en savoir plus sur l'expérience des candidats, le processus de sélection et d'autres faits pertinents avant d'exercer votre vote à l'égard de chaque candidat, se reporter à la **section 3 « Information relative aux candidats aux postes d'administrateur »**.

**Des restrictions quant à l'âge et à la durée des mandats permettent à CAE de profiter d'une combinaison d'expériences et de nouvelles perspectives.**

Le conseil a adopté une résolution précisant la limitation de la durée du mandat selon les termes suivants :

- jusqu'à trois périodes de quatre ans de service, jusqu'à concurrence de douze ans;
- aucun candidat ne peut être proposé après avoir atteint l'âge de 75 ans;
- le président du conseil peut occuper ce poste pour un mandat complet de cinq ans, peu importe son âge ou le nombre d'années pendant lequel il a été administrateur.

Le conseil d'administration considère que ces limites s'imposent, sous réserve d'exceptions raisonnables, afin d'assurer que CAE profite régulièrement de nouvelles compétences et perspectives à l'égard de la supervision des activités de CAE.

#### **Exigence de vote majoritaire**

Chaque administrateur doit être élu à la majorité (50 % + 1 vote) des voix exprimées en faveur de son élection, sauf lors d'une assemblée contestée.

Conformément à nos lignes directrices en matière de gouvernance, tout candidat qui recueille un plus grand nombre de voix exprimées « contre » que « pour » son élection ne sera pas élu à titre d'administrateur. Malgré ce qui précède, si le candidat est un administrateur en fonction, cet administrateur peut demeurer en fonction jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir : (i) le 90<sup>e</sup> jour suivant l'élection; ou (ii) le jour où son successeur est nommé ou élu. Conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et de son règlement, le conseil peut renouveler le mandat d'un administrateur en fonction même si ce candidat ne reçoit pas l'appui de la majorité dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- pour satisfaire aux exigences de résidence au Canada;
- pour satisfaire à l'exigence selon laquelle au moins deux administrateurs ne sont pas également des dirigeants ou des employés de la Société ou des membres de son groupe.

**Les résultats détaillés du vote seront communiqués après l'assemblée.**

Rapidement, au terme de l'assemblée, nous communiquerons publiquement le nombre et le pourcentage de votes et d'abstentions de vote obtenus par chaque candidat aux postes d'administrateur, et ceux des votes pour et contre quant à toute autre question soumise au vote des actionnaires à l'assemblée.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **POUR** l'élection des 13 candidats aux postes d'administrateur du conseil.

### 3 Nomination de l'auditeur

Sur recommandation du comité d'audit, le conseil propose le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L., s.r.l. (PwC), comptables professionnels agréés, de Montréal, au Québec, à titre d'auditeur de CAE jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autorise les administrateurs à fixer sa rémunération.

#### PwC agit à titre d'auditeur de CAE depuis 1991.

##### PwC fournit trois types de services à CAE et à ses filiales :

1. Services d'audit : honoraires facturés pour des services professionnels d'audit des états financiers consolidés annuels de CAE et des services normalement rendus par PwC à l'occasion des dépôts prévus par la loi et la réglementation, y compris l'audit des contrôles internes et de l'information financière exigée par la législation Sarbanes-Oxley de 2002 (« **SOX** »).
2. Services liés à l'audit : honoraires liés aux services rendus dans le cadre d'acquisitions, de financements/prospectus, de services de traduction et d'autres services divers liés à la comptabilité de CAE.
3. Services fiscaux : honoraires liés aux services de conformité, de planification et de conseils fiscaux.

##### Indépendance de l'auditeur

Le comité d'audit a examiné avec PwC son indépendance à l'égard de CAE et de sa direction. Il en a conclu que PwC garde son indépendance même en offrant des services non liés à l'audit.

De plus, conformément à sa politique, le comité d'audit passe en revue et approuve préalablement tous les services non liés à l'audit excédant un certain montant qui sont rendus par l'auditeur externe.

##### Honoraires payés par CAE à PwC pendant l'exercice 2023

Le tableau ci-après indique tous les honoraires que CAE et ses filiales ont versés à PwC au cours des deux derniers exercices financiers.

Catégorie d'honoraires	2023 (en millions de dollars)	2022 (en millions de dollars)
1. Services d'audit	6,5	5,8
2. Services liés à l'audit	0,2	0,1
3. Services fiscaux	0,4	0,5
Total	7,1	6,4

Afin de soutenir davantage l'indépendance de PwC, le comité d'audit a établi une politique concernant l'embauche par CAE d'associés et d'employés de PwC, anciens et actuels, qui ont travaillé sur le dossier de CAE au cours des dernières années. Conformément à cette politique, CAE n'entamera ni ne poursuivra aucune discussion avec un ancien associé, directeur, actionnaire ou employé professionnel de PwC concernant un emploi potentiel ou futur dans un rôle de surveillance de l'information au sein de CAE s'il est en position d'influencer les activités ou les politiques financières du cabinet d'audit, détient une participation dans le cabinet d'audit ou a été membre de l'équipe d'audit externe de CAE au cours de la période d'un an précédant la date à laquelle les procédures d'audit ont commencé.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **POUR** la nomination de PwC à titre d'auditeur de CAE.

## 4 Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction

Comme il est décrit à la **section 7, « Rémunération de la haute direction »**, la philosophie et les programmes de rémunération de la haute direction de CAE sont fondés sur le principe fondamental de la rémunération au rendement en vue d'aligner les intérêts de nos dirigeants sur ceux de nos actionnaires. Ce principe permet à CAE d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants très compétents qui sont fortement incités à créer de la valeur pour les actionnaires de CAE de façon durable.

La section 7 de la circulaire décrit notre approche générale en matière de rémunération de la haute direction, les objectifs des programmes de rémunération de la haute direction, les processus décisionnels relatifs à la rémunération, ainsi que la rémunération des membres de la haute direction les mieux rémunérés au cours des trois dernières années. La section 7 décrit également la vaste consultation des parties prenantes menée depuis l'assemblée des actionnaires de l'an dernier. Près de 20 de nos actionnaires représentant environ 40 % de la participation dans la Société, ainsi que d'autres parties prenantes, ont été consultés pour obtenir leurs commentaires sur nos programmes de rémunération. Ces efforts ont abouti à des changements visant à harmoniser davantage la rémunération avec le rendement obtenu par la Société et les intérêts des actionnaires.

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à examiner et à voter de façon consultative et non contraignante sur l'approche de CAE en matière de rémunération de la haute direction, communément appelé **vote consultatif sur la rémunération**.

Le texte de la résolution visée se lit comme suit :

### « Il est résolu que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction décrite dans la présente circulaire de sollicitation de procurations. »

Comme votre vote est consultatif, le conseil n'est pas tenu d'y donner suite. Toutefois, le comité des ressources humaines examinera et analysera les résultats du vote et en tiendra compte dans son examen de la philosophie et des programmes de rémunération de la haute direction.

Si une grande partie des droits rattachés aux actions représentées, notamment par procuration, à l'assemblée sont exercés contre la résolution consultative non contraignante ci-dessus, le président du conseil ou le président du comité des ressources humaines supervisera un processus visant à communiquer avec les actionnaires en vue de leur donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations particulières. Le conseil d'administration et le comité des ressources humaines étudieront les résultats de ce processus et, s'il y a lieu, examineront l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction dans le contexte des préoccupations particulières des actionnaires.

Notre approche en matière de rémunération de la haute direction a été approuvée par 79,6 % des voix exprimées sur la résolution lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 10 août 2022. Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Engagement des actionnaires »**, qui décrit nos principales initiatives d'engagement auprès des investisseurs au cours de l'exercice 2023, ainsi que les modifications apportées à nos programmes de rémunération à la suite de ces initiatives.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **POUR** la résolution présentée ci-dessus.

## 5 Approbation du régime incitatif général et ratification des attributions conditionnelles

Dans le but de rationaliser ses régimes de rémunération à base d'actions, d'encourager l'actionnariat des employés et de favoriser une meilleure harmonisation entre les intérêts à long terme des actionnaires et les intérêts des employés, le conseil de CAE a adopté, le 31 mai 2023, le régime incitatif général qui permet de proposer à titre incitatif différentes attributions à base d'actions, notamment des options d'achat d'actions (les « options d'achat d'actions »), des droits à la valeur d'actions liés au rendement (les « DAR ») et des droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (les « DNR »). La Société est d'avis que le régime incitatif général améliorera sa capacité d'attirer, de retenir et de motiver des personnes compétentes pour faire progresser sa stratégie d'affaires. Un résumé du régime incitatif général est présenté à l'annexe D. Le résumé est présenté sous réserve du texte intégral du régime incitatif général, qui peut être consulté sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) ou sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Les termes clés utilisés dans le résumé sans y être expressément définis ont le sens qui leur est attribué dans le régime incitatif général. Pour plus de détails sur ce régime, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération des hauts dirigeants – Conception du régime d'intéressement à long terme – Régime incitatif général »**.

Lors de l'assemblée, les actionnaires seront appelés à examiner le régime incitatif général ainsi que les attributions conditionnelles d'options d'achat d'actions, de DAR et de DNR effectuées aux termes du régime incitatif général (les « attributions conditionnelles ») et à voter en faveur de leur approbation. Pour être adoptés et ratifiés, le régime incitatif général et les attributions conditionnelles doivent être approuvés par résolution ordinaire des porteurs d'actions de CAE à l'assemblée. Le texte de la résolution approuvant le régime incitatif général et les attributions conditionnelles (la « résolution relative au régime incitatif général ») figure ci-dessous.

IL EST RÉSOLU :

QUE le régime incitatif général, prévoyant l'émission d'un maximum de 10 000 000 d'actions (les « actions »), adopté par le conseil d'administration le 31 mai 2023 (le « régime »), dont le texte intégral peut être consulté sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)), soit par les présentes approuvé;

QUE les attributions conditionnelles soumises à la ratification des actionnaires effectuées conformément aux modalités du régime le 9 juin 2023 de (i) 303 139 et 420 206 options à des initiés et à d'autres employés respectivement avec un prix d'exercice de 28,65 et expirant le 9 juin 2030; (ii) 106 866 et 192 709 droits à la valeur d'actions de négociation restreinte à des initiés et à d'autres employés respectivement qui seront acquis le 9 juin 2026; (iii) droits à la valeur d'actions liés au rendement qui, à leur acquisition le 9 juin 2026 et sous réserve de critères de rendement, peuvent entraîner l'émission d'un maximum de 641 194 et de 977 960 actions à des initiés et à d'autres employés, respectivement, soient par les présentes ratifiées, confirmées et approuvées;

QUE tout dirigeant de la Société reçoive par les présentes l'autorisation et l'instruction, pour le compte de la Société, de finaliser, de signer ou de remettre tous les documents, de conclure toutes les conventions et de prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires ou souhaitables, à son gré, pour donner effet à l'intention de la présente résolution et aux questions autorisées par les présentes, y compris le respect de l'ensemble des lois et des règlements sur les valeurs mobilières et des règles et exigences de la Bourse de Toronto, cette décision étant attestée de façon concluante par la finalisation, la signature ou la remise de ce document ou de cette convention ou par la prise de cette mesure.

Si elles ne sont pas approuvées, les attributions conditionnelles effectuées dans le cadre du régime incitatif général seront réputées avoir été effectuées conformément aux dispositions du régime de DAR, du régime de DNR et du régime d'options d'achat d'actions des employés existants de la Société.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **POUR** la résolution relative au régime incitatif général.

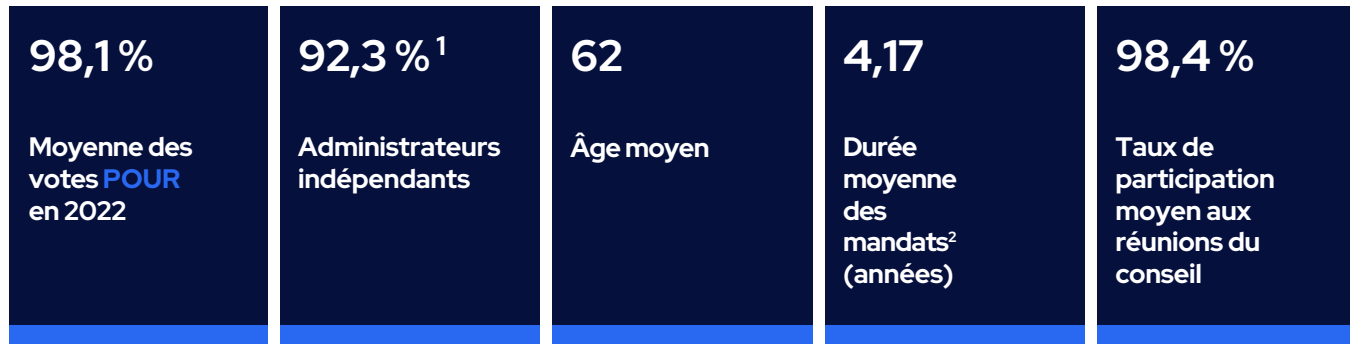
## Section 3

---

# Information relative aux candidats aux postes d'administrateur



La présente section présente un profil biographique de chaque candidat à un poste d’administrateur, notamment une explication concernant son expérience, ses langues pratiquées, sa formation, ses aptitudes, qualifications et compétences essentielles, sa présence aux réunions du conseil et des comités du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, la valeur totale de la rémunération reçue au cours de l’exercice 2023, l’information sur l’actionnariat, son taux de réalisation des exigences minimales d’actionnariat, les résultats des votes antérieurs ainsi que sa participation au conseil d’autres sociétés ouvertes. Une description du processus de sélection et de nomination des administrateurs, des caractéristiques et données démographiques du conseil, ainsi qu’un tableau sommaire des compétences et de l’expérience de nos administrateurs suivent les tableaux individuels. « Valeur de marché » désigne le produit de la somme des actions et des DDVA détenus par un administrateur multipliée par le cours de clôture des actions à la TSX au 3 juin 2022 et au 5 juin 2023. Les notes relatives à chaque candidat suivent immédiatement la biographie.



1. Le seul administrateur non indépendant est le président et chef de la direction de CAE.
2. Pour les administrateurs non dirigeants.

# Ayman Antoun

Âge : 57

Oakville, Ontario, Canada

Administrateur indépendant depuis : 2022

Comités : **Ressources humaines**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : **151 624 \$**

Langues : **anglais, arabe**

## Expérience

**IBM** – Directeur général, Amériques, ce qui comprend le Canada, les États-Unis et l'Amérique latine, et membre de l'équipe Performance d'IBM composée des 50 principaux dirigeants d'IBM à l'échelle mondiale (2020 à 2023); président, IBM Canada (2018 à 2020); a occupé divers postes de direction dans les ventes d'IBM au Canada et aux États-Unis, notamment des postes de direction au sein du groupe des services technologiques mondiaux, des systèmes et de la technologie, de l'industrie de l'éducation, des partenaires d'affaires et de la transformation mondiale des ventes (1988 à 2018).

## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Connaissance de l'industrie** développée chez IBM où il a acquis une expérience dans le développement de logiciels, un élément essentiel pour CAE

**Compétences et expérience en leadership et en gestion stratégiques** acquises au cours de ses 35 années chez IBM, où il a occupé des postes de direction, notamment la gestion de la plus grande région géographique d'IBM (Amériques) qui couvrait les douze principaux secteurs d'activité dans quatorze pays

**Expertise en technologie de l'information/cybersécurité/numérique** développée dans le cadre de ses fonctions exercées chez IBM, en particulier dans les domaines des logiciels et du matériel d'infrastructure, d'infonuagique, de solutions cognitives, de sécurité et de réinvention numérique

**Expérience en relations gouvernementales** acquise en dirigeant l'unité du secteur public d'IBM pendant plus de huit ans, en agissant à titre de président d'IBM Canada, où il a travaillé avec les gouvernements locaux, provinciaux et fédéral de façon régulière, et en agissant à titre de directeur associé pour le gouvernement canadien pendant plus de dix ans



Connaissance de l'industrie



Leadership et gestion stratégiques



Relations gouvernementales



Ressources humaines/rémunération



ESG



Technologie de l'information, cybersécurité et numérique

## Formation

B. Sc. en génie électrique, Université de Waterloo

Diplômé du programme à l'intention des dirigeants en analyse financière, en gestion des affaires et en planification stratégique de la Harvard Business School



## Résultats du vote en 2022

Pour	<b>99,87 %</b>	254 232 815
Abstention	<b>0,13 %</b>	323 802

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Aucun

## Présence aux réunions du conseil et des comités<sup>1</sup>

Conseil d'administration	<b>6 sur 6</b>	100%
Comité des ressources humaines	<b>3 sur 3</b>	100%
<b>Total</b>	<b>9 sur 9</b>	<b>100%</b>

1. M. Antoun s'est joint au conseil et au comité des ressources humaines le 10 août 2022.

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	-	-
DDVA	5 820	-
<b>Total</b>	<b>5 820</b>	<b>-</b>
Valeur de marché	168 082 \$	-
Minimum requis	400 000 \$	N/A
<b>% de réalisation<sup>2</sup></b>	<b>42 %</b>	<b>N/A</b>

2. M. Antoun s'est joint au conseil d'administration le 10 août 2022 et doit satisfaire aux exigences d'actionnariat dans les cinq ans suivant cette date.

# Margaret S. (Peg) Billson

Âge : 61

Albuquerque, Nouveau-Mexique, États-Unis

Administratrice indépendante depuis : 2015

Comités : **Gouvernance (présidente), Ressources humaines**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : **256 000 \$**

Langues : **anglais**

## Expérience

**BBA Aviation** – Présidente et cheffe de la direction de la division Aftermarket Services (2013 à 2016); présidente, Legacy Support (2009 à 2012)

**Eclipse Aviation** – Présidente et directrice générale de la division Airplane (2005 à 2008)

**Honeywell International** – Vice-présidente et directrice générale de la division Airframe Systems (2004 à 2005); vice-présidente et directrice générale de la division Landing Systems (2002 à 2004); vice-présidente de la division Engine Systems Engineering and Program Management (1998 à 2001)

**Douglas Aircraft Company** – Vice-présidente et gestionnaire de programme (1995 à 1997); vice-présidente, Technical Services (1993 à 1995); a occupé diverses fonctions d'assurance qualité, d'ingénierie et de gestion de programme avec des responsabilités croissantes (1984 à 1993)

## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Connaissance de l'industrie** acquise en tant que dirigeante chevronnée du domaine de l'aviation, forte de plus de 35 ans d'expérience dans la direction d'entreprises axées sur la technologie et dans les secteurs de l'ingénierie chez BBA Aviation, Eclipse Aviation, Honeywell et Boeing (McDonnell Douglas)

**Expérience en leadership et gestion stratégiques, expertise en ressources humaines/rémunération** acquises en occupant des postes de direction chez Honeywell, Boeing (McDonnell Douglas) et BBA Aviation. Ces rôles lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie des enjeux en matière de ressources humaines et de rémunération auxquels font face les entreprises du secteur aérospatial

**Expertise en R-D** développée lors de la supervision de plusieurs programmes de conception et de développement d'avions à grande échelle tels que le MD-11 chez McDonnell Douglas et l'EA-500 chez Eclipse Aviation, ainsi que dans le cadre de ses responsabilités en matière de développement de produits chez Honeywell

**Expertise en production, chaîne d'approvisionnement** acquise grâce à sa vaste expérience en tant que responsable de la production dans les délais d'avions et de composants



Connaissance de l'industrie



Leadership et gestion stratégiques



Relations gouvernementales



Ressources humaines/rémunération



R-D



Production, chaîne d'approvisionnement

## Formation

B. Sc., génie aéronautique, Université aéronautique Embry-Riddle

M. Sc., génie aérospatial, Université d'État de Californie à Long Beach



## Résultats du vote en 2022

Pour	<b>95,27 %</b>	242 527 719
Abstention	<b>4,73 %</b>	12 028 898

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Arconic, Corp. (2020 à ce jour)

Skywest, Inc. (2007 à 2015)

## Présence aux réunions du conseil et des comités

Conseil d'administration	<b>10 sur 10</b>	100 %
Comité de gouvernance (présidente)	<b>3 sur 3</b>	100 %
Comité des ressources humaines	<b>6 sur 6</b>	100 %
<b>Total</b>	<b>19 sur 19</b>	<b>100 %</b>

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	-	-
DDVA	61 168	51 526
<b>Total</b>	<b>61 168</b>	<b>51 526</b>
Valeur de marché	1 766 532 \$	1 747 246 \$
Minimum requis	400 000 \$	400 000 \$
% de réalisation	<b>442 %</b>	<b>437 %</b>

# Sophie Brochu

Âge : 60

Bromont, Québec, Canada

Administratrice indépendante depuis : **Candidate pour la première fois (indépendante<sup>1</sup>)**

Comités : **s.o.**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : **s.o.**

Langues : **anglais, français**

## Expérience

**Hydro-Québec** – Présidente et cheffe de la direction (2020 à 2023)

**Énergir (anciennement Gaz-Métro)** – Présidente et cheffe de la direction (2007 à 2019); vice-présidente, Développement commercial et autres postes de direction (1997 à 2007)

Elle a débuté sa carrière en qualité d'analyste financière chez la Société québécoise d'initiatives (SOQUIP) en 1987

## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Expérience en leadership et gestion stratégiques** acquise à titre de cheffe de la direction chez Énergir et Hydro-Québec

**Expertise en ressources humaines/rémunération** acquise dans le cadre de ses fonctions en tant que cheffe de la direction, où elle était responsable de la planification de la relève, de la gestion et du maintien en poste des talents, et de l'harmonisation des programmes de rémunération des RH avec les orientations stratégiques

**Expertise en relations gouvernementales** qu'elle a acquise au cours de ses 35 années d'expérience approfondie auprès de services publics d'énergie et d'entités réglementées, tant au Canada qu'aux États-Unis, ce qui comprend des relations gouvernementales variées et complexes, tant au niveau politique qu'administratif, ce qui lui a permis d'acquérir une compréhension stratégique approfondie des politiques publiques

**Expertise ESG** acquise au cours de ses 25 années d'expérience dans le déploiement de programmes de santé et de sécurité, l'établissement de cadres environnementaux, le développement de relations étroites avec diverses parties prenantes et l'avancement des pratiques en matière de diversité et d'inclusion au sein des organisations qu'elle supervisait



Leadership et gestion stratégiques



Finance et comptabilité



Relations gouvernementales



Ressources humaines et rémunération



Gestion des risques



ESG



Marchés financiers, fusions et acquisitions

## Formation

B.A., économie, Université Laval



## Résultats du vote en 2022

Pour	<b>s.o.</b>	s.o.
Abstention	<b>s.o.</b>	s.o.

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Banque de Montréal (2011 à ce jour)

Bell Canada (2010 à 2020)

## Présence aux réunions du conseil et des comités

Conseil d'administration	<b>s.o.</b>	s.o.
<b>Total</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>

## Titres détenus<sup>1</sup>

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	–	–
DDVA	–	–
<b>Total</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
Valeur de marché	–	–
Minimum requis	s.o.	s.o.
<b>% de réalisation</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>

1. Mme Brochu n'occupe pas actuellement un poste d'administratrice et deviendra administratrice suite à son élection lors de l'assemblée.

# Elise Eberwein

Âge : 58

Scottsdale, Arizona, États-Unis

Administratrice indépendante depuis : 2022

Comités : Ressources humaines, Audit

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : 96 941 \$

Langues : anglais

## Expérience

**American Airlines, Inc.** – Vice-présidente directrice, Personnel et communications (2013 à 2022)

**US Airways** – Vice-présidente directrice, Personnel, communication et relations publiques (2005 à 2013)

**America West Airlines** – Vice-présidente, Communications d'entreprise (2003 à 2005)

Mme Eberwein a occupé des postes de direction clés chez Frontier Airlines et Western Pacific Airlines

Elle a commencé sa carrière dans l'aviation en tant qu'hôtesse de l'air


## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles


**Connaissance de l'industrie** acquise au cours de ses 35 années dans le secteur de l'aviation commerciale en travaillant pour six compagnies aériennes, dont plusieurs compagnies aériennes à peu de frais en démarrage et trois grandes compagnies aériennes : America West, US Airways et American Airlines

**Expérience en leadership et gestion stratégiques** acquise dans des postes de direction chez US Airways et American Airlines, notamment en tant que membre de l'équipe de direction responsable de la fusion de deux grandes compagnies aériennes et du travail d'intégration subséquent

**Expertise en ressources humaines/rémunération** acquise dans le cadre de ses fonctions à la tête de toutes les fonctions des RH pendant plus de 15 ans, notamment à titre de cheffe des ressources humaines d'American Airlines, ce qui lui a permis d'acquérir de vastes connaissances en matière de rémunération des dirigeants et une expérience en matière de perfectionnement des talents et de planification de la relève

**Expertise ESG** acquise lors du développement et de la direction des initiatives de diversité et d'inclusion dans le cadre de ses responsabilités en tant que directrice principale des ressources humaines d'American Airlines

 Connaissance de l'industrie

 Leadership et gestion stratégiques

 Finance et comptabilité

 Ressources humaines/rémunération

 Relations gouvernementales

 ESG

 Droit et gouvernance

 Gestion des risques

## Formation

B. A., Communications de masse, Université Lindenwood

MBA pour cadres, Université d'État du Colorado



## Résultats du vote en 2022

Pour	99,87 %	254 232 815
Abstention	0,13 %	323 802

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Aucun

## Présence aux réunions du conseil et des comités<sup>1</sup>

Conseil d'administration	6 sur 6	100 %
Comité d'audit	2 sur 2	100 %
Comité des ressources humaines	3 sur 3	100 %
<b>Total</b>	<b>11 sur 11</b>	<b>100 %</b>

1. Mme Eberwein s'est jointe au conseil et aux comités des ressources humaines et d'audit le 10 août 2022.

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	14 500	-
DDVA	3 576	-
<b>Total</b>	<b>18 076</b>	<b>-</b>
Valeur de marché	552 035 \$	-
Minimum requis	400 000 \$	s.o.
% de réalisation	131 %	s.o.

# Marianne Harrison

Âge : 59

**Boston, Massachusetts, États-Unis**

Administratrice indépendante depuis : 2019

Comités : **Audit (présidente) (experte financière), Gouvernance**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : **261 000 \$**

Langues : **anglais**

## Expérience

**Société financière Manuvie** – Présidente et cheffe de la direction de la compagnie d'assurance-vie John Hancock, une division américaine de la Société Financière Manuvie et membre de l'équipe de direction de Manuvie (2017 à 2023); présidente et cheffe de la direction de Manuvie Canada, la division canadienne de Manuvie (2013 à 2017); elle a occupé plusieurs postes de direction dans l'ensemble de la société, notamment celui de présidente et directrice générale chez John Hancock Long-Term Care Insurance et de vice-présidente directrice et contrôlease chez Manuvie (2003 à 2017)

**Groupe Banque TD** – Directrice des finances, Gestion de patrimoine, après avoir occupé divers autres postes (1998 à 2003)

**PwC** – Cadre supérieur après avoir occupé de nombreux autres postes (1986 à 1998)


## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Expérience en leadership et gestion stratégiques** acquise en dirigeant tous les aspects de l'état des résultats en qualité de présidente et directrice générale de John Hancock et de Manuvie Canada

**Expertise en finance et en comptabilité** acquise au cours de plus de 35 ans dans le secteur financier, notamment à titre d'auditrice pour PwC, de contrôlease de la société Financière Manuvie et de directrice des finances, Gestion de patrimoine, Banque TD. Elle a été nommée Fellow de la profession, le titre le plus prestigieux décerné par les comptables professionnels agréés de l'Ontario

**Expérience en gestion des risques** acquise tout au long de sa carrière dans le secteur des services financiers et en tant que membre actif du comité des risques sectoriels pendant qu'elle était présidente et cheffe de la direction chez John Hancock et Manuvie Canada

**Expérience dans le domaine des marchés financiers et des fusions et acquisitions** acquise auprès de la Financière Manuvie, où elle a participé activement aux fusions avec John Hancock et la Standard Life et à la cession de Signature Services par John Hancock, et en tant que responsable de l'utilisation du capital pour s'assurer que les rendements rajustés en fonction du risque et les taux de rendement minimal des sociétés étaient atteints au Canada et aux États-Unis

	Leadership et gestion stratégiques		Finance et comptabilité
	Gestion des risques		Ressources humaines/rémunération
	Marchés financiers, fusions et acquisitions		

## Formation

B.A., anglais, Université Western Ontario

Diplôme en comptabilité, Université Wilfrid Laurier



## Résultats du vote en 2022

Pour	<b>98,62 %</b>	251 048 760
Abstention	<b>1,38 %</b>	3 507 857

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Aucun

## Présence aux réunions du conseil et des comités

Conseil d'administration	<b>9 sur 10</b>	90 %
Comité de gouvernance (présidente)	<b>4 sur 4</b>	100 %
Comité des ressources humaines	<b>3 sur 3</b>	100 %
<b>Total</b>	<b>16 sur 17</b>	<b>94 %</b>

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	15 600	15 600
DDVA	28 706	18 875
<b>Total</b>	<b>44 306</b>	<b>34 475</b>
Valeur de marché	1 279 557 \$	1 169 047 \$
Minimum requis	400 000 \$	400 000 \$
<b>% de réalisation</b>	<b>320 %</b>	<b>292 %</b>

# Alan N. MacGibbon

## Président du conseil

Âge : 67

Toronto, Ontario, Canada

Administrateur indépendant depuis : 2015

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : 345 298 \$

Langues : anglais

## Expérience

**Deloitte Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.** – Conseiller principal (2012 à 2013); associé directeur et chef de la direction et a siégé au conseil d'administration mondial de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (2004 à 2012); directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (2011 à 2012)

## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Expérience en leadership et gestion stratégiques** acquise alors qu'il était associé directeur et chef de la direction de Deloitte, où il était responsable de la direction et de la gestion du plus important cabinet de services professionnels canadien, un partenariat avec plus de 800 associés et plus de 8 000 employés

**Expertise en finance et en comptabilité** acquise au cours de sa carrière de près de 35 ans chez Deloitte, fournisseur mondial de premier plan de services d'audit et d'assurance, de services-conseils et de services-conseils financiers

**Expérience en gestion des risques** acquise dans le cadre de ses fonctions chez Deloitte où il a conseillé de grandes entreprises sur la gestion de leurs risques

**Expertise en ressources humaines/rémunération** acquise alors qu'il était associé directeur et chef de la direction de Deloitte Canada, où il s'est abondamment occupé des questions liées aux ressources humaines et à la rémunération puisqu'il supervisait la planification de la relève et la planification et l'exécution du versement de la rémunération annuelle pour tous les associés



Finance / Accounting



Strategic Leadership and Management



Risk Management



Human Resources / Compensation



Information Technology / Cybersecurity / Digital

## Formation

B.A.A., Université du Nouveau-Brunswick

Comptable professionnel agréé

Comptable agréé



## Résultats du vote en 2022

Pour	96,03 %	244 446 475
Abstention	3,97 %	10 110 142

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Banque TD (2014 à ce jour)
----------------------------

## Présence aux réunions du conseil et des comités<sup>1</sup>

Conseil d'administration	9 sur 10	90 %
Comité d'audit	2 sur 2	100 %
Comité des ressources humaines	3 sur 3	100 %
<b>Total</b>	<b>14 sur 15</b>	<b>93 %</b>

1. M. MacGibbon a été nommé président du conseil le 10 août 2022. En conséquence, il s'est retiré des comités d'audit et des ressources humaines. À titre de président du conseil, M. MacGibbon assiste aux réunions de tous les comités.

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions <sup>2</sup>	4 088	4 088
DDVA	69 709	56 633
<b>Total</b>	<b>73 797</b>	<b>60 721</b>
Valeur de marché	2 131 257 \$	2 059 049 \$
Minimum requis <sup>3</sup>	900 000 \$	400 000 \$
% de réalisation	237 %	515 %

2. 1 011 de ces actions sont la propriété véritable de l'épouse de M. MacGibbon, sous la direction de ce dernier.

3. Les exigences minimales d'actionariat de M. MacGibbon ont augmenté à 900 000 \$ suivant sa nomination à titre de président du conseil le 10 août 2022.



# Mary Lou Maher

Âge : 63

Toronto, Ontario, Canada

Administratrice indépendante depuis : 2021

Comités : **Audit (experte financière), Ressources humaines**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : **247 000 \$**

Langues : **anglais**

## Expérience

**KPMG Canada** – Associée directrice canadienne, Qualité et gestion des risques et de cheffe mondiale, Inclusion et diversité, KPMG International (2017 à 2021); elle a également occupé plusieurs postes de direction et de gouvernance, notamment celui de cheffe des finances, cheffe de l'inclusion et de la diversité et de cheffe des ressources humaines (1983 à 2017)







## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Expertise en finance et en comptabilité** acquise au cours de ses nombreuses années au sein de KPMG, où elle a acquis de l'expérience en audit dans les secteurs du commerce de détail, de la fabrication, des services financiers (services bancaires et courtage), de l'hôtellerie, des soins de santé et de l'immobilier. Elle a été nommée Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario

**Expertise en ressources humaines/rémunération** acquise à titre de cheffe des ressources humaines, de cheffe de l'inclusion et de la diversité et de cheffe mondiale de l'inclusion et de la diversité chez KPMG, où elle a créé le tout premier conseil national de la diversité de KPMG Canada et a été la représentante de la haute direction du projet pride@kpmg

**Expérience en gestion des risques** acquise en tant que membre de l'équipe de direction canadienne et de l'équipe de direction mondiale de gestion des risques de KPMG, qui sont responsables de la gestion des risques et des questions juridiques pour KPMG Canada, notamment la gestion des risques d'entreprise

**Expertise ESG** acquise lorsqu'elle était chez KPMG, où elle a supervisé le perfectionnement des talents de ses employés et dirigé leurs initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

 Finance et comptabilité	 Leadership et gestion stratégiques
 Technologie de l'information, cybersécurité et numérique	 Ressources humaines/rémunération
 ESG	 Gestion des risques

## Formation

B. Com., Université McMaster

Fellow, comptable professionnelle agréée



## Résultats du vote en 2022

Pour	<b>97,18 %</b>	247 367 289
Abstention	<b>2,82 %</b>	7 189 328

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Banque Canadienne Impériale de Commerce (2021 à ce jour)

Magna International Inc. (2021 à ce jour)

## Présence aux réunions du conseil et des comités

Conseil d'administration	<b>10 sur 10</b>	100 %
Comité d'audit	<b>4 sur 4</b>	100 %
Comité des ressources humaines	<b>6 sur 6</b>	100 %
<b>Total</b>	<b>20 sur 20</b>	<b>100 %</b>

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	6 500	4 500
DDVA	9 775	3 443
<b>Total</b>	<b>16 275</b>	<b>7 943</b>
Valeur de marché	470 022 \$	269 347 \$
Minimum requis	400 000 \$	400 000 \$
% de réalisation	<b>118 %</b>	<b>67 %</b>



# François Olivier

Âge : 58

Montréal, Québec, Canada

Administrateur indépendant depuis : 2017

Comités : **Audit, Gouvernance**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : **247 000 \$**

Langues : **anglais, français**

## Expérience

**Transcontinental Inc.** – Président et chef de la direction (2008 à 2021); s'est joint au secteur de l'impression en 1993. Il a gravi les échelons, accédé à la présidence du secteur de l'impression des produits d'information, puis il est devenu chef de l'exploitation en 2007

**Canada Packers** – Directeur général (1988 à 1993)

## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Expérience en leadership et gestion stratégiques** acquise en contribuant à la croissance rentable de l'entreprise au moyen de fusions et acquisitions et en gérant les activités manufacturières de grande envergure, notamment dans les rôles de chef de la direction et de chef de l'exploitation chez Transcontinental, où il a transformé le secteur canadien de l'impression et fait de Transcontinental le plus important imprimeur au Canada, à la fois un chef de file en matière d'emballage souple en Amérique du Nord et un chef de file canadien dans ses secteurs de médias spécialisés

**Expérience des marchés internationaux** acquise alors qu'il était chef de la direction de Transcontinental, où il gérait l'entreprise multinationale ayant un chiffre d'affaires de 3 milliards de dollars et 9 000 employés travaillant dans huit pays différents

**Expertise des marchés financiers/fusions et acquisitions** acquise pendant qu'il était au service de Transcontinental, qui comprenait le développement et la transformation de l'entreprise au moyen de multiples activités de fusion et d'acquisition

**Expérience en production/chaîne d'approvisionnement** acquise alors qu'il était chez Transcontinental, où il a géré un réseau de 45 sites de production répartis dans huit pays différents

 Finance et comptabilité

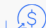
 Leadership et gestion stratégiques

 Droit et gouvernance

 Ressources humaines/rémunération

 Marchés internationaux

 Technologie de l'information, cybersécurité et numérique

 Marchés financiers, fusions et acquisitions

 Production, chaîne d'approvisionnement

## Formation

B. Sc., Université McGill

Diplômé, Program for Management Development, Harvard Business School



## Résultats du vote en 2022

Pour	<b>98,86 %</b>	251 664 205
Abstention	<b>1,14 %</b>	2 892 412

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Fiera Capital Corp. (2022 à ce jour)

Transcontinental inc. (2008 à 2021)

## Présence aux réunions du conseil et des comités

Conseil d'administration	<b>10 sur 10</b>	100 %
Comité d'audit	<b>4 sur 4</b>	100 %
Comité de gouvernance	<b>3 sur 3</b>	100 %
<b>Total</b>	<b>17 sur 17</b>	<b>100 %</b>

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	-	-
DDVA	45 002	35 700
<b>Total</b>	<b>45 002</b>	<b>35 700</b>
Valeur de marché	1 299 658 \$	1 210 587 \$
Minimum requis	400 000 \$	400 000 \$
<b>% de réalisation</b>	<b>325 %</b>	<b>303 %</b>

# Marc Parent, C.M.

## Président et chef de la direction

Âge : 62

Montréal, Québec, Canada

Administrateur depuis : 2008

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : pour plus de détails concernant la rémunération de M. Parent, **se reporter à la section 7 « Rémunération des dirigeants – Rémunération de nos membres de la haute direction visés »**

Langues : anglais, français

### Expérience

**CAE Inc.** – Président et chef de la direction (2009 à ce jour); vice-président directeur et chef de l'exploitation, responsable de tous les secteurs d'activité de CAE et des nouvelles initiatives de croissance (2008 à 2009); président de groupe, Produits de simulation et Formation et services militaires (2006 à 2008); président de groupe, Produits de simulation, responsable du secteur des produits de simulation civile de la Société ainsi que de la conception, de la fabrication et du soutien des produits pour les activités de formation civile et militaire de la Société (2005 à 2006)

**Bombardier Aéronautique** – Vice-président et directeur général des programmes Challenger 300, 604 et 850/870 ainsi que de la ligne de produits de jets régionaux CRJ 200 (2004 - 2005); vice-président et directeur général de l'exploitation aux États-Unis, chargé des installations Learjet de Wichita et Tucson (2003 à 2004), vice-président et directeur général de l'exploitation des installations de Toronto (2001 à 2003), vice-président de l'exploitation du site de Havilland à Toronto (2000 à 2001); vice-président de la gestion des programmes pour le développement des produits (1998 à 2000); directeur de projet responsable de la conception, du développement et de la certification de l'avion de ligne à turbopropulseurs Q400 (1995 à 1998)

**Canadair** – Il a occupé divers postes au sein de l'entreprise (1984 à 1995)

### Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Connaissance approfondie du secteur** acquise au cours de plus de 35 ans d'expérience dans l'aérospatiale chez Canadair, Bombardier et CAE

**Expérience en leadership et gestion stratégiques** acquise dans des postes de direction chez Bombardier et CAE, notamment en qualité de chef de l'exploitation et de chef de la direction

**Expertise en ressources humaines/rémunération** acquise au cours de nombreuses années à des postes de direction, notamment en qualité de président et chef de la direction de CAE et de directeur général de sites au Canada et aux États-Unis chez Bombardier, où il supervisait d'importants effectifs

**Expérience des marchés financiers/fusions et acquisitions** acquise dans le cadre de la supervision de 36 opérations de fusion et acquisition, créant 19 coentreprises et de multiples opérations internes d'impartition de clients depuis le début de son mandat de chef de la direction en 2009, ce qui lui a permis de réaliser des économies d'échelle grâce à la création de synergies et à la consolidation de technologies de pointe

 Connaissance de l'industrie	 Leadership et gestion stratégiques
 Finance et comptabilité	 Ressources humaines/rémunération
 Droit et gouvernance	 Technologie de l'information, cybersécurité et numérique
 Marchés internationaux	 Marchés financiers, fusions et acquisitions
 Production, chaîne d'approvisionnement	

### Formation

Baccalauréat en ingénierie, École polytechnique de Montréal

Diplômé, Advanced Management Program de la Harvard Business School

Pilote qualifié détenant une licence de pilote de ligne émise par Transports Canada



### Résultats du vote en 2022

Pour	99,88 %	254 247 882
Abstention	0,12 %	309 416

### Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Telus Corporation (2017 à ce jour)

### Présence aux réunions du conseil et des comités<sup>1</sup>

Conseil d'administration	10 sur 10	100 %
<b>Total</b>	<b>10 sur 10</b>	<b>100 %</b>

1. Sur invitation des comités du conseil, M. Parent a assisté à la totalité ou à une partie de leurs réunions.

### Titres détenus<sup>2</sup>

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	354 879	314 063
DLT EX2004 <sup>3</sup>	42 985	42 985
DLT <sup>3</sup>	232 111	232 111
<b>Total</b>	<b>629 975</b>	<b>589 159</b>
Valeur de marché	18 193 678 \$	19 978 382 \$

2. À titre de président et chef de la direction, M. Parent est assujéti à une cible d'actionariat plus élevée que celle d'un administrateur indépendant (pour en savoir plus sur les exigences d'actionariat imposées à M. Parent, voir la section 7 « Rémunération des dirigeants – Analyse de la rémunération – Gouvernance de la rémunération – Exigences d'actionariat des dirigeants »).

3. Se reporter à la section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération des hauts dirigeants – Conception du programme d'intéressement à long terme – Régimes inactifs à base d'actions avec anciens participants ».

# Général David G. Perkins

## É.-U. (ret.)

Âge : 65

Jackson, New Hampshire, États-Unis

Administrateur indépendant depuis : 2020

Comités : **Ressources humaines, Gouvernance**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : **247 000 \$**

Langues : **anglais**

## Expérience

**Armée américaine** - Commandant du Training and Doctrine Command (TRADOC) de l'armée américaine (2014 à 2018); commandant, Combined Arms Center et Command & General Staff College (2011 à 2014); commandant de la 4<sup>e</sup> division d'infanterie (2009 à 2011); il s'est engagé en 1980









## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Connaissance de l'industrie** acquise en servant pendant plus de 40 ans dans l'armée américaine, notamment en tant que commandant du TRADOC (Training and Doctrine Command), où il était responsable du développement et de la spécification des exigences opérationnelles pour tous les systèmes de l'armée américaine

**Expérience en leadership et gestion stratégiques** acquise en servant et en dirigeant l'armée américaine, qui est l'une des organisations les plus importantes et complexes au monde. Sous sa direction, TRADOC a élaboré le concept stratégique d'opérations multidomaines, qui est devenu un moteur pour les changements futurs dans les opérations et la formation, non seulement dans l'armée américaine, mais partout dans le monde

**Expertise en relations gouvernementales** acquise en qualité de commandant du TRADOC, laquelle est responsable de la conception, de l'acquisition, de la construction et de l'amélioration continue au sein de l'ensemble de l'armée américaine conformément à toutes les politiques et lois, tant aux États-Unis qu'à l'échelle internationale

**Expérience en ressources humaines/rémunération** fondée sur la gestion d'une organisation de recrutement qui recrutait et embauchait plus de 120 000 personnes par an, et il a ensuite été responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des talents et de perfectionnement des dirigeants pour plus de 1,2 million d'employés

 Connaissance de l'industrie	 Leadership et gestion stratégiques
 Relations gouvernementales	 Ressources humaines/rémunération
 Marchés internationaux	 Technologie de l'information, cybersécurité et numérique
 Gestion des risques	 Production, chaîne d'approvisionnement

## Formation

B. Sc, Académie militaire des États-Unis, West Point

M. Sc, ingénierie mécanique, Université du Michigan

M. Sc, sécurité nationale et études stratégiques, Naval War College



## Résultats du vote en 2022

Pour	<b>96,49 %</b>	245 614 203
Abstention	<b>3,51 %</b>	8 942 414

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Oshkosh Corp. (2022 à ce jour)

## Présence aux réunions du conseil et des comités<sup>1</sup>

Conseil d'administration	<b>10 sur 10</b>	100 %
Comité d'audit	<b>2 sur 2</b>	100 %
Comité de gouvernance	<b>2 sur 2</b>	100 %
Comité des ressources humaines	<b>6 sur 6</b>	100 %
<b>Total</b>	<b>20 sur 20</b>	<b>100 %</b>

1. Le général Perkins s'est retiré du comité d'audit et a rejoint le comité de gouvernance le 10 août 2022.

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	-	-
DDVA	22 062	12 760
<b>Total</b>	<b>22 062</b>	<b>12 760</b>
Valeur de marché	637 151 \$	432 691 \$
Minimum requis	400 000 \$	400 000 \$
<b>% de réalisation</b>	<b>159 %</b>	<b>108 %</b>

# Michael E. Roach

Âge : 71

Montréal, Québec, Canada

Administrateur indépendant depuis : 2017

Comités : **Audit, Gouvernance**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : **247 000 \$**

Langues : **anglais**

## Expérience

**Interac Inc.** – Président du conseil (2018 à 2020)

**CGI Inc.** – Président et chef de la direction (2006 à 2016), président et chef de l'exploitation (2002 à 2006); président, Canada et Europe (2001); vice-président directeur, Ingénierie commerciale et externalisation (1999 à 2000); vice-président directeur et directeur général, Systèmes et services d'information de télécommunications (1998 à 1999)

**Bell Canada** – Président et directeur général de Bell Sygma Inc. (1992 à 1998), après avoir exercé des fonctions de direction progressives (1974 à 1992)

## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Expérience en leadership et gestion stratégiques** acquise à titre de membre du conseil et de dirigeant ayant participé à l'élaboration de nombreux plans stratégiques annuels, notamment des évaluations et des mises en œuvre réussies, tout en occupant des postes de direction

**Expertise en technologie de l'information/cybersécurité/numérique** développée pendant son mandat à titre de chef de la direction de CGI inc., société mondiale de services-conseils en TI et en affaires

**Expertise des marchés financiers/fusions et acquisitions** acquise grâce à son expérience dans le repérage, l'exécution et l'intégration d'acquisitions, l'établissement et la présidence de programmes d'investissement mondiaux

**Expérience des marchés internationaux** acquise en travaillant sur quatre continents dans le cadre de ses fonctions chez CGI Inc.

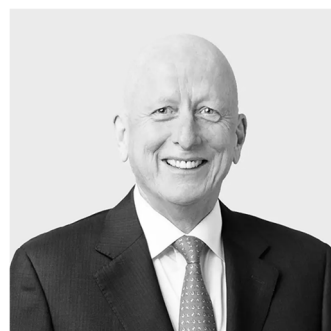
 Connaissance de l'industrie	 Leadership et gestion stratégiques
 Finance et comptabilité	 Ressources humaines/rémunération
 Droit et gouvernance	 Technologie de l'information, cybersécurité et numérique
 Marchés internationaux	 Marchés financiers, fusions et acquisitions
 Gestion des risques	

## Formation

B.A., économie et sciences politiques, Université Laurentienne

Diplômé du programme de perfectionnement des cadres de l'Université Columbia

Diplômé de la formation en leadership de l'Institut Niagara



## Résultats du vote en 2022

Pour	<b>98,86 %</b>	251 653 182
Abstention	<b>1,14 %</b>	339 369

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

CGI inc. (2006 à ce jour)

## Présence aux réunions du conseil et des comités

Conseil d'administration	<b>10 sur 10</b>	100 %
Comité d'audit	<b>4 sur 4</b>	100 %
Comité de gouvernance	<b>3 sur 3</b>	100 %
<b>Total</b>	<b>17 sur 17</b>	<b>100 %</b>

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	-	-
DDVA	39 435	30 132
<b>Total</b>	<b>39 435</b>	<b>30 132</b>
Valeur de marché	1 138 883 \$	1 021 776 \$
Minimum requis	400 000 \$	400 000 \$
% de réalisation	<b>285 %</b>	<b>255 %</b>

# Patrick M. Shanahan

Âge : 61

Seattle, Washington, États-Unis

Administrateur indépendant depuis : 2022

Comités : **Audit, Gouvernance**

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : **181 317 \$**

Langues : **anglais**

## Expérience

**Ministère de la Défense des États-Unis** – Secrétaire par intérim à la Défense des États-Unis (2019); 33<sup>e</sup> secrétaire-adjoint à la Défense des États-Unis, où il a participé à l'élaboration de plusieurs politiques et stratégies clés du ministère de la Défense (2017 à 2018)

**The Boeing Company** – Vice-président directeur, chaîne d'approvisionnement et exploitation (2016 à 2017); vice-président directeur responsable des programmes des avions commerciaux, gérant les profits et pertes des programmes 737, 747, 767, 777 et 787 et les activités des principales usines de fabrication de Boeing (2008 à 2016); vice-président et directeur général de 787 Dreamliner, dirigeant le programme pendant une période de développement critique (2007 à 2008); vice-président et directeur général des systèmes de défense antimissiles de Boeing, supervisant le système de défense terrestre de mi-parcours, le laser aéroporté et le laser tactique avancé (2004 à 2007); vice-président et directeur général des systèmes d'aéronefs à voilure tournante, chargé de superviser les activités entourant l'Apache, le Chinook et l'Osprey (2002 à 2004); il s'est joint en 1986

## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Connaissance de l'industrie** acquise au cours des trois décennies passées chez The Boeing Company, où il a supervisé les unités de l'aviation civile et de la défense, et en tant que « client » lorsqu'il était au service du gouvernement

**Expérience en leadership et gestion stratégiques** acquise au sein du ministère de la Défense des États-Unis, notamment en tant que secrétaire par intérim à la défense des États-Unis et 33<sup>e</sup> secrétaire adjoint à la défense, où il était responsable de la gestion, de la coordination et de la supervision de toutes les questions liées aux forces armées américaines, ainsi que dans le cadre de ses fonctions de direction au sein de Boeing

**Expertise en gestion des risques** acquise dans le cadre de ses fonctions chez Boeing, où il a supervisé l'élaboration et l'exécution de nombreux programmes complexes dans les domaines de l'aviation civile et de la défense

**Expertise en production/chaîne d'approvisionnement** acquise dans le cadre de ses fonctions chez Boeing, où il a supervisé le développement et l'exécution de nombreux programmes complexes dans les domaines de l'aviation civile et de la défense. Il était notamment responsable des opérations de production et des fonctions de gestion des fournisseurs, notamment la mise en œuvre de technologies de production avancées et de stratégies de chaîne d'approvisionnement mondiale

 Connaissance de l'industrie	 Leadership et gestion stratégiques
 Relations gouvernementales	 Ressources humaines/rémunération
 ESG	 Technologie de l'information, cybersécurité et numérique
 Production, chaîne d'approvisionnement	 Gestion des risques
 R-D	

## Formation

B. Sc, en génie mécanique, Université de Washington

M. Sc, ingénierie mécanique, Massachusetts Institute of Technology

Maîtrise en administration des affaires, Sloan School of Management du Massachusetts Institute of Technology



## Résultats du vote en 2022

Pour	<b>99,87 %</b>	254 217 248
Abstention	<b>0,13 %</b>	339 369

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Leidos Inc. (2022 à ce jour)

Spirit Aerosystems inc. (2021 à ce jour)

Eve Holdings, Inc. (2021 à 2022)

## Présence aux réunions du conseil et des comités

Conseil d'administration	<b>10 sur 10</b>	100 %
Comité d'audit	<b>4 sur 4</b>	100 %
Comité de gouvernance	<b>3 sur 3</b>	100 %
<b>Total</b>	<b>17 sur 17</b>	<b>100 %</b>

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	-	-
DDVA	5 461	-
<b>Total</b>	<b>5 461</b>	<b>-</b>
Valeur de marché	157 714 \$	-
Minimum requis	400 000 \$	400 000 \$
% de réalisation <sup>1</sup>	<b>39 %</b>	<b>s.o.</b>

1. M. Shanahan s'est joint au conseil d'administration le 1er avril 2022 et doit satisfaire aux exigences d'actionariat dans les cinq ans suivant cette date.

# Andrew J. Stevens

Âge : 66

Cheltenham, Gloucestershire, Royaume-Uni

Administrateur indépendant depuis : 2013

Comités : Ressources humaines, Gouvernance

Valeur totale de la rémunération reçue au cours de l'exercice 2023 : 247 000 \$

Langues : anglais

## Expérience

**Cobham plc** – Il a occupé des postes à responsabilité croissante, notamment celui de directeur général du groupe, Systèmes aérospatiaux, de directeur de l'exploitation et de directeur général (2003 à 2012)

**Rolls-Royce** – Directeur général, Aérospatial de défense (2001 à 2003)

**Messier-Dowty** – Directeur général, puis chef de l'exploitation (1996 à 2000)

**Bowthorpe plc** (1994 à 1996)

**Groupe Dowty**, l'un des principaux fabricants britanniques d'équipements aéronautiques (1976 à 1994)









## Aptitudes, qualifications et compétences essentielles

**Connaissance de l'industrie** acquise au cours de sa carrière de plus de 45 ans dans le secteur aérospatial mondial, où il a occupé des postes au sein du groupe Dowty, de Bowthorpe, de Cobham et de Rolls-Royce, où il a été directeur général de l'aérospatial de défense

**Expérience en leadership et gestion stratégiques** acquise dans le cadre de postes de haute direction, notamment chef de la direction et chef de l'exploitation de Cobham et chef de l'exploitation de Messier-Dowty

**Expertise des marchés internationaux** acquise en supervisant des sociétés exerçant des activités à l'échelle mondiale, notamment en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, et en établissant des relations avec des clients, des gouvernements et des fournisseurs clés qui ont permis de réussir dans ces régions

**Expérience en production/chaîne d'approvisionnement** acquise en agissant à titre de chef de l'exploitation à Cobham et à Messier-Dowty, où il a augmenté le pourcentage dans ces domaines importants

 Connaissance de l'industrie	 Leadership et gestion stratégiques
 Relations gouvernementales	 Ressources humaines/rémunération
 R-D	 Droit et gouvernance
 Marchés internationaux	 Production, chaîne d'approvisionnement

## Formation

Ingénieur agréé, titulaire d'un baccalauréat spécialisé avec mention en production

Ingénierie, Université Aston à Birmingham



## Résultats du vote en 2022

Pour	95,94 %	244 222 498
Abstention	4,06 %	10 334 119

## Membre du conseil d'autres sociétés ouvertes

Héroux-Devtek Inc. (2014 à 2019)

De La Rue plc (2012 à 2019)

Cobham plc (2003 à 2012)

## Présence aux réunions du conseil et des comités

Conseil d'administration	9 sur 10	90 %
Comité de gouvernance	6 sur 6	100 %
Comité des ressources humaines	3 sur 3	100 %
<b>Total</b>	<b>18 sur 19</b>	<b>95 %</b>

## Titres détenus

	5 juin 2023	3 juin 2022
Actions	-	-
DDVA	92 082	82 779
<b>Total</b>	<b>92 082</b>	<b>82 779</b>
Valeur de marché	2 659 328 \$	2 807 035 \$
Minimum requis	400 000 \$	400 000 \$
% de réalisation	665 %	702 %



## Processus de sélection et de nomination des administrateurs

Une partie des responsabilités du comité de gouvernance consiste à repérer et à recruter des personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membres du conseil, ainsi qu'à recommander des candidats à l'élection aux assemblées annuelles des actionnaires, en tenant compte de la « Politique relative à la diversité, à l'équité et à l'inclusion du conseil d'administration et des dirigeants » (la « politique sur la diversité »).

### Pour remplir ce mandat, le comité de gouvernance :

- repère des ensembles de compétences, d'expérience dans le secteur, d'expérience diverse et internationale, et de liens d'affaires souhaitables et d'autres caractéristiques qui pourraient aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités et à servir les intérêts de CAE (voir la rubrique « Caractéristiques du conseil » ci-après), tenant compte des critères promouvant la diversité, y compris le genre, l'âge, la race, la nationalité, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et le handicap;
- passe en revue avec le président du conseil, le président et chef de la direction et d'autres administrateurs les candidatures éventuelles, notamment celles des membres existants du conseil, qui pourraient posséder une partie ou la totalité de ces caractéristiques;
- considère les éventuels conflits d'intérêts, les questions d'indépendance et l'appartenance à des conseils d'administration interdépendants des candidats potentiels;
- approche avec le président du conseil et d'autres administrateurs des candidats potentiels qui ne siègent pas déjà au conseil afin d'établir leur disponibilité et leur intérêt à siéger au conseil de CAE, et passe en entrevue les candidats intéressés afin d'établir la pertinence de leur candidature;
- étudie avec d'autres membres du conseil la candidature éventuelle de tout nouvel administrateur avant la prise de décision définitive de le nommer et évalue l'efficacité du processus de nomination des administrateurs en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de diversité de CAE.

### Les membres du conseil doivent :

- démontrer un niveau d'éthique et d'intégrité élevé, incluant le respect du code d'éthique professionnelle de CAE;
- agir avec honnêteté et de bonne foi en ce qui a trait aux intérêts supérieurs de CAE;
- consacrer suffisamment de temps aux affaires de CAE et exercer la prudence et la diligence de mise dans l'exercice de leur fonction au sein du conseil;
- donner un jugement objectif sur les enjeux de CAE;
- comprendre et mettre au défi les plans d'exploitation et stratégiques de CAE;
- participer activement à toutes les délibérations du conseil;
- fournir des efforts raisonnables pour assister aux réunions du conseil et des comités;
- examiner les documents de la direction fournis avant les réunions du conseil et se préparer à celles-ci.

Selon les statuts de CAE, le conseil peut être composé d'un minimum de trois et d'un maximum de vingt et un administrateurs. Comme le prévoit le règlement de CAE, les administrateurs doivent être élus tous les ans et la majorité des administrateurs doivent être des résidents canadiens. Chaque administrateur exerce son mandat jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à l'élection de son remplaçant, à moins qu'en application du règlement, il ne soit mis fin à son mandat auparavant. Conformément au règlement, le conseil a fixé à treize le nombre d'administrateurs à élire à l'assemblée.

## Caractéristiques du conseil

La grille suivante indiquant le genre, les compétences linguistiques, l'âge, l'appartenance fondée sur la diversité, la durée du mandat, les qualités professionnelles, l'expertise et les compétences des candidats aux postes d'administrateur est revue chaque année par le comité de gouvernance pour assurer une combinaison judicieuse d'aptitudes et d'expériences en ce qui a trait aux affaires de CAE, aux normes de gouvernance et à l'émergence de nouvelles perspectives :

- Tous les candidats non-salariés sont indépendants (12 administrateurs sur 13).
- Tous les membres des comités du conseil sont indépendants.

Données démographiques du conseil d'administration	Ayman Antoun	Margaret S. (Peg) Billson	Sophie Brochu	Elise Eberwein	Marianne Harrison	Alan N. MacGibbon	Mary Lou Maher	François Olivier	Marc Parent	Général David G. Perkins, É.-U. (ret.)	Michael E. Roach	Patrick M. Shanahan	Andrew J. Stevens
Genre	H	F	F	F	F	H	F	H	H	H	H	H	H
Français <sup>1</sup>			•					•	•				
Anglais <sup>1</sup>	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Autre(s) langue(s) <sup>1</sup>	•												
Moins de 60 ans	•			•	•			•					
60-69		•	•			•	•		•	•		•	•
70 ans et plus											•		
LGBTQ2+							•						
Minorité visible	•												
Autochtone													
0-5 ans	•		•	•	•		•	•		•	•	•	
6-10 ans		•				•							•
Plus de 10 ans									•				

1. Sauf indication contraire, s'entend, au minimum, de compétences professionnelles.



<b>Compétences et expériences</b>		Ayman Antoun	Margaret S. (Peg) Billson	Sophie Brochu	Elise Eberwein	Marlaine Harrison	Alan N. MacGibbon	Mary Lou Maher	François Olivier	Marc Parent	Gén. David G. Perkins, É.-U. (ret.)	Michael E. Roach	Patrick M. Shanahan	Andrew J. Stevens
	<b>Connaissance de l'industrie</b> Expérience ou compréhension de certains ou de tous les marchés ou secteurs directement pertinents pour CAE, y compris l'aviation civile, la défense et les soins de santé.	•	•		•					•	•	•	•	•
	<b>Leadership et gestion stratégiques</b> Expérience en tant que cadre supérieur d'une société ouverte ou d'une autre grande organisation, et expérience de direction ou de gestion dans l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre d'un plan stratégique.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	<b>Finance et comptabilité</b> Expérience ou compréhension de la comptabilité et de l'information financières et de la finance d'entreprise, et familiarité avec les contrôles financiers et comptables internes et les IFRS.			•	•	•	•	•	•	•		•		
	<b>Ressources humaines et rémunération</b> Expérience ou compréhension de la rémunération et des avantages sociaux des dirigeants, y compris les programmes d'avantages sociaux et d'intéressement, la gestion et le maintien en poste des talents, le développement du leadership et la planification de la relève.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	<b>Relations gouvernementales</b> Expérience ou compréhension des politiques réglementaires, politiques et publiques au Canada, aux États-Unis et/ou dans les territoires internationaux.	•	•	•	•						•		•	•
	<b>R-D</b> Expérience de la supervision de programmes de R-D à grande échelle.		•										•	•
	<b>Droit et gouvernance</b> Expérience ou compréhension des questions et pratiques de gouvernance d'entreprise, y compris l'environnement juridique, de conformité et réglementaire applicable aux sociétés ouvertes ou à d'autres grandes organisations.				•				•	•		•		•
	<b>Technologie de l'information, cybersécurité et numérique</b> Expérience ou compréhension de la conception et de la mise en œuvre, ou de la supervision de la conception et de la mise en œuvre, de stratégies et de politiques relatives aux systèmes de technologie de l'information à l'échelle de l'entreprise, aux infrastructures numériques axées sur le client, aux analyses de données, à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité.	•					•	•	•	•	•	•	•	
	<b>ESG</b> Expérience ou compréhension des pratiques et programmes ESG, y compris la durabilité, la santé et la sécurité, la diversité et l'inclusion et la responsabilité sociale.	•		•	•			•					•	
	<b>Gestion des risques</b> Expérience ou compréhension de l'identification et de l'évaluation des risques et des systèmes de gestion des risques.			•	•	•	•	•			•	•	•	
	<b>Marchés internationaux</b> Expérience ou compréhension des marchés étrangers où la Société exerce des activités.								•	•	•	•		•
	<b>Marchés financiers, fusions et acquisitions</b> Expérience en supervision de l'affectation du capital afin d'assurer des rendements financiers élevés ajustés au risque et en stratégie de structure du capital et opérations structurelles, y compris les fusions, les acquisitions ou les dessaisissements d'actifs importants et/ou d'entités publiques ou privées.			•		•			•	•		•		
	<b>Production, chaîne d'approvisionnement</b> Expérience ou compréhension de l'approvisionnement, de la production, de la chaîne d'approvisionnement, de l'infrastructure, de la gestion de l'information, de la logistique et du développement, de la distribution et de la commercialisation de produits.		•						•	•	•		•	•

# Section 4

---

# Gouvernance

## Notre engagement envers une saine gouvernance d'entreprise

Les membres du conseil et de la direction sont fiers du fait que CAE maintienne des normes de gouvernance rigoureuses. Cette gouvernance repose sur le principe fondamental selon lequel des pratiques appropriées et éthiques mènent à la création et à la préservation de la valeur pour les actionnaires.

Notre structure de gouvernance permet à des administrateurs indépendants, avisés et chevronnés de fournir des conseils, des perspectives et de la surveillance pour servir les intérêts de la Société et de nos actionnaires.

## Respect de la réglementation

À titre d'émetteur assujéti canadien dont les actions sont inscrites à la TSX et à la New York Stock Exchange (« NYSE »), CAE est tenue d'exercer une gouvernance qui respecte, voire surpasse, les règles applicables adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») et par la Securities and Exchange Commission (« SEC ») ainsi que les dispositions des règles de la NYSE et de la législation Sarbanes-Oxley.

En tant que société non américaine, CAE n'est pas tenue de se conformer à la plupart des exigences d'inscription de la NYSE en matière de gouvernance. Toutefois, CAE est tenue de communiquer les différences importantes entre ses pratiques en matière de gouvernance et les exigences applicables aux sociétés américaines inscrites à la NYSE. À l'exception de ce qui est résumé sur le site Web de CAE (<http://www.cae.com/fr/investisseurs/gouvernance>), CAE se conforme aux exigences de la NYSE à tous les égards importants. Elle se conforme également aux dispositions de la législation Sarbanes-Oxley et aux règles adoptées par la SEC aux termes de cette loi qui s'appliquent actuellement à CAE.

## Pratiques exemplaires et amélioration continue

Le conseil et son comité de gouvernance continuent de surveiller les pratiques en matière de gouvernance au Canada et aux États-Unis et d'apporter les changements nécessaires aux politiques et aux pratiques de CAE en matière de gouvernance afin de se conformer aux nouvelles règles des ACVM et des autres autorités de réglementation compétentes. Nous surveillons aussi les pratiques prisées des représentants d'actionnaires ainsi que d'autres organisations, et adopterons celles qui seront jugées dans l'intérêt de la Société.

## Communication et engagement des actionnaires

CAE s'engage à maintenir un dialogue ouvert et continu avec ses actionnaires, les autres investisseurs et le public. Par l'entremise de sa politique et de ses méthodes de communication d'informations, le conseil s'assure que les renseignements importants transmis aux investisseurs sont opportuns, exacts et largement diffusés conformément aux lois sur les valeurs mobilières et aux règles des bourses applicables. CAE reconnaît l'importance d'entretenir des communications constructives et significatives avec les actionnaires et apprécie leur rétroaction et leurs commentaires. À cet égard, nous avons mis en place différents moyens permettant d'assurer une communication cohérente et efficace avec les actionnaires et les encourageant à exprimer leurs points de vue et à donner une rétroaction directe au conseil et à la direction.

- Nous communiquons régulièrement avec nos parties prenantes par divers canaux, notamment au moyen de notre site Web ([www.cae.com](http://www.cae.com)). Les actionnaires, les clients et les autres parties prenantes peuvent consulter de l'information exhaustive sur la Société au moyen de la section investisseurs de notre page Web ([www.cae.com/fr/investisseurs](http://www.cae.com/fr/investisseurs)), où on peut retrouver les rapports annuels et trimestriels, les communiqués, les rapports sur la durabilité, les présentations d'entreprise et les documents relatifs à la gouvernance.
- Nous organisons chaque trimestre des conférences téléphoniques sur les résultats avec les analystes financiers et les investisseurs institutionnels afin d'examiner les plus récents résultats financiers et d'exploitation publiés par CAE. Nos appels sur les résultats sont diffusés sur le Web en direct et sont suivis d'une période de questions à laquelle tous les actionnaires peuvent accéder.
- Nous organisons également des journées investisseurs destinées aux professionnels des marchés de capitaux, y compris des analystes financiers et des investisseurs institutionnels de manière ponctuelle. Ces événements permettent à CAE d'expliquer ses activités et de communiquer sa stratégie et sa vision à ses actionnaires de façon exhaustive. Ces réunions offrent également des occasions de discuter avec l'équipe de direction de CAE. Ces événements peuvent être tenus en personne ou par webdiffusion en direct. La rediffusion de l'événement et la présentation qui l'accompagne sont disponibles sur le site Web de CAE après l'événement.

Le conseil encourage les actionnaires à assister aux assemblées annuelles des actionnaires de la Société. Ces assemblées offrent des occasions privilégiées pour discuter de la Société, de sa gouvernance et d'autres questions importantes.

La Société s'engage à interagir efficacement avec les actionnaires et les autres parties prenantes au sujet de la rémunération des dirigeants de façon continue.

Chaque année, nous appelons les actionnaires à examiner et à voter à l'assemblée de façon consultative et non contraignante sur l'approche de CAE en matière de rémunération des dirigeants, communément appelée vote consultatif sur la rémunération. Bien qu'il s'agisse d'un vote consultatif et que les résultats ne soient pas contraignants, le comité des ressources humaines examine et analyse les résultats du vote et en tient compte lorsqu'il passera en revue la philosophie et les programmes de rémunération des dirigeants.

À l'assemblée annuelle des actionnaires tenue en août 2022, à la suite du soutien reçu relatif au vote consultatif sur la rémunération des dirigeants, le conseil et la direction de CAE se sont engagés à communiquer, au cours de l'exercice 2023, avec des sociétés d'expertise-conseil en matière de vote par procuration, nos actionnaires institutionnels et d'autres parties prenantes afin de mieux comprendre les préoccupations ou les recommandations concernant les pratiques en matière de rémunération de CAE. Se reporter à la **section 7 « Rémunération des dirigeants – Analyse de la rémunération – Engagement des actionnaires »**, qui décrit nos principales initiatives d'engagement auprès des investisseurs au cours de l'exercice 2023.

Les actionnaires sont également toujours invités à soumettre des propositions pour qu'elles soient examinées lors d'une assemblée annuelle des actionnaires de la Société et incluses dans notre circulaire de sollicitation de procurations. De plus amples renseignements sont fournis à la **Section 8 « Autres renseignements importants »** de la présente circulaire.

Les services Communications mondiales et Relations avec les investisseurs de CAE communiquent activement avec les investisseurs pour répondre à leurs questions ou préoccupations. Les actionnaires peuvent envoyer des commentaires ou des questions par courriel à l'adresse [investisseurs@cae.com](mailto:investisseurs@cae.com). De plus, l'agent des transferts de CAE, la Société de fiducie Computershare du Canada, a un numéro sans frais (1-800-564-6253) et un site Web ([www.computershare.com](http://www.computershare.com)) pour aider les actionnaires.

Les actionnaires peuvent communiquer avec le conseil ou la direction par écrit pour exprimer leurs points de vue sur les questions qui leur tiennent à cœur, en faisant parvenir leur correspondance au président du conseil soit i) par la poste dans

une enveloppe portant la mention « Confidentiel » à l'attention du président du conseil de CAE inc., 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6, Canada; ii) par courriel à l'adresse [presidentconseil@cae.com](mailto:presidentconseil@cae.com).

Les actionnaires peuvent demander de rencontrer le président du conseil, le président de tout comité du conseil ou un administrateur pour discuter de sujets liés à la rémunération et à la gouvernance dont le conseil est directement responsable. Le président du conseil examinera ces demandes de rencontre avec le président du comité de gouvernance et le secrétaire. Le conseil se réserve le droit de rejeter la demande de rencontre pour un motif qu'il juge approprié, y compris lorsque les sujets proposés pour la rencontre ne sont pas liés à des questions de rémunération et de gouvernance et seront mieux traités par la direction.

Nous sommes déterminés à maintenir et à continuellement améliorer l'interaction avec nos actionnaires. Nous offrons à nos investisseurs institutionnels et à nos groupes de conseil en vote par procuration plusieurs occasions d'en apprendre davantage sur CAE, notamment :

- Journées des investisseurs
- Tournées des investisseurs tout au long de l'année
- Rencontres en personne ou par vidéoconférence avec notre président et chef de la direction, notre vice-présidente directrice, Finances et cheffe de la direction financière, notre vice-président directeur, Relations avec les investisseurs et Gestion du risque d'entreprise, notre cheffe de la direction du développement durable et vice-présidente directrice, Engagement des parties prenantes, les présidents de groupes et les cadres dirigeants dans nos divisions mondiales.
- Webdiffusions de nos conférences téléphoniques trimestrielles sur les résultats avec des analystes de recherche et des investisseurs institutionnels
- Présentations lors de conférences institutionnelles et sectorielles
- Présentations sur les résultats trimestriels disponibles sur notre site Web

**Nous recevons également des commentaires lors des occasions suivantes :**

- Notre assemblée générale annuelle des actionnaires
- Des discussions régulières avec des analystes de maisons de courtage
- Une adresse dédiée pour les demandes par courriel
- Notre note consultative sur notre approche en matière de

rémunération de la haute direction

- Nous améliorons continuellement notre message à nos investisseurs pour leur donner les indications les plus précises sur nos perspectives de croissance et la valeur future de leur investissement.

### Rôles du conseil et de la direction

Le conseil et ses comités ont pour mission de générer de la valeur à long terme pour les actionnaires de la Société et d'assurer la continuité et la vitalité des activités de la Société en établissant des politiques pour la Société, en supervisant la planification stratégique, en surveillant le rendement de la Société et en fournissant à la direction des conseils et des commentaires appropriés sur le rendement. La direction doit s'assurer que CAE exerce ses activités en toute légalité et de manière responsable du point de vue de l'éthique. Son rôle de gérance, ses responsabilités particulières, les exigences relatives à sa composition et divers autres points sont exposés à l'**annexe A « Charte du conseil d'administration »** de la présente circulaire.

### Rôle et responsabilités du président et chef de la direction

Le président et chef de la direction apporte son concours dans la formulation de la description du poste de président et chef de la direction, qui est approuvée par le comité de gouvernance et le conseil. La description (qui est disponible sur notre site Web) prévoit que le président et chef de la direction est le principal responsable du leadership, de l'orientation stratégique et de direction et des résultats d'affaires de CAE afin de s'assurer que CAE établit des objectifs appropriés et gère ses ressources de manière à atteindre ces objectifs. Il prévoit également que le président et chef de la direction rend compte au conseil, entre autres, de la formulation et de l'exécution des stratégies commerciales, de la supervision de la structure et du cadre de gouvernance d'entreprise de CAE, de la responsabilité globale de la gestion des activités de CAE, de la réalisation d'un processus budgétaire complet et du suivi du rendement de CAE par rapport au budget, en veillant à ce que les stratégies de CAE soient mises en œuvre efficacement avec une réalisation au moment voulu de progrès par rapport aux objectifs stratégiques, en identifiant et en communiquant les risques et les occasions au conseil et en les traitant de manière appropriée, en tenant le conseil pleinement informé de tous les problèmes et aspects importants du rendement, des occasions et des développements du marché de la Société, la construction et le maintien d'un réseau de relations stratégiques avec les chefs d'entreprise, les représentants du gouvernement et les investisseurs, le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de ressources humaines qui développe

les capacités de leadership, et la création d'une structure et d'une culture organisationnelles qui optimisent et maintiennent des niveaux de performance élevés. Il incombe au chef de la direction de s'assurer qu'un cadre efficace de gestion des risques et de continuité de l'exploitation est en place ainsi que des systèmes appropriés pour surveiller, gérer et atténuer ces risques (y compris les risques liés à la cybersécurité). De plus, le chef de la direction est responsable de la mise en œuvre et de la communication des politiques, des pratiques et de la stratégie en matière de facteurs ESG de la Société (y compris la diversité, l'équité et l'inclusion, la santé et la sécurité, l'éthique et la lutte contre la corruption, l'environnement et les changements climatiques, et les droits de la personne). Le chef de la direction favorise une culture visant l'adoption de comportements éthiques pour CAE et le respect du code de conduite de CAE, et veille de façon proactive à ce que CAE respecte toutes ses obligations juridiques, comptables, éthiques, morales et sociales.

### Le président du conseil est indépendant

M. MacGibbon est actuellement président du conseil. M. MacGibbon est un administrateur non dirigeant et, à ce titre, doit veiller à ce que le conseil s'acquitte de ses responsabilités indépendamment de la direction.

Toute correspondance destinée aux administrateurs indépendants peut être envoyée à l'attention du président du conseil, par courriel à l'adresse [presidentconseil@cae.com](mailto:presidentconseil@cae.com) ou à l'adresse de CAE indiquée dans la présente circulaire.

La description du poste de président du conseil d'administration (disponible sur notre site Web) énonce les responsabilités et les fonctions du président visant à aider le conseil à accomplir son rôle de gérance, y compris les tâches suivantes :

- représenter le conseil dans les échanges avec la direction;
- représenter le conseil dans les échanges avec des tiers;
- s'assurer de manière générale que le conseil exerce ses activités indépendamment de la direction;
- présider les réunions du conseil et favoriser la tenue de discussions ouvertes et sans contraintes;
- définir, de concert avec le comité de gouvernance, la marche à suivre pour choisir les administrateurs et évaluer leur conduite;
- assurer l'interaction efficace et transparente entre les membres du conseil et la haute direction;
- agir à titre de personne-ressource auprès du président et chef de la direction à l'égard d'initiatives stratégiques et

commerciales importantes et rencontrer régulièrement le président et chef de la direction afin de fournir des commentaires et des conseils au nom du conseil et d'autres parties prenantes;

- faire rapport aux actionnaires au nom du conseil et jouer un rôle dans les relations externes de la Société en consultation avec le président et chef de la direction;
- informer les actionnaires au nom du conseil.

### Processus en place assurant que le conseil fonctionne indépendamment de la direction

Les administrateurs indépendants se sont réunis séparément du président et chef de la direction lors de chaque réunion du conseil au cours de l'exercice 2023 et de chaque réunion des comités des

ressources humaines, de gouvernance et d'audit. Les réunions des administrateurs indépendants tenues lors des réunions du conseil sont présidées par le président du conseil non dirigeant, tandis que les réunions des comités sont présidées par le président du comité visé. Le conseil et ses comités, de même que tous les administrateurs, peuvent aussi retenir les services de conseillers et de consultants externes et les rencontrer aux frais de CAE lorsque les circonstances le justifient. En fait, le conseil a régulièrement accès à des renseignements indépendants de la direction par l'entremise des auditeurs externe et interne, ainsi qu'en faisant appel à des conseillers en rémunération indépendants et à un expert-conseil juridique indépendant. Il est d'avis que les processus appropriés sont en place pour lui permettre de fonctionner indépendamment de la direction.

### Délégation aux comités permanents du conseil composés uniquement d'administrateurs indépendants

En vue d'assumer ses responsabilités de façon efficace, le conseil a mis sur pied trois comités permanents qui, à la date de clôture des registres, se composaient des administrateurs indépendants suivants :

	Gouvernance	Audit	Ressources humaines
Ayman Antoun			X
Margaret S. (Peg) Billson	Présidente		X
Elise Eberwein		X	X
L'honorable Michael M. Fortier			Président <sup>1</sup>
Marianne Harrison	X	Présidente	
Mary Lou Maher <sup>1</sup>		X	X
François Olivier	X	X	
Général David G. Perkins, É.-U. (ret.)	X		X
Michael E. Roach	X	X	
Patrick M. Shanahan	X	X	
Andrew J. Stevens	X		X

1. M<sup>me</sup> Maher succédera à l'honorable Michael M. Fortier comme présidente du CRH après la fin de l'assemblée.

La nature et l'étendue de l'autorité et des responsabilités conférées à chaque comité permanent sont décrites dans les chartes des comités du conseil présentées à la **section 5 « Rapports des comités du conseil »**. Ces dernières sont aussi disponibles sur notre site Web, sous la rubrique « Gouvernance », de pair avec les descriptions de poste des présidents de comité.

La nomination d'administrateurs particuliers au sein de chacun des comités permanents du conseil vise généralement à refléter la pertinence des compétences et de l'expérience des administrateurs indépendants par rapport à la charte du comité applicable (pour en savoir plus sur le processus et les critères de sélection, se reporter à la **section 3 « Information relative aux candidats aux postes d'administrateur »**).

## **Orientation et formation continue**

Les nouveaux administrateurs rencontrent les membres de la haute direction de CAE, y compris le président et chef de la direction et la vice-présidente directrice, Finances et cheffe de la direction financière, afin de discuter des attentes de CAE envers ses administrateurs et des plans stratégiques et d'affaires de CAE. Les nouveaux administrateurs passent également en revue le plan d'affaires actuel de CAE, les ordres du jour détaillés et les documents concernant les réunions précédentes du conseil. Les nouveaux administrateurs de CAE reçoivent un manuel de référence complet contenant toutes les politiques clés de la Société et du conseil, dont le code d'éthique professionnelle et d'autres documents pertinents, et assistent à des séances d'information de direction. Tous les administrateurs ont régulièrement accès à la haute direction pour discuter des présentations au conseil et d'autres questions d'intérêt. La direction de CAE et le comité de gouvernance informent tous les administrateurs des développements importants qui surviennent en matière de gouvernance d'entreprise, des tendances importantes et des nouvelles exigences légales ou réglementaires. La haute direction fait aussi des présentations au conseil sur le rendement de CAE et sur des questions touchant les activités de celle-ci, l'industrie et le milieu concurrentiel dans lequel elle exerce ses activités.

Le comité de gouvernance encourage les administrateurs de CAE à assister à des conférences, à des séminaires ou à des cours, qu'ils soient propres à l'industrie au sein de laquelle œuvre CAE ou liés à leur rôle d'administrateur, les frais étant assumés par CAE. Tout au long de l'exercice 2023, la direction a mené ou organisé les séances de formation indiquées dans le tableau suivant. En outre, les administrateurs sont invités à visiter les installations de CAE et à assister à des événements sectoriels et à des foires commerciales. Compte tenu du milieu concurrentiel et technologique en évolution rapide et des marchés, nouveaux et émergents, dans notre secteur, le conseil exige qu'aux réunions prévues, la direction procède à un examen approfondi des secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités, ainsi que de notre industrie en général. Le conseil et ses comités sont régulièrement tenus informés par la direction des développements concernant la gouvernance, les changements au sein du paysage concurrentiel, les responsabilités fiduciaires des administrateurs, l'évolution de la législation, de la technologie, les nouveautés de l'industrie et tout autre matériel éducatif.

Date	Sujet	Participants	Présenté par
19 et 20 avril 2022	Mises à jour du contexte stratégique, qui comprennent les développements technologiques, les développements dans les secteurs de l'aviation civile, de la défense et de la sécurité, des soins de santé, les développements financiers, les relations avec les investisseurs et les développements en matière de gestion des risques d'entreprise	Conseil complet	<p>Chef de la direction</p> <p>Cheffe de la direction financière</p> <p>Vice-président principal, Stratégie mondiale</p> <p>Président de groupe, Solutions de formation pour l'aviation civile</p> <p>Président de groupe, Défense et sécurité</p> <p>Présidente, CAE Santé et vice-présidente directrice, Développement des affaires et Initiatives de croissance</p> <p>Vice-président de la technologie et de l'innovation</p> <p>Vice-président principal, Relations avec les investisseurs et gestion du risque d'entreprise</p>
18 mai 2022 9 août 2022 9 novembre 2022 13 février 2023	Examen de l'environnement de contrôle et mise à jour de la structure du capital, le marché de la trésorerie, les obligations d'information relatives aux changements climatiques au Canada et aux États-Unis, la gestion des risques d'entreprise, l'évolution des normes comptables, les risques financiers, les audits internes, la planification et la structure fiscales, la conformité aux lois sur les valeurs mobilières et les bourses et les faits nouveaux en matière de litiges	Comité d'audit	<p>Cheffe de la direction financière</p> <p>Chef de la comptabilité et contrôleur général</p> <p>Cheffe de la direction du développement durable et vice-présidente principale, Engagement des parties prenantes</p> <p>Vice-président principal, Stratégie et relations avec les investisseurs</p> <p>Chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire</p> <p>Vice-président, Fiscalité internationale</p> <p>Vice-président et trésorier</p> <p>Directeur, Audit interne</p> <p>Directeur, Gestion du risque d'entreprise</p> <p>PriceWaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L., s.r.l</p>
18 mai 2022 9 août 2022	Mise à jour des exigences en matière de santé et de sécurité et les tendances en matière de rémunération de la haute direction. Aperçu des nouvelles dispositions linguistiques au Québec et incidence de l'évolution de la jurisprudence aux États-Unis sur la couverture de l'assurance médicale	Comité des ressources humaines	<p>Vice-président principal, Ressources humaines mondiales</p> <p>Vice-président principal, Services aériens et Exploitation mondiale</p> <p>Meridian Compensation Partners</p>
18 mai 2022 9 novembre 2022 13 février 2023	Mises à jour sur les normes d'information ESG, les risques liés à l'environnement et aux changements climatiques, les développements réglementaires relatifs aux ESG, l'inventaire des émissions de carbone et les initiatives de réduction. Mises à jour sur les faits nouveaux en matière de conformité, de protection des données, de protection de la vie privée et de contrôles des exportations, ainsi que sur les tendances en matière de dénonciation, d'indépendance des membres et de conflits d'intérêts. Aperçu des tendances en matière de cible liée à la diversité et de planification de la relève du conseil, de la rémunération des administrateurs et des indices de référence de rémunération	Comité de gouvernance	<p>Cheffe de la direction du développement durable et vice-présidente principale, Engagement des parties prenantes</p> <p>Chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire</p> <p>KPMG</p> <p>Meridian Compensation Partners</p>



10 août 2022	Mises à jour sur l'aviation durable	Conseil complet	Cheffe de la direction du développement durable et vice-présidente principale, Engagement des parties prenantes
9 novembre 2022 13 février 2023	Mises à jour sur les tendances et les développements en matière de sécurité aérienne, les rôles en matière de santé et de sécurité, les indicateurs clés, les responsabilités et les attentes, les priorités en matière de risques critiques et les pratiques de leadership, les relations de travail et les tendances en matière de rémunération, notamment les pratiques exemplaires émergentes en matière de rémunération de la haute direction. Mises à jour sur les tendances, les programmes et les initiatives en matière de talents et de leadership ainsi que sur les initiatives en matière de diversité. Examen des tendances des systèmes de rémunération	Comité des ressources humaines	Vice-président principal, Ressources humaines mondiales Vice-président principal, Services aériens et Exploitation mondiale Chef de la sécurité aérienne (Défense et sécurité) Directeur de la sécurité mondiale, de l'assurance qualité et de la conformité (Civil) Vice-président principal, Ressources humaines mondiales Meridian Compensation Partners
9 novembre 2022	Mises à jour sur la gestion des risques et la surveillance et la gouvernance relative aux risques, la cybersécurité, les programmes d'assurance mondiaux et les tendances du marché de l'assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants	Comité d'audit	Vice-présidente principale, Finances et cheffe de la direction financière Responsable, Risques & Assurances Chef de la comptabilité et contrôleur général PriceWaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L., s.r.l Marsh Specialty États-Unis et Canada
10 novembre 2022	Mises à jour sur les tendances du secteur de la défense et de la sécurité	Conseil complet	Président du conseil de CAE USA Inc. Chef de la direction financière, Défense et sécurité Président de groupe, Défense et sécurité
14 février 2023	Aperçu de la stratégie numérique et technologique mondiale. Mises à jour sur les risques liés à la cybersécurité	Conseil complet	Chef du numérique et de la technologie

## Supervision de la planification stratégique

Le conseil maintient un processus de planification stratégique et établit, chaque année, un plan stratégique tenant compte, entre autres, des occasions et des principaux risques liés aux affaires de la Société. Il examine aussi régulièrement l'efficacité du processus de planification stratégique du conseil. Le conseil supervise la gestion de la mise en œuvre d'autres systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques. Le conseil adopte également un budget annuel relatif au rendement financier, distinct du plan stratégique.

Le conseil tient chaque année des séances de stratégie approfondies. En avril 2022, le conseil a examiné et approuvé le budget de l'exercice 2023 et le plan stratégique des exercices de 2023 à 2027. Dans le cadre de cet examen, le conseil a examiné les plans et les priorités stratégiques pour chacun des trois secteurs d'exploitation. Le conseil s'est également concentré sur les principaux risques et occasions auxquels l'entreprise est exposée en ce qui a trait à l'exécution stratégique et opérationnelle, à l'évolution de l'environnement économique et géopolitique, à l'environnement concurrentiel et réglementaire, au maintien d'une discipline financière rigoureuse et d'une situation du capital solide, à la résilience opérationnelle (y compris la sécurité de l'information et la gestion des données) et aux attentes des parties prenantes et des organismes de réglementation relatives aux mesures climatiques et sociales. Le conseil a également examiné les tendances émergentes en matière de prise de décisions stratégiques et financières en mettant l'accent sur l'avenir de la technologie, les tendances sectorielles et concurrentielles, les changements macroéconomiques et géopolitiques, les changements climatiques, la durabilité, la diversité, l'équité et l'inclusion, le numérique, la santé et les partenariats stratégiques. Le comité de direction a examiné les commentaires et les points de vue fournis par le conseil et en a discuté, et celui-ci a ensuite approuvé le plan stratégique mis à jour.

Le comité de direction informe le conseil de l'exécution de la stratégie et des considérations stratégiques à chaque assemblée ordinaire du conseil. Le conseil doit approuver toute opération qui aura une incidence stratégique importante sur la Société.

## Supervision de la gestion des risques d'entreprise

La gestion des risques d'entreprise est essentielle pour CAE, car la Société exerce ses activités dans plusieurs secteurs d'activité qui présentent divers risques et incertitudes. CAE a établi une

politique de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») décrivant le cadre afin d'assurer le repérage, l'évaluation, la priorisation, la gestion et le signalement proactif des risques, dans le respect des attentes du conseil et des intérêts des parties prenantes internes et externes de CAE.

Ce cadre repose sur un modèle à trois lignes où les secteurs d'activité, les fonctions de gestion des risques et la fonction d'audit interne travaillent ensemble pour gérer les risques cruciaux et améliorer continuellement le processus de gestion des risques :

- La première ligne est formée de nos dirigeants qui sont responsables d'assumer les risques et de gérer quotidiennement les risques et contrôles. Ils sont chargés de mettre en œuvre des mesures préventives et correctives et de maintenir et d'exécuter des contrôles internes efficaces au quotidien;
- La deuxième ligne est constituée de diverses fonctions de gestion des risques, de conformité, de continuité des activités et de contrôle. Ces fonctions facilitent et surveillent la mise en œuvre de pratiques efficaces de gestion des risques et aident les responsables des risques à définir l'exposition cible aux risques et à communiquer les informations adéquates sur les risques dans tout CAE. La deuxième ligne assure également la surveillance des risques à l'échelle de l'entreprise et conseille la haute direction relativement à la GRE. Dirigée par le vice-président principal, Relations avec les investisseurs et Gestion du risque d'entreprise, la deuxième ligne gère le processus de GRE et est appuyée au besoin par des experts, des spécialistes en gestion des risques, des consultants et toute autre ressource jugée appropriée pour atteindre le niveau souhaité de gestion des risques;
- La troisième ligne est constituée de la fonction d'audit interne et fournit au comité d'audit et à la direction une appréciation indépendante de notre cadre de gestion des risques, de notre environnement de contrôle et des systèmes de contrôle interne. Elle conseille la haute direction et lui fait des recommandations sur les possibilités d'amélioration des contrôles internes, des systèmes de gestion des risques et porte à l'attention de la direction les avantages organisationnels et opérationnels qui seront tirés des missions.

### En vertu de notre politique de GRE :

- Le conseil est responsable de la supervision de la gestion des risques de l'entreprise. À ce titre, le conseil examine avec la direction la propension et la tolérance au risque de la Société et évalue si la stratégie de la Société est conforme à la propension et à la tolérance au risque convenues pour la Société. Le conseil examine également l'ensemble des principaux risques d'entreprise auxquels la Société est exposée et en discute avec la direction, ainsi que les mesures prises par celle-ci pour surveiller et gérer ces expositions. Cette responsabilité comprend l'examen, avec la direction, des attentes du conseil quant aux responsabilités respectives de chaque comité en matière de surveillance des risques et de gestion de risques particuliers afin d'assurer une compréhension commune des responsabilités et des rôles. Le conseil collaborera avec la direction pour promouvoir et cultiver activement une culture d'entreprise qui comprend et met en œuvre la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.
- Le comité d'audit et la haute direction produisent une évaluation du cadre de gestion des risques de CAE ainsi que de l'environnement et des systèmes de contrôle internes.
- Les présidents des comités de gouvernance, d'audit et des ressources humaines font rapport au conseil après leurs réunions respectives. Le tableau ci-dessous présente les principales responsabilités en matière de supervision à l'égard de chacun des risques d'entreprise de 2023 énumérés :



Un compte rendu plus détaillé de la gestion des risques est présenté à la **section 9 « Risques et incertitudes liés à nos activités »** de notre rapport de gestion pour le quatrième trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2023, déposé auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières et fourni à la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur formulaire 6-K, et publié sur notre site Web ([www.cae.com](http://www.cae.com)), sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

## Éthique professionnelle

CAE est dotée d'un code d'éthique professionnelle écrit qui régit la conduite des administrateurs, des dirigeants, des employés, des entrepreneurs et des consultants de CAE. Le comité de gouvernance est chargé de superviser la conception et d'assurer le respect du code d'éthique professionnelle de CAE. Il est également chargé de superviser la mise en œuvre du code à l'échelle de l'entreprise, ainsi que du traitement des questions soulevées aux termes de celui-ci et de l'attestation de conformité annuelle. Le code d'éthique professionnelle est disponible sur le site Web de la Société ([www.cae.com](http://www.cae.com)). CAE utilise EthicsPoint, un système tiers de dénonciation anonyme, afin de faciliter le signalement de violations du code d'éthique professionnelle et de toute autre inconduite. Outre les rapports individuels que le conseil ou ses comités peuvent recevoir de la direction ou du service de dénonciation, le comité de gouvernance reçoit régulièrement des rapports sur les programmes d'éthique et de conformité, y compris un résumé des violations présumées du code d'éthique professionnelle de CAE et des politiques connexes.

Nos objectifs, l'approche de la direction et les faits saillants sont indiqués dans notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable, disponible à l'adresse [www.cae.com/fr/responsabilite-sociale/](http://www.cae.com/fr/responsabilite-sociale/).

## Conflits d'intérêts et opérations entre apparentés

La Société dispose d'un certain nombre de politiques et de procédures qui régissent la communication des conflits d'intérêts, ainsi que l'examen et l'approbation des opérations avec les administrateurs, les dirigeants et les employés.

Aux termes du code d'éthique professionnelle et de la politique sur les conflits d'intérêts de la Société, tous les conflits d'intérêts possibles doivent être immédiatement signalés à mesure qu'ils surviennent. Les conflits d'intérêts s'entendent d'un ensemble de circonstances qui crée un risque réel, perçu ou possible que le jugement professionnel ou les actions relatifs aux responsabilités et aux obligations d'une personne envers la Société soient influencés par un intérêt secondaire, qui profite habituellement à la personne sur le plan financier, professionnel et/ou personnel (y compris tout intérêt qu'elle peut avoir dans une opération ou un contrat important, existant ou projeté, mettant en cause la Société et dans lequel elle a une certaine influence ou un intérêt perçu).

Les administrateurs, les dirigeants et les membres du comité de direction de la Société doivent communiquer au secrétaire général de celle-ci toute information relative aux conflits d'intérêts possibles. Le secrétaire général de la Société fournit un rapport trimestriel au comité de gouvernance sur l'ensemble des conflits d'intérêts possibles communiqués par les administrateurs, les dirigeants et les membres du comité de direction de la Société. En outre, les administrateurs, les dirigeants, les employés et les consultants sont tenus de fournir chaque année une attestation de conformité au code d'éthique professionnelle, qui comprend une déclaration confirmant qu'ils ont déclaré ou communiqué l'ensemble des conflits d'intérêts réels, perçus ou possibles.

Conformément à la charte du comité d'audit de la Société, celui-ci doit examiner et approuver toutes les opérations entre apparentés avec des organisations déterminées comme apparentées en raison d'associations avec des administrateurs et des dirigeants. Aucun des administrateurs ou des dirigeants de la Société n'avait un intérêt notable dans une opération importante ou une opération projetée impliquant la Société au cours de la dernière année.

## Considérations en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)

Chez CAE, les facteurs ESG font partie intégrante de qui nous sommes en tant qu'entreprise et de la façon dont nous exerçons une influence dans le monde. Les facteurs ESG sont ancrés dans notre culture et orientent nos décisions et nos actions. Notre priorité est de garantir la sécurité et le bien-être de nos employés et de nos clients, de même que d'avoir une incidence positive sur les collectivités où nous sommes situés. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver le rapport annuel mondial d'activités et de développement durable, y compris la feuille de route, les données sur le rendement et les objectifs sous-jacents en matière de développement durable.

Le noble objectif de CAE, qui est de rendre le monde plus sûr, rend compte de la façon dont elle exerce une influence dans le monde et guide ses décisions et ses actions. Améliorer la sécurité de l'aviation civile, soutenir la paix et la démocratie grâce à l'état de préparation des forces alliées et améliorer la sécurité des soins de santé sont tous ancrés dans les principes de l'impact ESG.

Au cours de l'exercice 2023, bon nombre de nos projets ont eu un impact social important. Au nombre de ces projets figurent les suivants :

- À la suite de notre exercice matriciel d'importance relative de l'exercice 2022, nous avons élaboré une feuille de route pluriannuelle ESG comportant des cibles précises pour surveiller et rendre compte des progrès mesurables de nos initiatives au cours de l'exercice 2023. Cette nouvelle feuille de route stratégique pour les exercices 2024 à 2028 renforce notre engagement envers la durabilité et améliorera notre impact et nos performances dans les domaines les plus importants. Douze groupes de travail, dont certains interfonctionnels, ont élaboré des objectifs fondés sur des analyses des meilleures pratiques (le point de vue des parties prenantes, les signaux des marchés) et alignés sur notre stratégie d'entreprise. À partir de cet exercice, nous avons produit la feuille de route, qui a reçu l'approbation du comité de direction et du conseil. Nous décrivons les cibles et les objectifs pluriannuels dans chaque chapitre de notre prochain rapport annuel mondial d'activités et de développement durable.
- Étant donné que les membres du comité de direction partagent la responsabilité relative à l'avancement de cette feuille de route, nous revoyons notre cadre de gouvernance ESG existant afin de repérer les occasions permettant d'accroître l'intérêt et d'améliorer les résultats à tous les niveaux de l'organisation. À cet égard, le conseil et le comité de direction prennent part à des séances d'information trimestrielles sur les tendances en matière de facteurs ESG, les signaux des parties prenantes et les mesures à prendre.
- En vue de l'assurance externe de nos données, nous prenons des mesures pour améliorer le niveau de robustesse et de maturité de nos données, en étroite collaboration avec nos équipes d'audit interne et des finances. Nous élaborons des processus de collecte et de communication de données durables et auditables, y compris la mise en œuvre de contrôles appropriés et de responsabilisation à l'égard des données au sein de l'organisation. Nous avons élargi la portée de nos rapports sur la durabilité afin de mieux comprendre les répercussions de nos activités sur l'économie, l'environnement et la société, et de mieux informer nos parties prenantes au moyen de données mesurables de grande qualité lorsqu'elles sont disponibles. Après la publication du rapport de l'exercice 2023, CAE prévoit de se soumettre à une évaluation indépendante de l'état d'avancement relatif à l'assurance des facteurs ESG. La certification d'un échantillon d'indicateurs devrait suivre au cours de l'exercice 2024, avec l'intention de publier un rapport entièrement certifié au cours de l'exercice 2025.

- Dans le cadre de son engagement envers la décarbonisation de l'industrie aérospatiale et pour appuyer les efforts de ses fournisseurs, CAE se joint au International Aerospace Environmental Group (Groupe environnemental international de l'aérospatiale, IAEG) qui rassemble tous les acteurs de la chaîne de valeur pour faire progresser la création de valeur environnementale dans toute l'industrie. Grâce à nos membres et à nos partenaires, nous espérons favoriser l'amélioration continue dans l'ensemble de l'industrie aérospatiale afin de continuer à fournir des produits et des solutions de pointe et de haute qualité, tout en réduisant l'impact sur la santé et l'environnement. Nous souhaitons contribuer à l'élaboration de normes environnementales volontaires communes, au développement de ressources pour notre écosystème et à la recherche de solutions innovantes qui soutiennent le programme de carboneutralité de l'ensemble de l'industrie. Les groupes de travail de l'IAEG se penchent sur des questions telles que les déclarations de matériaux chimiques et les exigences en matière de rapports, le développement de technologies de remplacement et la déclaration et la gestion des gaz à effet de serre. Afin de renforcer notre collaboration en matière de durabilité avec nos fournisseurs, nous avons organisé un forum ESG de deux jours réunissant un groupe choisi de fournisseurs stratégiques afin de partager nos connaissances et d'explorer d'autres possibilités de réduire notre empreinte carbone commune.

Notre rendement et nos réalisations en matière de facteurs ESG sont indiqués dans notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable. Nos objectifs, l'approche de la direction, les initiatives et les faits saillants en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont également indiqués dans ce rapport, disponible à l'adresse [www.cae.com/fr/responsabilite-sociale/](http://www.cae.com/fr/responsabilite-sociale/).

## Normes de rapport

Le rapport a été rédigé en conformité avec les normes de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI). La GRI est un organisme indépendant qui fournit un cadre de référence mondialement accepté pour la communication de l'information sur le développement durable dans les entreprises et les secteurs d'activité.

CAE respecte les principes du Pacte mondial des Nations Unies en tant que signataire. Nous avons commencé à faire rapport sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en identifiant cinq objectifs sur lesquels notre stratégie d'entreprise et notre modèle d'affaires sont les plus alignés et en établissant une correspondance entre ces objectifs et nos principaux enjeux en matière de durabilité. Nous avons l'intention de poursuivre le processus d'intégration des objectifs de développement durable et de faire rapport de nos progrès pour les principaux domaines d'intérêts que nous avons établis. Se reporter à notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable pour connaître les raisons pour lesquelles CAE priorise et poursuit les cinq objectifs suivants :



L'engagement de CAE envers le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies ainsi que l'importance que CAE accorde aux facteurs ESG se traduisent dans ses codes et ses politiques, y compris les suivants, qui peuvent être consultés sur le site Web de CAE :

- Politique en matière de lutte contre la corruption;
- Code d'éthique professionnelle;
- Politique relative aux minerais de conflit;
- Politique sur les dons de charité et les commandites;
- Politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion en milieu de travail;
- Politique sur l'environnement, la santé et la sécurité;
- Politique sur les cadeaux, les divertissements et les marques de courtoisie;
- Politique en matière de droits de la personne;
- Politique sur le lobbying et les contributions politiques;
- Procédures internes de signalement et politique de dénonciation;
- Code d'éthique à l'intention des fournisseurs.

CAE présente également de l'information au *Carbon Disclosure Project* (CDP) et nous communiquons l'information recommandée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) dans notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons continué à faire rapport sur notre conformité aux normes SASB pour les secteurs de l'aéronautique et de la défense, et services professionnels et commerciaux décrits dans notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable.

Nous surveillons les derniers développements en ce qui a trait aux attentes en matière de communication de l'information sur les facteurs ESG et rajustons continuellement notre information en fonction des pratiques exemplaires.

## Gouvernance et surveillance

Le conseil exerce une surveillance et le comité de direction (CD) est responsable des facteurs ESG. Ces questions sont examinées par le comité de gouvernance et le comité des ressources humaines selon la question ESG, pour permettre l'examen et l'orientation de la stratégie et des principaux plans d'action, ainsi que la surveillance de la mise en œuvre et du rendement par rapport aux objectifs et aux cibles indiqués dans notre feuille de route ESG pour les exercices 2024 à 2028. En outre, le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver le rapport annuel mondial d'activités et de développement durable, y compris la feuille de route, les données sur le rendement et les objectifs sous-jacents en matière de facteurs ESG. Du point de vue de la direction, le comité de direction dirige et supervise les questions ESG. Il oriente les diverses équipes et s'assure que les ressources et cibles appropriées sont établies et mises en œuvre.

Les progrès réalisés à l'égard du plan de gestion des risques ESG sont également communiqués au comité de direction et au conseil par l'intermédiaire de la gouvernance de la GRE et en fonction de leur cadre.

## Évaluation des administrateurs par le comité de gouvernance

Se reporter à la **section 5 « Rapports des comités du conseil »**.

## Rémunération

Se reporter à la **section 5 « Rapports des comités du conseil – Le comité des ressources humaines »**, à la **section 6 « Rémunération des administrateurs »** et à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Établissement de la rémunération de la haute direction – Rôle du comité des ressources humaines »**.

# Section 5

---

## Rapports des comités du conseil



## Le comité de gouvernance

Aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre nos lignes directrices en matière de gouvernance, à surveiller les évaluations de la gouvernance de CAE par les diverses parties intéressées et à recommander, au besoin, des améliorations à apporter à la gouvernance de CAE, à identifier les personnes qualifiées pour devenir membres du conseil, à déterminer la composition du conseil et de ses comités, à surveiller les intérêts des administrateurs et des membres de la haute direction, à examiner le rôle et la conduite du conseil, à évaluer le rendement du conseil et de ses comités, à examiner l'indépendance de chaque membre du conseil, à veiller à la planification de la relève du conseil, à établir la rémunération des administrateurs, à élaborer et à superviser le processus d'évaluation des membres du conseil, à superviser les principaux programmes de conformité de CAE ainsi qu'à examiner et à soumettre à l'approbation du conseil les politiques d'entreprise en matière de conduite professionnelle, d'opérations d'initié et d'anti-couverture, de normes supérieures de gouvernance, d'éthique, de questions ESG, de diversité, d'équité et d'inclusion, et en matière de droits de la personne.

Les membres du comité de gouvernance sont tous des administrateurs indépendants. La charte du comité de gouvernance est décrite dans la section de notre site Web consacrée à la gouvernance à l'adresse [www.cae.com](http://www.cae.com).

**Le comité de gouvernance a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2023; taux de présence global : 100 %**



M.S. Billson  
(présidente)



M. Harrison



F. Olivier



Gén D.G. Perkins,  
É.-U. (ret.)



M.E. Roach



A.J. Stevens



P.M. Shanahan

Les membres du comité de gouvernance sont choisis pour leur expérience et leur savoir en matière de gouvernance. La **section 3 « À propos des candidats aux postes d'administrateur »** présente une description des titres de compétence et de l'expérience des membres du comité de gouvernance qui les positionnent pour être des membres qualifiés et efficaces de ce dernier.

### Faits saillants de l'exercice 2023

- Le comité de gouvernance a discuté de la planification de la relève du conseil d'administration et a recommandé le recrutement d'un administrateur supplémentaire. Le comité a examiné plusieurs candidats potentiels afin d'améliorer la diversité des compétences et de la composition du conseil, et a examiné et recommandé la candidature de Sophie Brochu.
- Le comité de gouvernance a accepté de recommander à l'approbation du conseil certaines modifications au régime de DDVA des administrateurs afin de mieux s'aligner sur les pratiques du marché.
- Le comité de gouvernance a examiné et approuvé les modifications apportées à la charte du conseil d'administration et à la description des postes de CAE, ainsi qu'à la charte du comité de gouvernance et à son plan de travail annuel.
- Le comité de gouvernance a examiné et approuvé les modifications apportées aux politiques de délit d'initié, de divulgation et anti-couverture de CAE.
- Le comité de gouvernance a examiné et approuvé les modifications apportées aux politiques relatives aux dons et parrainages à des fins caritatives, au lobbying et aux contributions politiques, ainsi qu'aux droits de la personne.
- Le conseil d'administration a examiné les performances ESG et l'élaboration d'une feuille de route ESG pluriannuelle.

## Formation continue

Nous proposons, sur le site Web du conseil, une liste actualisée de ressources, soit des recherches, des analyses, des nouvelles et des études universitaires sur les pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de rémunération et d'autres aspects relatifs au conseil et aux responsabilités fiduciaires, et préconisons les outils de recherche et de formation. En outre, nous avons tenu les activités suivantes au cours de l'exercice 2023 en vue d'offrir aux administrateurs toutes les ressources de formation nécessaires pour mener à bien leurs responsabilités :

- mises à jour trimestrielles de la direction sur les questions relatives aux facteurs ESG (notamment les changements climatiques) et sur la conformité de CAE sur des questions comme les lois anticorruption, les politiques et procédures d'entreprise, le recours à des représentants étrangers, l'éthique en milieu de travail, les lois sur le contrôle des exportations et la protection et la confidentialité des données;
- diverses présentations sur les marchés, la technologie, les développements sectoriels de CAE et autre matériel éducatif.

Se reporter à la **section 4 « Gouvernance – Orientation et formation continue »** pour plus de renseignements sur l'orientation des nouveaux administrateurs et les séances de formation menées au cours de l'exercice 2023.

### Politique sur les administrateurs qui siègent à d'autres conseils et l'interdépendance

Certains administrateurs siègent au conseil d'autres sociétés ouvertes au Canada ou dans un autre pays ou territoire. La politique qui suit concerne tous les administrateurs afin d'éviter de siéger à trop de conseils d'administration :

- Un maximum de deux administrateurs peut siéger au même conseil de société ouverte ou comité de conseil externe, à moins que le conseil n'en convienne autrement.
- Les administrateurs qui sont employés à temps plein en tant que chefs de direction ou occupent d'autres postes de haute direction dans une société ouverte ne devraient pas siéger au conseil d'administration de plus de deux sociétés ouvertes outre celui de CAE.
- Les administrateurs qui : i) occupent un emploi à temps plein dans une société non cotée; ii) occupent un emploi à temps plein dans une société ouverte, mais pas en tant que chef de la direction; ou iii) n'occupent pas d'emploi à temps plein, ne devraient pas siéger au conseil d'administration de plus de quatre sociétés ouvertes outre celui de CAE.
- Le président et chef de la direction de CAE ne devrait pas siéger au conseil de plus d'une autre société ouverte et ne doit pas siéger au conseil d'une autre société ouverte dont le chef de la direction est membre du conseil de CAE.
- Avant d'accepter toute autre nomination au conseil d'administration d'une société ouverte, l'administrateur doit d'abord divulguer la proposition de nomination afin qu'elle soit examinée par le comité de gouvernance et le président du conseil.

Aucun des administrateurs de CAE n'est considéré comme siégeant à trop de conseils d'administration.

## Processus d'évaluation du conseil

Le comité de gouvernance a le mandat et la responsabilité de passer en revue annuellement le rendement et l'efficacité de l'ensemble du conseil et de chaque administrateur. Le président du comité de gouvernance approuve chaque année un questionnaire complet distribué par un fournisseur tiers portant sur le rendement du conseil et le rendement individuel. Ce questionnaire couvre un large éventail de sujets, notamment le fonctionnement et l'efficacité du conseil et de ses comités, le degré de connaissance des administrateurs à l'égard des activités de CAE et des risques qu'elle doit gérer, ainsi que la contribution de chaque administrateur, en plus d'ouvrir la porte aux commentaires et aux suggestions. Un questionnaire distinct est distribué aux membres de l'équipe de direction de CAE. Le fournisseur tiers compile les réponses au questionnaire et prépare un rapport pour le comité de gouvernance, qui présente, à son tour, un rapport à l'ensemble du conseil. À la lumière des commentaires formulés, le comité de gouvernance peut recommander des modifications visant à améliorer le rendement du conseil ou soumettre toute question nécessitant un suivi aux comités pertinents. Outre ce qui précède, chaque administrateur rencontre individuellement le président du conseil au moins une fois par année pour discuter de son rendement et de la performance du conseil dans son ensemble. Le rendement du président du conseil fait également l'objet d'une évaluation basée sur des rencontres individuelles réunissant chaque administrateur avec le président du comité de gouvernance. Le président du conseil et le président du comité de gouvernance présentent alors un compte rendu à l'ensemble du conseil.

## Résolution des plaintes en vertu du code d'éthique professionnelle

Le comité de gouvernance est tenu au courant de tous les rapports faisant état d'allégations concernant le code d'éthique professionnelle de CAE et les politiques connexes qui sont portés à l'attention du bureau mondial de l'éthique et de la conformité, du directeur des affaires juridiques, du chef de la conformité et secrétaire, ainsi que du chef du personnel. Le comité de gouvernance est régulièrement informé de la résolution de telles plaintes et des résultats du processus d'attestation annuelle des employés de CAE en vertu du code d'éthique professionnelle de CAE (le comité d'audit est aussi avisé s'il y a présomption d'inconduite concernant la comptabilité financière, la tenue des livres et des comptes, une fraude ou toute irrégularité financière comparable).

## Initiatives en matière de diversité

En mai 2015, conformément à la recommandation du comité de

gouvernance, le conseil a adopté la politique sur la diversité du conseil. La politique sur la diversité a été modifiée en 2018 et en 2020 afin d'élargir son champ d'application et d'inclure expressément les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles, au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada) (collectivement, « groupes désignés ») aux divers groupes qui sont au cœur de la politique sur la diversité.

La politique sur la diversité confirme le principe directeur selon lequel le conseil fonde la nomination des membres du conseil et des membres de la haute direction sur le mérite et les besoins de CAE au moment opportun, en plus d'attester que CAE est fermement engagée à trouver les personnes les plus aptes à occuper ces fonctions.

La politique sur la diversité reconnaît également le fait que la diversité contribue à assurer : a) que les membres du conseil et les membres de la haute direction présentent une variété de points de vue, d'expériences et d'expertises nécessaires pour remplir efficacement le rôle de gestion et de direction à CAE; b) que différents points de vue sont pris en compte pour pouvoir traiter les questions, tout en offrant une probabilité accrue que des solutions efficaces et exhaustives soient proposées. CAE est d'avis que la diversité est un élément important pour le bon fonctionnement d'un conseil et l'efficacité d'une équipe de haute direction.

La politique sur la diversité prévoit qu'en ciblant des candidats potentiels aptes à devenir membres du conseil, le comité de gouvernance : a) considère uniquement les candidats qui sont fortement qualifiés en raison de leurs talents, de leur expérience, de leur expertise, de leurs traits de personnalité et de leur connaissance de l'industrie; b) tient compte des critères promouvant la diversité, y compris le genre, l'âge, la race, la nationalité, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et le handicap; c) s'efforce de faire appel à tous les réseaux d'entreprises et d'associations qui peuvent servir à identifier divers candidats; d) afin de soutenir l'engagement de CAE envers tous les aspects de la diversité, considère le degré de représentation des femmes et des autres groupes désignés au sein du conseil; aussi, en ciblant des candidats potentiels au poste de président et chef de la direction ainsi qu'à d'autres postes de direction, le comité des ressources humaines et le président et chef de la direction, respectivement, vont : a) considérer les personnes issues d'horizons variés aux points de vue divers, en gardant à l'esprit les objectifs de la Société en matière de diversité; b) considérer le degré de représentation des femmes et des membres des autres groupes désignés au sein de l'équipe de direction.

En vue d'assurer que la politique sur la diversité est mise en œuvre convenablement et d'évaluer son efficacité, au moins une fois par an :

- le comité de gouvernance procédera à l'évaluation et rendra compte au conseil de l'efficacité du processus de nomination des administrateurs en ce qui a trait aux objectifs de la Société en matière de diversité;
- le président et chef de la direction procédera à une évaluation et rendra compte au comité des ressources humaines de l'efficacité du processus de nomination des membres de la haute direction en ce qui a trait aux objectifs de la société en matière de diversité.

En mai 2018, conformément à la recommandation du comité de gouvernance, le conseil a mis à jour la politique sur la diversité, puis il a adopté une cible selon laquelle les femmes représentent au moins 30 % des administrateurs à l'horizon 2022.

En mai 2020, le conseil, sur la recommandation du comité de gouvernance, a mis à jour la politique en matière de diversité afin de tenir compte du fait que le conseil cherche à atteindre la parité hommes-femmes, la cible de représentation féminine demeurant d'au moins 30 % des administrateurs à l'horizon 2022.

Nous avons atteint notre cible de 30 % après l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 10 août 2022. La politique sur la diversité a également été modifiée en mai 2020 en adoptant une cible de représentation féminine d'au moins 30 % des membres de la haute direction à l'horizon 2022. Nous avons atteint notre cible de

30 % au cours de l'exercice 2022, lorsque trois (3) membres sur dix (10) de notre équipe de direction étaient des femmes, avant que l'équipe ne passe à onze (11) membres.

En juin 2022, selon la recommandation formulée par le comité de gouvernance, le conseil a modifié la politique afin d'élargir nos cibles à tous les groupes contribuant à la diversité (y compris les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les membres de la communauté LGBTQ2+), tant à l'égard des membres de la haute direction que des administrateurs, ce qui témoigne de l'importance essentielle accordée à la diversité dans le processus de sélection des candidats au conseil et des membres de la haute direction. Les cibles de la Société ont donc été révisées pour faire en sorte que d'ici 2025, au moins 33 % des membres de la haute direction et 40 % des administrateurs fassent partie des groupes contribuant à la diversité (y compris les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les membres de la communauté LGBTQ2+). Ces nouvelles cibles sont cohérentes avec la participation de CAE, pour la troisième année de suite, au Défi 50-30, une initiative créée conjointement par le gouvernement du Canada, la société civile et le secteur privé qui vise à atteindre la parité de genre et une représentation importante (au moins 30 %) des groupes sous-représentés, y compris les personnes racialisées (notamment les Premières Nations, les Inuits et les Métis), les personnes handicapées (y compris celles qui ont une incapacité invisible ou épisodique) et les membres de la communauté LGBTQ2+, au sein des conseils d'administration et dans des postes de haute direction pour construire un avenir économique plus diversifié, inclusif et vibrant pour les Canadiens.

## Administrateurs

	Femmes		Femmes, personnes handicapées, Autochtones, membres de minorités visibles et membres de la communauté LGBTQ2+	
	Cible	Échéancier	Cible	Échéancier
Conseil d'administration	30 %	à l'horizon 2022	40 %	D'ici 2025

## Membres de la haute direction

	Femmes, personnes handicapées, Autochtones, membres de minorités visibles et membres de la communauté LGBTQ2+	
	Cible	Échéancier
Équipe de direction	33 %	D'ici 2025

Nos cibles s'alignent sur l'initiative de diversité, d'équité et d'inclusion de CAE pour favoriser un environnement inclusif, diversifié et exempt de préjugés, et améliorer le développement et la représentation des femmes et leur accès à des postes de direction. En outre, CAE a reçu en 2022 le niveau Or de la Certification Parité de l'organisme La Gouvernance au Féminin pour ses efforts en vue de favoriser l'atteinte de la parité au sein de son organisation et elle a été incluse pour faire partie de l'indice d'égalité des genres de Bloomberg de 2023, pour la cinquième année d'affilée, qui établit une nouvelle norme de transparence comme élément essentiel de l'engagement d'une entreprise envers l'égalité des genres. La Société a également été nommée en 2023 l'une des 100 meilleures entreprises du domaine des technologies émergentes en matière de parité au Canada par Women and Drones et l'une des meilleures entreprises féministes par Forbes. Notre chef de la diversité, de l'équité et de l'inclusion a été reconnu comme l'un des 10 leaders en matière de diversité, d'équité et d'inclusion au Canada par la revue HR Manage.

En outre, en signant l'initiative BlackNorth, nous nous sommes fièrement engagés à ce que CAE prenne des mesures délibérées pour recruter des talents de la communauté noire et créer un milieu de travail où les employés noirs ont un soutien pour croître, une organisation qui honore la vitalité et la richesse que la diversité apporte et surtout, une société où chaque membre de notre équipe peut réussir et s'épanouir, sans exception.

Pour obtenir plus de renseignements sur les autres initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, se reporter à la rubrique « Gestion des talents » sous « Faits saillants de l'exercice 2023 du comité des ressources humaines » de la présente circulaire et à notre rapport annuel mondial d'activités et de développement durable disponible sur notre site Web.

Au 15 juin 2023, quatre (4) administrateurs sur treize (13) (c.-à-d., 31 %) et trois (3) membres sur onze (11) de notre comité de direction (c.-à-d., 27 %) étaient des femmes. Le 9 août 2023, si tous les candidats proposés aux postes d'administrateur sont élus à la prochaine assemblée, cinq (5) des treize (13) administrateurs (c.-à-d., 38 %) seront des femmes. Le conseil ou le comité de direction ne comptait aucun (0 %) Autochtone ni aucune personne handicapée. Un (1) des treize (13) administrateurs (8 %) et deux (2) des onze (11) membres de notre équipe de direction (18 %) étaient membres d'une minorité visible. Un (1) administrateur sur treize (13) (8 %) était un membre de la communauté LGBTQ2+. Aucun membre de la communauté LGBTQ2+ n'était représenté au sein de l'équipe de direction. L'information sur la diversité qui précède est tirée de l'information fournie par les administrateurs et les membres de la haute direction. Conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire et, lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas y répondre, CAE n'a formulé aucune hypothèse ou n'a pas autrement attribué de données à cette personne.

	Femmes		Personnes handicapées		Autochtones		Membres de minorités visibles		Membres de la communauté LGBTQ2+		Nombre total	Nombre de personnes qui sont membres de plus d'un groupe
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Conseil d'administration	4 <sup>1</sup>	31 <sup>1</sup>	0	0	0	0	1	8	1	8	6	1
Équipe de direction	3	27	0	0	0	0	2	18	0	0	5	0

1. Le 9 août 2023, si tous les candidats proposés aux postes d'administrateur sont élus à la prochaine assemblée, cinq (5) des treize (13) administrateurs (c.-à-d., 38 %) seront des femmes.

## Le comité d'audit

Aide le conseil à superviser l'intégrité de nos états financiers consolidés, examine les documents d'information publics, la conformité aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation, l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe, la performance des auditeurs externe et interne, la surveillance des opérations entre parties liées, la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes (y compris l'examen des risques liés aux TI et à la cybersécurité et des éléments ayant une incidence sur ces contrôles) et aux rapports afférents ainsi que nos processus de gestion des risques d'entreprise.

Pour vous informer sur le comité d'audit, y compris son mandat, ainsi que ses politiques et procédures concernant l'embauche de l'auditeur externe, se reporter également à notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (également disponible sur notre site Web à [www.cae.com](http://www.cae.com), sur SEDAR à [sedar.com](http://sedar.com) et sur EDGAR à [sec.gov](http://sec.gov)).

Tous les membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants. Marianne Harrison et Mary Lou Maher ont été désignées par le conseil comme les expertes financières du comité d'audit. De plus, le conseil estime que les autres membres du comité d'audit possèdent des compétences financières. La charte du comité d'audit se trouve dans la section de notre site Web consacrée à la gouvernance, à [www.cae.com](http://www.cae.com) et dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

**Le comité d'audit a tenu quatre réunions au cours de l'exercice 2023; taux de présence global : 100 %.**



M. Harrison  
(présidente)



E. Eberwein



M. Maher



F. Olivier



M.E. Roach



P.M. Shanahan

Les membres du comité d'audit sont choisis pour leur expérience et leur savoir en ce qui concerne les questions en matière d'information financière, de contrôles internes et de gestion des risques. La **section 3 « À propos des candidats aux postes d'administrateur »** présente une description des titres de compétence et de l'expérience des membres du comité d'audit qui les positionnent pour être des décideurs financiers compétents et efficaces.

### Faits saillants de l'exercice 2023

- Le comité a examiné et approuvé une version révisée de la politique et des procédures relatives aux services d'audit et aux services non liés à l'audit.
- Le comité a examiné et approuvé une version révisée de la politique de communication de l'information.
- Le comité a examiné en profondeur les renseignements financiers trimestriels intermédiaires consolidés et les communiqués de presse concernant les résultats financiers avant leur publication.
- Le comité a également examiné le rapport de gestion trimestriel et les communiqués de presse annonçant les résultats trimestriels, puis a recommandé au conseil de les approuver.
- Le comité a examiné le rapport de gestion du rapport annuel de CAE pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (le « rapport de gestion ») et les états financiers consolidés audités de CAE préparés par la direction pour l'exercice clos le 31 mars 2022, de pair avec la direction et PwC. Il a ensuite recommandé leur approbation et leur dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers et de la SEC.
- Le comité a approuvé le plan et le budget de l'audit interne de CAE pour le cycle des exercices 2023 et 2024, ainsi que les objectifs du directeur de l'audit interne.
- Le comité a examiné le plan de travail de PwC pour l'exercice 2023 et a approuvé la lettre de mission d'audit et les honoraires de services de PwC.
- Le comité a examiné les processus en jeu dans l'évaluation des contrôles internes de CAE et a supervisé le processus de conformité lié aux exigences de certification et d'attestation de la législation Sarbanes-Oxley et des règles connexes de la SEC, ainsi que les règles relatives aux comités d'audit et à l'attestation de l'information financière adoptées par les ACVM.
- Le comité a également examiné le processus d'examen de cas de fraude, les litiges, le respect des lois sur les valeurs mobilières et des règles des bourses, les risques relatifs à la technologie de l'information et à la cybersécurité, la protection d'assurance, les frais relatifs aux parties liées, ainsi que la structure financière, le rendement des fusions et acquisitions, les notes et perspectives accordées par S&P, les activités de financement, la trésorerie, l'observance et la planification fiscales et les modifications aux normes IFRS.
- Le comité a examiné les changements visant la politique relative aux risques d'entreprise et la politique d'embauche d'auditeurs externes, et a recommandé ces modifications au conseil aux fins de son approbation.
- Le comité a examiné le rendement des services d'audit et les pratiques exemplaires à mettre en œuvre à l'avenir.
- Le comité a rencontré et intégré un nouveau chef de mission et un associé principal chargé de l'audit du groupe consolidé pour l'exercice 2023 et intègre un nouvel associé chargé de l'audit de la composante Défense et sécurité des États-Unis pour l'exercice 2024.
- Le comité a examiné et approuvé les indicateurs de qualité de l'audit pour l'audit du groupe et pour l'audit de la composante Défense et sécurité des États-Unis.

## Le comité des ressources humaines

Aide le conseil à s’acquitter de ses responsabilités de supervision en ce qui concerne la rémunération, les avantages, la rémunération incitative, la nomination, l’évaluation ainsi que la relève du président et chef de la direction, des autres dirigeants et du personnel de direction; supervise en outre les politiques et pratiques mondiales de la Société en matière de santé et de sécurité professionnelles, d’environnement et de sécurité aérienne, l’administration et les investissements des régimes de retraite, le perfectionnement des dirigeants ainsi que la planification de la relève.

Tous les membres du comité des ressources humaines sont des administrateurs indépendants. La charte du comité des ressources humaines est décrite dans la section de notre site Web consacrée à la gouvernance, à [www.cae.com](http://www.cae.com).

### Le comité des ressources humaines a tenu six réunions au cours de l’exercice 2023; taux de présence global : 100 %.



L'hon. M.M.  
Fortier (président)



A. Antoun



M.S. Billson



E. Eberwein



M. Maher



Gén D.G. Perkins,  
É.-U. (ret.)



A.J. Stevens

Le comité des ressources humaines est chargé de superviser les programmes de rémunération de la haute direction et de planification de la relève de la Société. Nous veillons à ce que les membres du comité des ressources humaines aient l’expérience et les connaissances requises pour exercer leurs fonctions. La **section 3 « À propos des candidats aux postes d’administrateur »** présente une description des titres de compétence et de l’expérience des membres du comité des ressources humaines qui les positionnent pour être des décideurs compétents et efficaces en matière de ressources humaines.

Anciens chefs de la direction, hauts fonctionnaires et directeurs généraux, tous les membres du comité des ressources humaines de CAE possèdent les connaissances financières nécessaires pour évaluer et établir la mise en application des mesures et des cibles utilisées pour déterminer la rémunération variable ainsi que pour évaluer le rendement des dirigeants par rapport aux cibles et au rendement global de la Société.



## Faits saillants de l'exercice 2023

### Gestion des talents

Au cours de l'exercice 2023, nous avons déployé des initiatives qui étaient directement liées aux ambitions de la Société en matière de haute technologie. La fonctionnalité « engagements occasionnels » a été lancée afin de permettre à nos employés de découvrir des occasions de travail à court terme en dehors de leur équipe actuelle qui correspondent à leurs compétences et à leurs intérêts. Grâce à l'intelligence artificielle, tous les employés seront exposés aux mêmes occasions de perfectionnement qui permettront aux dirigeants de CAE d'avoir accès à des talents situés n'importe où et de communiquer avec des employés experts qui ont les compétences nécessaires pour réaliser des projets stratégiques. CAE a introduit les tables rondes de mi-exercice dans le cycle annuel d'évaluation des talents. Ces discussions portent sur la croissance et le perfectionnement des employés. Dans le cadre des discussions de fin d'exercice sur les compétences et le rendement, nous avons introduit des questions liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, ce qui permet aux dirigeants et aux employés de discuter de la contribution de chaque employé à une culture inclusive. La Société a continué de mettre l'accent sur le repérage et le développement de femmes dirigeantes actuelles et futures à l'échelle de CAE avec la cérémonie inaugurale de la cohorte de notre Programme de perfectionnement Dare. Dare est un programme de perfectionnement mondial destiné à 35 femmes dirigeantes et collaboratrices individuelles, conçu pour améliorer leurs compétences en leadership. Le programme a comme visée d'appuyer le perfectionnement des participantes à l'échelle mondiale et de susciter l'intérêt et de mettre en place les outils et les éléments d'infrastructure nécessaires pour atteindre plus facilement les objectifs de la Société qui consistent à rehausser la visibilité des femmes dans les postes de direction.

À CAE, l'apprentissage et le développement sont au cœur de notre stratégie et visent à accélérer l'innovation et à renforcer notre identité en tant qu'entreprise de haute technologie. Nous croyons en la création d'une culture d'apprentissage dans laquelle les employés ont le pouvoir de se perfectionner. Pour soutenir cette vision, nous avons proposé des séances de formation aidant les employés à s'approprier leur propre développement, et nous avons lancé des ateliers avec ceux-ci pour identifier et éliminer les obstacles à la formation. De plus, nous avons identifié et déployé quatre nouveaux piliers du leadership qui sont le fondement des comportements clés et de la mentalité distincte attendue de tous les dirigeants. Les prochaines étapes consisteront à intégrer les piliers du leadership dans tous nos processus, du recrutement au perfectionnement, à la promotion et à l'intégration de nouveaux membres, etc. Au cours de l'exercice 2023, le travail s'est poursuivi pour s'assurer que les principales acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2022, en particulier les activités de formation militaire de L3Harris Technologies et le portefeuille d'opérations aériennes de Sabre, seront pleinement intégrées sur le plan culturel dans les activités de CAE.

CAE continue de faire de bons progrès en ce qui concerne ses initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). Une fois de plus, au cours de l'exercice 2023, nous avons atteint notre objectif qui consistait à augmenter notre base de dirigeants diversifiés de 10 % d'une année à l'autre. Pour la cinquième année consécutive, nous avons été nommés dans l'indice Bloomberg d'égalité des sexes et, pour la première fois, nous avons reçu le niveau Or de Women in Governance après deux années consécutives de reconnaissance au niveau Argent. CAE a été également reconnue pour la première fois comme l'un des 100 meilleurs employeurs du Canada de l'année 2023. Sous la direction de notre chef de la diversité et de l'équité, nous avons lancé une campagne mondiale d'auto-identification à la fin de mars 2023 afin de renforcer notre base de référence pour la stratégie de DEI et la formation aux questions relatives aux Autochtones pour nos dirigeants au Canada. La Société est d'avis que la diversité et l'inclusion doivent faire partie des comportements quotidiens des dirigeants et des employés et, partant, elle vise à intégrer la sensibilisation à l'égard des préjugés dans les processus clés, y compris l'acquisition et la gestion de talents. Les dirigeants ont été encouragés à discuter de l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion avec leurs employés, à identifier et à corriger les préjugés lorsque ceux-ci se manifestent lors des évaluations du talent et du leadership et dans les exercices de planification de la relève. Afin d'accroître notre influence sur l'ensemble de l'industrie, nous nous sommes joints aux efforts d'Air Canada visant à promouvoir la diversité dans le domaine de l'aviation en s'engageant à doubler le nombre de bourses d'études Captain Judy Cameron de 2023 accordées aux jeunes Canadiennes qui étudient pour devenir pilote professionnelle ou ingénieure de la maintenance.

À l'appui de l'amélioration d'un environnement de travail axé sur les employés, le projet Heartbeat a été élaboré et mis en œuvre avec succès. Il s'agit d'un plan exhaustif visant à améliorer l'expérience des employés grâce à des possibilités de carrière et de perfectionnement et des programmes de récompenses et de reconnaissance, en mettant l'accent sur les employés de longue date, ainsi que sur l'équilibre travail-vie personnelle.

## Rémunération des dirigeants

Avec l'aide de conseillers en rémunération indépendants, le comité des ressources humaines a aussi réalisé une évaluation en vue de repérer les risques éventuels liés aux programmes, aux pratiques et aux politiques de CAE en matière de rémunération. L'évaluation a permis de constater qu'il est raisonnablement improbable que des risques nuisent de façon importante à la Société.

Le président du CRH a communiqué directement avec de nombreux actionnaires pour obtenir des commentaires sur les programmes de rémunération de la haute direction de la Société. À la suite de ces réunions sur l'engagement des actionnaires, la direction, en collaboration avec le comité des ressources humaines et le consultant indépendant en rémunération du comité des ressources humaines, a effectué un examen des régimes d'intéressement à long terme (RILT) et à court terme (RICT) de la Société afin d'assurer leur caractère concurrentiel sur le marché, leur concordance avec les ambitions de la Société en matière de haute technologie et les intérêts des actionnaires. Les modifications apportées aux régimes RILT et RICT ont été approuvées et seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2024. Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Engagement des actionnaires »**, qui décrit nos principales initiatives d'engagement auprès des investisseurs au cours de l'exercice 2023.

## Santé et sécurité

CAE s'engage à assurer la sécurité et le bien-être de nos employés, de nos clients, de nos entrepreneurs et des collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. Les questions de santé et de sécurité (SS) font partie intégrante des résultats de CAE et sont directement liées au succès de la Société. Les priorités en matière d'environnement, de santé et de sécurité sont dictées par le profil de risque de la Société et évoluent conséquemment d'année en année, pour que les risques les plus critiques soient traités.

La politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité de la Société met aussi un accent prononcé sur les mesures proactives et sur l'engagement et la responsabilisation des dirigeants, comme c'est le cas pour les trois piliers de la stratégie en matière d'environnement, de santé et de sécurité : gestion des risques, apprentissage et communication et leadership et culture.

Notre rendement en matière de sécurité pour l'exercice 2023 a montré un taux de fréquence des accidents (TFA) de 0,38 par rapport à une cible de 0,42. Le portrait mondial des accidents du travail à l'échelle de nos emplacements demeure le même qu'à l'exercice 2022 et ces accidents sont principalement de trois types : glissements/trébuchements et chutes; blessures aux mains; blessures de type ergonomique. Tous les incidents signalés à CAE sont classés conformément à notre programme mondial de signalement et de gestion d'événements en matière de santé et de sécurité afin d'assurer la normalisation à l'échelle des régions et des entreprises.

Parmi tous les incidents signalés, un certain nombre d'incidents qui pourraient entraîner des blessures graves ou le décès sont identifiés comme des événements importants. Au cours de l'exercice 2023, cinq événements importants ont été signalés, tous ont fait l'objet d'une enquête à l'aide d'une méthodologie d'analyse des causes fondamentales et des mesures correctives ont été mises en œuvre. De plus, les leçons apprises ont été partagées avec tous les sites de CAE et les mesures requises ont été mises en œuvre pour éviter que des incidents similaires ne se reproduisent.

Le signalement de situations dangereuses (observations) constitue un indicateur clé de notre culture axée sur la santé et la sécurité. Au cours de l'exercice 2023, nous avons continué d'encourager, d'accompagner et de soutenir nos sites pour qu'ils signalent les situations dangereuses et traitent les risques de manière proactive. À l'échelle mondiale, 1 063 situations dangereuses ont été signalées au cours de l'exercice 2023, comparativement à 588 au cours de l'exercice 2022.

Dans le cadre des initiatives globales en matière de santé et de sécurité, trois nouveaux programmes ont été élaborés et déployés dans tous les sites de CAE afin d'accroître la solidité de notre stratégie de gestion des risques et d'aborder nos risques les plus importants : sécurité électrique, ergonomie, échelles et escabeaux. Tous les programmes ont été déployés avec une formation particulière pour nos employés touchés.

## Bien-être

CAE bien-être offre de multiples ressources pour aider les employés à atteindre l'équilibre travail-vie personnelle et à demeurer en bonne santé, tant mentalement que physiquement. Fréquemment, des sondages internes ont pris le pouls et nous ont permis de recueillir des renseignements essentiels qui ont guidé nos efforts et notre attention axés sur le bien-être des employés. Ces indicateurs sont des cotes de bien-être pour le stress et la santé personnelle.

Au cours de l'exercice 2023, pour élaborer le plan stratégique mondial de bien-être, nous avons mené une enquête auprès des employés à l'échelle mondiale sur la culture du bien-être chez CAE afin de nous assurer que nous fournissons les ressources appropriées et que nous mettons en place les bonnes initiatives. Différentes initiatives ont été lancées au cours de l'exercice 2023 pour nos employés :

- Semaine de l'esprit « Un CAE » - Nous avons prolongé cet événement annuel en l'honneur du 75<sup>e</sup> anniversaire de CAE, en organisant deux semaines d'activités axées sur trois thèmes : Faire le bien. Avoir l'air bien. Se sentir bien.
- Pausas du bien-être – Lancées au cours de l'exercice 2020 au Canada et aux États-Unis, les pauses du bien-être sont maintenant offertes à tous les employés de CAE.
- Au cours de l'automne, différentes conférences ont été offertes sur différents sujets, dont la nutrition, la santé financière, le sommeil, etc.
- Défi Actif CAE – Lancé au cours de l'exercice 2022, ce défi de 30 jours encourage les employés à participer individuellement ou collectivement à des activités physiques, notamment à des cours de formation quotidiens en ligne, ce qui constitue une excellente occasion de créer un esprit d'équipe et de développer des habitudes de vie saines. En outre, des activités commanditées par CAE visant à promouvoir le bien-être physique sont organisées tout au long de l'année.
- TOI, ÇA VA? – Une initiative mondiale lancée pendant la pandémie, TOI, ÇA VA? encourage les conversations ouvertes sur la santé mentale, à l'aide d'outils de communication et des ressources sur la gestion du stress.
- Semaine de la santé mentale – Cette initiative fait la promotion de divers aspects de la santé mentale, dont la gestion du stress, les habitudes saines, l'activité physique et le « temps pour soi ».

À la lumière des commentaires que nous avons reçus de la part de nos employés, et compte tenu des avantages considérables pour la majorité de notre personnel, nous avons mis en place le CAEcontinuum, un programme visant à soutenir les avantages du télétravail à long terme, bien au-delà de la pandémie. Avec l'implantation de ce programme de travail flexible, nous avons déployé une approche standard mondiale pour faire en sorte qu'au moins 25 % de la main-d'œuvre de CAE demeure en télétravail à long terme dans le monde post-COVID. Nous avons créé et déployé des profils CAEcontinuum pour permettre aux employés de partager leur temps entre le travail à domicile et le travail au bureau.

## Programmes de sécurité aérienne

Assurer la sécurité de tous est notre priorité. CAE s'engage à faire progresser les normes en matière de sécurité aérienne les plus élevées qui soient, au sol comme dans les airs. Cela implique de fixer des objectifs qui fournissent une orientation claire en termes d'objectifs de sécurité, une culture efficace en matière de rapports, un engagement continu et une amélioration permanente et proactive des performances en matière de sécurité. Notre politique intégrée sur l'assurance qualité de la sécurité et le contrôle de la conformité fixe les objectifs généraux de l'organisation en matière de sécurité, en décrivant notre engagement envers la sécurité et en fournissant le cadre de l'ensemble du programme de sécurité de CAE. Conçu pour assurer la sécurité de l'exploitation dans l'ensemble de l'entreprise, le programme de sécurité aérienne de CAE aborde les quatre composantes de la sécurité aérienne : la politique en matière de sécurité, la gestion des risques liés à la sécurité, l'assurance et la promotion de la sécurité.

Le nombre de rapports volontaires pour 10 000 heures de vol a augmenté de 37 %, grâce à une augmentation du nombre de rapports des centres de formation non ab initio et à l'inclusion des rapports de sécurité sur la maintenance et l'ingénierie dans le secteur Aviation civile pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022. Le secteur Défense et sécurité a enregistré une baisse de 10 % pour le même indicateur de sécurité par rapport à l'exercice précédent, malgré une augmentation des heures de vol de 47 % par rapport à l'exercice 2022.

Nos efforts de conformité réglementaire respectent ou dépassent la réglementation de l'industrie et les pratiques exemplaires, en partenariat avec notre équipe d'assurance qualité et de surveillance de la conformité.

Les principales activités et questions relevant du comité des ressources humaines sont décrites par réunion dans le tableau suivant :

Réunions régulières	Ordre du jour
Mai 2022	<p><b>Examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Examen de la santé et de la sécurité</li> <li>– Analyse de la rémunération</li> <li>– Autoévaluation annuelle du comité des ressources humaines</li> <li>– Évaluation des risques associés à la rémunération de la haute direction</li> </ul> <p><b>Approbation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Attributions aux termes du RICT, du RILT et du mérite des subordonnés directs du président et chef de la direction, et RICT/RILT de l'exercice 2023</li> <li>– Paiements aux termes du RICT de l'exercice 2022 et droits à la valeur d'actions liés au rendement attribués pour l'exercice 2020</li> <li>– Rendement par rapport aux objectifs du président et chef de la direction pour l'exercice 2022</li> <li>– Objectifs du président et chef de la direction pour l'exercice 2023</li> </ul>
Août 2022	<p><b>Examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Examen du talent et du leadership</li> <li>– Mise à jour de l'initiative Diversité et inclusion</li> <li>– Mise à jour des programmes de développement du leadership</li> <li>– Régimes d'épargne-retraite</li> <li>– Rapports consultatifs en matière de vote par procuration</li> <li>– Mise à jour du RICT</li> <li>– Santé et sécurité</li> </ul>
Septembre 2022	<p><b>Examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Commentaires sur l'engagement des actionnaires</li> <li>– Révision de la conception du RICT et du RILT</li> </ul>
Novembre 2022	<p><b>Examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Santé et sécurité</li> <li>– Examen du programme de sécurité aérienne</li> <li>– Mise à jour du RICT</li> <li>– Examen de la conception du RICT et du RILT pour l'exercice 2024</li> <li>– Mise à jour sur les relations de travail</li> <li>– Point sur les lignes directrices en matière d'actionnariat des dirigeants</li> <li>– Lettre relative à l'indépendance du conseiller en rémunération du conseil</li> <li>– Point sur les activités de communication avec les actionnaires</li> </ul> <p><b>Approbation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise à jour du groupe de référence</li> </ul>
Février 2023	<p><b>Examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Santé et sécurité</li> <li>– Mise à jour sur le talent et le leadership</li> <li>– Mise à jour du RICT</li> <li>– Mises à jour et tendances de Glass Lewis et d'ISS et préparation de la circulaire de sollicitation de procurations de l'exercice 2023</li> <li>– Examen du mandat et plan de travail du comité des ressources humaines</li> <li>– Stratégie d'investissement des régimes de retraite</li> </ul> <p><b>Approbation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Conception proposée du RICT et du RILT pour l'exercice 2024</li> </ul>

## Section 6

---

# Rémunération des administrateurs

## Rémunération des administrateurs

Cette section fournit de l'information sur la rémunération, l'actionnariat et les exigences d'actionnariat de nos administrateurs non-salariés.

Notre programme de rémunération à l'intention des administrateurs non-salariés vise les objectifs suivants :

- attirer et garder au sein du conseil des membres qualifiés, dévoués et compétents, qui possèdent une expérience à la fois vaste et pertinente;
- aligner les intérêts des administrateurs sur ceux des actionnaires.

Le conseil établit la rémunération des administrateurs non-salariés en fonction des recommandations du comité de gouvernance.

Le comité de gouvernance examine la rémunération des administrateurs non-salariés tous les deux ans, à moins que cela ne soit requis plus tôt, et recommande au conseil d'effectuer les correctifs qu'il trouve appropriés et nécessaires pour tenir compte du volume de travail, de l'engagement en temps ainsi que des responsabilités des membres du conseil et des comités, et pour demeurer concurrentiel par rapport aux tendances en matière de rémunération des administrateurs. Tout administrateur qui est également un employé de la Société ou de l'une de ses filiales ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur. À compter du 1er janvier 2022, les honoraires forfaitaires des administrateurs ont été établis comme suit :

### Analyse comparative de la rémunération des administrateurs et groupe de référence

Pour comparer la rémunération des administrateurs, le comité de gouvernance se base sur le même groupe de référence de sociétés que celui utilisé pour comparer la rémunération des membres de la haute direction visés. Ce groupe de référence est composé d'un ensemble de sociétés canadiennes et américaines cotées en bourse qui présentent un profil pertinent pour CAE sur les plans suivants : lieu du siège social, segment de marché ou secteur d'activités, chiffre d'affaires et capitalisation boursière.

- Même groupe de référence que celui des membres de la haute direction visés.
- Dernière mise à jour du groupe de référence des administrateurs remonte à l'exercice 2023.
- Les administrateurs touchent une rémunération fixe annuelle forfaitaire établie en fonction des risques, des responsabilités et de l'engagement en temps auxquels ils doivent consentir pour assumer efficacement leur rôle.

Poste	Honoraires annuels	Forme du paiement
Président du conseil	400 000 \$	220 000 \$ en DDVA 180 000 \$ en espèces ou en DDVA au choix de l'administrateur
Membre du conseil	225 000 \$	145 000 \$ en DDVA 80 000 \$ en espèces ou en DDVA au choix de l'administrateur
Président d'un comité du conseil <sup>1</sup>	25 000 \$	Espèces ou DDVA au choix de l'administrateur
Membre d'un comité du conseil	11 000 \$	Espèces ou DDVA au choix de l'administrateur

1. La rémunération du président du comité de gouvernance est de 20 000 \$. Les présidents de comité ne reçoivent aucune rémunération additionnelle pour la participation aux comités.

Pour consulter la plus récente liste de sociétés formant le groupe de référence de CAE et en savoir plus sur les critères de sélection, se reporter à la **section 7 « Rémunération des dirigeants »** de la présente circulaire.

### **Régime de droits différés à la valeur d'actions des administrateurs non-salariés (régime de DDVA des administrateurs)**

La valeur d'un DDVA correspond à celle d'une action de CAE et des droits additionnels d'un montant égal à chaque dividende versé sur les actions viennent s'ajouter à titre d'augmentation. Les DDVA gagnés par les administrateurs non-salariés sont acquis immédiatement, mais ne peuvent être rachetés qu'après la cessation du mandat de l'administrateur auprès de CAE (« date de cessation »). Un paiement en espèces fondé sur la valeur marchande du nombre équivalent d'actions, déduction faite de l'impôt et des autres retenues à la source applicables, est alors versé.

### **Atténuation des risques**

Conformément au régime de DDVA, les droits et intérêts de l'administrateur en ce qui concerne les DDVA qu'il détient dans son compte de participant ne peuvent être transférés ni cédés, sauf dans des cas précis de succession.

CAE maintient en vigueur une assurance couvrant la responsabilité civile de ses administrateurs et de ses membres de la haute direction ainsi que celle des administrateurs et des membres de la haute direction de ses filiales, en tant que groupe.

### **Exigences minimales d'actionariat**

Les administrateurs sont tenus de détenir en actions ou en DDVA l'équivalent de cinq fois la rémunération annuelle au comptant à titre de membre du conseil. Les titres doivent être acquis sur une période de cinq ans à partir de la date initiale de l'élection de l'administrateur au conseil d'administration.

Une fois qu'il a réalisé la cible minimale en matière de propriété d'actions ou de DDVA, un administrateur non-salarié n'est pas tenu d'acquies davantage d'actions ou de DDVA si la valeur de son investissement dans CAE baisse à cause des fluctuations boursières.

- Les exigences minimales d'actionariat alignent les intérêts des administrateurs sur ceux des actionnaires.
- Égal à cinq fois la rémunération annuelle au comptant à titre de membre du conseil.
- Les titres doivent être acquis sur une période de cinq ans à partir de la date initiale de l'élection de l'administrateur au conseil d'administration.

### **Politique en matière de lutte contre les opérations de couverture**

La politique en matière de lutte contre les opérations de couverture prévoit que les administrateurs et la direction de CAE (y compris les membres de la haute direction et les vice-présidents) ne peuvent, à aucun moment, conclure un achat ou une entente visant des instruments financiers, notamment des contrats à terme variables prépayés, la vente à découvert ou l'achat ou la vente d'options d'achat ou de vente, des swaps sur actions, des swaps tunnels ou encore des parts de fonds échangeables, destinés à monétiser les attributions à base d'actions ou à compenser ou à couvrir une baisse de la valeur marchande de n'importe quel titre de CAE, y compris les DDVA, ou laissant raisonnablement croire qu'ils auront cet effet.



**Tableau de la rémunération des administrateurs**

Le tableau suivant résume la rémunération gagnée par les administrateurs non-salariés de CAE au cours de l'exercice 2023 :

Nom	Total de la rémunération gagnée	Versée en espèces	Versée en DDVA <sup>1</sup>
Ayman Antoun <sup>2</sup>	151 624 \$		151 624 \$
Margaret S. (Peg) Billson	256 000 \$		256 000 \$
Elise Eberwein <sup>2</sup>	158 691 \$	65 532 \$	93 159 \$
L'honorable Michael M. Fortier	250 000 \$		250 000 \$
Marianne Harrison	261 000 \$		261 000 \$
Alan N. MacGibbon <sup>3</sup>	345 298 \$		345 298 \$
Mary Lou Maher	247 000 \$	76 500 \$	170 500 \$
Hon. John P. Manley <sup>4</sup>	143 011 \$		143 011 \$
François Olivier	247 000 \$		247 000 \$
Général David G. Perkins, É.-U. (ret.)	247 000 \$		247 000 \$
Michael E. Roach	247 000 \$		247 000 \$
Patrick M. Shanahan	243 067 \$	98 067 \$	145 000 \$
Andrew J. Stevens	247 000 \$		247 000 \$

1. Représente la valeur des DDVA qui est fixée d'après la juste valeur de l'attribution à la date d'attribution conformément aux normes comptables. La valeur de chaque droit est fixée au cours de clôture de l'action de CAE à la date de l'attribution.
2. Ayman Antoun et Elise Eberwein ont joint le conseil le 10 août 2022.
3. Alan N. MacGibbon a été nommé président du conseil le 10 août 2022.
4. John Manley a quitté ses fonctions d'administrateur le 10 août 2022.

### Attributions à base d'actions des administrateurs

Le tableau suivant indique, pour chaque administrateur non-salarié, le nombre de DDVA en circulation au début de l'exercice clos le 31 mars 2023, le nombre et la valeur des DDVA acquis durant l'exercice en question, ainsi que le nombre et la valeur de tous les DDVA en circulation au 31 mars 2023. Les administrateurs non-salariés ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions ni à aucune autre attribution à base d'options.

Nom	Attributions à base d'actions				
	Nombre de DDVA au début de EX2023	Nombre de DDVA acquis au cours de l'exercice <sup>1</sup>	Valeur des droits acquis au cours de l'exercice <sup>2</sup> Ressources	Nombre de DDVA à la fin de EX2022	Valeur marchande des DDVA non payés ni distribués <sup>3</sup>
Ayman Antoun <sup>4</sup>	–	5 820	151 624 \$	5 820	177 874 \$
Margaret S. (Peg) Billson	51 526	9 642	256 000 \$	61 168	1 869 309 \$
Elise Eberwein <sup>4</sup>	–	3 576	158 691 \$	3 576	109 287 \$
L'honorable Michael M. Fortier	88 514	9 416	250 000 \$	97 930	2 992 750 \$
Marianne Harrison	18 876	9 830	261 000 \$	28 706	877 262 \$
Alan N. MacGibbon	56 633	13 077	345 298 \$	69 709	2 130 332 \$
Mary Lou Maher	3 443	6 332	247 000 \$	9 775	298 737 \$
François Olivier	35 700	9 303	247 000 \$	45 002	1 375 294 \$
Michael E. Roach	12 760	9 303	247 000 \$	22 063	674 250 \$
Général. David G. Perkins, É.-U. (ret.)	30 132	9 303	247 000 \$	39 435	1 205 147 \$
Patrick M. Shanahan <sup>5</sup>	–	5 461	243 067 \$	5 461	166 899 \$
Andrew J. Stevens	82 779	9 303	247 000 \$	92 082	2 814 036 \$

1. Représente le nombre de DDVA que chaque administrateur non-salarié a gagné au cours de l'exercice 2023. Les DDVA sont acquis immédiatement, mais ne peuvent être rachetés et payés que lorsque l'administrateur non-salarié quitte le conseil d'administration de CAE, conformément au régime de DDVA des administrateurs.
2. La valeur a été établie en multipliant le nombre de DDVA, y compris les DDVA supplémentaires correspondant en valeur aux dividendes versés sur les actions ordinaires crédités en cours d'année, par le cours de clôture des actions à la TSX, aux dates d'attribution respectives. Les DDVA sont attribués à la fin de chaque trimestre.
3. La valeur marchande des DDVA a été établie en multipliant le nombre de tous les DDVA acquis, mais non payés ni distribués, y compris les DDVA supplémentaires correspondant en valeur aux dividendes versés sur les actions ordinaires crédités en cours d'année, au 31 mars 2023, par le cours de clôture des actions à la TSX le 31 mars 2023, qui était alors de 30,56 \$. Les nombres comportant une partie décimale sont arrondis aux fins de calcul.
4. Ayman Antoun et Elise Eberwein ont rejoint le conseil le 10 août 2022.
5. Patrick M. Shanahan s'est joint au conseil le 1<sup>er</sup> avril 2022.

## Section 7

---

# Rémunération de la haute direction

## Lettre du président du comité des ressources humaines

L'honorable Michael M. Fortier, P.C.

Le comité des ressources humaines est heureux de vous présenter un aperçu du programme de rémunération de la haute direction de CAE pour l'exercice 2023 et des changements que nous apportons pour l'exercice 2024. Notre cadre de rémunération lie directement la rémunération au rendement à long terme de CAE et à la création de valeur pour nos actionnaires.

Nous croyons qu'il est important de communiquer de façon transparente le rendement de CAE, tous les aspects de notre programme de rémunération de la haute direction, l'harmonisation entre les résultats en matière de rendement et de rémunération et les commentaires sur notre engagement envers nos actionnaires.

Au cours de la dernière année, nous avons communiqué directement avec nos actionnaires pour obtenir leurs commentaires sur nos programmes de rémunération. Nous avons effectué un examen complet de nos programmes de rémunération et de notre gouvernance, ainsi que de la conception de nos régimes d'intéressement, afin de répondre aux commentaires reçus des actionnaires.

### Faits saillants du rendement d'exploitation et financier de l'exercice 2023

Tout au long de l'exercice 2023, nous avons maintenu nos principaux points d'intérêt stratégique, notamment les suivants :

- Croissance efficiente
- Révolution de la formation et des opérations critiques
- Leadership technologique et commercial
- Compétences et culture

### Aligner la rémunération sur le rendement

Au cours de l'exercice 2023, les résultats au chapitre de la rémunération de nos membres de la haute direction visés étaient étroitement liés au rendement de CAE grâce aux éléments suivants :

- Le régime d'intéressement à court terme (le « RICT »), qui prévoit le versement de sommes fondées sur des cibles de rendement axées sur la rentabilité et la croissance au moyen d'indicateurs comme le résultat par action ajusté\* (le « RPA »), les prises de commandes ajustées\* et les produits.
- Le régime d'intéressement à long terme (le « RILT »), qui est pondéré à 60 % en droits à la valeur d'actions liés au rendement (les « DAR »), à 20 % en droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (les « DNR ») et à 20 % en options d'achat d'actions, vise à fournir un équilibre entre le rendement, l'appréciation du cours des actions à long terme et le maintien en poste. Les DAR attribués au cours de l'exercice 2023 sont acquis sous réserve de la réalisation des cibles RPA ajusté\* et flux de trésorerie disponibles\*.

À l'exercice 2024, nous apporterons des changements aux indicateurs du RICT et du RILT afin d'améliorer le lien entre les résultats au chapitre de la rémunération des membres de la haute direction visés et le rendement de CAE. Nous conservons les mêmes indicateurs aux termes du RICT, mais nous augmentons la pondération du RPA ajusté\* à 60 %. En ce qui concerne les DAR, nous remplaçons les deux indicateurs RPA ajusté\* et flux de trésorerie disponibles\* par trois indicateurs, chacun pondéré à 1/3 : marge opérationnelle sectorielle ajustée en pourcentage\*, flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation (« flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ») et rendement du capital utilisé ajusté (« RCU »). Ces changements élimineront le chevauchement entre le RICT et le RILT et sont directement alignés sur la création de valeur pour les actionnaires. La majeure partie de la rémunération de chaque dirigeant est à risque, selon le rendement, et une partie importante de la rémunération de chaque dirigeant est sous forme de rémunération à base d'actions qui aligne les résultats de la rémunération sur notre rendement et l'expérience des actionnaires à long terme.

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

## Engagement des actionnaires

Au cours de l'exercice 2023, nous avons mené à bien une vaste initiative de sensibilisation des actionnaires, en rencontrant un grand nombre de nos principaux investisseurs, la plupart des réunions s'étant déroulées en personne. Nous avons également rencontré Glass Lewis et ISS pour connaître leurs points de vue sur la rémunération et la communication de l'information.

Le comité a également l'intention de discuter chaque année avec nos actionnaires, afin d'obtenir leur avis sur la rémunération de la haute direction en général. Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Engagement des actionnaires »**.

Le comité est d'avis que les modifications apportées à nos programmes de rémunération permettront de mieux harmoniser

notre rendement avec les résultats de la rémunération et les intérêts de nos actionnaires.

Alors que je quitte le conseil cette année, je suis confiant que les changements apportés à notre structure de la rémunération pour l'exercice 2024 seront positivement reçus par nos actionnaires.

Cordialement,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Fortier', written in a cursive style.

**L'honorable Michael M. Fortier, P.C.**  
Président du comité des ressources humaines

## Analyse de la rémunération

La présente rubrique décrit notre philosophie, nos politiques et nos programmes de rémunération et donne des précisions sur la rémunération attribuée à nos hauts dirigeants visés à l'exercice 2023.

Nos hauts dirigeants visés de l'exercice 2023 étaient:

- Marc Parent, président et chef de la direction
- Sonya Branco, vice-présidente exécutive, Finances et cheffe de la direction financière
- Carter Copeland, vice-président principal, Stratégie mondiale, supervisant CAE Santé
- Daniel Gelston, président de groupe, Défense et sécurité
- Nick Leontidis, président de groupe, Aviation civile

### Où trouver

Analyse de la rémunération	
Résumé analytique	p. 67
Engagement des actionnaires	p. 72
Philosophie en matière de rémunération	p. 73
Programmes de rémunération des hauts dirigeants	p. 75
Résultats de rémunération pour l'exercice 2023	p. 85
Détermination du rendement individuel des hauts dirigeants visés	p. 91
Gouvernance de la rémunération	p. 96
Harmonisation de la rémunération avec le rendement	p. 103
Rémunération des hauts dirigeants visés	
Tableau sommaire de la rémunération	p. 106
Attributions à base d'actions et à base d'options en circulation	p. 108
Attributions en vertu d'un régime d'intéressement- Valeur des droits acquis ou gagnés au cours de l'exercice	p. 109
Régimes de retraite	p. 110
Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	p. 111

## Résumé analytique

### Rendement de CAE

Alors que nos principaux marchés poursuivent leur parcours vers une normalisation complète, le rendement de CAE au cours de l'exercice 2023 a également contribué à notre optimisme à l'égard de l'avenir de l'entreprise. Au cours des dernières années, nous nous sommes efforcés d'adopter une position offensive pendant le ralentissement, en tirant parti des occasions d'accroître nos capacités et d'élargir davantage notre clientèle sur les marchés de base. Depuis que nous avons effectué neuf acquisitions au cours des trois dernières années, nous les avons intégrées davantage à notre organisation afin de tirer parti des talents et des technologies les plus prometteurs. L'important flux de commandes que nous avons connu cette année témoigne de cette stratégie.

Les perspectives de croissance dans nos principaux marchés demeurent solides, la reprise de la circulation aérienne dans le secteur de l'aviation civile indiquant la création de milliers de nouveaux pilotes ainsi que l'augmentation importante du financement gouvernemental de la défense pour soutenir les occasions futures. Dans le secteur Santé, la pénurie constante d'infirmières se traduit par la nécessité de trouver des solutions de formation nouvelles et innovantes. CAE est bien positionnée pour satisfaire les demandes des clients et générer une croissance intéressante du chiffre d'affaires dans chaque cas.

Nous avons connu une année de croissance et de reprise importantes dans le secteur Civil et, bien que toutes les régions ne se soient pas entièrement remises des restrictions de voyage liées à la pandémie, nous avons atteint des taux de marge opérationnelle sectorielle ajustée\* record pour l'exercice complet, grâce aux mesures visant les coûts structurels prises pendant le ralentissement. Les livraisons de simulateurs de vol et la formation ont contribué de manière considérable à la croissance et, comme prévu, notre résultat a augmenté en raison de l'intégration réussie de l'acquisition de la division axée sur les opérations aériennes (AirCentre) de Sabre. À l'instar de plusieurs de nos pairs, nous avons subi l'incidence négative des défis macroéconomiques et géopolitiques au cours de l'exercice 2023, plus particulièrement dans notre secteur Défense, où les pressions liées à la main d'œuvre et à la chaîne d'approvisionnement ont pesé sur le rendement des programmes. Cependant, nous avons partiellement compensé bon nombre de ces coûts et favorisé une amélioration séquentielle constante du rendement de Défense et sécurité et du rendement consolidé de CAE tout au long de l'exercice, et

nous prévoyons continuer à améliorer le rendement à l'avenir.

Nous demeurons très optimistes quant aux possibilités créées par l'envergure de notre entreprise ainsi que par la combinaison des activités de recherche et de développement qui, selon nous, définiront l'avant-garde technologique de nos principaux marchés dans les années à venir. Dans le secteur Civil, nous avons continué à développer notre réseau mondial de formation avec le déploiement de plus de 20 simulateurs de vol, l'ouverture de nouveaux centres de formation à Singapour et à Las Vegas, et la signature de partenariats avec des compagnies aériennes de premier plan, dont Qantas et Aegean. Dans le secteur Défense et sécurité, la combinaison du secteur existant de CAE et de la division Formation militaire de L3Harris Technologies a créé une filière d'offres d'achat beaucoup plus importante avec plus de possibilités de participer aux appels d'offres de premier ordre, dont plusieurs dépendent des meilleures solutions de l'industrie que nous pouvons fournir aujourd'hui. Dans le secteur Santé, notre travail avec l'American Society of Anesthesiologists, contribue à l'expansion des centres de simulation, comme celui annoncé avec l'Université d'État Morgan et notre soutien des subventions d'État et des exigences connexes en matière de demande clinique démontrent tous l'importance de CAE pour l'écosystème des soins de santé. À travers les franchises combinées, nous multiplions le développement de nombreuses solutions pour faire de la vente croisée, tirer parti des technologies développées conjointement et différencier nos offres sur les différents marchés. À l'avenir, cela stimulera la possibilité de croissance démesurée et d'amélioration de la rentabilité grâce au développement de technologies communes et à l'évolution des besoins de nos clients en matière de technologies de nouvelle génération.

Pour l'ensemble de l'exercice, la Société a généré une croissance de ses revenus de 25 % et une augmentation de 23,3 % de la marge opérationnelle sectorielle ajustée\*. Le ratio valeur comptable des commandes/ventes\* de la Société est demeuré solide tout au long de l'exercice et s'est établi à 1,2 x pour l'exercice 2023, ce qui met en place une croissance toujours intéressante pour l'exercice 2024. La nature génératrice de trésorerie de notre entreprise a été démontrée de nouveau au cours de l'exercice 2023, avec un taux de conversion des flux de trésorerie disponibles\* de 120 %, ce qui, combiné à la croissance continue des résultats, a contribué à réduire notre ratio dette nette/BAIIA ajusté\* de 3,6x au cours de l'exercice 2022 à au cours

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

de celui de 2023.

Tout au long de l'exercice 2023, nous avons maintenu notre orientation stratégique sur cinq piliers principaux :

### **Croissance efficiente:**

- Poursuite de la génération d'un flux de commandes très important, ce qui a donné lieu à un ratio valeur comptable des commandes/ventes\* de 1,2x pour l'exercice complet et à un ratio supérieur à 1,0x pendant sept trimestres consécutifs dans notre secteur Défense et sécurité.
- Intégration de l'acquisition du portefeuille de technologies AirCentre de Sabre, ce qui a donné lieu à une augmentation du bénéfice pour un exercice complet, comme prévu, en raison de la réalisation des économies de coûts structurelles mises en œuvre pendant la pandémie de COVID, ce qui a entraîné une solide croissance de la marge opérationnelle sectorielle ajustée en %\* dans le secteur Civil. Croissance continue et robuste de nos activités dans le domaine des soins de santé, dont le chiffre d'affaires est considérablement supérieur aux niveaux antérieurs à la pandémie, grâce au déploiement de nouvelles technologies et à des gains constants de parts de marché. Approfondissement de nos partenariats avec d'autres acteurs de l'écosystème, notamment notre protocole d'accord avec The Boeing Company et une victoire sur FLRAA avec notre partenaire Bell/Textron.

### **Révolution de la formation et des opérations critiques:**

- Grâce au regroupement réussi de l'ancien secteur Défense et sécurité de CAE et de la division Formation militaire de L3Harris Technologies récemment acquise, notre exposition aux programmes/plateformes de Défense et sécurité a plus que doublé par rapport aux niveaux pro forma antérieurs à la fusion et comprend maintenant de nombreuses plateformes militaires du ministère de la Défense des États-Unis et de l'étranger, y compris le Bell V-280, le Boeing T-7 et l'Airbus MRTT, ainsi que plusieurs autres plateformes classifiées et non classifiées.
- Grâce à l'acquisition des activités AirCentre de Sabre, maintenant connues sous le nom de Services aériens CAE, nous avons réussi à offrir de nouvelles capacités à des clients préexistants de CAE et avons considérablement augmenté la filière d'offres d'achat de l'ancien portefeuille d'AirCentre.
- Célébration de l'ouverture de nouveaux centres de formation en aviation d'affaires, à Singapour et à Las Vegas, et signature

de nombreux accords de formation avec des clients de Civil, y compris des partenariats avec Qantas et Aegean.

- Augmentation considérable du nombre d'offres d'achat et d'opportunités dans la filière Défense et sécurité et obtention de contrats de premier ordre dans les cinq domaines de l'espace combat au cours de l'exercice 2023.

### **Leadership technologique et commercial:**

- Accélération du déploiement de CAE RISE, la première suite d'analyse de données de l'industrie aéronautique pour des solutions de formation objectives.
  - Expansion de la suite logicielle de nouvelle génération de Services aériens CAE, y compris les solutions en nuage de contrôle des opérations, de gestion des équipages et de gestion des vols.
  - Mise en œuvre réussie de solutions de formation de nouvelle génération, notamment la technologie de formation à la maintenance +Tempo VR pour la United States Air Force et plusieurs outils, dont l'environnement d'apprentissage adaptatif, pour les forces japonaises d'autodéfense.
  - Nous avons continué à développer notre solution technologique audiovisuelle Learning Space, leader sur le marché, afin d'aider les apprenants cliniques à acquérir rapidement des compétences dans le domaine des soins de santé.
  - Le lancement de nouvelles solutions de formation en réalité mixte, y compris le CAE 700 MXR pour les marchés de la mobilité aérienne avancée et l'entraîneur des équipages HH-60W pour la United States Air Force.
  - Lancement de la solution de formation aux véhicules aériens sans pilote Predator Mission Aircrew Training+ (PMT+), les premières ventes étant conclues.
  - Déploiement d'environnements synthétiques et de solutions avancées de jumelage numérique pour des clients militaires et non militaires.
- ### **Compétences et culture:**
- Embauche d'un chef de la technologie et des produits pour accélérer la transformation numérique de CAE et accélérer les efforts de développement technologique interentreprises.
  - Nous avons augmenté notre bassin de membres de la haute direction diversifiés de 12 % d'un exercice à l'autre, dépassant notre engagement de 10 %.
  - Déploiement réussi du projet Heartbeat, un plan exhaustif visant à améliorer l'expérience des employés grâce à des possibilités de carrière et de perfectionnement, à des

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).



programmes de récompenses et de reconnaissance ainsi qu'à l'équilibre travail-vie personnelle.

- Lancement des centres de carrière de CAE et de l'initiative CAE Gigs, afin d'offrir à nos employés un soutien supplémentaire en matière de développement de carrière et des possibilités accrues de mobilité professionnelle.
- Maintien d'un taux d'engagement des employés record à l'échelle de l'entreprise.
- Première entreprise aérospatiale canadienne à carbone neutre, nous avons lancé le développement d'une trousse de conversion électrique pour l'avion Piper Archer, qui prévoit convertir les deux tiers de notre parc d'avions de formation dans nos écoles de pilotage pour une réduction importante de nos émissions de portée 1.
- Réalisation de la feuille de route ESG quinquennale de CAE, en collaboration avec 15 groupes de travail issus de tous les secteurs et de toutes les fonctions, avec des cibles précises pour surveiller et rendre compte des progrès mesurables sur les priorités mises en évidence dans notre matrice d'importance relative publiée au cours de l'exercice 2022.
- Publication de la première estimation des principales catégories d'émissions de gaz à effet de serre de portée 3 dans le cadre du Carbon Disclosure Project.
- Admission de CAE au sein du groupe Renewable Energy 100 cette année, en reconnaissance de ses réalisations et de ses ambitions en matière de décarbonisation.
- CAE a été choisie pour faire partie de l'indice d'égalité des genres de Bloomberg pour la cinquième année consécutive. Elle a également été reconnue comme l'un des 100 meilleurs employeurs du Canada en 2023 et comme l'un des meilleurs employeurs au Canada pour les jeunes (2021 et 2022) et comme l'un des meilleurs employeurs à Montréal (2021 et 2022).
- CAE s'est jointe aux efforts d'Air Canada visant à promouvoir la diversité dans le domaine de l'aviation en s'engageant à doubler le nombre de bourses d'études Captain Judy Cameron de 2023 accordées aux jeunes Canadiennes qui étudient pour devenir pilote professionnelle ou ingénieure de la maintenance.

## Décisions de rémunération

### **NOUVEAU** pour l'exercice 2023

Alors que CAE et l'économie mondiale commençaient à émerger du contexte difficile causé par la pandémie de COVID-19, le conseil a choisi de modifier certains éléments de ses régimes d'intéressement.

#### **Régime d'intéressement à court terme (« RICT »)**

Le RICT a été revu et les changements suivants ont été mis en œuvre :

- Introduction des produits comme indicateur financier dans le RICT de l'exercice 2023;
- Élimination des indicateurs Flux de trésorerie disponibles\* et Satisfaction de la clientèle du RICT de l'exercice 2023;
- Les indicateurs de rendement du RICT pour l'exercice 2023 sont le RPA ajusté\* (50 %), les produits (30 %) et les prises de commandes ajustées\* (20 %).

Au cours de l'exercice 2023, nous avons lié les facteurs ESG à la rémunération des hauts dirigeants visés de CAE. Les hauts dirigeants visés ont maintenant des objectifs ESG individuels, la diversité étant l'objectif commun de tous les hauts dirigeants.

#### **Régime d'intéressement à long terme (« RILT »)**

La composition du RILT a été remplacée par 60 % de DAR, 20 % de DNR et 20 % d'options d'achat d'actions, ce qui harmonise davantage notre rémunération au rendement avec les intérêts des actionnaires.

Le régime de DAR a été modifié pour être basé sur deux indicateurs de rendement : le RPA ajusté\* et les flux de trésorerie disponibles\* sont pondérés à 75 % et à 25 %, respectivement.

### **NOUVEAU** pour l'exercice 2024

Jusqu'à la pandémie de COVID-19, les régimes d'intéressement de CAE avaient reçu un solide appui des actionnaires. Au cours des exercices 2021 et 2022, le Conseil a approuvé plusieurs modifications aux régimes d'intéressement afin de refléter l'environnement dans lequel CAE exerçait ses activités. L'appui des actionnaires au régime d'intéressement n'a pas été aussi fort au cours des dernières années. L'automne dernier, le comité des ressources humaines s'est entretenu avec bon nombre des plus importants actionnaires de CAE, afin d'obtenir leur avis sur ses programmes de rémunération. À la suite de ces discussions, le comité a approuvé les modifications énumérées ci-dessous, qui prendront effet à compter de l'exercice 2024, afin de répondre directement aux commentaires que nous avons reçus des actionnaires.

#### **Régime d'intéressement à court terme (RICT)**

Le RICT a été revu et les changements suivants entrent en vigueur pour l'exercice 2024 :

- Le RPA ajusté\*, les prises de commandes ajustées\* et les produits continueront d'être les trois indicateurs de rendement mesurés dans le RICT de l'exercice 2024, la pondération du RPA ajusté\* ayant augmenté de 10 %;
- Les indicateurs de rendement du RICT pour l'exercice 2024 sont le RPA ajusté\* (60 %), les produits (20 %) et les prises de commandes ajustées\* (20 %).

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

## Régime d'intéressement à long terme (RILT)

La composition du RILT demeure la même, 60 % étant sous forme de DAR, 20 % sous forme d'options d'achat d'actions et 20 % sous forme de DNR. Les indicateurs de rendement pour les attributions de DAR de l'exercice 2024 ont été modifiés comme suit :

- La marge opérationnelle sectorielle ajustée\* remplace le RPA ajusté\* comme mesure de rentabilité, de sorte que le RPA ajusté\* n'est maintenant mesuré qu'aux termes du RICT;
- Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation remplacent les flux de trésorerie disponibles\* comme mesure de gestion de la trésorerie;
- Le RCU ajusté\* a été ajouté pour évaluer l'utilisation efficace du capital;
- Les indicateurs de DAR de l'exercice 2024 sont pondérés de façon égale : 1/3 pour la marge opérationnelle sectorielle ajustée\*, 1/3 pour les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et 1/3 pour le RCU ajusté\*;
- Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et le RCU ajusté\* seront évalués de façon cumulative sur une période de 3 ans. La marge opérationnelle sectorielle ajustée\* sera évaluée sur une base annuelle et pondérée à raison de 1/6 pour la première année; de 1/3 pour la deuxième année; de 1/2 pour la troisième année.

CAE a tenu compte du RTA relatif comme paramètre dans le DAR au cours de l'exercice 2024, sans toutefois l'inclure, en raison des difficultés de trouver un nombre raisonnable de sociétés comparables qui réagissent de façon similaire aux facteurs externes. En l'absence d'un groupe de référence approprié, un indicateur RTA relatif ne reflète pas le rendement supérieur ou inférieur du secteur, ce qui constitue un objectif important de cet indicateur. Toutefois, le comité des ressources humaines reconnaît l'importance de comprendre le rendement de CAE dans son contexte et examine régulièrement le rendement de CAE par rapport à ses pairs les plus proches, afin de calibrer le rendement et l'établissement de cibles.

Le comité demande l'approbation des actionnaires pour un régime incitatif général qui permettra de régler les options d'achat d'actions, les DNR et les DAR en actions (émises du capital autorisé ou achetées sur le marché libre), en espèces ou en une combinaison de celles-ci au gré de la Société. Pour plus de détails sur ce régime, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération de la haute direction– Conception du programme d'intéressement à long terme – Régime incitatif général »**.

## Gouvernance

Les dispositions en cas de changement de contrôle qui s'appliquent à la rémunération à base d'actions (DAR, DNR et options d'achat d'actions) prévoient deux événements déclencheurs. À compter de l'exercice 2024, toutes les attributions en actions futures seront acquises sur la base de « deux événements déclencheurs », soit un changement de contrôle et une cessation d'emploi sans motif valable pour l'acquisition d'actions.

Le chef de la direction sera tenu de maintenir son exigence d'actionnariat de 500 % de son salaire de base pendant l'année qui suit son départ à la retraite.

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

## Engagement des actionnaires

Nous sommes conscients de l'importance de communiquer avec nos actionnaires afin de mieux comprendre leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs priorités en ce qui a trait à nos activités commerciales, à notre rendement et à nos programmes de rémunération de la haute direction. À la suite des votes consultatifs sur la rémunération de l'exercice 2021 et de l'exercice 2022 (respectivement

76,1% et 79,6 %), nous avons communiqué de façon proactive avec nos actionnaires et leur avons offert de les rencontrer pour discuter de nos programmes de rémunération de la haute direction.

Nous avons rencontré près de 20 de nos actionnaires les plus importants, qui représentent ensemble une participation d'environ 40 %. Ces réunions nous ont permis de partager les objectifs du conseil concernant la rémunération de la haute direction et d'écouter leurs commentaires et leurs questions sur nos programmes de rémunération de la haute direction.

Le tableau ci-dessous présente les principaux thèmes abordés par nos actionnaires et les mesures prises par CAE en réponse à ces commentaires.

Ce que nos actionnaires nous ont dit	Réponse de CAE
<b>Envisager de mettre davantage l'accent sur la rentabilité dans le régime d'intéressement à court terme</b>	La pondération du régime d'intéressement à court terme par rapport au RPA ajusté* est passée de 50 % à 60 % pour l'exercice 2024.
<b>Préciser la définition de produits</b>	Les produits sont définis et évalués en fonction de la croissance interne, y compris la quote-part des produits ordinaires tirés de la coentreprise et ajustée pour tenir compte de l'incidence du change. La croissance des produits attribuable aux acquisitions au cours de l'exercice est exclue.
<b>Envisager de mettre davantage l'accent sur le rendement pour les actionnaires dans le régime d'intéressement à long terme</b>	Le RCU ajusté* est ajouté comme mesure de rendement du régime de DAR pour l'exercice 2024, avec une pondération de 1/3.
<b>Envisager de réduire le chevauchement des indicateurs entre les régimes d'intéressement à court et à long terme</b>	Le RPA ajusté* est retiré des mesures de rendement du régime de DAR afin d'éliminer le chevauchement avec les indicateurs du régime d'intéressement à court terme. Le régime de DAR de l'exercice 2024 sera assorti de trois mesures de rendement à pondération égale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marge opérationnelle sectorielle ajustée en %*;</li> <li>- Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation;</li> <li>- RCU ajusté*.</li> </ul>
<b>Augmenter la période d'évaluation du rendement à long terme pour les DAR</b>	Le RCU ajusté* et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation (qui représentent collectivement 67 % de la pondération des DAR) sont fondés sur un rendement cumulé sur trois ans. La marge opérationnelle sectorielle ajustée en %* sera évaluée chaque année, en mettant l'accent sur la troisième année de rendement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1/6 la première année;</li> <li>- 1/3 la deuxième année;</li> <li>- 1/2 la troisième année.</li> </ul>
<b>Envisager de communiquer plus régulièrement avec les actionnaires</b>	CAE s'engage à offrir des possibilités d'engagement aux actionnaires chaque année.
<b>Améliorer l'information dans la circulaire de sollicitation de procurations</b>	CAE a apporté des changements importants à sa circulaire de sollicitation de procurations pour l'exercice 2023, afin d'accroître la transparence de l'information.
<b>Améliorer la gouvernance de la rémunération</b>	Les dispositions en cas de changement de contrôle qui s'appliquent à la rémunération à base d'actions (DAR, DNR et options d'achat d'actions) prévoient deux événements déclencheurs. À compter de l'exercice 2024, toutes les attributions en actions futures seront acquises sur la base de « deux événements déclencheurs », soit un changement de contrôle et une cessation d'emploi sans motif valable pour l'acquisition d'actions. Le chef de la direction est tenu de maintenir son exigence d'actionnariat pendant l'année qui suit son départ à la retraite.
<b>Accroître les exigences d'actionnariat pour les dirigeants</b>	Les DNR et les DAR seront réglés en actions (émises du capital autorisé ou achetées sur le marché libre), en espèces ou en une combinaison de celles-ci au gré de la Société, aux termes du régime incitatif général, que les actionnaires sont invités à approuver à cette assemblée.

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

## Philosophie en matière de rémunération

### Objectifs de rémunération

Le succès que connaît CAE dans l'évolution et la croissance de ses activités mondiales est attribuable en grande partie à nos employés hautement qualifiés et motivés. Les programmes de rémunération de la haute direction sont fondés sur le principe de la rémunération au rendement. Les dirigeants ont droit à un salaire, à des attributions annuelles d'intéressement à court terme qui dépendent de l'atteinte de certains résultats consolidés et de réalisations individuelles, ainsi qu'à des attributions de rémunération d'intéressement à long terme qui incitent les dirigeants à créer de la valeur croissante et durable pour les actionnaires. De plus, les dirigeants ont droit à des avantages indirects et autres et participent à des programmes de prestations de retraite et d'avantages sociaux.



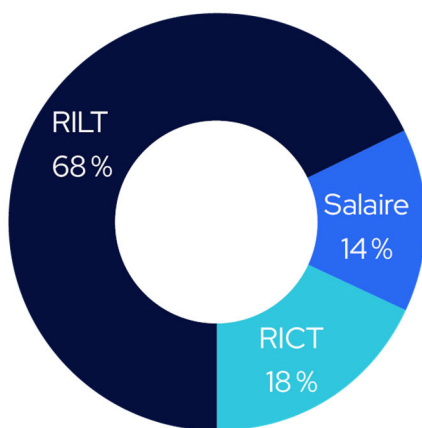
## Principes de rémunération

Les principes qui sous-tendent les programmes de rémunération des dirigeants de CAE sont les suivants :

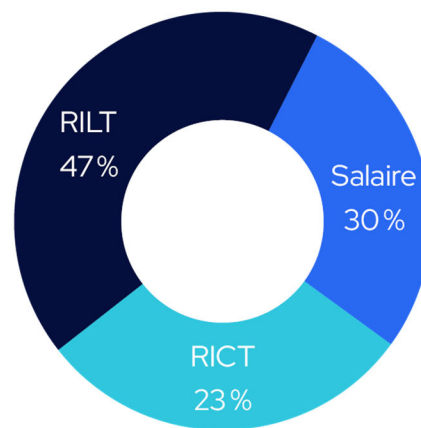
<b>Rémunération au rendement</b>	La majeure partie de la rémunération est variable. Elle est alors subordonnée et directement liée à des indicateurs de rendement financiers et d'exploitation, ainsi qu'au cours de l'action de CAE.
<b>Équilibre</b>	La partie de la rémunération globale qui est fondée sur le rendement augmente avec le niveau de responsabilité des hauts dirigeants et la portée stratégique du poste.
<b>Vision à long terme</b>	Pour nos plus hauts dirigeants, les possibilités de rémunération à long terme à base d'actions ont plus de poids que les possibilités de rémunération à court terme à base d'espèces.
<b>Alignement des intérêts sur ceux des actionnaires</b>	Les intérêts financiers des hauts dirigeants sont directement alignés sur les intérêts de nos actionnaires au moyen de la rémunération à base d'actions et d'indicateurs de rendement annuels et à long terme qui établissent une corrélation avec la croissance de valeur durable pour les actionnaires.
<b>Caractère concurrentiel</b>	La rémunération totale est concurrentielle au regard du marché pour attirer, maintenir en poste et motiver l'équipe de la haute direction de CAE tout en favorisant l'esprit d'entreprise. Pour y parvenir, nous établissons une rémunération cible concurrentielle par rapport à la médiane de notre groupe de référence, avec des résultats en matière de rémunération supérieurs à la médiane lorsque le rendement est solide et inférieurs à la médiane lorsqu'il ne l'est pas.
<b>Responsabilité</b>	Les rendements financiers et d'exploitation ne doivent pas compromettre nos objectifs en matière d'éthique, d'environnement, de santé et de sécurité, tels qu'ils sont décrits dans notre code d'éthique professionnelle. L'engagement en faveur de l'éthique et des responsabilités de l'entreprise sous-tend fondamentalement tous les aspects de notre comportement et de nos régimes de rémunération, qui prévoient une réduction de la rémunération si ces objectifs ne sont pas respectés.

Les tableaux suivants indiquent la pondération relative cible de chaque élément de la politique de rémunération :

### Président et chef de la direction



### Autres membres de la haute direction visés



## Programmes de rémunération des hauts dirigeants

Le programme de rémunération des dirigeants de CAE comporte cinq composantes principales : le salaire de base, les régimes d'intéressement à court terme et à long terme, les prestations de retraite et les avantages indirects et avantages sociaux. Le tableau ci-dessous présente les grandes lignes de chaque composante et décrit l'objectif et la politique de CAE pour chacune d'entre elles.

### Vue d'ensemble

	Forme	Faits saillants du régime	Objectifs du régime	Politique
<b>Salaire de base</b>	Espèces	Révision annuelle de la rémunération	Fournir une base de revenu régulier pour attirer et maintenir en poste des hauts dirigeants qualifiés Reconnaître l'étendue et les responsabilités du poste ainsi que l'expérience et le rendement soutenu de la personne	Établi pour être concurrentiel par rapport à la médiane du groupe de référence
<b>Régime d'intéressement à court terme (RICT)</b>	Espèces	Attribution annuelle fondée sur des indicateurs de la Société (75 %) et les objectifs individuels (indicateurs de rendement clés) (25 %) pour le président et chef de la direction et ses subordonnés directs Les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité du paiement aux termes du RICT sous forme de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des hauts dirigeants	Récompenser la réalisation des objectifs financiers et d'exploitation de la Société Récompenser la réalisation d'objectifs individuels concordant avec le secteur de responsabilité des hauts dirigeants ainsi que leur rôle dans la réalisation des résultats d'exploitation Favoriser le rendement supérieur de l'individu et de la Société	Établi pour être concurrentiel par rapport à la médiane du groupe de référence Conçu pour donner lieu à des paiements supérieurs à la médiane pour un rendement supérieur Les indicateurs de rendement sont alignés sur le plan stratégique et approuvés chaque année
<b>Régime d'intéressement à long terme (RILT)</b>	Droits à la valeur d'actions liés au rendement (60 %), options d'achat d'actions (20 %), droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (20 %)	Valeur du RILT attribuée par divers véhicules de rémunération à moyen et à long terme, l'acquisition des droits fondée à la fois sur le temps et le rendement en fonction de la réalisation d'objectifs financiers à plus long terme	Harmoniser les intérêts de la haute direction avec la croissance de la valeur pour les actionnaires Récompenser la réalisation d'un rendement soutenu sur le marché Attirer et maintenir en poste les talents clés	Établi pour être concurrentiel par rapport à la médiane du groupe de référence Capacité d'attribuer une rémunération incitative à long terme à l'intérieur d'une fourchette et incidence du cours de l'action et du rendement financier conçus pour fournir des résultats en matière de rémunération étroitement liés au rendement
<b>Pension</b>	Prestations mensuelles en espèces à la retraite	Régime à prestations déterminées pour les hauts dirigeants représentant 2 % par année de service ouvrant droit à pension de la moyenne du revenu des 5 meilleures années (salaire majoré du RICT) Régime de retraite complémentaire offert aux hauts dirigeants pour une pension supérieure au plafond de la Loi de l'impôt sur le revenu pour les régimes enregistrés	Favoriser le maintien en poste des hauts dirigeants clés	Établie conformément à notre approche historique
<b>Avantages indirects et autres</b>	Régime d'achat d'actions des employés (« RAAE ») Avantages indirects	RAAE : Les employés et les hauts dirigeants peuvent acheter des actions de CAE à concurrence de 18 % de leur salaire de base; CAE contribue à raison de 50 % des cotisations des employés, jusqu'à concurrence de 3 % de leur salaire de base annuel Avantages indirects : Indemnité en espèces pour couvrir certaines dépenses liées à la santé et au bien-être	Fournir aux hauts dirigeants un moyen d'accroître leur part dans les capitaux propres	Établi pour être concurrentiel sur le marché

## Salaires de base

Les salaires de base du président et chef de la direction et des autres hauts dirigeants visés sont établis conformément à la philosophie et aux politiques de rémunération de CAE. Les salaires des hauts dirigeants visés de CAE se situent dans une fourchette concurrentielle autour de la médiane du marché, en fonction du rendement et du niveau d'expérience de la personne, ainsi que de la portée et des responsabilités du poste.

Les salaires de base sont révisés annuellement par le comité des ressources humaines\*\* en tenant compte des réalisations individuelles, du rendement général, de renseignements comparatifs et de la conjoncture du marché.

## Conception du programme d'intéressement annuel

- Le régime d'intéressement à court terme encourage la réalisation de résultats financiers et d'exploitation annuels précis.
- Afin de renforcer davantage l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires, le facteur de rendement global de l'entreprise est plafonné à 100 % si le RPA ajusté\* n'atteint pas la cible.

Le régime d'intéressement à court terme (RICT) prévoit pour les hauts dirigeants et les gestionnaires une incitation annuelle en espèces fondée sur les résultats consolidés de CAE et les réalisations individuelles. Le RICT encourage la réalisation de résultats financiers et d'exploitation annuels précis, alignés sur les objectifs et la stratégie de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous présente les fourchettes cibles du RICT pour l'exercice 2023 par membre de la haute direction visé :

Cible du RICT en pourcentage du salaire de base			
Hauts dirigeants visés	Minimum	Cible	Maximum
Marc Parent	0 %	125 %	250 %
Sonya Branco	0 %	75 %	150 %
Carter Copeland	0 %	75 %	150 %
Daniel Gelston	0 %	75 %	150 %
Nick Leontidis	0 %	75 %	150 %

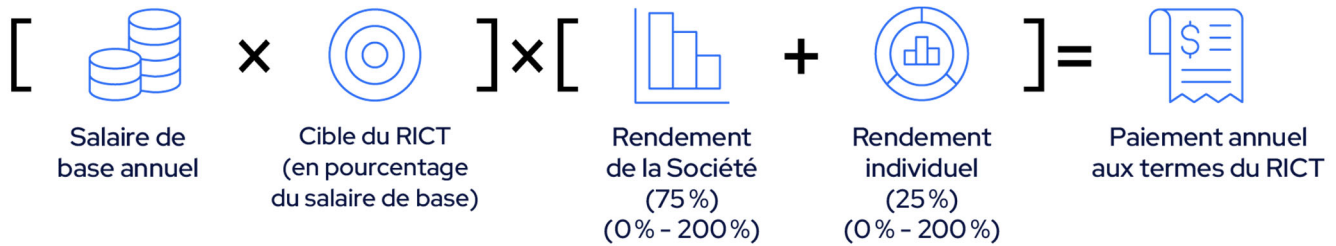
Le RICT est fondé à 75 % sur le rendement de CAE et à 25 % sur le rendement individuel du dirigeant. Le facteur de rendement de la Société est composé de mesures financières de pondération variable totalisant 100 %. Le résultat de fin d'année pour chaque mesure est évalué par rapport à des cibles prédéfinies qui sont établies et approuvées par le comité des ressources humaines au début de l'année. Le facteur de rendement individuel est fondé sur le rendement du dirigeant par rapport aux objectifs annuels et à d'autres objectifs quantitatifs et qualitatifs prédéfinis qui reflètent les priorités stratégiques et d'exploitation essentielles au rôle de chaque dirigeant.

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir annexe B).

\*\* Par le conseil d'administration de CAE USA Inc. pour Daniel Gelston, président de groupe, Défense et sécurité.



Le tableau ci-dessous illustre le calcul du versement annuel aux termes du RICT pour les hauts dirigeants visés



Au cours de l'exercice 2023, le facteur de rendement de la Société était fondé sur trois mesures financières détaillées dans le tableau ci-dessous :

Mesure RICT		
Mesure de rendement	Importance de la mesure	Pondération
<b>RPA ajusté*</b>	L'objectif est de faire en sorte que la direction continue de se concentrer sur l'atteinte du RPA, qui est une mesure essentielle reflétant la rentabilité de la Société et directement liée aux intérêts des actionnaires	50 %
<b>Produits</b>	Cette mesure permet de souligner l'importance de la croissance des produits dans la stratégie de la Société	30 %
<b>Prises de commandes ajustées*</b>	Cette mesure expose le niveau de croissance des ventes pour les produits et services de la Société, donnant ainsi une indication de la croissance future de l'exploitation	20 %

Afin de renforcer davantage l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires, le facteur de rendement global de l'entreprise est plafonné à 100 % si le RPA ajusté\* n'atteint pas la cible approuvée par le conseil d'administration.

**NOUVEAU** Au cours de l'exercice 2024, la pondération du RPA ajusté\* sera augmentée à 60 %, afin d'accroître davantage l'accent mis par la direction sur la rentabilité de la Société. Les produits et les prises de commandes ajustées\* continueront d'être des mesures importantes dans le cadre du RICT de l'exercice 2024 et seront pondérés également à 20 % chacun.

Pour démontrer la profondeur de notre engagement dans ce dossier, les hauts dirigeants visés de CAE ont des objectifs ESG individuels, la diversité étant l'objectif commun lié à la rémunération. La rémunération tient également compte de la responsabilité de chaque haut dirigeant d'agir en tout temps conformément à nos valeurs et à nos objectifs en matière d'éthique, d'environnement et de santé et sécurité, lesquels sont énoncés dans notre code d'éthique professionnelle.

Par suite d'un examen effectué à la fin de l'exercice qui tient compte du rendement global de la Société et du rendement individuel, de même que du rendement de la Société d'un point de vue holistique et stratégique, les paiements aux termes du RICT aux subordonnés directs du président et chef de la direction sont approuvés par le comité des ressources humaines\*\* et, concernant le président et chef de la direction, par le conseil sur recommandation du comité des ressources humaines. Les hauts dirigeants basés au Canada et aux États-Unis peuvent choisir de reporter la totalité ou une partie de leur paiement aux termes du RICT sous forme de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des hauts dirigeants. Le montant différé est converti en un certain nombre de DDVA (voir les détails à la rubrique « **Régime de droits différés à la valeur d'actions des hauts dirigeants** »).

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

\*\* Par le conseil d'administration de CAE USA Inc. pour Daniel Gelston, président de groupe, Défense et sécurité.

## Conception du programme d'intéressement à long terme

Le régime d'intéressement à long terme de CAE aligne les intérêts de la haute direction sur la croissance du cours de l'action et la création de valeur connexe pour les actionnaires, et récompense un rendement soutenu sur le marché

Le RILT est conçu de manière à récompenser les hauts dirigeants qui contribuent à la création de valeur pour les actionnaires. Pour les hauts dirigeants visés et le chef de la direction, la valeur des attributions aux termes du RILT varie selon le niveau de responsabilité et la portée du poste, et dépend du rendement de chaque dirigeant, évalué par le comité des ressources humaines\*\* et le conseil.

Le tableau ci-dessous présente les fourchettes cibles du RILT pour l'exercice 2023 par membre de la haute direction visé :

Cible du RILT en pourcentage du salaire de base			
Hauts dirigeants visés	Minimum	Cible	Maximum
<b>Marc Parent</b>	-	485 %	-
<b>Sonya Branco</b>	100 %	175 %	250 %
<b>Carter Copeland</b>	40 %	95 %	150 %
<b>Daniel Gelston</b>	100 %	175 %	250 %
<b>Nick Leontidis</b>	100 %	175 %	250 %

Le RILT de CAE est composé de DAR, de DNR et d'options sur actions. Tous les hauts dirigeants visés étaient admissibles à une attribution annuelle en vertu de ces régimes, répartie comme suit :

Composition du RILT		
Composantes	Pondération	Acquisition
<b>DAR</b>	60 %	acquisition en bloc sur 3 ans
<b>DNR</b>	20 %	acquisition en bloc sur 3 ans
<b>Options sur actions</b>	20 %	acquisition proportionnelle sur 4 ans (25 % par année)

\*\* Par le conseil d'administration de CAE USA Inc. pour Daniel Gelston, président de groupe, Défense et sécurité.

**Droits à la valeur d'actions liés au rendement**

- Le DAR établit un lien direct entre les hauts dirigeants de CAE et la réalisation du plan stratégique de CAE.
- La valeur d'un DAR est égale à celle d'une action de CAE.
- Acquisition : un calendrier de trois ans, pourvu que les critères de rendement établis soient réalisés et que le participant soit resté au service de CAE.
- Condition de rendement : Cibles financières définies dans le plan stratégique de trois ans approuvés par le conseil.
- Multiplicateur de paiement maximal fixé à 200 %.

Au cours de l'exercice 2015, CAE a adopté un régime de droits à la valeur d'actions liés au rendement (« régime de DAR ») à l'intention des hauts dirigeants et du personnel de direction de CAE et de ses filiales. Les DAR sont un instrument de rémunération incitative à long terme qui sont acquis en fonction de l'atteinte d'un rendement financier qui est directement lié à la réalisation du plan stratégique de CAE.

Un DAR a la même valeur qu'une action de CAE. Les DAR sont acquis trois ans après la date d'attribution, à condition que le participant soit un employé de la Société à la date d'acquisition et que les cibles de rendement soient atteintes.

Au cours de l'exercice 2023, le régime de DAR a été modifié pour être fondé sur deux mesures financières, soit le RPA ajusté\* et les flux de trésorerie disponibles\*, pondérés à 75 % et à 25 %, respectivement. Les cibles financières sur trois ans sont déterminées en fonction du plan stratégique approuvé par le conseil d'administration et les grilles de paiement sont établies pour chaque mesure et approuvées par le comité des ressources humaines. Pour chaque mesure, le taux cible des droits attribués est multiplié par un facteur allant de 0 % à 250 %, le multiplicateur de paiement global étant plafonné à 200 %.

Au cours de l'exercice 2023, les mesures de rendement des DAR était fondé sur deux mesures financières détaillées dans le tableau ci-dessous :

Mesures de rendement des DAR				
Inducteur	Mesure de rendement	Pondération	Importance de la mesure	Évaluation du rendement
<b>Rentabilité</b>	RPA ajusté*	75 %	L'objectif est de faire en sorte que la direction continue de se concentrer sur l'atteinte du RPA, qui est une mesure essentielle reflétant la rentabilité de la Société et directement liée aux intérêts des actionnaires	Évalué et pondéré annuellement : - 1/6 <sup>e</sup> la première année - 1/3 la deuxième année - 1/2 la troisième année
<b>Croissance</b>	Flux de trésorerie disponibles*	25 %	Cette mesure vise à générer des flux de trésorerie durables à long terme en prenant des décisions en matière de répartition du capital alignées à long terme sur la création de valeur pour les actionnaires	Évalué comme un chiffre cumulé sur une période de 3 ans

Les DAR acquis sont rachetés à la juste valeur marchande moyenne des actions à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition finale de l'attribution, la date de l'événement admissible ou toute autre date que le comité des ressources humaines peut déterminer de temps à autre.

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

Le régime de DAR est un régime sans capitalisation non dilutif puisque tous les DAR acquis sont payés en espèces. Ainsi, le taux d'absorption annuel n'est pas divulgué. Pour en savoir plus sur le traitement des DAR suivant la cessation d'emploi, la démission, le départ à la retraite d'un dirigeant et un changement de contrôle, se reporter à la **section 7 « Rémunération des dirigeants – Rémunération des hauts dirigeants visés – Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle »**.

**NOUVEAU** Au cours de l'exercice 2024, en fonction des commentaires reçus de nos actionnaires, le régime de DAR a été modifié de nouveau pour être fondé sur trois mesures financières à pondération égale : Marge d'exploitation ajustée\*, flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et RCU ajusté\*. Ces mesures seront également utilisées pour les DAR devant être attribués aux termes du régime incitatif général, décrit plus en détail ci-après.

Le comité demande l'approbation du régime incitatif général, qui permettra le règlement des DNR et des DAR en actions ordinaires émises du capital autorisé et encouragera davantage la participation dans les capitaux propres de CAE par les employés. Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération des hauts dirigeants – Conception du régime d'intéressement à long terme – Régime incitatif général »**.

#### **Droits à la valeur d'actions de négociation restreinte**

- La valeur d'un DNR est égale à celle d'une action de CAE.
- Acquisition : calendrier de trois ans, pourvu que le participant soit resté au service de CAE.

Au cours de l'exercice 2015, CAE a adopté un régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte acquis au fil du temps (le « régime de DNR ») à l'intention des hauts dirigeants et du personnel de direction de CAE et de ses filiales. Des DVNR sont attribués aux hauts dirigeants et au personnel de direction de CAE et de ses filiales afin d'améliorer l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires et de favoriser le maintien en poste.

Un DNR a la même valeur qu'une action de CAE. Les DNR sont attribués pour une période de trois ans, et sont acquis trois ans après l'attribution au participant qui est resté au service de CAE. Les DNR acquis sont rachetés à la juste valeur marchande moyenne des actions à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition finale de l'attribution, la date de l'événement admissible ou toute autre date que le comité des ressources humaines peut déterminer de temps à autre.

Le régime de DNR est un régime sans capitalisation non dilutif puisque tous les DNR acquis sont payés en espèces. Ainsi, le taux d'absorption annuel n'est pas divulgué. Pour en savoir plus sur le traitement des DNR suivant la cessation d'emploi, la démission ou le départ à la retraite d'un dirigeant et un changement de contrôle, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Rémunération des hauts dirigeants visés – Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle »**.

Le comité demande l'approbation du régime incitatif général qui permettra le règlement des DNR en actions émises du capital autorisé et encouragera davantage la participation dans les capitaux propres de CAE par les employés. Se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération des hauts dirigeants – Conception du régime de d'intéressement à long terme – Régime incitatif général »**.

**Options d'achat d'actions**

- Durée des options : 7 ans.
- Acquisition : 25 % par année débutant à la date du premier anniversaire de l'attribution.
- Taux d'absorption de l'exercice 2023 (ratio des options sur actions attribuées au cours de l'exercice par rapport aux actions émises et en circulation) : 0,20 %.

CAE a adopté le régime d'options d'achat d'actions des employés modifié et mis à jour (« ROAE »), visant à donner aux employés clés de CAE l'occasion d'acheter des actions et de profiter de l'appréciation de leur cours. Ainsi, CAE arrive à aligner davantage les intérêts de ces employés sur ceux des actionnaires. Les options d'achat d'actions sont plus à même d'attirer, de maintenir et de récompenser dans les rangs de CAE des personnes aux compétences exceptionnelles.

Les options d'achat d'actions n'ont de valeur que dans la mesure où le cours de l'action augmente, de sorte qu'elles constituent un mécanisme incitatif à long terme transparent qui harmonise directement les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires dans la croissance du cours de l'action à long terme. Les options d'achat d'actions de CAE sont acquises à raison de 25 % par année sur quatre ans et, depuis l'exercice 2012, elles ont une durée de sept ans afin de récompenser la croissance à long terme du cours de l'action.

Le comité des ressources humaines établit des règles et des lignes directrices relatives à l'administration du ROAE, désigne les employés qui reçoivent les attributions, détermine le nombre d'actions visées par ces attributions, définit les conditions liées à ces attributions et annule, suspend ou modifie ces dernières. Le comité des ressources humaines peut, à sa seule discrétion, prendre des décisions et faire des interprétations aux termes du ROAE.

Le ROAE permet, au gré du comité des ressources humaines, la remise et l'annulation sans nouvelle émission d'une option sur actions dans le cours contre des espèces, au lieu de l'action même, dont le montant est égal à la juste valeur marchande de l'action sous-jacente à l'option d'achat d'actions, déduction faite du prix d'exercice de l'option (la valeur marchande d'une action est le cours de clôture de l'action à la TSX le jour de bourse au cours duquel le comité des ressources humaines prend la décision de remise et d'annulation sans nouvelle émission).

Pour des informations détaillées sur les conditions du ROAE, voir l'annexe C intitulée « Résumé du plan d'options sur actions des employés ». Il est possible de consulter le texte intégral du ROAE sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

**Régime incitatif général**

Dans le but de rationaliser ses régimes de rémunération incitative à base d'actions, d'encourager une participation accrue des employés dans les capitaux propres et de favoriser une meilleure harmonisation des intérêts à long terme des actionnaires avec les intérêts des employés, le conseil d'administration de CAE a adopté le 31 mai 2023 un régime incitatif général (le « régime incitatif général »), qui est un régime unique permettant d'attribuer et de régler différents types d'attributions au moyen de l'émission d'actions du capital autorisé. Le régime global de rémunération incitative donne à la Société la souplesse nécessaire pour attribuer des actions entières, comme des DAR et des DNR, ainsi que des options d'achat d'actions. Le régime incitatif général prévoit que les options d'achat d'actions seront réglées en actions émises du capital autorisé, tandis que les DAR et les DNR seront réglés en actions (émises du capital autorisé ou achetées sur le marché libre), en espèces ou en une combinaison de celles-ci. Le régime incitatif général n'autorise pas l'attribution d'options d'achat d'actions aux administrateurs non-salariés. Compte tenu de ces caractéristiques, le régime incitatif général améliorera la capacité de la Société d'attirer, de maintenir en poste et de récompenser des personnes clés pour faire progresser sa stratégie d'affaires et favorisera une meilleure harmonisation des intérêts avec ceux des actionnaires de la Société.

Le CRH est chargé d'administrer et d'interpréter le régime incitatif général. Selon les termes du régime incitatif général, le comité des ressources humaines, à sa seule discrétion, désignera à l'occasion les membres de la haute direction et les employés auxquels octroyer des attributions et, le cas échéant, détermine le nombre d'actions visées par ces attributions ainsi que leurs modalités.

Le régime incitatif général s'ajoutera au régime de DAR, au régime de DNR et au ROAE (collectivement, les « **régimes existants** »). Les attributions octroyées aux termes des régimes existants demeureront en circulation et seront régies par les modalités respectives de ces régimes, mais aucune nouvelle attribution ne sera octroyée aux termes des régimes existants si le régime incitatif général est approuvé par les actionnaires, et toute réserve d'actions qui reste disponible aux fins d'émission future d'options sur actions aux termes du ROAE sera annulée. Si le régime incitatif général n'est pas approuvé par les actionnaires, les régimes existants resteront en place et les DAR, DNR et options sur actions pourront continuer à être attribués dans le cadre des régimes existants, sous réserve de leurs conditions.

Le nombre total d'actions réservées aux fins d'émission aux termes du régime incitatif général sera de 10 000 000, soit environ 3.15% des actions émises et en circulation au 31 mars 2023.

Depuis l'adoption du régime incitatif général par le conseil, le 31 mai 2023, des attributions conditionnelles ont été accordées par la Société le 9 juin 2023 sous forme de (i) 303 139 et 420 206 options d'achat d'actions aux initiés et à d'autres employés respectivement, qui peuvent être exercées au prix de 28.65\$ jusqu'au 9 juin 2030; ii) 106 866 et 192 709 DNR aux initiés et à d'autres employés respectivement, qui seront acquis le 9 juin 2026; (iii) DAR aux initiés et à d'autres employés qui peuvent entraîner l'émission d'au plus 641 194 et 977 960 actions à leur acquisition le 9 juin 2026, sous réserve de critères de rendement. Ces attributions, qui représentent 0.83% des actions émises et en circulation au 15 juin 2023, sont conditionnelles à l'approbation par les actionnaires du régime incitatif général et à la ratification des attributions conditionnelles.

Les conditions d'attribution des DAR, des DNR et des options d'achat actions en vertu du régime incitatif général sont les suivantes :

#### *Droits à la valeur d'actions*

Le CRH est autorisé à attribuer des DAR et des DNR attestant le droit de recevoir des actions (émises du capital autorisé ou achetées sur le marché libre), une somme en espèces fondée sur la valeur d'une action ou une combinaison de celles-ci à une date ultérieure aux personnes admissibles aux termes du régime incitatif général.

Les DNR sont généralement acquis, le cas échéant, après une période d'emploi continu. Les DAR sont semblables aux DNR, mais leur acquisition est, en totalité ou en partie, conditionnelle à l'atteinte de certains indicateurs de rendement déterminés par le CRH. Les conditions des attributions de DNR et de DAR, y compris le nombre, le type d'attribution, la date d'attribution, les conditions d'acquisition, les périodes d'acquisition, la date de règlement et les autres conditions relatives à ces attributions seront énoncées dans la convention d'attribution du participant. Sous réserve de la réalisation des conditions d'acquisition applicables, la valeur de paiement d'un DAR ou d'un DNR sera généralement établie à la date de règlement en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à la TSX pour les cinq (5) derniers jours de bourse (par opposition à la valeur marchande des actions à la TSX pour les 20 derniers jours de bourse, comme c'est actuellement le cas aux termes du régime de DAR et du régime de DNR).

#### *Options d'achat d'actions*

Aux fins du régime incitatif général, le cours des actions ordinaires à une date donnée correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à la TSX pendant les cinq (5) jours de bourse précédant cette date. Une option d'achat d'actions peut être exercée au cours d'une période fixée par le CRH, qui ne doit pas dépasser dix (10) ans à compter de l'attribution de l'option d'achat d'actions. Le régime incitatif général prévoit que la période d'exercice sera automatiquement prolongée si la date à laquelle il doit prendre fin tombe pendant une période d'interdiction ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction. Dans ce cas, la période d'exercice prolongée prend fin dix (10) jours de bourse après le dernier jour de la période d'interdiction.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les modalités du régime incitatif général, **se reporter à l'annexe D intitulée « Résumé du régime incitatif général »**. Il est possible de consulter le texte intégral du régime incitatif général sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

**Régime de droits différés à la valeur d'actions des hauts dirigeants**

- Le régime de DDVA des hauts dirigeants aide nos hauts dirigeants à constituer leur avoir en actions de CAE.
- Permet le report du paiement aux termes du RICT sous forme de DDVA.
- La valeur d'un DDVA est égale à celle d'une action de CAE.
- Les DDVA ne sont payables que lorsque le haut dirigeant quitte CAE.
- Le régime de DDVA des hauts dirigeants est un régime non dilutif puisque tous les DDVA sont payés en espèces.

Au cours de l'exercice 2017, CAE a adopté un régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des hauts dirigeants (« régime de DDVA des hauts dirigeants »). Le régime vise à attirer et à maintenir en poste des personnes talentueuses qui agiront à titre de hauts dirigeants de même qu'à les aider à constituer leur avoir en actions de CAE, et de promouvoir ainsi un meilleur alignement à long terme de leurs intérêts sur ceux des actionnaires de la Société.

Les hauts dirigeants établis au Canada et aux États-Unis peuvent choisir chaque année de reporter une partie ou la totalité de leur paiement aux termes du régime d'intéressement à court terme sous forme de DDVA des hauts dirigeants.

Un DDVA a la même valeur qu'une action de CAE. Les DDVA cumulent des équivalents de dividendes payables en DDVA supplémentaires dont le montant est égal aux dividendes versés sur les actions. Les DDVA ne sont payables que lorsque le haut dirigeant quitte la Société. Au moment de leur cessation d'emploi ou dans un délai précis après celle-ci, les porteurs de DDVA ont droit à une somme forfaitaire en espèces correspondant au nombre de DDVA porté au crédit de leur compte à cette date, multiplié par la juste valeur marchande de une (1) action à la date de règlement.

**Régimes inactifs à base d'actions avec anciens participants**

Certains hauts dirigeants visés participent aux régimes de rémunération incitatives suivants, désormais inactifs (aucune autre attribution n'aura lieu aux termes de ces régimes). Ces participations n'ont pas encore été entièrement payées.

*Régime de droits différés à la valeur d'actions de l'exercice 2005*

Au cours de l'exercice 2005, CAE a adopté un régime de droits différés à la valeur d'actions pour la rémunération incitative à long terme (« RDLT ») à l'intention des hauts dirigeants de CAE et de ses filiales, régime qui, tel qu'il est modifié de temps en temps, s'applique à toutes les attributions effectuées par la suite. Depuis l'exercice 2014, CAE n'a attribué aucun droit différé à la valeur d'actions pour la rémunération incitative à long terme de l'exercice 2005 (« DLT »). Tous les DLT sont entièrement acquis pour les participants restants au régime, étant acquis par tranches de 20 % sur cinq (5) ans, à compter d'un (1) an après la date d'attribution. Les DLT cumulent des dividendes payables en droits supplémentaires dont le montant est égal aux dividendes versés sur les actions. Les DLT ne sont rachetables qu'en espèces après le départ à la retraite ou la cessation d'emploi du porteur de droits à la valeur marchande des actions à la TSX à la date de règlement.

*Régime de droits différés à la valeur d'actions de l'exercice 2004*

Au cours de l'exercice 2004, CAE a adopté un régime de droits différés à la valeur d'actions pour la rémunération incitative à long terme (« RDLT EX2004 ») à l'intention des hauts dirigeants de CAE et de ses filiales pour remplacer en partie l'attribution d'options aux termes du ROAE de CAE. Depuis l'exercice 2004, CAE n'a attribué aucun droit différé à la valeur d'actions pour la rémunération incitative à long terme de l'exercice 2004 (« DLT EX2004 »). Tous les DLT EX2004 sont entièrement acquis pour les participants restants au régime, étant acquis par tranches de 25 % sur quatre (4) ans, à compter d'un (1) an après la date d'attribution. Les DLT EX2004 cumulent des dividendes payables en droits supplémentaires dont le montant est égal aux dividendes versés sur les actions. Les DLT EX2004 ne sont rachetables qu'en espèces après le départ à la retraite ou la cessation d'emploi du porteur de droits à la valeur marchande des actions à la TSX à la date de règlement.

## Retraite, avantages sociaux et indirects

- Promouvoir l’emploi à long terme au sein de la Société.
- Les prestations de retraite payables aux termes du régime de retraite complémentaire sont assujetties au respect d’un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation.
- Aucune année de service supplémentaire n’est généralement accordée aux termes des régimes de retraite.

Les employés admissibles participent au régime de retraite des employés de CAE inc. et de ses sociétés liées. Les dirigeants occupant un poste de vice-président ou supérieur participent au régime de retraite des membres de la haute direction de CAE inc. et de ses sociétés liées (le « régime de retraite désigné ») ainsi qu’au régime de retraite complémentaire de CAE inc. et de ses sociétés liées (le « régime de retraite complémentaire »). Le régime de retraite désigné est un régime à prestations déterminées auquel cotisent CAE et les participants.

Les prestations de retraite payables aux termes du régime de retraite complémentaire sont versées directement par CAE. Pour en savoir plus sur la valeur des prestations constituées de chaque haut dirigeant visé, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Rémunération des hauts dirigeants visés – Régimes de retraite »**. Sous réserve de la rubrique « Contrats en cas de changement de contrôle » ci-après, CAE n’accorde pas d’années décomptées supplémentaires aux termes de ses régimes de retraite. La réception de prestations de retraite aux termes du régime de retraite complémentaire est conditionnelle au respect d’un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation.

### Régime d’achat d’actions des employés

Fournir aux employés un moyen d’accroître leur part dans les capitaux propres et d’épargner au-delà du régime de retraite.

Aux termes du régime d’achat d’action des employés de CAE, les employés peuvent verser des cotisations pour l’achat d’actions jusqu’à concurrence de 18 % de leur salaire annuel de base. Aux termes du régime, CAE verse une cotisation de 1 \$ pour chaque cotisation de 2 \$ des employés, jusqu’à concurrence de 3 % du salaire de base annuel du participant.

### Contrats en cas de changement de contrôle

Tous les hauts dirigeants visés ont droit à une prestation de cessation d’emploi par suite d’un changement de contrôle de CAE s’il est mis fin à son emploi sans motif valable dans les deux ans suivant le changement de contrôle. Cette mesure vise à protéger le cours normal des activités de la Société en cas de changement de contrôle. Se reporter à la **section 7 intitulée « Rémunération de la haute direction – Rémunération des hauts dirigeants visés – Prestations en cas de cessation d’emploi et de changement de contrôle »** pour connaître l’effet de divers événements sur les différents programmes de rémunération des hauts dirigeants visés et obtenir des détails sur la valeur différentielle approximative qui pourrait être réalisée par un membre de la haute direction visé après sa cessation d’emploi ou un changement de contrôle.

### Avantages indirects

Les avantages indirects procurent aux hauts dirigeants une indemnité en espèces destinée à couvrir certaines dépenses, comme celles liées à un véhicule, à la santé et au bien-être. Une telle indemnité est généralement assortie aux rôles de haute direction et se limite à des montants préétablis.



## Résultats de rémunération de l'exercice 2023

Nos résultats financiers de l'exercice 2023 reflètent un début d'exercice difficile, principalement en raison d'une sous-performance au premier trimestre liée à des charges imprévues liées à deux anciens programmes de D&S aux États-Unis et des circonstances difficiles dans l'ensemble de l'activité de D&S, y compris des défis liés à la chaîne d'approvisionnement et à la main-d'œuvre. En conséquence, notre résultat du RPA de l'exercice 2023 n'a pas été à la hauteur des prévisions. Le RPA plus faible que prévu a eu une incidence importante sur les paiements aux termes du RICT et du RILT de l'exercice 2023. Les résultats de nos régimes d'intéressement pour l'exercice 2023 sont les suivants : Paiement de 62 % pour le multiplicateur de rendement du RICT de CAE et de 76 % pour le multiplicateur de rendement des DAR. Ces résultats de rémunération incitative reflètent le rendement financier de CAE par rapport à des cibles fixées, plus précisément un rendement plus faible que prévu pour notre RPA au cours de l'exercice 2023. Il s'agit du niveau de rendement le plus bas de la rémunération incitative de CAE depuis plus de huit ans. Le multiplicateur de rendement du RICT de CAE et le multiplicateur de DAR se sont établis en moyenne à 152 % et à 185 %, respectivement, au cours de la dernière période de cinq ans.

### Salaires de base

Les salaires du président et chef de la direction et des autres hauts dirigeants visés sont établis conformément aux principes et à la politique de rémunération de CAE. Les membres indépendants du conseil d'administration révisent et approuvent ces salaires chaque année dans le cas du président et chef de la direction. Le comité des ressources humaines\*\* examine les données de référence pour s'assurer que la rémunération directe totale du président et chef de la direction et celle de ses subordonnés directs (salaire de base, régime d'intéressement à court terme et à long terme) sont conformes aux principes de rémunération de CAE. Les modifications apportées au salaire de base sont concurrentielles par rapport au marché, basées sur une analyse comparative par rapport à notre groupe de référence en matière de rémunération et tiennent compte du rendement individuel, de l'expérience et du maintien en poste de nos hauts dirigeants visés.

Le tableau suivant présente les salaires de base de tous les hauts dirigeants visés :

Hauts dirigeants visés	Salaire de base <sup>1</sup> pour l'exercice 2022 (\$)	Salaire de base <sup>1</sup> pour l'exercice 2023 (\$)	Augmentation
<b>Marc Parent</b>	1 200 000	1 260 000	5 %
<b>Sonya Branco</b>	539 000	565 950	5 %
<b>Carter Copeland<sup>2</sup></b>	567 600	660 000	16 %
<b>Daniel Gelston<sup>3</sup></b>	693 000	741 510	7 %
<b>Nick Leontidis</b>	540 570	567 600	5 %

1. Le salaire de base de M. Gelston et de M. Copeland a été converti en dollars canadiens selon le taux de change moyen de 1,32 \$ pour l'exercice 2023.
2. Le salaire de base de M. Copeland a été augmenté à 601 656 \$ en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 (augmentation de 6 % selon l'augmentation de salaire annuelle régulière) et a été rajusté de nouveau le 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 660 000 \$, afin de reconnaître sa responsabilité supplémentaire de supervision de la division Santé.
3. Afin de réduire les coûts du secteur Défense et sécurité, M. Gelston a proposé une réduction de 20 % de son salaire de base qui a été mise en place du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 octobre 2022.

\*\* Par le conseil d'administration de CAE USA Inc. pour Daniel Gelston, président de groupe, Défense et sécurité.

## Régime d'intéressement à court terme

### Rendement de l'entreprise

75 % des attributions d'intéressement à court terme pour le président et chef de la direction et les autres hauts dirigeants visés sont fondées sur l'atteinte des mesures de rendement de CAE, soit le RPA ajusté\*, les produits et les prises de commandes ajustées\*. Ces mesures sont décrites en détails à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Programmes de rémunération des hauts dirigeants – Conception du programme d'intéressement annuel »**.

Le tableau ci-dessous présente la pondération respective de chaque indicateur de rendement de la Société pour l'exercice 2023, ainsi que les résultats réels et les niveaux de paiement connexes.

Mesure de rendement	Seuil (0 %)	Cible (100 %)	Maximum (200 %)	Rendement réel	Pondération	Résultat
RPA ajusté <sup>12</sup>	0,94 \$	1,09 \$	1,24 \$	0,87 \$	50 %	0 %
Produits <sup>2</sup>	4 308 M \$	4 787 M \$	5 266 \$	4 759 \$	30 %	28 %
Prises de commandes <sup>2</sup>	4 111 M \$	4 672 M \$	5 232 \$	5 049 \$	20 %	34 %
<b>Paiement aux termes du RICT</b>						<b>62 %</b>

1. Si la cible du RPA ajusté\* n'est pas atteinte, le multiplicateur de rendement de la Société est plafonné à 100 %.
2. Aux fins des régimes incitatifs, le RPA ajusté ainsi que les produits sont normalisés en fonction des taux de change. En outre, les produits comprennent les revenus proportionnels générés par les coentreprises. Les résultats avant ces ajustements sont les suivants : 0,88 \$ pour le RPA ajusté et 4,203 M \$ pour les revenus.

La tranche restante de 25 % de la rémunération incitative annuelle des hauts dirigeants visés est attribuée en fonction de mesures d'exploitation et financières prédéterminées propres à chaque haut dirigeant. Comme pour les autres mesures de rendement, le rendement individuel est évalué entre 0 % et 200 %. Pour l'exercice 2023, le facteur de rendement individuel applicable à tous les hauts dirigeants visés variait de 0 % à 200 %. Le comité des ressources humaines a établi le facteur de rendement individuel du président et chef de la direction à 160 %, selon la recommandation faite au conseil et approuvée par celui-ci. Le comité des ressources humaines\*\* a approuvé les recommandations du président et chef de la direction quant aux facteurs de rendement individuel applicables à ses subordonnés directs, au terme d'une analyse détaillée portant sur le rendement individuel et de la Société (se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération – Détermination du rendement individuel des hauts dirigeants visés »**).

Dans le cadre de l'évaluation du facteur de rendement individuel pour le chef de la direction, le comité des ressources humaines évalue le rendement du chef de la direction par rapport à des objectifs de rendement financiers et opérationnels propres au chef de la direction qui sont fixés au début de l'exercice. Les cibles précises pour ces objectifs ne sont pas dévoilées puisqu'elles comprennent des renseignements sensibles sur le plan de la concurrence. Toutefois, les réalisations pertinentes aux fins de l'examen et de l'évaluation du comité des ressources humaines sont énumérées ci-après à la section 7. Le comité des ressources humaines tient également compte des récents résultats financiers et d'exploitation de CAE et, pour l'exercice 2023, du meilleur rendement du cours de l'action de CAE par rapport aux entreprises des secteurs de l'aérospatiale, de la défense et des compagnies aériennes. Il y avait 10 catégories précises d'objectifs pour le chef de la direction pour l'exercice 2023, notamment : la croissance, les commandes, la rentabilité, la génération de liquidités, l'intégration des fusions et acquisitions, la souplesse du bilan, les facteurs ESG, le talent, l'évolution de la haute technologie et l'efficacité de la formation. Le rendement de M. Parent par rapport aux objectifs établis a donné lieu à une évaluation du rendement individuel de 160 %. Cela a donné lieu à un facteur de paiement global de la prime incitative à court terme de 87 % de la cible pour le chef de la direction, ce qui reflète une réduction d'environ 1,1M\$ de la rémunération incitative à court terme par rapport à l'exercice 2022, conformément à l'évaluation par le comité du rendement financier et opérationnel de CAE.

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

\*\* Par le conseil d'administration de CAE USA Inc. pour Daniel Gelston, président de groupe, Défense et sécurité.

**Paiement individuel**

Le tableau suivant présente le calcul du paiement aux termes du RICT de l'exercice 2023 à chaque membre de la haute direction visé :

Hauts dirigeants visés	Salaire de base à la fin de l'exercice <sup>1</sup>	X	Objectif RICT (% du salaire de base)	X	(	Facteur de rendement de la Société (75 %)	+	Facteur de rendement individuel (25 %)	)	=	Paiement aux termes du RICT en 2023 (\$)
<b>Marc Parent</b>	1 260 000 \$	X	125 %	X	(	62 %	+	160 %	)	=	1 362 380 \$
<b>Sonya Branco</b>	565 950 \$	X	75 %	X	(	62 %	+	90 %	)	=	292 879 \$
<b>Carter Copeland</b>	660 000 \$	X	75 %	X	(	62 %	+	180 %	)	=	551 925 \$
<b>Daniel Gelston</b>	741 510 \$	X	75 %	X	(	62 %	+	0 %	)	=	258 601 \$
<b>Nick Leontidis</b>	567 600 \$	X	75 %	X	(	62 %	+	200 %	)	=	410 801 \$

1. Salaire de base annuel au 31 mars 2023. Le salaire de base de M. Gelston et de M. Copeland a été converti en dollars canadiens selon le taux de change moyen de 1,32 \$ pour l'exercice 2023.

## Régime d'intéressement à long terme

### RILT EX2023 – Attributions octroyées en juin 2022

Le tableau ci-après indique les fourchettes du RILT, ainsi que les attributions réelles aux hauts dirigeants visés au cours de l'exercice 2023.

Hauts dirigeants visés	EX2023 Attribution aux termes du RILT (% du salaire de base)	Salaire au moment de l'octroi (\$) <sup>6</sup>	EX2023 Valeur des attributions aux termes du RILT (\$)	Pondération <sup>4</sup>					
				DAR (60 %) <sup>1,4</sup>		DNR (20 %) <sup>2,4</sup>		Options sur actions (20 %) <sup>3</sup>	
				(\$)	(n <sup>bre</sup> )	(\$)	(n <sup>bre</sup> )	(\$)	(n <sup>bre</sup> )
<b>Marc Parent</b>	485 %	1 260 000	6 111 000	3 666 600	109 550	1 222 200	36 520	1 222 200	112 100
<b>Sonya Branco</b>	240 %	565 950	1 358 280	814 968	24 350	271 656	8 120	271 656	24 900
<b>Carter Copeland<sup>5</sup></b>	150 %	582 376	873 564	524 138	15 660	174 713	5 220	174 713	16 100
<b>Daniel Gelston</b>	250 %	717 748	1 794 370	1 076 622	32 170	358 874	10 730	358 874	32 900
<b>Nick Leontidis</b>	250 %	567 600	1 419 000	851 400	25 440	283 800	8 480	283 800	26 100

- Attributions de DAR aux termes du régime de DAR (pour en savoir plus, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération »**). Aux termes de ce régime, les droits attribués peuvent être acquis en juin 2025, sous réserve du rendement de CAE par rapport aux grilles de paiement approuvées par le comité des ressources humaines et de l'emploi continu du participant auprès de CAE. Selon le rendement global annuel de la période de rendement, le taux cible des droits attribués sera multiplié par un facteur variant entre 0 % et 200 %. Les DAR acquis seront versés en fonction du cours moyen de l'action à la TSX pendant les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition finale des droits visés par l'attribution.
- Attributions de DNR aux termes du régime de DNR (pour en savoir plus, se reporter à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération »**). Aux termes de ce régime, 100 % des droits attribués seront acquis en juin 2025, sous réserve que le participant soit toujours à l'emploi de CAE. Les DNR acquis seront versés en fonction du cours moyen de l'action à la TSX pendant les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition finale de l'attribution.
- Attributions d'options d'achat actions aux termes du ROAA (voir la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Analyse de la rémunération »** pour en savoir plus). Aux termes de ce régime, des options sont attribuées à un prix d'exercice correspondant au cours moyen pondéré de l'action à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. À chacun des quatre premiers anniversaires de l'attribution, 25 % de l'attribution est acquise et peut être exercée. Le prix d'exercice des options d'achat d'actions pour l'exercice 2023 est de 33,47 \$.
- Le prix d'attribution à la date d'attribution est de 33,47 \$, représentant le cours moyen pondéré des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution.
- En août 2022, M. Copeland a également reçu une attribution spéciale non récurrente de 96 698 \$ en reconnaissance de ses responsabilités accrues dans la supervision de la division Santé. Cette attribution spéciale non récurrente a été attribuée comme suit : 60 % en DAR (2 170 droits), 20 % en DNR (730 droits) et 20 % en options d'achat d'actions (2 200 options avec un prix d'exercice de 26,83 \$).
- Salaire de base annuel au moment de l'attribution (juin 2022). Le salaire de base de M. Gelston et de M. Copeland a été converti en dollars canadiens selon le taux de change de 1,27 \$ à la date d'attribution.

**DAR EX2020 (période de rendement se terminant le 31 mars 2022)**

Afin d'assurer une meilleure harmonisation et une plus grande cohérence avec le niveau d'information plus élevé fourni dans le présent document, à partir de cette année, nous présenterons le rendement des DAR et les détails des paiements y afférents pour l'exercice visé par cette circulaire. À titre de transition, la divulgation du rendement des DAR pour la période de 3 ans se terminant le 31 mars 2022 et les paiements qui en découlent sont présentés dans les tableaux ci-après.

L'acquisition des DAR attribués au cours de l'exercice 2020 était liée au rendement du RPA ajusté\* de CAE par rapport aux cibles prédéterminées pour une période de trois ans de l'exercice 2020 à l'exercice 2022. Conformément aux dispositions du régime de DAR de l'exercice 2020, le comité des ressources humaines a passé en revue le RPA ajusté\* de CAE pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et approuvé les résultats suivants pour les DAR attribués au cours de l'exercice 2020 :

	Seuil (0 %)	Cible (100 %)	Maximum (200 %)	Rendement réel	Pondération	Résultat
<b>RPA ajusté* - EX2020</b>	1.25 \$	1.35 \$	1.45 \$	1.41 \$	1/3	53 %
<b>RPA ajusté* - EX2021</b>	0.05 \$	0.25 \$	0.55 \$	0.47 \$	1/3	58 %
<b>RPA ajusté* - EX2022</b>	0.68 \$	0.78 \$	0.88 \$	0.84 \$	1/3	53 %
<b>Multiplicateur de DVAR EX2020</b>						<b>164 %</b>

Les montants réels versés à chaque haut dirigeant visé admissible au cours de juin 2022 pour les attributions de DAR octroyées au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

Hauts dirigeants visés	EX2020 Attribution de DAR (n <sup>bre</sup> de droits)	X	DAR EX2020 Facteur de rendement (%)	X	Cours de l'action sur le marché <sup>2</sup> (\$)	=	Valeur des DAR (\$)
<b>Marc Parent</b>	61 250	X	164 %	X	31.27	=	3 140 820
<b>Sonya Branco</b>	17 930	X	164 %	X	31.27	=	919 427
<b>Carter Copeland<sup>1</sup></b>	-	X	-	X	-	=	-
<b>Daniel Gelston<sup>1</sup></b>	-	X	-	X	-	=	-
<b>Nick Leontidis</b>	18 320	X	164 %	X	31.27	=	939 426

1. M. Gelston et Copeland ont été embauchés après l'octroi des DAR de l'exercice 2020.
2. Les DAR ont été rachetés en fonction de la juste valeur marchande moyenne des actions pour les 20 jours de bourse à la TSX précédant la date d'acquisition finale de l'attribution (31,2675 \$).

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

**DAR EX2021 (période de rendement se terminant le 31 mars 2023)**

Afin d'assurer une meilleure harmonisation et une plus grande cohérence avec le niveau d'information plus élevé fourni dans le présent document, à partir de cette année, nous présenterons le rendement des DAR et les détails des paiements y afférents pour l'exercice visé par cette circulaire d'information. L'acquisition des DAR attribués au cours de l'exercice 2021 était liée au rendement du RPA ajusté\* de CAE par rapport aux cibles prédéterminées pour une période de trois ans de l'exercice 2021 à l'exercice 2023 et se terminant le 31 mars 2023. Conformément aux dispositions du régime de DAR de l'exercice 2021, le comité des ressources humaines a passé en revue le RPA ajusté\* de CAE pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et approuvé les résultats suivants pour les DAR attribués au cours de l'exercice 2021 :

	Seuil (0 %)	Cible (100 %)	Maximum (200 %)	Rendement réel <sup>1</sup>	Pondération	Niveau de paiement
<b>RPA ajusté* - EX2021</b>	0.05 \$	0.25 \$	0.55 \$	0.47 \$	1/6	29 %
<b>RPA ajusté* - EX2022</b>	0.67 \$	0.80 \$	0.93 \$	0.84 \$	1/3	47 %
<b>RPA ajusté* - EX2023</b>	1.12 \$	1.25 \$	1.38 \$	0.87 \$	1/2	0 %
<b>Multiplicateur DAR EX2021</b>						<b>76 %</b>

- À compter de l'exercice 2023, aux fins des régimes d'intéressement, les résultats du RPA ajusté\* sont normalisés aux fins du change aux fins des régimes d'intéressement. Pour l'exercice 2023, le RPA ajusté\* avant normalisation des taux de change est de 0,88 \$.

Le comité considère que le multiplicateur de rendement de 76 % de la cible pour les DAR de l'exercice 2021 pour la période de rendement de 3 ans qui en découle se terminant le 31 mars 2023, établissent un lien approprié entre les résultats en matière de rémunération et le rendement de CAE.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque membre de la haute direction visé admissible, la valeur de paiement de l'attribution des DAR pour l'exercice 2021 et la période de rendement de 3 ans qui en découle se terminant le 31 mars 2023. Les montants réels versés à chaque haut dirigeant visé admissible au cours de juin 2023 pour les attributions de DAR octroyées au cours de l'exercice 2021 sont les suivants :

Hauts dirigeants visés	EX2021 Attribution de DAR (n <sup>bre</sup> de droits)	X	DAR EX2021 Facteur de rendement (%)	X	Cours de l'action sur le marché (\$)	=	Valeur des DVAR <sup>3</sup> (\$)
<b>Marc Parent</b>	40 700	X	76 %	X	29.37	=	908 473
<b>Sonya Branco</b>	11 920	X	76 %	X	29.37	=	266 069
<b>Carter Copeland<sup>1</sup></b>	-	X	-	X	-	=	-
<b>Daniel Gelston<sup>2</sup></b>	8 490	X	76 %	X	30.56	=	197 185 <sup>4</sup>
<b>Nick Leontidis</b>	12 170	X	76 %	X	29.37	=	271 649

- M. Copeland ayant été embauché après l'exercice 2021, aucune attribution ne lui a été octroyée au cours de l'exercice 2021.
- M. Gelston a rejoint CAE le 24 août 2020 et a reçu une attribution spéciale non récurrente au titre du RILT au cours du même mois.
- Les DAR ont été rachetés en fonction de la juste valeur marchande moyenne des actions pour les 20 jours de bourse à la TSX précédant la date d'acquisition finale de l'attribution (29.37 \$).
- Les chiffres présentés dans ce tableau sont basés sur les capitaux propres évalués au cours de clôture de l'action au 31 mars 2023 (30,56 \$). Le paiement réel après l'acquisition sera calculé sur la base de la juste valeur marchande moyenne des actions à la TSX pendant les 20 jours de bourse précédant la date finale d'acquisition de l'attribution (le 24 août 2023 pour l'attribution spéciale non récurrente de M. Gelston).

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

## Détermination du rendement individuel des hauts dirigeants visés



**Marc Parent**

Président et chef de la direction

### Objectifs de l'exercice 2023

**Croissance** : Réaliser les objectifs de croissance et de prises de commandes ajustées\* afin de stimuler l'expansion des activités au cours de cet exercice et des exercices à venir

**Rentabilité accrue** : Réaliser les initiatives de coûts structurels, maîtriser les coûts de façon responsable à mesure que les volumes se rétablissent

**Intégration des fusions et acquisitions** : Finaliser le développement de synergies avec la division Formation militaire de L3Harris Technologies et conserver un nombre élevé de renouvellements de clients pour les nouveaux services aériens civils.

**Flexibilité du bilan** : Réduire les ratios d'endettement globaux tout en continuant d'investir

**ESG** : Poursuivre notre initiative ESG par une augmentation du nombre de membres de la direction issus de la diversité et par l'élaboration d'une feuille de route ESG.

**Talent** : Mettre en œuvre un axe de travail pour s'attaquer de façon proactive au recrutement et au maintien en poste des employés dans un marché de l'emploi hautement concurrentiel

**Efficacité de la formation** : Élaborer et mettre en place des mesures de prochaine génération intégrées axées sur l'optimisation de l'« efficacité de la formation »

M. Parent est président et chef de la direction de CAE inc. depuis 2009. Auparavant, il a occupé plusieurs postes de direction depuis son arrivée à CAE en 2005, notamment celui de président de groupe, Produits de simulation et Formation et services militaires, et celui de vice-président directeur et de chef de l'exploitation. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur de l'aérospatiale, ayant précédemment occupé des postes au sein de Canadair et de Bombardier Aéronautique au Canada et aux États-Unis.

M. Parent s'est vu décerner de nombreux prix. En 1999, il est nommé l'un des 40 meilleurs dirigeants de moins de 40 ans au Canada. En 2011, il reçoit le titre de dirigeant de l'année dans le secteur de la défense (Defence Executive) de la Canadian Defence Review (qu'il remporte de nouveau en 2020). Il est désigné chef de la direction de l'année par le journal Les Affaires en 2018. En 2019, il reçoit le prix James C. Floyd de l'Association des industries aérospatiales du Canada. En 2020, M. Parent a été nommé membre de l'Ordre du Canada. En 2021, il se voit décerner le Prix Prospère par le Conseil du patronat du Québec et est intronisé au Panthéon de l'Aviation du Canada. Enfin, en 2022, M. Parent est nommé Leader de l'année de l'industrie par Living Legends of Aviation, intronisé au Panthéon de l'air et de l'espace du Québec et fait chevalier de l'Ordre national du Québec et il reçoit le prix Philip J. Klass pour l'ensemble de ses réalisations décerné par Aviation Week.

M. Parent est diplômé en ingénierie mécanique de l'École polytechnique de Montréal et du programme de gestion avancée (Advanced Management Program) de la Harvard Business School. Il a reçu un doctorat honorifique de l'École polytechnique et est un pilote actif titulaire d'une licence de pilote de ligne délivrée par Transports Canada.

Les cibles et objectifs principaux de l'exercice 2023 et les résultats connexes de Marc Parent, président et chef de la direction, sont présentés ci-dessous : Comme mentionné précédemment, cette section brosse un portrait des principales réalisations attribuables à chaque membre de la haute direction visé pour l'exercice 2023. Voici les indicateurs de rendement clé (« IRC ») qui ont servi à définir le multiplicateur de rendement individuel applicable aux attributions annuelles de rémunération incitative.

### Réalisations de l'exercice 2023

**Croissance** : Atteinte de l'objectif de croissance des produits de 4,2 milliards de dollars au cours de l'exercice 2023, soit un taux de croissance de 25 % sur douze mois, malgré l'incidence continue de la pandémie dans certains secteurs de l'entreprise et l'incidence du conflit entre la Russie et l'Ukraine, particulièrement pour notre secteur Civil. De plus, les prises de commandes ajustées\* ont atteint 5,0 milliards de dollars, soit 10 % de plus que la cible et a permis à l'organisation d'obtenir un ratio valeur comptable des commandes/ventes de 1,2x.

**Augmentation de la rentabilité et génération d'un solide taux de conversion en flux de trésorerie** : Progrès importants au chapitre de l'expansion des marges dans l'ensemble du secteur Civil, reflétant les gains réalisés grâce aux efforts de compression des coûts identifiés et mis en œuvre au cours des deux dernières années. Le secteur Défense et sécurité n'a pas atteint le niveau de progrès escompté en raison des défis liés à la chaîne d'approvisionnement et à la main-d'œuvre qui se sont manifestés dans l'industrie de la défense tout au long de l'année. De plus, ce secteur a été touché par un ajustement défavorable du profit contractuel comptabilisé au premier trimestre de l'exercice 2023. Solide rendement au chapitre de la génération de trésorerie avec un taux de conversion des flux de trésorerie disponibles\* de 120 %, dépassant la cible de 100 %.

**Intégration des fusions et acquisitions** : Bien que nous n'ayons pas vu tous les avantages des mesures prises pour maximiser les synergies de coûts en raison de la baisse des traitements au cours de l'exercice 2023, les synergies de produits ont dépassé les attentes et ont permis au secteur Défense et sécurité intégré de saisir des occasions à grande échelle que ni l'ancienne CAE, ni la division Formation militaire L3Harris, n'auraient pu

exploiter seules. L'intégration de l'entreprise Sabre Air Centre se déroule bien, la performance financière dépassant les prévisions pour l'exercice 2023 et le taux de renouvellement des clients étant de 100 %.

**Santé du bilan** : Progrès marqués dans la réduction des ratios de structure financière, y compris la réduction du ratio dette nette sur BAIIA ajusté\* de 3,6x à 3,4x à la fin de l'exercice et le maintien d'un bon suivi.

**ESG** : Augmentation de près de 14 % du nombre de membres de la haute direction issus de la diversité, dépassant la cible de 10 %, grâce à un effort axé sur le recrutement, le perfectionnement des employés et un engagement en faveur de la sensibilisation et de la formation en matière de DEI à l'échelle de CAE. Élaboration et lancement réussis d'une feuille de route ESG quinquennale visant à faire progresser la position de chef de file de CAE dans les initiatives ESG.

**Talent** : Élaboration et lancement de 5 axes de travail portant sur l'attraction et le maintien en poste de talents à l'échelle de l'entreprise. Les axes de travail comprenaient l'« expérience employé », la « rémunération globale et reconnaissance », les « employés de longue date », le « perfectionnement des employés » et l'« attraction du talent ». Les principales initiatives déjà lancées comprennent des vacances flexibles, des congés de maternité et de paternité améliorés et des outils de perfectionnement des employés. Le taux de roulement des employés de CAE demeure bien inférieur au taux du marché, y compris le maintien en poste de 97 % des employés à potentiel élevé identifiés.

**Efficacité de la formation** : Élaboration réussie et mise en place de mesures intégrées de la prochaine génération axées sur l'optimisation de l'« efficacité de la formation » au moyen de mesures et de plans quantifiables visant à augmenter les processus opérationnels à l'appui de l'amélioration des résultats de la formation.

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).



### Sonya Branco

Vice-présidente directrice,  
Finances et cheffe de la direction financière

#### Objectifs de l'exercice 2023

Atteindre les objectifs financiers annuels de l'entreprise pour l'exercice 2023

Collaborer avec les chefs de secteurs en vue de favoriser la réalisation des objectifs de croissance à l'échelle de l'organisation

Continuer à générer des flux de trésorerie à l'échelle de l'entreprise, à améliorer la flexibilité du bilan et à tirer parti des indicateurs.

Promouvoir les objectifs ESG de CAE

Sonya Branco a été nommée vice-présidente, Finances et chef de la direction financière de CAE en mai 2016. À ce titre, elle est responsable à l'échelle mondiale des activités financières et d'approvisionnement de l'entreprise. Elle supervise les opérations financières d'environ 250 sites et lieux de formation de CAE dans plus de 40 pays, ainsi que la communication de l'information financière, la trésorerie, la fiscalité mondiale, les fusions et acquisitions, les fonctions de financement structuré et l'approvisionnement stratégique mondial.

Mme Branco compte plus de 20 ans d'expérience en tant que dirigeante des finances. Elle rejoint CAE en 2008 et est nommée vice-présidente et contrôleur générale de CAE en 2011. Son parcours diversifié comprend une expérience précieuse en comptabilité publique et en communication de l'information financière, en planification stratégique et en fusions et acquisitions.

En sa qualité de contrôleur générale, Mme Branco a supervisé toute l'information financière externe de CAE provenant des filiales et des coentreprises dans le monde entier. Au cours des dernières années, ses fonctions se sont étendues du contrôle de l'information financière à une portée stratégique et d'exploitation plus vaste au sein de l'organisation.

Avant de rejoindre CAE, Mme Branco a travaillé à BCE dans le domaine des fusions et acquisitions et à PricewaterhouseCoopers, où elle a exercé dans le domaine de l'audit et des services consultatifs.

Mme Branco est comptable professionnelle agréée et titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia et d'une maîtrise en administration des affaires de la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill.

Mme Branco a reçu de nombreux prix et est médaillée d'or de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Elle a été nommée l'une des 100 femmes les plus influentes au Canada en 2020 par le Réseau des femmes exécutives.

#### Réalizations de l'exercice 2023

Mme Branco a continué d'assurer une solide gérance financière à CAE au cours de l'exercice 2023, gérant plusieurs défis fiscaux, y compris l'incidence continue de la pandémie dans certains secteurs de nos activités, les événements géopolitiques en Europe et les niveaux élevés continus de volatilité des taux de change à l'échelle mondiale.

La croissance et les prises de commandes ajustées\* ont été solides, soit une augmentation des produits de 25 % et un ratio valeur comptable des prises de commandes ajustées\*/ventes de 1,2x. Le RPA ajusté\*, bien qu'en hausse de 4,8 % sur douze mois, n'a pas atteint la cible. Il a été particulièrement affecté par un ajustement défavorable du profit contractuel enregistré dans le secteur Défense et sécurité au cours du premier trimestre de l'exercice 2023.

Mme Branco et l'équipe des finances ont joué un rôle important dans le soutien des initiatives de croissance des affaires à l'échelle de l'organisation, y compris l'important nouveau contrat de formation à long terme avec Qantas, l'ouverture et/ou l'avancement de nouveaux centres de formation au sein du secteur Civil, les nouveaux programmes clés attribués à notre équipe de Défense et sécurité, y compris celui du gouvernement allemand pour le Chinook 47F et celui de la Marine royale australienne pour la formation sur les plateformes et les systèmes. De plus, l'équipe des finances, dirigée par Mme Branco, a joué un rôle déterminant dans l'intégration de l'acquisition du Sabre Air Centre et de l'établissement de la division des services aériens civils au sein du secteur Civil.

Mme Branco a joué un rôle déterminant dans l'amélioration considérable du bilan de la Société, plus particulièrement en ce qui concerne le ratio dette nette/BAIIA ajusté\* qui est passé de 3,6x à 3,4x au cours de l'exercice 2023.

Ce résultat a été obtenu grâce à des mesures efficaces de contrôle des coûts mises en œuvre à l'échelle de l'organisation, en mettant l'accent sur la réduction des éléments hors caisse du fonds de roulement\* et la recherche de nouvelles opportunités commerciales avec les chefs de secteurs respectifs. De plus, Mme Branco a obtenu un taux de conversion en espèces élevé de 120 %.

Augmentation de la représentation en matière de DEI au sein de l'équipe des finances et mise en place de pratiques efficaces de gouvernance et de communication de l'information à l'appui de la feuille de route ESG quinquennale de CAE.

Au cours de l'exercice 2023, Mme Branco a élargi l'engagement en matière d'ESG de la chaîne d'approvisionnement avec une divulgation supplémentaire sur les émissions de carbone de portée 3 provenant de la chaîne d'approvisionnement. Elle a organisé un forum des fournisseurs de CAE réunissant les fournisseurs représentant 55 % des dépenses liées aux simulateurs de vol. Au cours du forum, les fournisseurs ont reçu une formation sur le changement climatique et l'empreinte carbone, ils ont procédé à une auto-évaluation de leur empreinte carbone et ont eu des discussions initiales avec nos ingénieurs sur la manière de travailler ensemble pour réduire progressivement leur empreinte carbone. Elle a également rejoint l'International Aerospace Environment Group (IAEG), afin d'harmoniser les attentes ESG des fournisseurs des plus grandes entreprises de l'aérospatiale et de la défense.

Mme Branco et l'équipe Approvisionnement global et immobilier ont navigué de manière experte à travers une chaîne d'approvisionnement instable pour exécuter les activités de production, et par la suite, pour livrer à 100 % dans les délais à nos clients du secteur Aviation civile.

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).





**Carter Copeland**

Vice-président directeur, Stratégie mondiale

### Objectifs de l'exercice 2023

Établir la planification stratégique de la Société, gérer la surveillance et diriger la gestion des processus connexes

Superviser le secteur Santé de CAE au niveau du comité de direction

Évaluer les plans stratégiques de déploiement de capitaux et le portefeuille de CAE

Co-diriger les efforts en matière d'avancement technologique entre secteurs d'activité, en mettant l'accent sur l'efficacité de la formation et l'incubation technologique

Élargir les partenariats stratégiques de CAE dans l'écosystème de l'aérospatiale et de la défense

Améliorer la performance de l'entreprise au moyen d'une évaluation détaillée des secteurs d'activité et d'une analyse comparative de la concurrence

Carter Copeland a été nommé premier vice-président directeur de CAE, responsable de la stratégie mondiale, en août 2021. Il est chargé de l'élaboration des plans stratégiques visant à stimuler la croissance dans des secteurs clés et à optimiser la performance organisationnelle. Il travaille en partenariat avec le comité de direction de CAE, en mettant l'accent sur le programme de croissance de la Société, ainsi que sur les domaines de la répartition des ressources et de la conception organisationnelle. En juin 2022, M. Copeland a pris la responsabilité des activités de CAE Santé en plus de son poste de responsable de la stratégie mondiale. En outre, il supervise l'évaluation continue du portefeuille d'activités de CAE et joue un rôle crucial dans la transformation technologique de la Société.

Avant de se joindre à CAE, M. Copeland était président et cofondateur de Melius Research, une société indépendante de recherche, de conseil et d'analyse de données axée à la fois sur les entreprises industrielles traditionnelles et sur les entreprises de technologie industrielle émergentes.

Avant de cofonder Melius, il était directeur général et analyste principal du secteur mondial de l'aérospatiale et de la défense pour Barclays PLC, après avoir occupé divers postes à responsabilité croissante dans le domaine de la recherche sur l'aérospatiale et la défense chez Lehman Brothers.

Avant de lancer sa carrière à Wall Street, M. Copeland a fait partie du personnel du Federal Reserve Board of Governors à Washington, D.C., où il a participé aux travaux de politique monétaire et mené des recherches sur le financement des entreprises.

M. Copeland est diplômé avec mention de l'Université d'Alabama en économie et détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université de Washington St. Louis, où il a reçu la prestigieuse Wood Fellowship. Il est analyste financier agréé et a été membre du programme Corporate Leaders du Council of Foreign Relations.

M. Copeland est coauteur du livre *Lessons from the Titans*.

### Réalisations de l'exercice 2023

M. Copeland a dirigé la création et la planification de la nouvelle stratégie commerciale de CAE, axée sur la construction d'une entreprise plus grande, plus forte et plus rentable. Dans le cadre de cet effort, il a supervisé l'exploration de nombreuses initiatives « Un CAE » visant à tirer parti de la taille de l'organisation, du développement technologique, ainsi que des coûts et des synergies opérationnelles afin d'améliorer le positionnement stratégique à long terme et le potentiel de croissance des résultats.

À la suite d'un changement de direction dans le secteur Santé, il a supervisé une amélioration constante de la performance pour le reste de l'exercice 2023, y compris l'atteinte de produits records et une croissance constante de la marge opérationnelle sectorielle ajustée en %\* séquentielle tout au long de l'exercice.

Il a dirigé de nombreuses évaluations dans tous les secteurs d'activité et toutes les fonctions de CAE, afin de se pencher sur les aspects essentiels des possibilités d'amélioration du rendement et de l'efficacité organisationnelle. Parmi les éléments de l'objectif de rendement de l'entreprise qui ont particulièrement retenu l'attention, mentionnons l'analyse du marché et de la concurrence, l'évaluation du risque macroéconomique et la priorisation du déploiement du capital.

Il a contribué à l'expansion des partenariats stratégiques de CAE, axés sur l'élargissement du marché et de la clientèle, y compris l'achèvement d'une collaboration importante avec un grand fabricant OEM.

Lancement réussi d'une initiative « Un CAE » visant à définir et à mettre en œuvre une nouvelle initiative technologique axée sur la définition, le suivi et la gestion d'une norme holistique d'« efficacité de la formation ».

Il a codirigé les efforts d'innovation pour aider à façonner la feuille de route quinquennale de CAE en matière d'ESG et le lancement de CAE Droit au cœur, la nouvelle initiative de l'entreprise axée sur les employés et conçue pour améliorer l'expérience des employés et leur maintien en poste.

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).



**Daniel Gelston**

Président de groupe, Défense et sécurité

### Objectifs de l'exercice 2023

Réaliser les objectifs de croissance pour le secteur Défense et sécurité

Accroître la rentabilité en améliorant l'efficacité et la gestion des coûts, notamment en réalisant des synergies liées à l'intégration de l'acquisition des activités de formation militaire de L3Harris Technologies

À l'appui de la priorité ESG de CAE, augmenter de 10 % le nombre de membres de la haute direction issus de la diversité et élaborer une étude d'impact sur le carbone pour le secteur Défense et sécurité

Stimuler la croissance de l'entreprise grâce à l'acquisition et au maintien en poste de talents clés dans un marché d'acquisition de talents difficile

Continuer de faire progresser nos objectifs en matière de technologie et d'innovation dans les marchés actuels et futurs

Daniel Gelston a été nommé président du groupe Défense et sécurité de CAE en août 2020. À ce titre, il dirige les activités de défense et de sécurité à l'échelle mondiale, destinées à aider les clients de CAE dans le domaine de la défense à maintenir les niveaux les plus élevés de préparation aux missions. Il est également président et directeur général de CAE USA Inc., la filiale américaine de la Société qui exploite en vertu d'une entente spéciale en matière de sécurité (*Special Security Agreement, SSA*) visant à limiter la propriété, le contrôle ou l'influence étrangère.

M. Gelston est un meneur reconnu fort de 25 ans d'expérience dans l'armée américaine, la communauté du renseignement et l'industrie mondiale de la défense.

Avant de se joindre à CAE, M. Gelston était président du secteur des systèmes de communication à large bande de L3Harris Technologies. Auparavant, il a présidé les activités régies par la SSA des sociétés Smiths Detection Inc. et Cobham Tactical Communications and Surveillance. En 2017, il a dirigé la portion de l'acquisition par Smiths de Morpho Detection régie par la SSA, d'une valeur de 710 millions de dollars, et la cession de l'activité de Smiths au Brésil. En 2015, M. Gelston a dirigé la vente des activités de surveillance de Cobham et occupé le poste de chef de la direction pendant la transition vers une société autonome.

M. Gelston est titulaire d'une maîtrise en renseignement stratégique de la National Intelligence University, le seul établissement d'enseignement supérieur américain qui intègre des études dans le domaine des renseignements très secrets/compartimentés sensibles (*Top Secret/Sensitive Compartmentalized Information, TS/SCI*). Il est également titulaire d'un double baccalauréat en économie et en politique stratégique internationale de l'Université Bucknell.

L'expérience militaire de M. Gelston comprend le service actif et de réserve de l'armée américaine de 1998 à 2007 en tant qu'officier des blindés et du renseignement militaire. Il est lauréat du prix Draper de l'école des blindés de l'armée américaine et diplômé d'honneur de l'école des officiers du renseignement.

### Réalisations de l'exercice 2023

Bien que le secteur Défense et sécurité ait connu des difficultés financières au cours de l'exercice 2023, en particulier la marge opérationnelle sectorielle ajustée en %, il y a également eu des réalisations importantes en ce qui concerne la performance financière globale de ce secteur. Les produits de 1,8 milliard de dollars représentent une croissance de 15 % sur douze mois du total des produits réalisés et les prises de commandes ajustées\* de 2,0 milliards de dollars ont généré un ratio valeur comptable des prises de commandes/ventes ajusté\* de plus de 1,1 fois, les produits et les prises de commandes étant tous deux des records historiques pour le secteur d'activité. Divers facteurs ont eu une incidence négative sur la marge d'exploitation sectorielle ajustée en %, le rendement du secteur Défense et sécurité, y compris les défis liés à la chaîne d'approvisionnement et à la main-d'œuvre ressentis dans l'ensemble de l'industrie de la défense, en plus d'un ajustement défavorable du profit contractuel enregistré par le secteur Défense et sécurité au premier trimestre de l'exercice 2023.

Des progrès ont été réalisés tout au long de l'exercice en matière de réduction des coûts et d'efficacité, notamment par la mise en œuvre réussie d'un nouveau système de gestion des ressources d'entreprise. M. Gelston et l'équipe de Défense et sécurité ont continué de tirer parti des synergies, tant au chapitre des coûts que des produits, afin d'optimiser l'intégration de l'acquisition des activités de formation militaire de L3Harris Technologies. Bien que les avantages des mesures prises pour réaliser les synergies liées aux coûts n'aient pas été évidents en raison de la baisse des traitements au cours de l'exercice 2023, les synergies de produits ont dépassé les attentes et ont soutenu d'importants nouveaux contrats et gains que ni l'ancien secteur Défense et sécurité de CAE ni l'entreprise de formation militaire L3H n'auraient été qualifiées pour poursuivre.

Nous avons considérablement dépassé les attentes en ce qui concerne l'accroissement de la diversité de la représentation des candidats parmi les membres de la direction du secteur Défense et sécurité. Les membres de la haute direction issus de la diversité dans le secteur Défense et sécurité ont augmenté de 30 % au cours de l'exercice 2023. En outre, le secteur Défense et sécurité a réalisé une étude énergétique ASHRE de phase 1 dans les plus grands centres d'activités, ce qui a permis d'apporter des améliorations initiales au système de gestion de l'énergie et de jeter les bases de l'étude ASHRE de phase 2, qui sera réalisée au cours de l'exercice 2024.

Le manque main d'œuvre qualifiée disponible dans l'industrie de la défense, y compris au sein du secteur Défense et sécurité, a constitué un obstacle important au rendement de l'entreprise au cours de l'exercice 2023. Grâce à des stratégies de recrutement améliorées, à la création et à la communication d'une proposition de valeur attrayante pour les employés et à la présence d'un environnement de travail axé sur les employés, l'équipe du secteur Défense et sécurité a réalisé des progrès importants pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre en se concentrant sur la dotation de postes essentiels dans de nouveaux programmes. L'efficacité du processus de recrutement a augmenté d'un trimestre à l'autre et a commencé à contribuer de manière considérable à l'atténuation de l'impact de la pénurie de talents observée au cours de l'exercice 2023.

Grâce à un groupe d'acquisition d'entreprises solide et bien organisé, l'équipe a dépassé ses objectifs pour remporter des marchés à l'appui de nos objectifs en matière de technologie et d'innovation, en décrochant des opportunités de formation et de simulation de plateformes générationnelles, comme le programme Future Vertical Lift de l'armée américaine, et en obtenant des contrats d'une valeur supérieure à la cible pour la vente de solutions numériques immersives à des clients aux États-Unis et à l'étranger.

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).



**Nick Leontidis**

Président de groupe, Aviation civile

### Objectifs de l'exercice 2023

Réaliser les objectifs financiers fixés pour le secteur de l'aviation civile

Assurer l'intégration de AirCentre de Sabre et établir la division Services aériens CAE. Atteindre les objectifs financiers et de renouvellement de la clientèle

Accroître l'empreinte mondiale des activités de formation du secteur Civil afin d'améliorer l'expérience des clients

Continuer de faire progresser nos objectifs en matière de technologie et d'innovation dans les marchés actuels et futurs

Croître au moyen de la sous-traitance aux lignes aériennes commerciales

Améliorer les indicateurs ESG, notamment en augmentant d'au moins 10 % le nombre de dirigeants issus de la diversité et en s'assurant qu'au moins 30 % des candidats à fort potentiel identifiés soient issus de la diversité

Nick Leontidis a été nommé président du groupe CAE, Aviation civile, en juin 2013. À ce titre, il est responsable des activités du secteur Civil de CAE, qui comprennent le plus vaste réseau de formation à l'aviation civile au monde et offrent des solutions de formation complètes aux pilotes, au personnel de cabine, aux techniciens de maintenance et au personnel au sol, dans les marchés de l'aviation commerciale, de l'aviation d'affaires, des hélicoptères et du marché émergent des aéronefs à décollage et atterrissage verticaux électriques (ADAVE).

Avant d'être nommé président de groupe, M. Leontidis a occupé pendant plus de quatre ans le poste de vice-président directeur de CAE responsable de la stratégie et du développement commercial. Au cours de cette période, il a joué un rôle de meneur important, responsable de la stratégie globale de CAE, de la supervision de toutes les activités de fusions et d'acquisitions et de la création des activités du segment des nouveaux marchés principaux, CAE Santé et CAE Mines.

M. Leontidis s'est joint à CAE en tant qu'ingénieur logiciel en 1988 et a été promu vice-président du groupe Systèmes visuels en 1999. De 2001 à 2009, il a occupé divers postes de direction à responsabilité croissante au sein du secteur Aviation civile, où il a joué un rôle déterminant dans la création et la croissance des activités de formation et de services. Il a notamment été vice-président des ventes et de la commercialisation, vice-président directeur, Produits de simulation, vice-président directeur, Formation pour l'aviation civile et équipement et enfin vice-président directeur, Clients, où il était responsable des ventes, de la commercialisation, du développement commercial, de la planification stratégique, de la gestion des programmes et des services à la clientèle pour l'ensemble de l'unité d'exploitation Simulation et formation de l'Aviation civile.

M. Leontidis est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en ingénierie de l'Université Concordia.

### Réalisations de l'exercice 2023

Rendement exceptionnel de M. Leontidis, de l'équipe de direction du secteur Civil et de l'équipe CAE élargie (p. ex., approvisionnement mondial, exploitation et ingénierie) au cours de l'exercice 2023, incluant un résultat opérationnel sectoriel ajusté\* de 485 M\$, dépassant la cible et réalisant le résultat opérationnel sectoriel ajusté le plus élevé de l'histoire du secteur Aviation civile, ainsi qu'une prise de commandes ajustée\* de 2,8 M\$ dépassant considérablement la cible et représentant un ratio valeur comptable des prises de commandes ajustées/ventes de 1,3X. Les ventes de simulateurs de vol sont demeurées solides, 62 simulateurs ayant été vendus au cours de l'exercice 2023.

L'intégration et le rendement des activités de Air Centre de Sabre (services aériens civils) ont dépassé les attentes. La création de la division Services aériens CAE a été réalisée grâce à l'intégration d'acquisitions antérieures, notamment Roster Buster et Merlot. Les objectifs liés au résultat opérationnel sectoriel ajusté\* et aux prises de commandes ajustées\* dépassent les prévisions. De plus, 100 % des renouvellements de contrats ont été réalisés et de nouvelles ententes marquantes ont été conclues avec des compagnies aériennes clés.

L'expansion du réseau de la division Formation pour l'aviation d'affaires s'est poursuivie à un rythme soutenu au cours de l'exercice 2023, avec l'ouverture d'un nouveau centre de formation à Las Vegas et l'agrandissement du centre de Singapour. En outre, 8 nouveaux simulateurs de vol ont été déployés au sein du réseau mondial de formation pour l'aviation d'affaires. Nous prévoyons ouvrir nos nouveaux établissements à Savannah et à Vienne en

2024. Des partenariats importants ont été conclus, notamment un accord de formation de 15 ans avec Qantas et une coentreprise pour un nouveau site de formation au pilotage en Grèce avec Aegean.

Nous avons élargi nos applications d'innovation de haute technologie en lançant RISE sur plusieurs plateformes d'aviation d'affaires et avons mis en service un nombre considérablement élevé de simulateurs dans les installations de formation à l'aviation commerciale et d'affaires, dépassant ainsi les objectifs fixés. En ce qui concerne les partenariats avec les compagnies aériennes, AirAsia India est devenue la première compagnie aérienne en Inde à utiliser le système de formation Rise<sup>MC</sup> de CAE.

CAE s'est positionnée comme chef de file de la mobilité aérienne avancée en s'associant à cinq développeurs d'aéronefs à décollage et atterrissage verticaux électriques (ADAVE), dont Volocopter, dans le cadre d'un accord définitif signé au cours de l'exercice 2023.

Réalisation des objectifs liés à l'augmentation de la diversité des dirigeants au sein des équipes de direction ainsi que de la représentation de candidats issus de la diversité au sein du groupe à potentiel élevé identifié.

Aucun incident majeur n'a été signalé au sein de notre réseau mondial de formation au cours de l'exercice 2023.

Malgré la croissance des activités du secteur Civil, les émissions de carbone sont restées similaires à celles de l'exercice 2022 en raison de l'optimisation de l'empreinte immobilière et des initiatives d'efficacité énergétique dans nos bâtiments.

*Tous les détails des cibles des hauts dirigeants visés ne sont pas indiqués vu leurs répercussions éventuelles pour CAE sur le plan concurrentiel. Le rendement des hauts dirigeants visés par rapport à leurs objectifs a été passé en revue par le comité des ressources humaines\*\*, en plus d'avoir été examiné par le président et chef de la direction au cours de l'exercice.*

\* Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières (voir l'annexe B).

\*\* Par le conseil d'administration de CAE USA Inc. pour Daniel Gelston, président de groupe, Défense et sécurité.

## Gouvernance de la rémunération

### Rôle du comité des ressources humaines dans l'établissement de la rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines agit comme comité consultatif auprès du conseil. Le conseil assigne au comité des ressources humaines la responsabilité d'examiner, d'approuver et d'administrer les programmes de rémunération de CAE. Les composantes clés du mandat de rémunération du comité des ressources humaines ainsi que le processus de prise de décision sont décrits dans le tableau suivant :

Mesure de rendement	Direction	Chef de la direction	Conseiller en rémunération indépendant	CRH	Conseil
<b>Conception des programmes de rémunération et d'avantages sociaux des hauts dirigeants</b>	Développer	Examiner	Examiner	Recommander	Approuver
<b>Rémunération annuelle des hauts dirigeants visés</b>	Développer	Recommander	Examiner	Approuver	-
<b>Rémunération annuelle du chef de la direction</b>	-	-	Développer	Recommander	Approuver
<b>Mesures, cibles et résultats de rendement annuels du régime d'intéressement à long terme</b>	Développer	Examiner	Examiner	Recommander	Approuver
<b>Groupe de référence à des fins d'étalonnage de la rémunération des hauts dirigeants visés</b>	Examiner	Examiner	Développer	Approuver	-

### Fonctions des conseillers en rémunération indépendants

Le comité des ressources humaines retient les services d'experts en rémunération de la haute direction pour préparer et examiner les documents relatifs à la rémunération et fournir des conseils sur les programmes de rémunération. Meridian Compensation Partners (« Meridian ») agit à titre de cabinet indépendant de consultants en rémunération du comité des ressources humaines depuis octobre 2020.

Son mandat au cours de l'exercice 2023 consistait à préparer et à examiner les documents présentés au comité des ressources humaines, y compris les mises à jour du groupe de référence de CAE pour l'étalonnage de la rémunération des hauts dirigeants visés et des administrateurs et sur la conception des régimes d'intéressement des hauts dirigeants de la Société. Aucun administrateur ou haut dirigeant de CAE n'a d'affiliation avec Meridian et ce dernier répond aux normes d'indépendance appliquées aux consultants en rémunération de la haute direction.

La direction de CAE fait également appel aux services d'experts dans le domaine de la rémunération des hauts dirigeants. Au cours des deux dernières années, elle a fait appel aux services de PCI pour l'assister dans plusieurs analyses liées à la rémunération des hauts dirigeants. Au cours de l'exercice 2022, la direction de CAE a également fait appel aux services de FW Cook.

Le tableau suivant présente les honoraires relatifs aux travaux en matière de rémunération des hauts dirigeants que CAE a versés à Meridian, à PCI et à FW Cook pour les exercices 2022 et 2023.

	Meridian		PCI		FW Cook	
	EX2023	EX2022	EX2023	EX2022	EX2023	EX2022
Rémunération de la haute direction	263 818 \$	228 708 \$	15 515 \$	27 308 \$	0,00 \$	193 090 \$
Autres honoraires	-	-	-	2 000 \$	-	-
<b>Total</b>	263 818 \$	228 708 \$	15 515 \$	29 308 \$	0,00 \$	193 090 \$

## Atténuation des risques

Le comité des ressources humaines et le conseil de CAE estiment que i) la rémunération des hauts dirigeants devrait dépendre des résultats obtenus par rapport à des cibles et objectifs préétablis; ii) la direction doit atteindre les cibles et objectifs d'une manière compatible avec les normes juridiques, ainsi qu'avec les normes éthiques et les politiques internes de CAE. Le comité des ressources humaines et le conseil passent régulièrement en revue les politiques et les pratiques de rémunération de la Société pour s'assurer qu'elles n'incitent pas la prise de risques indus.

Plusieurs mesures de gestion des risques sont en place pour veiller à ce que les programmes de rémunération de CAE n'incitent pas la prise de risques indus, favorisant ainsi la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Au cours de l'exercice 2023, notre programme de rémunération présentait les caractéristiques suivantes, reconnues pour atténuer les risques :

Ce que nous faisons	
✓	Combinaison équilibrée de rémunération à court, à moyen et à plus long terme
✓	Équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable
✓	Absence de chevauchement des indicateurs de rendement entre les régimes d'intéressement à court et à long terme (à partir de l'exercice 2024)
✓	60 % des droits attribués aux termes des régimes d'intéressement à long terme sont acquis en fonction du rendement
✓	La plupart des mesures de rendement axés sur une période de trois ans
✓	Chevauchement des périodes de rendement et de l'acquisition des actions, afin que les hauts dirigeants soient exposés aux risques à long terme liés à leurs décisions
✓	Plafonnement des primes annuelles et des facteurs de paiements des DAR
✓	Politique de récupération rigoureuse
✓	Interdiction pour les hauts dirigeants de couvrir les titres de CAE
✓	Lignes directrices strictes et adaptées au marché en matière d'actionariat et obligation de retenir 25 % du profit net des exercices d'options pendant la durée de l'emploi à CAE
✓	Obligation de maintenir l'exigence d'actionariat pour le chef de la direction pendant un an après le départ à la retraite (à compter de l'exercice 2024)
✓	Engagement d'un consultant indépendant en matière de rémunération par le comité des ressources humaines
✓	Organisation d'un vote consultatif annuel sur la rémunération et discussion avec les actionnaires sur la rémunération des hauts dirigeants visés
Ce que nous ne faisons pas	
×	Proposition d'avantages indirects excessifs
×	Garantie d'une augmentation annuelle du salaire de base ou du versement d'une prime
×	Garantie d'un niveau minimal d'acquisition des attributions fondées sur le rendement
×	Acquisition à un seul événement déclencheur en cas de changement de contrôle
×	Offre de prêts aux hauts dirigeants ou aux administrateurs
×	Nouvelle tarification, antidatation ou échange d'options d'achat d'actions hors du cours
×	Prise en compte des DAR ou des options dans les lignes directrices en matière d'actionariat
×	Proposition d'indemnités de départ excessives aux hauts dirigeants
×	Importance excessive accordée à un seul indicateur de rendement

Avec l'aide de Meridian, son conseiller en rémunération indépendant, le comité des ressources humaines réalise chaque année une évaluation des risques entourant la rémunération pour cerner les risques éventuels liés aux programmes de rémunération ainsi qu'aux pratiques et aux politiques de CAE. Au cours de l'exercice 2023, l'évaluation a permis de constater que les risques associés aux programmes de rémunération ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence négative importante sur la Société.

Compte tenu du programme de rémunération globale, de sa connaissance du rendement passé de l'équipe de direction de CAE et de la nature des différentes activités de CAE, le comité des ressources humaines n'a pas connaissance de risques découlant des politiques et pratiques de rémunération de CAE raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur CAE.

### Groupe de référence

Le groupe de référence de CAE a été examiné au cours de l'exercice 2023 afin de s'assurer que les sociétés du groupe et les critères de sélection sous-jacents demeurent pertinents. À la suite de cet examen, Nuance Communications a été retirée du groupe, car elle a été acquise. Aucun autre changement n'a été apporté au groupe de référence.

Le groupe de référence se compose de sociétés de taille appropriée exploitant dans au moins un des segments de marché de CAE, avec un parcours financier et d'exploitation comparable ou avec lesquelles CAE est en concurrence pour l'embauche de personnel talentueux.

Le groupe de référence de CAE est constitué d'un ensemble de sociétés canadiennes et américaines de taille et d'activité appropriées. Les principaux critères de sélection des sociétés du groupe de référence sont les suivants :

- Principal lieu d'affaires
- Taille de la société en fonction du chiffre d'affaires et de la capitalisation boursière, généralement 1/3x à 3x CAE par rapport au chiffre d'affaires et à la capitalisation boursière
- Sociétés exerçant des activités à l'extérieur du Canada (environ 90 % du chiffre d'affaires de CAE sont générés hors du Canada)
- Les sociétés qui rivalisent avec CAE pour attirer les talents (CAE recrute des cadres aux États-Unis et à l'étranger et trois des subordonnés directs du chef de la direction sont établis aux États-Unis)

Lorsque CAE évalue la rémunération des hauts dirigeants visés par rapport aux sociétés comparables, les valeurs de rémunération en dollars américains des hauts dirigeants visés résidents américains de référence sont converties au pair (1:1) afin de gérer les facteurs de change dans l'analyse comparative de la rémunération.

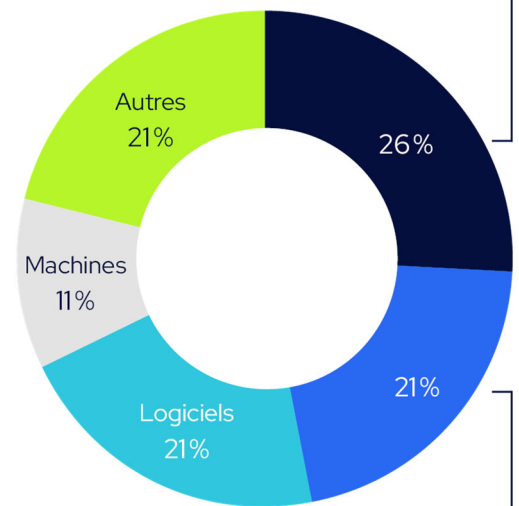
**Données financières du groupe de référence<sup>1</sup>**

	Chiffre d'affaires (en millions de dollars canadiens)	Capitalisation boursière (en millions de dollars canadiens)
<b>Groupe nord-américain</b>		
Air Canada	18 870	6 878
CGI inc.	13 671	32 300
Booz Allen Hamilton	12 711	22 450
WSP Global Inc.	12 267	17 382
BRP Inc.	10 033	8 092
CACI International Inc.	8 986	9 768
AMETEK, Inc.	8 509	43 486
Gartner, Inc.	7 607	33 003
Teledyne Technologies	7 470	26 572
Synopsys Inc.	7 153	4 193
Spirit AeroSystems	6 899	76 705
Autodesk, Inc.	6 675	57 189
Cadence Design Systems	5 272	13 679
Open Text Corporation	4 981	77 847
IDEX Corporation	4 433	21 186
Curtiss-Wright Corporation	3 556	8 914
Woodward, Inc.	3 506	7 985
NFI Group Inc.	2 867	623
Hexcel Corporation	2 225	8 232
<b>CAE inc.</b>	<b>4 203 \$</b>	<b>9 707 \$</b>
<b>Rang (%)</b>	<b>P21</b>	<b>P38</b>

1. Selon les plus récents rapports annuels.

**Données financières du groupe de référence**

Aérospatiale, défense et compagnies aériennes



Services professionnels et informatiques



## Exigences d'actionnariat imposées aux hauts dirigeants

- Les exigences d'actionnariat doivent être réalisées dans les cinq ans à partir de la date d'embauche ou de la promotion à un poste de haut dirigeant.
- Seuls les actions, les DDVA et 50 % des DNR sont pris en compte.
- La majorité des hauts dirigeants visés conservent 25 % du profit net réalisé à l'exercice d'options contre actions de CAE pendant toute la durée de leur emploi à CAE.

Aux termes de la politique d'actionnariat de CAE, chaque haut dirigeant doit détenir une participation minimale dans la Société. Les actions, les DDVA et 50 % des DNR sont pris en compte dans l'actionnariat :

Cibles d'actionnariat (en % du salaire de base)	
Hauts dirigeants visés	% du salaire de base
<b>Marc Parent</b>	500 %
<b>Sonya Branco</b>	250 %
<b>Carter Copeland</b>	200 %
<b>Daniel Gelston</b>	250 %
<b>Nick Leontidis</b>	250 %

La politique d'actionnariat doit être respectée dans un délai de cinq ans à compter de la date d'embauche ou de promotion au poste de haute direction. Les exigences d'actionnariat sont passées en revue chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient respectées. Une fois que la valeur d'actionnariat requise est atteinte, le nombre minimal d'actions ou de droits devant être détenus par le haut dirigeant est immobilisé. Celui-ci devra détenir ce nombre minimal d'actions ou de droits jusqu'à sa retraite ou sa cessation d'emploi.

En outre, à chaque exercice d'options, le chef de la direction, la cheffe de la direction financière et les présidents de groupe conservent des actions de CAE d'une valeur équivalente à 25 % du profit net réalisé à l'occasion de cet exercice, et ce, pendant toute la durée de leur emploi au sein de CAE. Cette politique harmonise davantage les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et garantit que les hauts dirigeants ne profitent pas des fluctuations à court terme du cours de l'action.

Au cours de l'exercice 2023, les lignes directrices en matière d'actionnariat ont été modifiées afin d'exiger que le chef de la direction respecte les exigences en matière d'actionnariat pendant un an après son départ à la retraite.

Au 31 mars 2023, trois des cinq membres des hauts dirigeants visés respectaient les lignes directrices en matière d'actionnariat. Le tableau ci-après indique le nombre minimal d'actions/de droits devant être détenus par les hauts dirigeants visés qui ont déjà satisfait à l'exigence, la valeur en dollars requise pour respecter les lignes directrices en matière d'actionnariat et la valeur réelle détenue en pourcentage du salaire de base annuel.

Hauts dirigeants visés	Exigence d'actionariat en pourcentage du salaire (%)	Statut de l'exigence en matière d'actionariat	Date limite	Nombre d'actions ou de droits devant être détenus une fois l'exigence satisfaite (n <sup>bre</sup> )	Valeur requise pour respecter les lignes directrices <sup>1</sup> (\$)	% de réalisation pour satisfaire aux lignes directrices en matière d'actionariat	Valeur des actions ou des droits détenus <sup>2</sup> (\$)	Valeur des actions ou des droits détenus en % du salaire <sup>3</sup>
<b>Marc Parent</b>	500	Exigence satisfaite	s.o.	286 858	s.o.	100	19 946 123 <sup>4</sup>	1 583
<b>Sonya Branco</b>	250	Exigence satisfaite	s.o.	36 553	s.o.	100	1 460 714	258
<b>Carter Copeland</b>	200	Temps pour satisfaire à l'exigence	Août 2026	45 058	1 320 000	10	129 488	20
<b>Daniel Gelston</b>	250	Temps pour satisfaire à l'exigence	Août 2025	63 278	1 853 775	29	533 070	72
<b>Nick Leontidis</b>	250	Exigence satisfaite	s.o.	65 044	s.o.	100	8 252 821	1 454

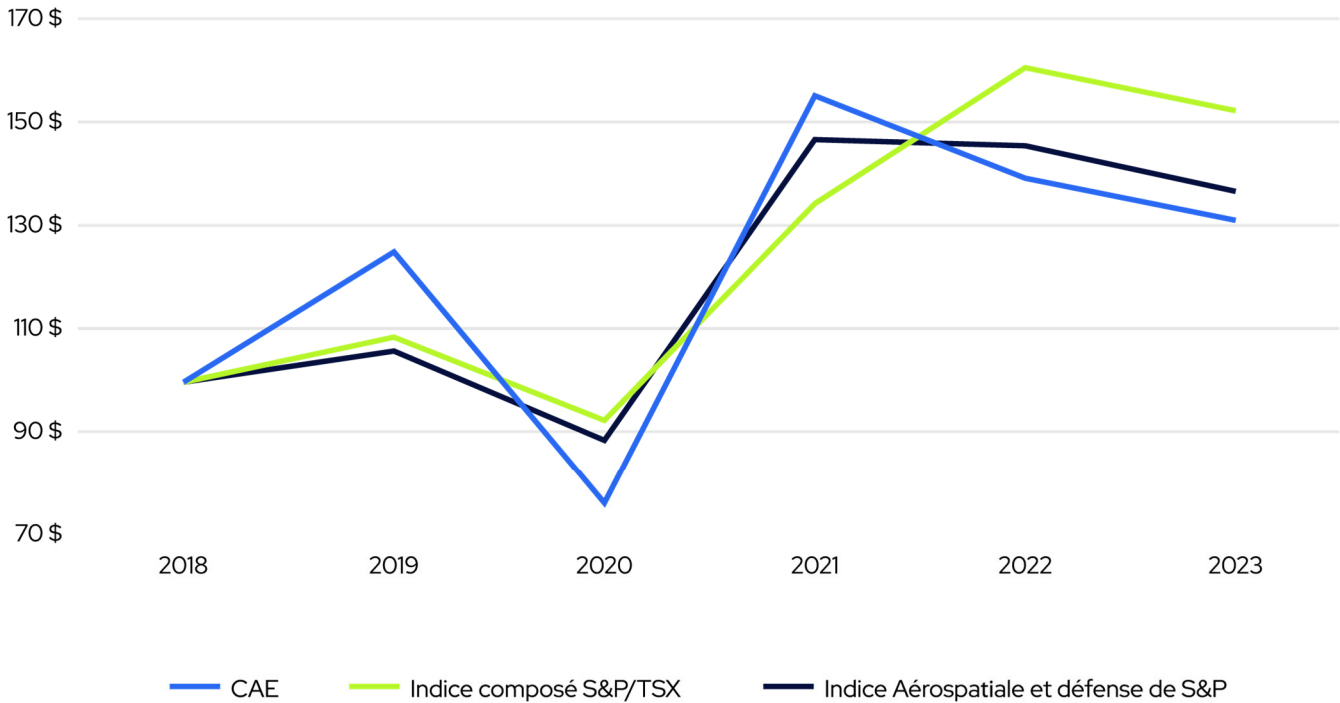
1. Sans objet si l'exigence en matière d'actionariat est déjà satisfaite.
2. Calculée en fonction du nombre d'actions, de DDVA, de DLT et de 50 % des DNR détenus au 31 mars 2023 et du cours de clôture moyen par action pendant les cinq jours de bourse précédant le 31 mars 2023 (29,296 \$), conformément aux lignes directrices de la politique d'actionariat.
3. Calculée en fonction du salaire de base annuel au 31 mars 2023. Le salaire de base de M. Gelston et de M. Copeland a été converti en dollars canadiens selon le taux de change moyen de 1,32 \$ pour l'exercice 2023.
4. Comprend 354 102 actions, 42 985 DLT EX2004, 232 111 DLT et 51 650 DNR, ce qui représente au total une valeur de 19 946 123 \$ au 31 mars 2023, sur la base du cours de clôture moyen de l'action pendant les cinq jours de bourse précédant le 31 mars 2023 (29,296 \$). Les nombres comportant une partie décimale sont arrondis aux fins de calcul.

## Harmonisation de la rémunération avec le rendement

### Graphique du rendement pour les actionnaires

Le graphique suivant compare le rendement cumulé des actions aux rendements cumulatifs de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice Aérospatiale et défense de S&P sur une période de cinq ans à compter du 31 mars 2018<sup>1</sup>, ainsi qu'une analyse de la tendance de la rémunération des hauts dirigeants visés au cours de la même période (dans le paragraphe qui suit le tableau).

#### Rendement global cumulé sur cinq ans de CAE inc. par rapport à l'indice composé S&P/TSX et à l'indice Aérospatiale et défense de S&P



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAE inc.	100 \$	125 \$	76 \$	155 \$	140 \$	131 \$
Indice composé S&P/TSX	100 \$	108 \$	93 \$	134 \$	161 \$	152 \$
Indice Aérospatiale et défense de S&P	100 \$	106 \$	89 \$	147 \$	146 \$	137 \$

1. Selon l'hypothèse d'un placement de 100 \$ dans les actions négociées à la TSX le 31 mars 2018. Les valeurs sont calculées en date du dernier jour de bourse du mois de mars au cours des années indiquées et tirées de l'indice de rendement global composé S&P/TSX et de l'indice de rendement global Aérospatiale et défense de S&P, qui supposent le réinvestissement des dividendes. Pour l'exercice 2020, la baisse découle du recul marqué du cours de l'action observé pendant le dernier mois de l'exercice 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur le marché boursier.

**Discussion sur la tendance de la rémunération de la haute direction au cours de la même période**

Le tableau de la rémunération et du rendement réalisables du chef de direction présenté ci-après dans cette section indique les paiements d'intéressement annuels, généralement bien alignés sur le cours de l'action et la performance financière. Toutefois, il illustre également la valeur à la date d'attribution des attributions d'intéressement à long terme. Étant donné que toutes nos attributions d'intéressement à long terme prennent la forme d'actions de CAE, dont la valeur correspond à notre performance financière et à la valeur de nos capitaux propres sur la durée de l'attribution, c'est la valeur réalisée et la valeur réalisable de ces attributions, plutôt que leur valeur à la date d'attribution, qui sont directement liées au cours de l'action. Les composantes de notre rémunération des hauts dirigeants qui s'alignent sur notre rendement sont les suivantes :

- Rémunération incitative annuelle : Les résultats du tableau de bord annuel ont été alignés de façon directionnelle sur le rendement du cours de l'action durant la période de cinq ans. Les versements vont de 62 % à 154 % de la cible au cours des cinq dernières années.
- DAR : Nos DAR, qui sont liés à des objectifs financiers clés, ont été payés en fonction du rendement du cours de l'action sur une période de cinq ans (163 % de la cible pour les DAR de l'exercice 2019, 164 % de la cible pour les DAR de l'exercice 2020 et 76 % de la cible pour les DAR de l'exercice 2021). Les DAR suivent également avec précision la valeur sous-jacente du cours de l'action de CAE, de sorte que la correspondance au rendement du cours de l'action sur la période de cinq ans est totale.
- DNR : Les DNR suivent précisément la valeur sous-jacente du cours de l'action de CAE, de sorte qu'au moment du rachat, la correspondance au rendement du cours de l'action sur la période de cinq ans est totale.
- Options d'achat d'actions : Les options d'achat d'actions n'ont de valeur pour les bénéficiaires que dans la mesure où le cours de l'action augmente. Au 31 mars 2023, les attributions des exercices 2020, 2022 et 2023 sont hors du cours et n'ont aucune valeur. Les options attribuées durant les exercices 2019 et 2020 sont dans le cours.

**Rémunération et rendement réalisables du chef de la direction**

Une partie importante (68 %) de la rémunération de M. Parent à titre de président et chef de la direction consiste en une rémunération incitative à long terme entièrement variable (la composition de l'intéressement à long terme pour l'exercice 2023 est de 60 % en DAR, 20 % en DNR, 20 % en options d'achat d'actions), conçue pour permettre au chef de la direction de concentrer ses efforts sur la réussite à long terme de CAE. L'intéressement à long terme est directement touché par le rendement du cours de l'action de CAE :

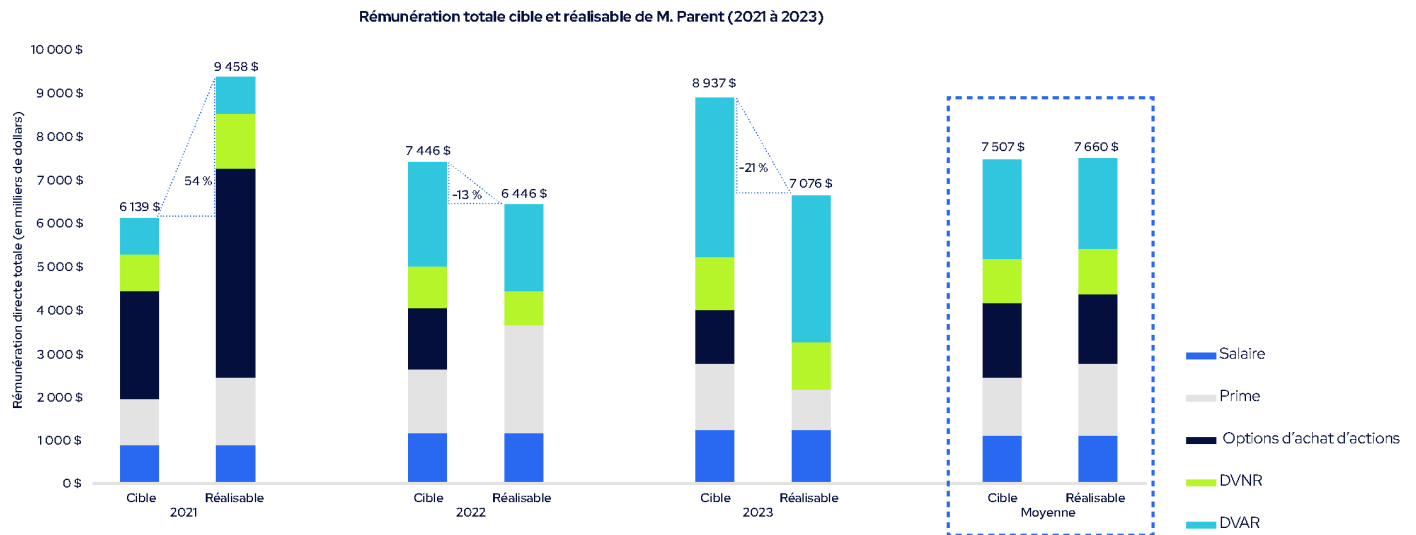
- Les options d'achat d'actions n'ont de valeur que dans la mesure où le cours de l'action augmente.
- Les DNR sont directement touchés par le cours de l'action.
- Les DAR sont directement touchés par le cours de l'action et la performance financière.

Le tableau ci-dessous est une rétrospective comparant la rémunération directe cible totale à la date d'attribution pour M. Parent à la valeur réalisable de cette rémunération au cours des trois dernières années et le rendement pour les actionnaires. L'analyse est basée sur le rendement d'un placement de 100 \$ par un actionnaire au début d'une période, comparé à 100 \$ de rémunération directe totale pour le chef de la direction pour chaque année. Dans tous les cas, le rendement pour les actionnaires est étroitement lié à la valeur de la rémunération réalisable du chef de la direction, ce qui indique que nos programmes de rémunération sont étroitement liés à la création de valeur pour les actionnaires.

	Total de la rémunération directe cible <sup>1</sup>	Rémunération réalisable <sup>2</sup>	Variation en % de la rémunération du chef de la direction	Variation en % du rendement total pour les actionnaires	De	À	Variation de la rémunération du chef de la direction par rapport à 100 \$ de rémunération du chef de la direction	Variation du rendement total pour les actionnaires par rapport à un placement de 100 \$ dans des actions de CAE
<b>Exercice 2021</b>	6 139 463 \$	9 457 538 \$	+54 %	+72 %	31 mars 2020	31 mars 2023	154 \$	172 \$
<b>Exercice 2022</b>	7 446 013 \$	6 446 111 \$	-13 %	-15 %	31 mars 2021	31 mars 2023	87 \$	85 \$
<b>Exercice 2023</b>	8 936 974 \$	7 076 274 \$	-21 %	-6 %	31 mars 2022	31 mars 2023	79 \$	94 \$
<b>Moyenne</b>	7 507 483 \$	7 659 974 \$	+7 %	+17 %			107 \$	117 \$

1. Comprend le salaire de base, la prime cible, l’attribution d’intéressement à long terme en DAR, en DNR et en options d’achat d’actions, comme indiqué dans le tableau sommaire de la rémunération. Exclut la valeur de la pension et de toutes les autres rémunérations.
2. Comprend le salaire, la prime réelle versée, la valeur des options d’achat d’actions qui sont dans le cours et la valeur de marché des DAR et des DNR non acquis (en supposant que les DAR sont acquis selon la cible pour les attributions de l’exercice 2022 et de l’exercice 2023, et que le multiplicateur de rendement réel est de 76 % pour le cycle de l’exercice 2021). Capitaux propres évalués au cours de clôture de l’action au 31 mars 2023. Exclut la valeur de la pension et de toutes les autres rémunérations.

Le tableau ci-dessous compare les valeurs cibles et réalisables de la rémunération du chef de la direction.



## Rémunération de nos membres de la haute direction visés

### Tableau sommaire de la rémunération

Le premier tableau qui suit présente un sommaire de la rémunération gagnée au cours des trois derniers exercices clos le 31 mars par le président et chef de la direction, la vice-présidente, Finances et chef de la direction financière et les trois dirigeants-décideurs les mieux rémunérés qui agissaient à titre de membres de la haute direction de CAE ou de ses filiales au 31 mars 2023 (collectivement, les « membres de la haute direction visés »).

Nom et poste principal	Année	Salaire	Attributions à base d'actions <sup>1</sup>	Attributions à base d'options <sup>2</sup>	Rémunération d'un régime de rémunération incitative autre qu'à base d'actions		Valeur du régime de retraite <sup>4</sup>	Toute autre rémunération <sup>5</sup>	Rémunération totale
					Régime de rémunération incitative annuelle <sup>3</sup>	Régime de rémunération incitative à long terme			
<b>Marc Parent</b> Président et chef de la direction	2023	1 250 000 \$	4 888 963 \$	1 223 011 \$	1 362 380 \$	0 \$	1 890 000 \$	91 270 \$	10 705 624 \$
	2022	1 174 400 \$	3 360 561 \$	1 441 052 \$	2 482 500 \$	0 \$	2 045 000 \$	95 250 \$	10 598 763 \$
	2021	906 847 \$	1 674 398 \$	2 511 818 \$	1 543 440 \$	0 \$	686 000 \$	83 735 \$	7 406 238 \$
<b>Sonya Branco</b> , vice-présidente directrice, Finances et cheffe de la direction financière	2023	556 016 \$	1 086 771 \$	271 659 \$	292 879 \$	0 \$	332 000 \$	73 189 \$	2 612 514 \$
	2022	530 833 \$	943 328 \$	405 512 \$	648 821 \$	0 \$	545 000 \$	73 404 \$	3 146 538 \$
	2021	423 709 \$	490 389 \$	735 370 \$	542 063 \$	0 \$	283 000 \$	70 143 \$	2 544 674 \$
<b>Carter Copeland</b> <sup>6,8</sup> Vice-président directeur, Stratégie mondiale, supervisant CAE Santé	2023	649 157 \$	776 661 \$	195 814 \$	551 925 \$	0 \$	400 000 \$	49 495 \$	2 623 052 \$
	2022	330 784 \$	361 028 \$	154 830 \$	271 384 \$	0 \$	212 000 \$	28 526 \$	1 358 552 \$
<b>Daniel Gelston</b> <sup>6,7</sup> président de groupe, Défense et sécurité	2023	728 140 \$	1 435 863 \$	358 939 \$	258 601 \$	0 \$	410 000 \$	182 334 \$	3 373 877 \$
	2022	651 338 \$	885 153 \$	379 830 \$	814 570 \$	0 \$	477 000 \$	181 605 \$	3 389 496 \$
	2021	393 470 \$	343 675 \$	515 164 \$	438 075 \$	0 \$	230 000 \$	543 639 \$	2 464 023 \$
<b>Nick Leontidis</b> Président de groupe, Aviation civile	2023	563 095 \$	1 135 302 \$	284 751 \$	410 801 \$	0 \$	788 000 \$	69 713 \$	3 251 662 \$
	2022	533 897 \$	946 642 \$	406 303 \$	670 983 \$	0 \$	798 000 \$	68 870 \$	3 424 695 \$
	2021	433 777 \$	500 674 \$	750 994 \$	553 711 \$	0 \$	674 000 \$	67 611 \$	2 980 767 \$

1. Représente la valeur des attributions à base d'actions attribuées en vertu du régime de DNR et du régime de DAR. La valeur présentée pour les DNR et les DAR représente la valeur à la date d'attribution calculée en multipliant le nombre de DNR et de DAR attribués selon la cible (100 %) par le cours moyen pondéré de l'action de CAE pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution (20,57 \$ pour ceux attribués en juin de l'EX2021, 20,24 \$ pour ceux attribués en août de l'EX2021, 36,82 \$ pour ceux attribués en juin de l'EX2022, 35,71 \$ pour ceux attribués en septembre de l'EX2022, 33,47 \$ pour ceux attribués en juin de l'EX2023 et 26,83 \$ pour ceux attribués en août de l'EX2023). Cette valeur diffère de la juste valeur comptable à la date de l'attribution établie conformément à l'IFRS2, Paiement fondé sur des actions, puisque la juste valeur comptable est évaluée en fonction du cours de l'action à la date d'attribution (plutôt que selon un cours moyen pondéré). La juste valeur comptable à la date d'attribution serait la suivante si l'on utilisait le cours de clôture des actions à la TSX à la date d'attribution respective (21,47 \$ le 2 juin 2020 et 19,61 \$ le 24 août 2020, 37,24 \$ le 1<sup>er</sup> juin 2021, 37,08 \$ le 1<sup>er</sup> septembre 2021, 31,23 \$ le 10 juin 2022 et 25,49 \$ le 22 août 2022) : M. Parent : 1 747 658 \$ pour l'exercice 2021 (une différence de 73 260 \$), 3 398 895 \$ pour l'exercice 2022 (une différence de 38 333 \$), 4 561 766 \$ pour l'exercice 2023 (une différence négative de 327 197 \$); Mme Branco : 511 845 \$ pour l'exercice 2021 (une différence de 21 456 \$), 954 089 \$ pour l'exercice 2022 (une différence de 10 760 \$) et 1 014 038 \$ pour l'exercice 2023 (une différence négative de 72 733 \$); M. Leontidis : 522 580 \$ pour l'exercice 2021 (une différence de 21 906 \$), 957 440 \$ pour l'exercice 2022 (une différence de 10 798 \$) et 1 059 322 \$ pour l'exercice 2023 (une différence négative de 75 981 \$); M. Gelston : 332 978 \$ pour l'exercice 2021 (une différence négative de 10 697 \$), 895 250 \$ pour l'exercice 2022 (une différence de 10 097 \$) et 1 339 767 \$ pour l'exercice 2023 (une différence négative de 96 096 \$); pour M. Copeland : 374 879 \$ pour l'exercice 2022 (une différence de 13 851 \$) et 726 003 \$ pour l'exercice 2023 (une différence négative de 50 657 \$). Notez que la valeur réelle payée, le cas échéant, sera différente.

2. Représente la valeur des attributions à base d'options effectuées aux termes du ROAA, établie à la juste valeur à la date d'attribution, conformément à l'IFRS2. Notez que la valeur réelle reçue, le cas échéant, sera différente. La valeur de chaque option est établie à l'aide du modèle de Black et Scholes d'après les hypothèses suivantes

	EX2023 Août	EX2023 Juin	EX2022 Septembre	EX2022 Juin	EX2021 Août	EX2021 Juin
<b>Rendement en dividende</b>	0,78 %	0,64 %	0,65 %	0,64 %	1,22 %	2,05 %
<b>Volatilité prévue</b>	43,40 %	42,00 %	40,07 %	40,53 %	36,19 %	35,15 %
<b>Taux d'intérêt sans risque</b>	3,24 %	3,30 %	0,71 %	0,76 %	0,34 %	0,36 %
<b>Durée prévue des options</b>	4,5	4,5	4,25	4	4,25	4
<b>Valeur Black et Scholes</b>	35,95 %	34,92 %	32,13 %	30,92 %	24,97 %	24,26 %

3. Représente le paiement aux termes du RICT gagné au cours de chaque exercice et payé au cours du premier trimestre de l'exercice suivant (voir la **section 7 « Rémunération de la haute direction - Analyse de la rémunération - Décisions de rémunération pour l'exercice 2023 - Régime d'intéressement à court terme »** pour obtenir de plus amples renseignements).
4. La valeur du régime de retraite correspond à la valeur rémunératoire indiquée dans le tableau du régime à prestations déterminées et comprend le coût des services rendus ainsi que l'effet de l'augmentation du revenu excédant les hypothèses actuarielles.
5. Toute autre rémunération de l'exercice 2023 comprend les autres frais liés aux avantages et indemnités payés par CAE, comme suit :

	Dépenses de véhicule (\$)	Prestations pour soins de santé et assurance maladie (\$)	Autres avantages indirects (\$)	Indemnité de déménagement (\$)	Cotisations de l'employeur au RAS (\$)	Équivalents de dividendes	Total (\$)
<b>Marc Parent</b>	40 842	12 928	-	-	37 500	-	91 270
<b>Sonya Branco</b>	-	13 345	43 000	-	16 844	-	73 189
<b>Carter Copeland</b>	-	3 295	46 200	-	-	-	49 495
<b>Daniel Gelston</b>	-	3 295	66 000	91 637	21 401	-	182 333
<b>Nick Leontidis</b>	31 491	12 928	8 400	-	16 893	-	69 712

\* Remarque : M. Marc Parent rembourse tous les coûts variables liés à son usage personnel de l'avion d'entreprise de CAE. Par conséquent, aucun montant n'est inclus pour l'exercice 2023 sous « Autre rémunération ».

6. Les montants versés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens selon un taux de change moyen de 1,32 \$ pour l'exercice 2023, soit le même taux utilisé dans le rapport de gestion et les états financiers.
7. M. Gelston s'est joint à CAE le 24 août 2020. Il a reçu une attribution spéciale non récurrente aux termes du RILT de 8 490 droits à la valeur d'actions de négociation restreinte, de 8 490 droits à la valeur d'actions liés au rendement et de 105 200 options d'achat d'actions le 24 août 2020.
8. M. Copeland s'est joint à CAE le 23 août 2021. Il a reçu une attribution spéciale non récurrente aux termes du RILT de 2 890 droits à la valeur d'actions de négociation restreinte, de 7 220 droits à la valeur d'actions liés au rendement et de 13 000 options d'achat d'actions le 1<sup>er</sup> septembre 2021. M. Copeland a assumé la responsabilité de la division Santé à titre temporaire du 20 juin 2022 au 31 décembre 2022 et il poursuit cette fonction à titre permanent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. En contrepartie de ces responsabilités supplémentaires, il a reçu : une prime salariale pour affectation temporaire de 35 539 \$, une attribution spéciale non récurrente aux termes du RILT de 730 droits à la valeur d'actions de négociation restreinte, 2 170 droits à la valeur d'actions liés au rendement et 2 200 options d'achat d'actions le 22 août 2022, ainsi qu'une prime spéciale d'achèvement d'un montant de 99 000 \$.

## Attributions à base d'actions et à base d'options en circulation

Le tableau suivant indique les attributions en circulation aux termes des régimes à base d'actions et à base d'options de CAE pour les membres de la haute direction visés.

Hauts dirigeants visés	Attributions à base d'options				Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options <sup>1</sup> (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>2</sup> (\$)	Nombre d'actions ou de droits non acquis <sup>3</sup> (n <sup>bre</sup> )	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions non acquis <sup>4</sup> (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions acquises non payées ni distribuées <sup>5</sup> (\$)
<b>Marc Parent</b>	112 100	33.47	2029-10-06	-			
	125 200	36.82	2028-01-06	-			
	482 300	20.57	2027-02-06	4 818 177			
	253 500	34.17	2026-05-29	-			
	343 000	27.14	2025-05-06	1 173 060			
	408 000	22.17	2024-08-06	3 423 120			
<b>Total</b>				<b>9 414 357</b>	<b>318 740</b>	<b>9 442 184</b>	<b>8 406 935</b>
<b>Sonya Branco</b>	24 900	33.47	2029-10-06	-			
	35 200	36.82	2028-01-06	-			
	105 900	20.57	2027-02-06	1 057 941			
	74 200	34.17	2026-05-29	-			
	22 250	27.14	2025-05-06	76 095			
<b>Total</b>				<b>1 134 036</b>	<b>81 930</b>	<b>2 416 349</b>	<b>567 387</b>
<b>Carter Copeland</b>	2 200	26.83	2029-08-22	8 206			
	16 100	33.47	2029-10-06	-			
	13 000	35.71	2028-01-09	-			
<b>Total</b>				<b>8 206</b>	<b>33 890</b>	<b>1 035 678</b>	<b>-</b>
<b>Daniel Gelston</b>	32 900	33.47	2029-10-06	-			
	33 000	36.82	2028-01-06	-			
	105 200	20.24	2027-08-24	1 085 664			
<b>Total</b>				<b>1 085 664</b>	<b>83 920</b>	<b>2 502 314</b>	<b>-</b>
<b>Nick Leontidis</b>	26 100	33.47	2029-10-06	-			
	35 300	36.82	2028-01-06	-			
	144 200	20.57	2027-02-06	1 440 558			
	75 800	34.17	2026-05-29	-			
	115 000	27.14	2025-05-06	393 300			
	34 200	22.17	2024-08-06	286 938			
<b>Total</b>				<b>2 120 796</b>	<b>83 970</b>	<b>2 476 857</b>	<b>6 855 547</b>

- Des options ont été attribuées aux termes du ROAE, assorties d'un prix d'exercice équivalant au cours moyen pondéré des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution (si la date d'attribution tombe dans une période d'interdiction ou dans les cinq jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, la date d'attribution est présumée être le sixième jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction).
- Les options sont dans le cours si la valeur marchande des actions visées est supérieure au prix d'exercice. La valeur indiquée est égale à l'excédent, le cas échéant, du cours de clôture des actions à la TSX le 31 mars 2023 (30,56 \$) sur le prix d'exercice de l'option. La valeur réelle réalisée sera fondée sur la valeur dans le cours réelle à l'exercice des options, le cas échéant. Les droits liés aux options sont acquis à raison de 25 % par an, à compter d'un an après la date d'attribution.
- Représente le nombre total de droits qui n'ont pas rempli toutes les conditions de rendement ou d'emploi pour le paiement.
- La valeur de paiement est établie en fonction du paiement prévu selon les cibles de rendement réalisées en date du 31 mars 2023 pour les DVAR et en fonction du cours de clôture des actions le 31 mars 2023 (30,56 \$) pour les DLT et pour les DNR et les DAR payables en juin 2023, en août 2023, en juin 2024, en septembre 2024, en juin 2025 et en août 2025.
- Représente la tranche des droits attribués aux termes du RDLT qui sont acquis à la fin de l'exercice financier et pour les droits attribués en vertu du régime de DDVA des dirigeants et pour lesquels le paiement est reporté au moment de la cessation d'emploi.



**Attributions en vertu d'un régime d'intéressement – Valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice**

Le tableau suivant indique la valeur des droits acquis ou gagnés, ainsi que les gains réalisés à l'exercice d'options par les membres de la haute direction visés au cours de l'exercice 2023 aux termes des régimes de rémunération incitative.

Hauts dirigeants visés	Attributions à base d'options – Valeur acquise au cours de l'exercice <sup>1</sup> (\$)	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice (n <sup>bre</sup> )	Gain réalisé à l'exercice d'options au cours de l'exercice (\$)	Attributions à base d'actions – Valeur acquise au cours de l'exercice <sup>2</sup> (\$)	Rémunération d'un régime d'intéressement autre qu'à base d'actions-Valeur gagnée au cours de l'exercice <sup>3</sup> (\$)
Marc Parent	2 249 286	418 000	6 591 157	3 906 874	1 362 380
Sonya Branco	639 185	-	-	1 143 928	292 879
Carter Copeland	-	-	-	-	551 925
Daniel Gelston	148 858	-	-	-	258 601
Nick Leontidis	693 570	-	-	1 168 617	410 801

1. Représente la valeur des gains éventuels tirée des options acquises au cours de l'EX2023. Valeur qui comprend généralement la tranche des options attribuées au cours des quatre derniers exercices et qui ont été acquises au cours de l'exercice. Les gains éventuels correspondent à l'excédent, le cas échéant, du cours de clôture des actions à la TSX, à chacune des dates d'acquisition des options au cours de l'EX2023 sur le prix d'exercice. La valeur réelle réalisée, le cas échéant, sera différente et fondée sur le cours des actions à la date réelle de l'exercice.
2. La valeur des droits acquis au cours de l'EX2023 comprend : i) les DAR acquis le 29 mai 2022 selon le cours de clôture moyen des actions au cours des 20 jours de bourse précédant le 29 mai 2022, soit : 3 140 820 \$ pour M. Parent, 919 427 \$ pour M<sup>me</sup> Branco, 939 426 \$ pour M. Leontidis; M. Gelston et M. Copeland n'ont pas bénéficié de cette attribution; ii) les DNR acquis le 29 mai 2022 selon le cours de clôture moyen des actions au cours des 20 jours de bourse précédant le 29 mai 2022, soit : 766 054 \$ pour M. Parent, 224 501 \$ pour M<sup>me</sup> Branco et 229 191 \$ pour M. Leontidis. M. Gelston et M. Copeland n'ont pas bénéficié de cette attribution. Aucun autre DAR ni DNR n'était acquis au 31 mars 2023.
3. Représente la valeur payée aux membres de la haute direction visés dans le cadre du régime d'intéressement à court terme pour l'exercice 2023 (voir la **section 7 « Rémunération de la haute direction - Analyse de la rémunération - Décisions de rémunération pour l'exercice 2023 - Régime d'intéressement à court terme »** pour obtenir de plus amples renseignements).

## Régimes de retraite

- Les prestations de retraite payables aux termes du régime de retraite complémentaire sont assujetties au respect d'un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation.
- Aucune année de service supplémentaire n'est généralement accordée aux termes des régimes de retraite.

Les hauts dirigeants visés et les dirigeants clés établis au Canada participent au régime de retraite désigné contributif enregistré au Canada, tandis que les hauts dirigeants visés et les dirigeants clés établis aux États-Unis participent au régime 401K CAE à l'intention des employés américains. Tous les membres de la haute direction visés et les dirigeants clés participent également au régime de retraite complémentaire non contributif. Les sommes payables en vertu de ces régimes sont établies en fonction du « revenu annuel moyen » qui est calculé sur la période de 60 mois consécutifs les mieux rémunérés en salaire de base et en paiements aux termes du RICT.

Le régime de retraite complémentaire prévoit le versement de prestations de retraite à l'âge normal de retraite de 65 ans, de sorte que les prestations payables aux termes des régimes de retraite de CAE donnent droit à une prestation annuelle égale à 2 % du revenu annuel moyen (soit la moyenne des montants les plus élevés sur cinq ans du salaire et de la rémunération réelle d'intéressement à court terme, pour les membres de la haute direction visés autres que le président et chef de la direction, pour chaque année de service ouvrant droit à pension). La rémunération incitative à court terme du président et chef de la direction utilisée pour déterminer son revenu annuel moyen ouvrant droit à pension constitue la prime cible. Sa prestation de retraite annuelle maximale se limite à 1 050 000 \$. Les hauts dirigeants peuvent prendre leur retraite de la Société à partir de l'âge de 60 ans et ont droit à une pleine pension. Aux fins du régime de retraite complémentaire, un haut dirigeant est considéré comme retraité si, au moment de la cessation de son emploi auprès de CAE, il est âgé d'au moins 55 ans et a participé à ce régime pendant au moins 5 ans. Avant l'âge normal de retraite, la prestation de retraite annuelle sera réduite de 0,5 % à 0,25 % par mois selon l'âge du membre de la haute direction visé au moment de la retraite.

Les prestations de retraite payables aux termes du régime de retraite complémentaire sont versées directement par CAE. Au Canada, CAE doit financer le régime de retraite complémentaire ou garantir le paiement des prestations en vertu de celui-ci au moment de la retraite du dirigeant. CAE a choisi de fournir une garantie en obtenant des lettres de crédit pour un fonds en fiducie créé à l'intention des dirigeants qui ont pris leur retraite. CAE a garanti les prestations de retraite de certains membres de la haute direction visés et dirigeants clés par une lettre de crédit pour un fonds en fiducie créé à l'intention des dirigeants.

CAE n'accorde généralement pas d'années décomptées supplémentaires aux termes de ses régimes de retraite. La réception de prestations de retraite aux termes du régime de retraite complémentaire est conditionnelle au respect d'un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation.

Hauts dirigeants visés	Prestations annuelles payables				Variation attribuable à des éléments rémunérateurs <sup>1</sup> (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs <sup>2</sup> (\$)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice <sup>3</sup> (\$)
	Nombre d'années décomptées (n <sup>bre</sup> )	Au 31 mars 2022 (\$)	À 65 ans (\$)	Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice (\$)			
<b>Marc Parent</b>	18,17	779 000	1 031 000	12 318 000	1 890 000	(1 797 000)	12 411 000
<b>Sonya Branco</b>	14,25	243 000	578 000	3 419 000	332 000	(593 000)	3 158 000
<b>Carter Copeland</b>	1,60	24 800	471 000	170 000	400 000	(84 000)	486 000
<b>Daniel Gelston</b>	2,60	61 900	526 000	616 000	410 000	(121 000)	905 000
<b>Nick Leontidis</b>	23,00	502 000	526 000	7 892 000	788 000	(1 066 000)	7 614 000

1. La variation de l'obligation au titre des prestations qui est attribuable à des éléments rémunérateurs comprend le coût des services rendus et l'augmentation du revenu, supérieur ou inférieur aux hypothèses. Le coût des services rendus est la valeur estimative des prestations constituées au cours de l'année civile.
2. La variation de l'obligation au titre des prestations qui est attribuable à des éléments non rémunérateurs comprend les intérêts, la variation des hypothèses ainsi que des gains et pertes autres que la différence dans le revenu et la baisse du taux d'actualisation permettant d'évaluer la valeur des régimes de retraite qui augmente l'obligation au titre des prestations constituées.
3. Les valeurs actualisées des prestations accumulées indiquées dans le tableau ci-dessus sont calculées conformément aux hypothèses employées aux fins de communication de l'information financière. Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de CAE pour l'exercice clos le 31 mars 2023. La valeur actualisée totale des prestations accumulées indiquée dans nos états financiers est calculée conformément aux IFRS.
4. Les pensions de M. Gelston et de M. Copeland sont payables en dollars américains convertis en dollars canadiens selon un taux de change moyen de 1,32 \$ pour l'exercice 2023.

## Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

### Indemnités en cas de cessation d'emploi

Les divers programmes de rémunération applicables aux hauts dirigeants visés contiennent aussi différentes dispositions applicables à la cessation d'emploi ou au changement de contrôle de CAE. CAE n'a pas de politique officielle en matière d'indemnités de départ en cas de cessation d'emploi, mais elle donne les indemnités et prestations de départ exigées par la loi.

Cela dit, CAE a conclu un contrat de travail avec M. Parent, prévoyant le versement d'indemnités de départ et d'autres avantages en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable. L'indemnité de cessation d'emploi de M. Parent à la cessation de son emploi sans motif valable correspond à deux ans de salaire plus la prime cible, les avantages sociaux et les dépenses. M. Parent aurait également droit à deux années de service créditées au régime de retraite complémentaire.

CAE a aussi conclu des contrats avec tous ses hauts dirigeants visés aux termes desquels elle leur versera une prestation de cessation d'emploi à la suite d'un changement de contrôle de CAE s'il est mis fin à l'emploi du dirigeant expressément ou de façon déguisée sans motif valable dans les deux ans suivant le changement de contrôle. Dans un tel cas, le dirigeant a droit à deux ans de rémunération annuelle (salaire, rémunération incitative à court terme et avantages sociaux, payables en une somme forfaitaire), à deux ans de services décomptés et à l'acquisition immédiate des années de services supplémentaires décomptées pour les régimes de pension ou de retraite, au paiement de droits différés à la valeur d'actions pour rémunération incitative à long terme et à l'acquisition de la totalité des options d'achat d'actions, des DNR et des DAR non acquis, conformément aux dispositions des régimes.

Programme de rémunération	Démission et cessation d'emploi pour motif valable	Cessation d'emploi involontaire	Retraite	Changement de contrôle <sup>1</sup>
Régime d'intéressement à court terme annuelle	Perdu	Paiement partiel en fonction du rendement et de la durée d'occupation du poste	Paiement partiel en fonction du rendement de la Société et de la durée d'occupation du poste	Le plus élevé de deux fois la prime cible ou la prime moyenne sur trois ans, en cas de cessation d'emploi <sup>2</sup>
Options d'achat d'actions	Démission : 30 jours pour exercer les options acquises  Cessation pour motif valable : Toutes les options sont annulées	30 jours pour exercer les options acquises	Exercice des options acquises jusqu'à la date d'expiration; l'acquisition des options se poursuit et ces options doivent être exercées dans les 30 jours après la date d'acquisition	Toutes les options sont acquises, conformément aux dispositions du régime
Droits à la valeur d'actions liés au rendement	Tous les droits à la valeur d'actions sont perdus	DAR attribués à compter de l'exercice 2017 : les droits sont partiellement acquis à raison de 1/6, de 1/3 et de 1/2 pour chaque année complète de service à compter de la date de l'attribution	Tous les droits seront payés comme prévu	Les droits non acquis seront acquis à la date de changement de contrôle; tous les droits acquis deviennent payables au cours de clôture des actions de CAE à la TSX à pareille date, conformément aux dispositions du régime
Droits à la valeur d'actions de négociation restreinte	Tous les droits à la valeur d'actions sont perdus	Les droits sont partiellement acquis à raison de 1/3 pour chaque année complète de service à compter de la date de l'attribution	Tous les droits seront payés comme prévu	Les droits non acquis seront acquis à la date de changement de contrôle; tous les droits acquis deviennent payables au cours de clôture des actions de CAE à la TSX à pareille date, conformément aux dispositions du régime  Pour les attributions effectuées à compter de l'exercice 2024, ces règles d'acquisition s'appliqueront en cas de cessation d'emploi sans motif valable dans les deux ans suivant un changement de contrôle
Droits différés à la valeur d'actions attribués à compter d'avril 2004	Les droits acquis sont payés	Les droits acquis sont payés	Tous les droits sont acquis	Tous les droits sont acquis
Régime de retraite complémentaire	Démission : Après cinq ans ou plus de participation au régime de retraite complémentaire : prestations constituées de retraite différées à 65 ans Cessation pour un motif valable : aucune prestation payable du régime de retraite complémentaire	Après cinq ans ou plus de participation au régime de retraite complémentaire : prestations constituées de retraite différées à 65 ans	Si 55 ans ou plus et participation d'au moins cinq ans au régime de retraite complémentaire : prestation mensuelle payable immédiatement	Acquisition immédiate et deux ans de service supplémentaire en cas de cessation d'emploi <sup>2</sup>
Indemnités de départ	-	Indemnité de départ <sup>3</sup> en cas de cessation d'emploi	-	Indemnité de départ <sup>4</sup> en cas de cessation d'emploi <sup>2</sup>

- Le changement de contrôle est défini dans les contrats en cas de changement de contrôle conclus entre CAE et chacun des hauts dirigeants visés. Le changement de contrôle peut être déclenché par un certain nombre d'événements, notamment l'acquisition par une personne de 20 % des droits de vote de CAE qui est accompagnée par un changement dans la composition du conseil, l'acquisition par une personne de 35 % des droits de vote de CAE ou l'acquisition d'actions représentant la moitié des capitaux propres de CAE. Les programmes de rémunération ont diverses définitions d'événements donnant lieu à un changement de contrôle, qui ont différents effets sur la rémunération. Les dispositions figurant dans le tableau ci-dessus concernent des événements précis qui donnent droit au maximum de prestations aux dirigeants.
- Conformément aux contrats en cas de changement de contrôle conclus entre CAE et chacun des hauts dirigeants visés, la cessation d'emploi est définie comme une cessation d'emploi involontaire qui se produit dans les deux premières années suivant le changement de contrôle.
- En cas de cessation d'emploi involontaire lorsque l'indemnité de départ est payable, le montant de celle-ci est établi au moment de la cessation d'emploi, compte tenu des facteurs pertinents et de l'état actuel de la législation et de la jurisprudence. L'indemnité de cessation d'emploi de M. Parent à la cessation de son emploi sans motif valable correspond à deux ans de salaire plus la prime cible, les avantages sociaux et les dépenses. M. Parent aurait également droit à deux années de service créditées au régime de retraite complémentaire. En cas de cessation

d'emploi sans motif valable, l'indemnité de départ de Mme Wood est égale à 12 mois de salaire. Le montant de l'indemnité de départ n'est pas fixé pour les autres hauts dirigeants visés.

4. Le montant de l'indemnité correspond à deux fois la somme du salaire de base, de la prime cible (ou de la prime réelle moyenne au cours des trois dernières années si elle est plus élevée que la prime cible), de la valeur des avantages sociaux et des avantages indirects offerts au dirigeant.

En cas de décès au cours d'un emploi actif au sein de CAE, le dirigeant est réputé avoir pris sa retraite la veille de son décès s'il avait au moins 55 ans; autrement, il est réputé avoir mis fin à son emploi la veille de son décès.

**Prestations payables aux hauts dirigeants visés dans des cas précis de cessation d'emploi**

Le tableau qui suit présente les sommes payables aux hauts dirigeants visés à la survenance des événements précisés, comme si chacun de ces événements était survenu le 31 mars 2023. Le tableau ne quantifie pas les prestations aux termes des régimes qui sont généralement offerts aux employés salariés et qui ne favorisent pas les membres de la haute direction, notamment le régime de retraite des employés de CAE inc. et de ses sociétés liées, le régime de DDVA ordinaire et le RAS. En outre, le tableau n'indique pas la valeur des attributions à base d'actions en circulation déjà acquises, comme les options d'achat d'actions et les DDVA et les DLT, ces attributions étant indiquées plus haut à la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Rémunération de nos hauts dirigeants visés – Attributions en vertu d'un régime d'intéressement – Valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice »**. Pour une description des régimes de rémunération et des ententes qui prévoient les paiements indiqués dans le tableau ci-après, notamment nos contrats en cas de changement de contrôle, voir la **section 7 « Rémunération de la haute direction – Rémunération de nos hauts dirigeants visés – Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle »**.

	Marc Parent	Sonya Branco	Carter Copeland	Daniel Gelston	Nick Leontidis
Cessation d'emploi involontaire					
Salaire/indemnité de départ <sup>1</sup>	5 770 000	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
DLT	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
DNR <sup>2</sup>	1 058 678	306 926	28 467	234 923	312 147
DAR <sup>2</sup>	1 290 089	373 190	42 315	290 043	379 119
Régime de retraite complémentaire	1 357 000	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9 475 767</b>	<b>680 116</b>	<b>70 782</b>	<b>524 966</b>	<b>691 266</b>
Retraite	Admissible	Non admissible	Non admissible	Non admissible	Admissible
DLT	-	-	-	-	-
DNR	-	-	-	-	-
DAR	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Régime de retraite complémentaire	-	-	-	-	-

	Marc Parent	Sonya Branco	Carter Copeland	Daniel Gelston	Nick Leontidis
<b>Total</b>					
Cessation d'emploi après un changement de contrôle	Admissible	Non admissible	Non admissible	Non admissible	Admissible
Salaire/indemnité de départ <sup>3</sup>	6 212 213	2 221 075	2 402 400	2 727 285	2 325 530
DLT <sup>4</sup>	-	-	-	-	
Options <sup>5</sup>	2 409 089	705 294	6 155	542 832	720 279
DNR <sup>6</sup>	3 156 848	836 122	270 150	797 310	855 680
DAR <sup>6</sup>	6 964 100	1 778 259	772 515	1 850 602	1 823 049
Régime de retraite complémentaire <sup>7</sup>	1 357 000	254 000	294 000	677 000	683 000
<b>Total</b>	<b>20 099 250</b>	<b>5 794 750</b>	<b>3 745 220</b>	<b>6 594 489</b>	<b>6 407 538</b>

- En cas de cessation d'emploi involontaire lorsque l'indemnité de départ est payable, le montant de celle-ci est établi au moment de la cessation d'emploi, compte tenu des facteurs pertinents et de l'état actuel de la législation et de la jurisprudence. L'indemnité de cessation d'emploi de M. Parent à la cessation de son emploi sans motif valable correspond à deux ans de salaire plus la prime cible, les avantages sociaux et les dépenses. M. Parent aurait également droit à deux années de service créditées au régime de retraite complémentaire. L'indemnité de départ de M. Copeland et de M. Gelston a été convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,32 \$ pour l'exercice 2023.
- Les valeurs des DNR-temps et des DAR correspondent au produit du nombre de droits qui auraient été acquis si la cessation d'emploi involontaire était survenue le 31 mars 2023, selon le rendement au cours des années de service achevées, s'il y a lieu, et la juste valeur marchande moyenne établie pour les 20 jours de bourse des actions à la TSX précédant la date d'acquisition du 31 mars 2023, qui était de 29,55 \$. À noter que la valeur réelle sera différente.
- L'indemnité de départ définie par le contrat en cas de changement de contrôle pour chaque membre de la haute direction visé.
- La valeur des DLT a été calculée en multipliant le nombre de droits qui auraient été acquis si un changement de contrôle était survenu au 31 mars 2023 et qui seront rachetables au cours de l'année suivant la cessation de l'emploi du dirigeant. En date du 31 mars 2023, tous les DLT étaient déjà acquis.
- La valeur des options a été calculée en multipliant le nombre d'options qui auraient été acquises si un changement de contrôle était survenu au 31 mars 2023 d'après le cours de clôture des actions de 30,56 \$ le 31 mars 2023, déduction faite du prix d'exercice des options. À noter que la valeur réelle sera différente.
- La valeur des DNR et des DAR correspond au produit du nombre de droits qui auraient été acquis si un changement de contrôle était survenu le 31 mars 2023, d'après le cours de clôture des actions à la TSX de 30,56 \$ le 31 mars 2023. À noter que la valeur réelle sera différente.
- Les prestations au titre du régime complémentaire de retraite établies pour chaque membre de la haute direction visé tiennent compte de la valeur différentielle des prestations pour chaque événement donnant lieu à une cessation d'emploi qui dépasse la valeur actualisée des prestations présentées dans les tableaux « Prestations de retraite » ci-dessus.

## Section 8

---

# Autres renseignements importants

## Autres renseignements importants

La direction de CAE n'a connaissance d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée, à l'exception de celles qui sont énoncées aux présentes ou dans l'avis de convocation à l'assemblée.

### Intérêt des personnes informées dans des opérations importantes

Les personnes informées (y compris les administrateurs et les membres de la haute direction) de CAE et les candidats aux postes d'administrateur de CAE, ainsi que les personnes ayant des liens avec eux et les membres de leur groupe, n'ont pas eu et n'ont pas d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération conclue depuis le début du dernier exercice de CAE ni dans une opération proposée ayant eu ou qui aura une incidence importante sur CAE ou ses filiales.

### Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

CAE n'offre aucun prêt à ses administrateurs ni à ses membres de la haute direction. Ni CAE ni ses filiales n'ont donné de garantie, de contrat de soutien, de lettre de crédit ou d'entente semblable à une autre entité dans le cadre de prêts à des administrateurs ou à des membres de la haute direction de CAE.

### Propositions des actionnaires

Pour soumettre une question au vote des actionnaires à une assemblée annuelle de CAE, un actionnaire doit faire parvenir une proposition au chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire, au bureau de CAE situé au 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6 de quatre-vingt-dix (90) à cent cinquante (150) jours avant la date anniversaire de l'assemblée annuelle précédente ou selon le calendrier prescrit par la législation applicable. Les actionnaires devront soumettre un avis des questions qu'ils souhaitent présenter à l'assemblée annuelle de 2024 de CAE entre le 12 mars 2024 et le 11 mai 2024. CAE peut omettre toute proposition de sa circulaire et de l'assemblée annuelle pour bon nombre de raisons aux termes des lois canadiennes applicables régissant les sociétés par actions, y compris la réception de la proposition par CAE après l'échéance indiquée ci-dessus.

### Information supplémentaire

CAE remettra les documents suivants à quiconque en fera la demande écrite au chef des affaires juridiques et de la conformité, et secrétaire de CAE, à CAE inc., 8585, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6 (téléphone : 514-734-5779; télécopieur : 514-340-5530) :

1. un exemplaire de la dernière notice annuelle de CAE avec une copie de tout document complet ou de toute partie de document qui y est intégré par renvoi;
2. un exemplaire du rapport financier annuel contenant les états financiers comparatifs de CAE pour l'exercice 2023, de même que le rapport de l'auditeur s'y rattachant et le rapport de gestion; et
3. un exemplaire de la présente circulaire.

Il est également possible de consulter ces documents sur le site Web de CAE ([www.cae.com](http://www.cae.com)). Des informations financières additionnelles sont publiées dans les états financiers comparatifs de CAE et dans le rapport de gestion pour le dernier exercice clos, accessibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le contenu de la présente circulaire a été approuvé par le conseil d'administration de CAE.



**Mark Hounsell,**  
**Chef des affaires juridiques et de la**  
**conformité, et secrétaire**

Le 15 juin 2023  
 Montréal, Québec



Annexe A

---

# Charte du conseil d'administration

## Annexe A – Charte du conseil d’administration

### CAE INC

(« CAE » ou la « Société »)

#### Responsabilités

Le président et chef de la direction de CAE et les autres membres de la haute direction de la société sont responsables de la gestion de la société. Le conseil d’administration (le « conseil ») est responsable de la gérance de la société et est chargé de surveiller les mesures prises par la direction et d’assurer l’orientation et les conseils qui lui sont donnés. Le conseil agira dans le meilleur intérêt de la société.

#### Comités

Le conseil peut constituer des comités, qu’il juge nécessaires ou souhaitables, pour l’aider dans l’accomplissement de ses fonctions et de ses responsabilités dans le cadre d’un mandat qu’il élabore. À l’occasion, il peut déléguer à ces comités ou à d’autres personnes les responsabilités qu’il a le droit de déléguer. À ce titre, le conseil se dote d’un comité d’audit, d’un comité des ressources humaines et d’un comité de gouvernance. Chacun des comités est composé uniquement d’administrateurs indépendants, tel que le détermine le conseil à la lumière des lois sur les valeurs mobilières et les règles en matière de bourse des valeurs applicables. Chaque membre de comité est élu par le conseil après une étude approfondie des exigences relatives à la participation à chaque comité. Les administrateurs indépendants tiendront périodiquement des réunions sans la présence de la direction, comme ils le jugeront opportun.

#### Stratégie

Le conseil maintient un processus de planification stratégique et approuve, chaque année, un plan stratégique. Le conseil adopte également un budget annuel relatif au rendement financier, distinct du plan stratégique.

#### Gestion des risques d’entreprise

Le conseil est responsable de la supervision de la gestion des risques de l’entreprise. À ce titre, le conseil examinera avec la direction le goût du risque et la tolérance au risque de l’entreprise et évaluera si sa stratégie est compatible avec le goût du risque et la tolérance au risque convenus pour l’entreprise.

Le conseil examinera et discutera également avec la direction de toutes les principales expositions aux risques de l’entreprise sur une base globale, à l’échelle de l’entreprise, et des mesures prises par la direction pour surveiller et gérer ces expositions. Cela comprend l’examen, avec la direction, des attentes du conseil quant aux responsabilités respectives de chaque comité en matière de surveillance des risques et de gestion des risques spécifiques, afin de garantir une compréhension commune de l’imputabilité et des rôles.

Le conseil travaillera avec la direction pour promouvoir et cultiver activement une culture d’entreprise qui comprend et met en œuvre la gestion des risques à l’échelle de l’entreprise.

#### Gouvernance

Les questions liées à la gouvernance incombent au conseil dans son ensemble. Cela comprend notamment leur communication, y compris dans le rapport annuel mondial d’activités et de développement durable et dans la circulaire de sollicitation de procurations de la société. Le conseil examine périodiquement la Politique de divulgation de la société qui traite, entre autres, de la façon dont la société doit interagir avec les actionnaires, les analystes et les autres parties intéressées, et de la communication exacte et en temps voulu de tous les renseignements importants. La société communique avec les parties intéressées par plusieurs voies, y compris son site Web. Ces parties peuvent, à leur tour, formuler des commentaires à la société de diverses façons, notamment par courriel.

Le conseil, par l’entremise de son comité de gouvernance, examine régulièrement les rapports sur le respect du code d’éthique professionnelle de la société et des pratiques éthiques en général.

Il examine périodiquement les politiques de la société à l’égard des décisions et des questions qui requièrent l’approbation du conseil.

## Audit, finances et gestion des risques

Le conseil, directement et par l'intermédiaire du comité d'audit, veille à :

- i) l'intégrité et la qualité de la communication de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes;
- ii) le cadre de gestion des risques, y compris la détermination des principaux risques liés aux activités de la société, ainsi qu'au fait que des systèmes sont en place pour surveiller, gérer et atténuer efficacement ces risques;
- iii) la gouvernance de la cybersécurité, gestion des risques, signalement des incidents et divulgation des cyberrisques;
- iv) le respect par la société des exigences légales et réglementaires;
- v) les compétences et l'indépendance des auditeurs externes de la société;
- vi) le rendement de la fonction comptable interne et des auditeurs externes de la société;
- vii) la pertinence des documents importants de la société à l'intention du public avant leur publication.

## Planification de la relève

Le conseil, avec l'aide du comité des ressources humaines, s'assure qu'un plan de la relève du président et chef de la direction et des autres employés haut placés de la société est mis en place et en assure le suivi.

## Évaluation et rémunération de la direction

Le conseil tient compte des recommandations du comité des ressources humaines à l'égard des sujets suivants :

- i) la nomination et la rémunération de la haute direction de la société à partir du niveau de la vice-présidence principale;
- ii) la mise en œuvre de processus de recrutement, de formation, de perfectionnement et de fidélisation des employés haut placés qui font preuve d'excellence en matière d'intégrité et de compétences, et toute recommandation pour améliorer les processus en place en vue de perfectionner les employés ayant un grand potentiel, comme le Programme annuel de développement du leadership;
- iii) la philosophie en matière de rémunération de la société en général;
- iv) l'adoption de régimes de rémunération d'intéressement et en actions, notamment les options d'achat d'actions, les achats d'actions, les droits différés à la valeur d'actions, les droits à la valeur d'actions de négociation restreinte ou d'autres régimes semblables, auxquels les employés peuvent ou pourraient participer;
- v) les politiques de retraite de la société et les cas particuliers connexes.

Le conseil communique au président et chef de la direction et évalue périodiquement ses attentes à l'égard du rendement de la direction et de la conduite des affaires de la société par la direction. Le conseil évalue aussi périodiquement la description de poste et les objectifs du président et chef de la direction de même que son rendement par rapport à ces objectifs. Chaque année, après l'évaluation du rendement, le conseil approuve la rémunération du président et chef de la direction à la recommandation du comité des ressources humaines

## Sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Le conseil, par l'intermédiaire des comités de gouvernance et des ressources humaines, supervise et examine les politiques, les pratiques, la stratégie et les rapports ESG de l'entreprise (notamment la diversité, l'équité et l'inclusion, la santé et la sécurité, l'éthique et la lutte contre la corruption, l'environnement et les changements climatiques, et les droits de l'homme).

Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, passe en revue les tendances relatives à la divulgation du rendement non financier par les entreprises (notamment la divulgation liée à l'ESG).

## Compétences, rémunération, formation et orientation des administrateurs

Le conseil, par l'entremise du comité de gouvernance, élabore un processus en vue d'établir, à la lumière des occasions et des risques auxquels la société est exposée, les compétences, les aptitudes et les qualités personnelles que les nouveaux administrateurs doivent posséder afin d'accroître la valeur de la société, tout en veillant à ce que le conseil soit composé d'une majorité de personnes indépendantes. Quant à la composition du conseil, celui-ci veille à respecter les limites de mandat auxquelles sont soumis tous les administrateurs. Compte tenu de la politique de la société relative à la diversité des membres du conseil et de la direction, le conseil prend aussi en compte les critères favorisant la diversité, notamment le sexe, l'expérience à l'échelle internationale, la nationalité, l'âge et les connaissances du secteur.

Le conseil, par l'entremise du comité de gouvernance, élabore un programme pour l'orientation et la formation des nouveaux administrateurs, et s'assure que chaque candidat pressenti pour siéger au conseil acquiert une compréhension du rôle du conseil et de ses comités, de la nature et du fonctionnement des activités de la société, ainsi que de l'apport attendu de chaque administrateur, et élabore un programme de formation continue pour les administrateurs, s'il est nécessaire.

Le conseil tient compte des recommandations du comité de gouvernance à l'égard du niveau et des modes de rémunération des administrateurs, lesquelles reflètent les responsabilités et les risques associés au fait d'être un administrateur de la société.

## Évaluation de l'efficacité du conseil et des comités

Le conseil tient compte des recommandations du comité de gouvernance à l'égard de l'élaboration et de la surveillance de la démarche à suivre pour évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités, des présidents des comités, du président du conseil et de l'apport de chaque administrateur. Les évaluations sont effectuées sur une base annuelle. Les résultats sont analysés par le président du conseil ou le président du comité de gouvernance, ou les deux, et sont présentés au conseil dans son ensemble, qui décide des mesures jugées nécessaires, selon le cas. Le conseil s'assure que sa composition et le nombre d'administrateurs lui permettent de fonctionner prudemment et efficacement.

## Régimes de retraite

Il incombe au conseil de surveiller la gestion des régimes de retraite de la société par l'entremise de son comité des ressources humaines.

## Conseillers externes

Les administrateurs peuvent retenir les services de conseillers externes aux frais de la société, sous réserve de l'approbation du président du conseil, et ils peuvent avoir accès aux conseils et aux services du secrétaire de la société, qui est également chef des affaires juridiques et de la conformité.

*Dernière mise à jour – le 14 février 2023*

# Annexe B

---

## Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

## Annexe B – Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

La présente circulaire comprend des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS, des mesures de gestion du capital et des mesures financières supplémentaires. Ces mesures ne sont pas des mesures financières normalisées en vertu des IFRS; le lecteur doit donc se garder de les confondre avec les mesures du rendement établies conformément aux IFRS ou de les substituer à celles-ci. En outre, il doit éviter de comparer ces mesures aux mesures portant un nom similaire que fournissent ou utilisent d'autres émetteurs. La direction estime que ces mesures sont des indicateurs supplémentaires de notre rendement opérationnel et des tendances en la matière, et qu'elles facilitent la comparaison entre les périodes.

### DÉFINITION DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Une mesure financière non conforme aux IFRS s'entend de toute mesure financière qui représente notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie, et qui exclut un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans nos états financiers ou comprend un montant qui en est exclu.

Un ratio non conforme aux IFRS s'entend de toute mesure financière qui est exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, et qui a au moins une mesure financière non conforme aux IFRS comme l'une de ses composantes.

Un total des mesures sectorielles s'entend de toute mesure financière qui est un sous-total ou le total d'au moins deux secteurs à présenter et qui est présentée dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés, mais n'est pas présentée dans nos états financiers de base.

Une mesure de gestion du capital s'entend de toute mesure financière qui vise à permettre à une personne physique d'évaluer les objectifs, les procédures et les processus que nous avons adoptés pour gérer notre capital et qui est présentée dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés, mais n'est pas présentée dans nos états financiers de base.

Une mesure financière supplémentaire s'entend de toute mesure financière qui représente notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie historiques ou attendus, qui n'est pas présentée dans nos états financiers de base et qui ne s'inscrit pas dans l'une des catégories précitées.

Certaines mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont fournies à la fois sur une base consolidée et séparément pour chacun de nos secteurs (Aviation civile, Défense et Sécurité et Santé), car nous analysons leurs résultats et leur rendement séparément.

### MESURES DU RENDEMENT

#### **Marge bénéficiaire brute (marge brute en pourcentage des produits des activités ordinaires)**

La marge bénéficiaire brute est une mesure financière supplémentaire qui correspond à la marge brute divisée par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes.

#### **Marge opérationnelle (résultat opérationnel en pourcentage des produits des activités ordinaires)**

La marge opérationnelle est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat opérationnel divisé par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes.

#### **Résultat opérationnel sectoriel ajusté**

Le résultat opérationnel sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS qui donne une indication de la rentabilité individuelle des secteurs puisqu'il exclut l'incidence des éléments qui ne se rapportent pas directement à leur rendement. Le résultat opérationnel sectoriel ajusté correspond au résultat opérationnel, ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements

particuliers sont constitués de la reprise de la dépréciation d'actifs non financiers suite à leur réaffectation et optimisation (tel que décrit à la note 5 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2022), l'ajustement transitoire lié à l'infonagique (tel que décrit à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2022) et les pertes de valeur et les autres profits et pertes liés à la pandémie de COVID-19 (tel que décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Nous suivons l'évolution du résultat opérationnel sectoriel ajusté car nous trouvons qu'il rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'il facilite la comparaison entre les périodes. Le résultat opérationnel sectoriel ajusté sur une base consolidée est un total des mesures sectorielles, puisqu'il s'agit de la mesure de rentabilité qu'utilise la direction pour prendre des décisions sur l'attribution des ressources aux secteurs et évaluer la performance sectorielle. Veuillez vous référer à la **section 3.9 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2023 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

### **Marge opérationnelle sectorielle ajustée (résultat opérationnel sectoriel ajusté en pourcentage des produits des activités ordinaires)**

La marge opérationnelle sectorielle ajustée est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond au résultat opérationnel sectoriel ajusté divisé par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous en suivons l'évolution, car nous trouvons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes.

### **Résultat net ajusté**

Le résultat net ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS que nous utilisons comme mesure additionnelle de nos résultats opérationnels. Il correspond au résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société au titre des activités poursuivies, ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers, après impôt, de même que les éléments fiscaux non récurrents importants. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués de la reprise de la dépréciation d'actifs non financiers suite à leur réaffectation et optimisation (tel que décrit à la note 5 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2022), l'ajustement transitoire lié à l'infonagique (tel que décrit à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2022) et les pertes de valeur et les autres profits et pertes liés à la pandémie de COVID-19 (tel que décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Nous suivons l'évolution du résultat net ajusté car nous trouvons qu'il rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle et qu'il facilite la comparaison entre les périodes. Veuillez vous référer à la **section 3.9 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2023 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

### **Résultat par action (RPA) ajusté**

Le résultat par action ajusté est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond au résultat net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions. Nous calculons cette mesure parce que nous estimons qu'elle rehausse la compréhension de notre performance opérationnelle par action et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes. Veuillez vous référer à la **section 3.9 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2023 pour le calcul de cette mesure.

Aux fins des régimes d'intéressement, cette mesure est également ajustée en fonction des fluctuations du taux de change.

### **BAIIA et BAIIA ajusté**

Le BAIIA est une mesure financière non conforme aux IFRS qui correspond au résultat net avant l'impôt sur le résultat, les charges financières nettes et la dotation aux amortissements. En outre, le BAIIA ajusté est ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués de la reprise de la dépréciation d'actifs non financiers suite à leur réaffectation et optimisation (tel que décrit à la note 5 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2022), l'ajustement transitoire lié à l'infonagique (tel que décrit à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2022) et les pertes de valeur et les autres profits et pertes liés à la pandémie de COVID-19 (tel que décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Nous utilisons le BAIIA et le BAIIA ajusté pour évaluer notre performance opérationnelle en éliminant l'incidence des éléments hors exploitation ou hors trésorerie. Veuillez vous référer à la **section 3.9 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2023 pour un rapprochement de ces mesures avec la mesure IFRS la plus directement comparable.

### Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux IFRS qui nous indique les sommes dont nous disposons pour investir dans les occasions de croissance, rembourser notre dette et nous acquitter de nos obligations financières courantes. Il s'agit d'un indicateur de notre santé financière et de notre liquidité qui correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies, dont sont soustraits les dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance, les variations des actifs de gestion des ressources d'entreprise (GRE) et des autres actifs sans lien avec la croissance, ainsi que les dividendes versés et auxquels sont ajoutés le produit de la cession d'immobilisations corporelles, les dividendes reçus des participations mises en équivalence et le produit des participations mises en équivalence, déduction faite des paiements. Veuillez vous référer à la **section 6.1 « Mouvements de trésorerie consolidés »** du rapport de gestion de l'exercice 2023 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

### Taux de conversion de la trésorerie

Le taux de conversion de la trésorerie est un ratio non conforme aux IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles par le bénéfice net ajusté. Nous utilisons ce taux pour évaluer nos entrées de trésorerie et notre capitalisation.

## MESURES DE LA LIQUIDITÉ ET DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

### Fonds de roulement hors trésorerie

Le fonds de roulement hors trésorerie est une mesure financière non conforme aux IFRS qui nous indique combien d'argent notre entreprise immobilise dans son fonctionnement au quotidien. Il correspond à la différence entre l'actif courant (abstraction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs détenus en vue de la vente) et le passif courant (abstraction faite de la partie courante de la dette à long terme et des passifs détenus en vue de la vente). Veuillez vous référer à la **section 7.1 « Capital utilisé consolidé »** du rapport de gestion de l'exercice 2023 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

### Capital utilisé

Le capital utilisé est une mesure financière non conforme aux IFRS que nous utilisons pour évaluer et contrôler combien nous investissons dans notre entreprise. Nous mesurons ce capital de deux points de vue :

*Du point de vue de l'utilisation du capital :*

- Au niveau de la Société dans son ensemble, en prenant le montant total de l'actif (abstraction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) et en soustrayant le montant total du passif (déduction faite de la dette à long terme, partie courante comprise);
- Au niveau sectoriel, en prenant le montant total de l'actif (abstraction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des actifs d'impôt, des actifs au titre des avantages du personnel et des autres actifs non opérationnels) et en soustrayant le montant total du passif (déduction faite des passifs d'impôt, de la dette à long terme, partie courante comprise, des obligations au titre des redevances, des obligations au titre des avantages du personnel et des autres passifs non opérationnels).

*Du point de vue de la provenance du capital :*

- Afin de comprendre d'où provient notre capital, nous faisons la somme de la dette nette et des capitaux propres.

Veuillez vous référer à la **section 7.1 « Capital utilisé consolidé »** du rapport de gestion de l'exercice 2023 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

### Rendement du capital utilisé (RCU) et RCU ajusté

Le RCU est un ratio non conforme aux IFRS calculé sur une période de quatre trimestres consécutifs en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société, ajusté par les charges financières nettes, après impôt, par le montant moyen du capital utilisé. Pour sa part, le RCU ajusté est aussi ajusté par les coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, ainsi que les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers. Les pertes de valeur et les autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers sont constitués de la reprise de la dépréciation d'actifs non financiers suite à leur réaffectation et optimisation (tel que décrit à la note 5 de nos



états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2022), l'ajustement transitoire lié à l'infonagique (tel que décrit à la note 5 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2022) et les pertes de valeur et les autres profits et pertes liés à la pandémie de COVID-19 (tel que décrit à la note 7 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Nous utilisons le RCU et le RCU ajusté pour évaluer la rentabilité de notre capital investi.

### **Dette nette**

La dette nette est une mesure de gestion du capital qui nous indique à combien se monte notre dette une fois pris en compte la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Elle nous indique quelle est globalement notre situation financière. Elle correspond à la différence entre le montant total de la dette à long terme, partie courante comprise, et le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Veuillez vous référer à la **section 7.1 « Capital utilisé consolidé »** du rapport de gestion de l'exercice 2023 pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

### **Ratio de la dette nette sur les capitaux propres**

Le ratio de la dette nette sur les capitaux propres est une mesure de gestion du capital qui correspond à la dette nette divisée par la somme du total des capitaux propres et de la dette nette. Nous l'utilisons pour gérer notre structure de capital et pour surveiller nos priorités en matière d'allocation de capital.

### **Ratio de la dette nette sur le BAIIA et ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté**

Le ratio de la dette nette sur le BAIIA et le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté sont des ratios non conformes aux IFRS qui correspondent à la dette nette divisée par le BAIIA (ou le BAIIA ajusté) des douze derniers mois. Nous utilisons le ratio de la dette nette sur le BAIIA et le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté parce qu'ils reflètent notre capacité à respecter nos obligations en matière de dette. Veuillez vous référer à la **section 3.9 « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS »** du rapport de gestion de l'exercice 2023 pour le calcul de ces mesures.

### **Dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance et à la maintenance**

Les dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance sont une mesure financière supplémentaire que nous utilisons pour calculer les investissements devant être réalisés pour maintenir les niveaux courants d'activité économique.

Les dépenses d'investissement en immobilisations liées à la croissance sont une mesure financière supplémentaire que nous utilisons pour calculer les investissements devant être réalisés pour accroître les niveaux courants d'activité économique.

La somme des dépenses d'investissement en immobilisations liées à la maintenance et à la croissance représente le total de nos dépenses en immobilisations corporelles.

## **MESURES DE LA CROISSANCE**

### **Prises de commandes ajustées**

Les prises de commandes ajustées sont une mesure financière supplémentaire qui nous indique combien valent en principe les commandes que nous avons reçues :

- Pour le secteur Aviation civile, nous considérons qu'un élément fait partie des prises de commandes ajustées dès l'instant où nous avons avec le client une entente commerciale ayant force obligatoire définissant de façon suffisamment précise les obligations respectives des parties pour constituer les bases d'un contrat. Par ailleurs, les produits des activités ordinaires attendus provenant des clients avec des contrats de formation à court terme et à long terme sont inclus dès que nous avons de la part de ces clients leur engagement à nous payer les honoraires de formation, ou lorsque nous pouvons raisonnablement compter sur la génération des produits des activités ordinaires;
- Pour le secteur Défense et Sécurité, nous considérons qu'un élément fait partie des prises de commandes ajustées dès l'instant où nous avons avec le client une entente commerciale ayant force obligatoire définissant de façon suffisamment précise les obligations respectives des parties pour constituer les bases d'un contrat. Les contrats du secteur Défense et Sécurité sont généralement réalisés sur une longue période, mais certains d'entre eux doivent être renouvelés chaque année. Pour ce secteur, nous n'inscrivons un élément d'un contrat dans les prises de commandes ajustées que lorsque le client en a obtenu l'autorisation et le financement;

- Pour le secteur Santé, une prise de commande ajustée est habituellement convertie en produits des activités ordinaires dans les 12 mois; par conséquent, nous présumons que le montant des prises de commandes ajustées correspond aux produits des activités ordinaires.

Aux fins des régimes d'intéressement, cette mesure est également ajustée en fonction des fluctuations du taux de change.

### **Carnet de commandes ajusté**

Le carnet de commandes ajusté est une mesure financière supplémentaire qui représente les produits des activités ordinaires attendus et comprend les commandes engagées, le carnet de commandes des coentreprises de même que les commandes non financées et les options:

- Les commandes engagées nous indiquent à combien se montent les commandes ajustées que nous avons reçues, mais que nous n'avons pas encore exécutées. Elles correspondent à la somme des prises de commandes ajustées de la période et du solde des commandes engagées à la fin de l'exercice précédent, moins les produits des activités ordinaires comptabilisés pour la période, plus ou moins les ajustements du carnet de commandes. Si le montant d'une commande déjà comptabilisé pour un exercice antérieur est modifié, le carnet de commandes est ajusté;
- Le carnet de commandes des coentreprises se compose de commandes engagées qui représentent la valeur prévue de notre quote-part des commandes qu'ont reçues les coentreprises, mais qu'elles n'ont pas encore exécutées. Le carnet de commandes des coentreprises est établi sur la même base que pour les commandes engagées telle qu'elle est décrite ci-dessus;
- Les commandes non financées s'entendent des commandes ayant force obligatoire du secteur Défense et Sécurité que nous avons reçues du gouvernement des États-Unis, mais que nous n'avons pas encore exécutées et pour lesquelles l'autorisation de financement n'a pas encore été obtenue. L'incertitude découle du calendrier des autorisations de financement, qui dépend du cycle budgétaire du gouvernement, lequel est fondé sur une fin d'exercice en septembre. Le carnet de commandes ajusté tient compte des options dont la probabilité d'exercice est élevée, que nous définissons comme étant au moins 80 % probable, mais pas des contrats à exécution indéterminée et à quantité indéterminée (ID/IQ). Lorsqu'une option est exercée, elle est inscrite dans les prises de commandes ajustées de la période et est sortie des commandes non financées et des options.

### **Ratio valeur comptable des commandes/ventes**

Le ratio valeur comptable des commandes/ventes est une mesure financière supplémentaire qui correspond aux prises de commandes ajustées divisées par les produits des activités ordinaires pour une période donnée. Nous l'utilisons pour surveiller le niveau de croissance future de l'entreprise au fil du temps.

## **DÉFINITIONS DES RENSEIGNEMENTS NON FINANCIERS SUPPLÉMENTAIRES**

### **Simulateurs de vol (FFS) dans le réseau de CAE**

Un FFS est une reproduction en taille réelle d'un cockpit d'avion d'une marque, d'un modèle et d'une série donnés, qui comprend un système de mouvement. Habituellement, le nombre de FFS dans le réseau n'inclut que les FFS haute-fidélité et exclut les dispositifs de formation fixes et les autres dispositifs de niveau inférieur, car de tels dispositifs sont généralement utilisés en plus des FFS dans le cadre des mêmes programmes de formation autorisés.

### **Nombre équivalent de simulateurs (NES)**

Le NES est une mesure qui nous indique le nombre moyen total de simulateurs de vol qui étaient en état de dégager des résultats au cours de la période. Par exemple, dans le cas d'un centre de formation exploité en coentreprise à 50/50, nous ne prenons en compte dans le NES que la moitié des simulateurs de vol dans ce centre. Lorsqu'un simulateur de vol est retiré du service pour être déménagé, il n'est pris en compte qu'une fois réinstallé et en état de dégager des résultats.

### **Taux d'utilisation**

Le taux d'utilisation est une mesure que nous utilisons pour évaluer la performance de notre réseau de simulateurs du secteur Aviation civile. Bien que ce taux n'ait pas de corrélation exacte avec les produits des activités ordinaires comptabilisés, nous l'utilisons, parallèlement à d'autres mesures, puisque nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un indicateur de notre rendement opérationnel. Il correspond au nombre d'heures de formation vendues sur nos simulateurs pour la période, divisé par la capacité de formation pratique disponible pour cette même période.

## Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

## Rapprochement du résultat opérationnel sectoriel ajusté

(montants en millions)	Aviation civile		Défense et sécurité		Santé		Total	
Trimestres clos les 31 mars	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Résultat opérationnel	149,3 \$	58,1 \$	29,0 \$	25,8	8,3 \$	9,4 \$	<b>186,6 \$</b>	93,3 \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	<b>13,6 \$</b>	26,6 \$	<b>1,5 \$</b>	9,2 \$	<b>0,2 \$</b>	0,2 \$	<b>15,3 \$</b>	36,0 \$
Pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :								
Ajustement transitoire lié à l'infonuagique	-	11,6 \$	-	1,8 \$	-	-	-	13,4 \$
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	<b>162,9 \$</b>	96,3 \$	<b>30,5 \$</b>	36,8 \$	<b>8,5 \$</b>	9,6 \$	<b>201,9 \$</b>	142,7 \$

(montants en millions)	Aviation civile		Défense et sécurité		Santé		Total	
Exercices clos les 31 mars	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Résultat opérationnel	<b>430,3 \$</b>	224,1 \$	35,7 \$	56,0 \$	8,0 \$	4,1 \$	<b>474,0 \$</b>	284,2 \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	<b>52,0 \$</b>	79,0 \$	<b>10,6 \$</b>	61,4 \$	<b>1,7 \$</b>	6,5 \$	<b>64,3 \$</b>	146,9 \$
Pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :								
Reprise de la dépréciation d'actifs non financiers suite à leur réaffectation et optimisation	<b>3,0 \$</b>	-	<b>6,8 \$</b>	-	-	-	<b>9,8 \$</b>	-
Ajustement transitoire lié à l'infonuagique	-	11,6 \$	-	1,8 \$	-	-	-	13,4 \$
Résultat opérationnel sectoriel ajusté	<b>485,3 \$</b>	314,7 \$	<b>53,1 \$</b>	119,2 \$	<b>9,7 \$</b>	10,6 \$	<b>548,1 \$</b>	444,5 \$

*Rapprochement du résultat net ajusté et du RPA ajusté*

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action)</i>	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2023	2022	2023	2022
Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	<b>98,4 \$</b>	55,1 \$	<b>222,7 \$</b>	141,7 \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition, après impôt	<b>12,5 \$</b>	27,1 \$	<b>49,4 \$</b>	110,0 \$
Pertes de valeur et autres gains et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :				
Reprise de la dépréciation d'actifs non financiers suite à leur réaffectation et optimisation, après impôt	-	-	<b>7,1 \$</b>	-
Ajustement transitoire lié à l'infonuagique, après impôt	-	9,8 \$	-	9,8 \$
Résultat net ajusté	<b>110,9 \$</b>	92,0 \$	<b>279,2 \$</b>	261,5 \$
Nombre moyen d'actions en circulation (dilué)	<b>318,7</b>	318,5	<b>318,4</b>	312,9
RPA ajusté	<b>0,35 \$</b>	0,29 \$	<b>0,88 \$</b>	0,84 \$

*Rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté, du ratio dette nette sur le BAIIA et du ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté*

<i>(en millions, sauf les ratios de la dette nette sur le BAIIA)</i>	Périodes de douze mois closes les 31 mars	
	2023	2022
Résultat opérationnel	<b>474,0 \$</b>	284,2 \$
Dotations aux amortissements	<b>342,2 \$</b>	310,5 \$
BAIIA	<b>816,2 \$</b>	594,7 \$
Coûts de restructuration, d'intégration et d'acquisition	<b>64,3 \$</b>	146,9 \$
Pertes de valeur et autres profits et pertes découlant de transactions stratégiques importantes ou d'événements particuliers :		
Reprise de la dépréciation d'actifs non financiers suite à leur réaffectation et optimisation	<b>9,8 \$</b>	-
Ajustement transitoire lié à l'infonuagique	-	13,4 \$
BAIIA ajusté	<b>890,3 \$</b>	755,0 \$
Dette nette	<b>3 032,5 \$</b>	2 700,1 \$
Ratio de la dette nette sur le BAIIA	<b>3,72</b>	4,54
Ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté	<b>3,41</b>	3,58

# Annexe C

---

## Résumé du régime d'options d'achat d'actions des employés

## Annexe C – Résumé du régime d'options d'achat d'actions des employés

### Le ROAA comprend les dispositions suivantes :

Admissibilité	Tous les employés salariés de CAE ou de ses filiales sont admissibles au ROAA. Les administrateurs non-salariés n'y sont pas admissibles. Sous réserve des dispositions du ROAA concernant le décès, le départ à la retraite ou la cessation d'emploi sans motif valable, les options attribuées aux termes du ROAA ne peuvent être exercées que si le titulaire est, au moment de l'exercice, au service de CAE ou d'une de ses filiales et qu'il a exercé ses fonctions à ce titre de façon continue depuis la date d'attribution des options.
Restrictions relatives aux attributions	Le participant au ROAA (y compris tout initié de CAE) ne peut détenir d'options visant plus de 5 % (avant dilution) des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions pouvant être émises à tout moment à des initiés de CAE, en vertu de l'ensemble des ententes de rémunération à base de titres, ne peut dépasser 10 % des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions émises à des initiés de la Société au cours d'une année aux termes de l'ensemble des ententes de rémunération à base de titres ne peut pas excéder 10 % des actions émises et en circulation de la Société.
Prix d'exercice	Le cours moyen pondéré des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution (si la date d'attribution tombe dans une période d'interdiction ou les cinq jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, elle sera présumée être le sixième jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction).
Cessation d'emploi	<p><b>Décès :</b> Les options peuvent être exercées dans la mesure où le titulaire d'options avait le droit de le faire juste avant son décès. Les options ne peuvent être exercées que pendant la période expirant le jour qui tombe six mois après la date du décès et la date d'échéance de l'option, selon la première éventualité.</p> <p><b>Retraite :</b> Toutes les options non acquises continueront d'être acquises au-delà de la date de retraite. Le titulaire d'options retraité aura le droit a) d'exercer les options acquises détenues à la date de retraite jusqu'à la date d'échéance de chacune des options; b) d'exercer les options acquises après la date de retraite seulement pendant les 30 jours suivant la date d'acquisition des options post-retraite, après quoi toute option non exercée expirera.</p> <p><b>Cessation d'emploi involontaire pour motif valable :</b> Toute option non acquise prend fin et devient nulle, non avenue et sans effet à la date où le titulaire d'options cesse de travailler pour la Société.</p> <p><b>Cessation d'emploi involontaire non motivée et démission :</b> Le titulaire d'options a le droit, pendant une période de 30 jours suivant la date de cessation d'emploi (ou jusqu'à la date d'échéance normale des options si elle est antérieure), d'exercer ses options dans la mesure où il avait le droit de le faire à la date de cessation d'emploi. À l'expiration de cette période de 30 jours (sous réserve de prolongation si la fin de la période survient pendant une période d'interdiction), chaque option expire et devient nulle, non avenue et sans effet à la date où le titulaire d'options cesse de travailler pour la Société.</p>
Transférabilité/cession des options	Les options ne peuvent être transférées ni cédées autrement que par testament ou effet du droit successoral.
Assistance financière	Le ROAA ne contient aucune disposition d'assistance financière pour soutenir la participation des employés au programme.

Modifications	En vertu du ROAA, les conditions et celles de quelque option que ce soit peuvent être modifiées, annulées ou faire l'objet de renonciation dans certains cas déterminés. Le ROAA précise les situations dans lesquelles l'approbation des actionnaires est obligatoire.
Modifications n'exigeant pas l'approbation des actionnaires	<p>Le comité des ressources humaines est autorisé, de manière conforme et assujettie aux modalités du ROAA, à modifier, à interrompre ou à annuler le ROAA ou toute option attribuée aux termes de ce régime sans l'approbation des actionnaires et peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) i) modifier les modalités d'attribution ou d'exercice d'options, y compris les modalités relatives à l'admissibilité (sauf celles des administrateurs non dirigeants), à la participation au ROAA, au montant et au paiement du prix d'exercice (sauf une réduction de prix) ou bien à l'acquisition, à l'exercice, à l'expiration (à l'exception du report de la date d'échéance, sauf conformément au ROAA), à la cession (à des fins autres que pour des opérations sur dérivés ou de financement) et au rajustement d'options; ii) ajouter ou modifier des modalités relatives à des caractéristiques d'exercice sans décaissement;</li> <li>b) modifier le ROAA pour permettre l'attribution de droits différés à la valeur d'actions ou de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte aux termes du ROAA ou pour ajouter ou modifier d'autres dispositions faisant en sorte que des participants reçoivent des titres de la Société sans contrepartie en espèces versée à la Société;</li> <li>c) apporter les changements nécessaires ou souhaitables pour respecter les lois, règles et règlements applicables de bourses ou d'autorités de réglementation compétentes;</li> <li>d) corriger ou rectifier une ambiguïté, une disposition inopérante, une erreur ou une omission dans le ROAA ou une option ou apporter des modifications d'ordre administratif;</li> <li>e) modifier des modalités relatives à l'administration du ROAA;</li> <li>f) apporter toute autre modification n'exigeant pas l'approbation des actionnaires aux termes du ROAA, des lois applicables ou d'exigences de bourses ou d'autorités de réglementation compétentes;</li> </ul> <p>toutefois, la modification, l'interruption ou l'annulation : i) ne doit avoir aucun effet défavorable sur une option déjà attribuée sans le consentement du titulaire d'options; ii) doit être effectuée conformément aux lois, aux règles, aux règlements et aux instructions applicables de bourses ou d'autorités de réglementation compétentes et celles-ci doivent avoir accordé les approbations exigées.</p>

<p>Modifications exigeant l'approbation des actionnaires</p>	<p>Le ROAA prévoit que l'approbation des actionnaires est obligatoire pour apporter les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) augmenter le nombre maximal d'actions pouvant être émises dans le cadre du ROAA, sauf dans le cas d'un rajustement conformément à l'article VIII de celui-ci (fractionnements, regroupements ou reclassements des actions ou autres événements semblables);</li> <li>b) augmenter le nombre d'actions pouvant être émises à des initiés ou à un titulaire d'options dans le cadre du ROAA, dans les deux cas, sauf dans le cas d'un rajustement au titre de l'article VIII de celui-ci (fractionnements, regroupements ou reclassements des actions ou autres événements semblables);</li> <li>c) permettre aux administrateurs non-salariés d'être admissibles à l'attribution d'options;</li> <li>d) permettre que toute option attribuée dans le cadre du ROAA soit transférable ou cessible autrement que par testament ou conformément aux lois de succession (règlements de succession);</li> <li>e) réduire le prix d'exercice d'une option après son attribution ou annuler toute option et la remplacer par une nouvelle, assortie d'un prix d'exercice réduit attribué au même titulaire d'options, sauf dans le cas d'un rajustement conformément à l'article VIII du ROAA;</li> <li>f) prolonger la durée d'une option au-delà de la date d'échéance initiale, sauf si la prolongation est due à une période d'interdiction;</li> <li>g) ajouter une caractéristique d'exercice sans décaissement en espèces ou en actions, qui ne prévoit pas une déduction complète du nombre d'actions sous-jacentes de la réserve du régime d'options des employés;</li> <li>h) ajouter toute forme d'assistance financière ou toute modification aux dispositions d'assistance financière du ROAA plus favorables aux titulaires d'options;</li> <li>i) modifier des dispositions des dispositions de modification du ROAA.</li> </ul>
<p>Changement de contrôle</p>	<p>Dans des circonstances donnant lieu au changement de propriété véritable ou de contrôle de la majorité des actions de CAE ou à la vente de la totalité ou quasi-totalité des actifs de CAE, l'acquisition de toutes les options émises serait accélérée.</p> <p>Un changement de contrôle désigne i) une circonstance ou un événement où une personne, un allié de celle-ci, une personne agissant conjointement ou de concert avec celle-ci ou une combinaison de celles-ci, acquiert la propriété véritable ou exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement (au moyen d'un achat, d'une émission ou d'un échange d'actions ou d'autres titres comportant droit de vote, d'une restructuration, d'une fusion, d'un regroupement d'entreprises ou d'une autre opération ou série d'opérations ayant un effet similaire, ou d'un plan d'arrangement relatif à ce qui précède), sauf si cela implique uniquement la Société et une ou plusieurs de ses filiales, de la majorité des actions ou des autres titres comportant droit de vote de la Société, de toute société remplaçante ou issue de la fusion ou d'une autre personne; ou ii) la vente ou toute autre disposition à une personne, autre qu'à une filiale de la Société, de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société.</p>
<p>Ajustements</p>	<p>Si certains événements d'entreprise viennent altérer le nombre ou le type d'actions en circulation, notamment un dividende en actions, un fractionnement d'actions, un regroupement d'actions ou une émission de droits de souscription, les ajustements nécessaires seront apportés aux modalités des options attribuées en circulation, selon les circonstances.</p>



Suivant l'approbation des actionnaires de l'émission de 10 000 000 d'actions supplémentaires aux termes du ROAA, signifiée lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire du 10 août 2016, le ROAA prévoit l'émission d'un maximum de 16 381 839 actions à l'exercice d'options d'achat d'actions attribuées en vertu de celui-ci. Le nombre total maximal d'actions disponibles aux termes du ROAA représente approximativement 5 % des actions émises et en circulation de CAE.

Le nombre d'options d'achat d'actions émises à chaque haut dirigeant visé aux termes du ROAA correspond à un pourcentage du salaire de base de ce dernier divisé par la juste valeur d'une option d'achat d'actions à ce moment-là, déterminée selon la méthode d'évaluation des options de Black et Scholes. Le comité des ressources humaines tient compte du nombre d'options d'achat d'actions en circulation et d'autres éléments du RILT pour déterminer le nombre de nouvelles options d'achat d'actions qui seront attribuées pendant un exercice donné. Au cours de l'exercice 2023, des options d'achat d'actions ont été attribuées aux membres de la haute direction visés et à d'autres employés clés de CAE et de ses filiales.

Le tableau ci-dessous se fonde sur les renseignements en date du 31 mars 2023. À cette date, la durée contractuelle restante moyenne pondérée des options en circulation s'établissait à 3,44 ans.

	Nombre de titres à émettre à l'exercice des options en circulation	Pourcentage du capital-actions de CAE en circulation que représentent ces titres.	Prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation	Nombre de titres restants disponibles pour des émissions éventuelles aux termes de régimes de rémunération à base d'actions (sauf les titres décrits à la colonne 1)	Pourcentage du capital-actions de CAE en circulation que représentent ces titres
Régime d'options d'achat d'actions des employés	6 323 537	1,99 %	26,63 \$	2 730 739	0,86 %

Le tableau suivant présente le taux d'absorption annuel (c'est-à-dire le ratio des options d'achat d'actions attribuées par rapport aux actions émises et en circulation de CAE) pour les trois derniers exercices clos les 31 mars pour 2023 :

	2023	2022	2021
Taux d'absorption annuel	0,20 %	0,23 %	0,99 %

Ce taux d'absorption désigne le nombre d'options d'achat d'actions attribuées chaque année, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré des titres en circulation dans l'exercice visé. CAE surveille la dilution à long terme en limitant la rémunération à base d'actions à des attributions raisonnables aux termes du ROAA.

# Annexe D

---

## Résumé du régime incitatif général

## Annexe D – Résumé du régime incitatif général

Le régime global d'intéressement comprend les dispositions suivantes :

Admissibilité	À sa seule discrétion, le comité des ressources humaines désigne à l'occasion les membres de la haute direction, les employés et les consultants de la Société ou de l'une de ses filiales auxquels attribuer des DAR, des DNR et/ou des options d'achat d'actions et, le cas échéant, détermine le nombre d'actions visées par ces attributions ainsi que leurs modalités. Le régime global d'intéressement n'autorise pas l'attribution d'options d'achat d'actions aux administrateurs non-salariés.
Restrictions relatives aux attributions	Le nombre d'actions pouvant être émises du capital autorisé à un participant ne peut dépasser 5 % (avant dilution) des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions nouvelles pouvant être émises du capital autorisé à tout moment à des initiés de CAE, en vertu de l'ensemble des ententes de rémunération à base de titres, ne peut dépasser 10 % des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions émises du capital autorisé à des initiés de la Société au cours d'une année, en vertu de l'ensemble des ententes de rémunération à base de titres, ne peut dépasser 10 % des actions émises et en circulation de la Société. Le nombre total d'actions pouvant être émises aux termes du régime global d'intéressement est de 10 000 000.
Prix d'exercice des options sur actions	<p>Aux termes du régime global d'intéressement, toutes les options d'achat d'actions sont attribuées à un prix d'exercice qui ne doit pas être inférieur au cours des actions à la date d'attribution.</p> <p>Aux fins du régime global d'intéressement, le « cours » des actions à une date donnée correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à la TSX pendant les cinq (5) jours de bourse précédant cette date. À son gré, le comité des ressources humaines peut prévoir des procédures aux termes desquelles, à la demande du participant, des actions sont vendues pour couvrir le prix d'exercice et les retenues d'impôt applicables, autrement dit un « exercice sans décaissement », ou pour procurer des paiements en espèces équivalents à la valeur des actions restantes sous-jacentes aux options d'achat d'actions.</p> <p>Dans le cas d'un « exercice sans décaissement », comme le permet le CRH, un participant peut autoriser un courtier tiers à i) payer en son nom le prix d'exercice pour le nombre d'actions pour lequel l'option d'achat d'actions est exercée; ii) vendre la partie des actions reçues lors de l'exercice de l'option d'achat d'actions qui est suffisante pour couvrir ce prix d'exercice et le montant nécessaire pour couvrir le prix d'exercice et le montant nécessaire pour satisfaire aux obligations de retenue d'impôt à la source de la Société ou d'une filiale; iii) remettre à la Société ou à cette filiale, selon le cas, la tranche du produit suffisante pour couvrir ces obligations de retenue d'impôt à la source.</p>
Durée de l'option sur actions	À la date d'attribution d'une option d'achat d'actions, le comité des ressources humaines détermine la période pendant laquelle l'option d'achat d'actions peut être exercée. Cette période ne doit pas dépasser dix (10) ans à compter de la date d'attribution. Sauf décision contraire du comité des ressources humaines, toutes les options d'achat d'actions non exercées sont annulées à l'expiration de cette période. Si la date d'expiration d'une option d'achat d'actions tombe au cours d'une période d'interdiction ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, cette date d'expiration est automatiquement reportée au dixième (10 <sup>e</sup> ) jour de bourse suivant la fin de la période d'interdiction.
Date d'attribution des droits à la valeur d'actions	À moins que le CRH n'en décide autrement, la date d'attribution des DAR et des DNR ne doit pas être antérieure au sixième (6 <sup>e</sup> ) jour de bourse suivant le jour où le CRH approuve l'attribution des DAR et des DNR. Si la date d'attribution tombe pendant une période d'interdiction ou dans les cinq (5) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, la date d'attribution sera réputée être le sixième (6 <sup>e</sup> ) jour de

	bourse suivant la fin de cette période d'interdiction ou le sixième (6e) jour de bourse suivant le jour où le CRH a approuvé l'attribution, selon la date la plus tardive.
Acquisition	<p>À la date d'attribution, le comité des ressources humaines peut, à sa seule discrétion, déterminer les moments, les critères de rendement ou les autres modalités d'acquisition en fonction desquels l'attribution de chaque DAR, DNR ou option d'achat d'actions à un participant peut être exercée.</p> <p>Sauf décision contraire du CRH, les DAR crédités au compte d'un participant à l'égard desquels les critères de rendement n'ont pas été atteints sont automatiquement perdus et annulés à compter du dernier jour de la période de rendement applicable.</p>
Règlement des droits à la valeur d'actions	<p>Tous les DAR et les DNR acquis seront réglés dès que possible après la « date de détermination de l'acquisition des droits à la valeur d'actions » applicable, mais dans tous les cas avant le dernier jour de la période de restriction. La date de règlement applicable sera déterminée par le CRH, mais ne tombera pas dans une période d'interdiction ou dans les cinq (5) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, à moins que le dernier jour de la « période de restriction » ne tombe dans cette période.</p> <p>Aux fins du régime global d'intéressement, la « date de détermination de l'acquisition des droits à la valeur d'actions » est la date à laquelle le CRH détermine si les conditions d'acquisition des DAR ou des DNR (y compris tout critère de rendement applicable) ont été remplies et, par conséquent, établit le nombre de DAR ou de DNR, selon le cas, qui sont acquis, le cas échéant.</p> <p>Aux fins du régime global d'intéressement, la « période de restriction » est la période de restriction applicable à un DAR ou un DNR donné, laquelle période, sauf décision contraire du CRH au moment de l'attribution du DAR ou du DNR, se termine le jour de bourse précédant le 31 décembre de l'année civile qui suit de trois (3) ans l'année civile au cours de laquelle le DAR ou le DNR a été attribué.</p> <p>La Société peut, à sa seule appréciation, régler (ou faire en sorte qu'une filiale règle) les DAR ou les DNR acquis en remettant à un participant (ou au liquidateur, à l'exécuteur ou à l'administrateur, selon le cas, de la succession du participant) : i) dans le cas du règlement des DAR ou des DNR pour leur équivalent en espèces, la remise d'un montant en espèces au participant représentant l'équivalent en espèces, par virement télégraphique, chèque ou toute autre forme de paiement jugée acceptable par le CRH; ii) dans le cas du règlement des DAR ou des DNR en actions, la remise d'actions émises du capital autorisé et/ou achetées pour le compte du participant sur le marché libre; ou iii) dans le cas du règlement des DAR ou des DNR contre une combinaison d'actions et d'équivalents en espèces, une combinaison des points i) et ii) ci-dessus.</p>
Détermination des montants	<p>Aux fins de la détermination de l'équivalent en espèces des DAR ou des DNR à payer, ce calcul sera effectué à la date de règlement en fonction de la valeur marchande à cette date multipliée par le nombre de DAR ou de DNR acquis dans le compte du participant, déduction faite des taxes applicables.</p> <p>Aux fins de l'établissement du nombre d'actions devant être émises ou livrées à un participant au règlement des DAR ou des DNR, ce calcul sera effectué à la date de règlement en fonction du nombre entier d'actions correspondant aux DAR ou aux DNR acquis inscrits au compte du participant, déduction faite du nombre entier d'actions devant être vendues pour acquitter les taxes applicables.</p>
Cessation d'emploi	<p><b>Cessation d'emploi pour motif valable :</b> toutes les attributions octroyées à ce participant, qu'elles soient acquises ou non à la date de cessation d'emploi, sont perdues. Aux fins du régime global d'intéressement, la décision du comité des ressources humaines selon laquelle le participant a été congédié pour motif valable, lie le participant. Un « motif valable » désigne une violation du code d'éthique professionnelle de la Société ou d'une autre politique de CAE, un défaut d'exécution de tâches précises et exigées suite à un avertissement écrit, une faute grave ou une négligence de nature professionnelle, éthique ou juridique, ou une turpitude morale.</p>

**Démission :**

i) tous les DAR, les DNR ou les options d'achat d'actions attribués à ce participant et non acquis sont annulés à la date de cessation d'emploi;

ii) tous les DAR et les DNR attribués à ce participant et acquis aux termes du régime global d'intéressement à la date de cessation d'emploi sont réglés au plus vite (en fonction des modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement, tel qu'il est établi par le comité des ressources humaines à son entière discrétion); et

iii) toutes les options d'achat d'actions attribuées à ce participant et acquises peuvent être exercées jusqu'à la première des dates suivantes : A) trente (30) jours après la date de cessation d'emploi; B) la date d'expiration des options, après quoi toutes ces options d'achat d'actions expireront. Il est entendu que, suite à la démission d'un participant, si la période de trente (30) jours au cours de laquelle les options d'achat d'actions peuvent être exercées s'achève au cours d'une période d'interdiction ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, cette période est automatiquement prolongée jusqu'au dixième (10<sup>e</sup>) jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction.

**Retraite :**

i) l'acquisition de tous les DAR et/ou DNR attribués à ce participant et non acquis se poursuivra conformément à ce que détermine le comité des ressources humaines et ils seront réglés, selon le cas, en fonction de leurs modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement conformément à ce que détermine le comité des ressources humaines à son entière discrétion;

ii) l'acquisition de toutes les options d'achat d'actions attribuées à ce participant et non acquises se poursuivra conformément aux modalités du régime global d'intéressement et à la convention d'attribution du participant. Une fois acquises, ces options d'achat d'actions ne peuvent être exercées qu'à la première des dates suivantes : A) quatre-vingt-dix (90) jours après leur acquisition; B) la date d'échéance des options d'achat d'actions, après quoi toutes les options d'achat d'actions non acquises expireront automatiquement. Il est entendu que, suite au départ à la retraite d'un participant, si la période de quatre-vingt-dix (90) jours au cours de laquelle les options d'achat d'actions peuvent être exercées s'achève au cours d'une période d'interdiction ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, cette période est automatiquement prolongée jusqu'au dixième (10<sup>e</sup>) jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction.

iii) tous les DAR et les DNR attribués à ce participant et acquis aux termes du régime global d'intéressement à la date de cessation d'emploi sont réglés au plus vite (en fonction des modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, l'atteinte de critères de rendement, tel qu'il est établi par le comité des ressources humaines à son entière discrétion);

iv) toutes les options d'achat d'actions attribuées à ce participant et acquises peuvent être exercées jusqu'à leur date d'échéance, après quoi toutes ces options d'achat d'actions expireront automatiquement.

**Décès ou invalidité de longue durée :**

i) tous les DAR et/ou DNR attribués à ce participant et non acquis sont entièrement acquis selon la cible à la date de cessation d'emploi et sont réglés au plus vite (sans tenir compte des modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement);

ii) toutes les options d'achat d'actions attribuées à ce participant et non acquises sont acquises à la date de cessation d'emploi et ne peuvent être exercées qu'à la première des dates suivantes : A) six (6) mois après la date de cessation d'emploi; B) la date d'expiration des options d'achat d'actions, après quoi toutes les options d'achat d'actions non acquises expireront automatiquement;

iii) tous les DAR et les DNR attribués à ce participant et acquis aux termes du régime global d'intéressement à la date de cessation d'emploi sont réglés au plus vite (en fonction des modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement, tel qu'il est établi par le comité des ressources humaines à son entière discrétion);

	<p>iv) toutes les options d'achat d'actions attribuées à ce participant et acquises peuvent être exercées jusqu'à la première des dates suivantes : A) six (6) mois après la date de cessation d'emploi; B) la date d'expiration des options d'achat d'actions, après quoi toutes ces options expireront automatiquement.</p> <p>Il est entendu que, suite au décès ou à l'invalidité de longue durée d'un participant, si la période de six (6) mois au cours de laquelle les options d'achat d'actions peuvent être exercées s'achève au cours d'une période d'interdiction, ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, cette période est automatiquement prolongée jusqu'au dixième (10<sup>e</sup>) jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction.</p> <p><b>Cessation d'emploi sans motif valable :</b></p> <p>i) à sa seule discrétion, le comité des ressources humaines peut établir qu'une partie des DAR ou des DNR attribués à ce participant, au prorata du nombre d'exercices clos depuis leur attribution, est immédiatement acquise à la date de cessation d'emploi et sera réglée (en fonction de leurs modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement jusqu'à la date de cessation d'emploi, tel qu'il est établi par le comité des ressources humaines à son entière discrétion);</p> <p>ii) toutes les options d'achat d'actions attribuées à ce participant et non acquises sont annulées à la date de cessation d'emploi;</p> <p>ii) tous les DAR et les DNR attribués à ce participant et acquis aux termes du régime global d'intéressement à la date de cessation d'emploi sont réglés au plus vite (en fonction des modalités d'acquisition, notamment, le cas échéant, la réalisation des critères de rendement, tel qu'il est établi par le comité des ressources humaines à son entière discrétion);</p> <p>iv) toutes les options d'achat d'actions attribuées à ce participant et acquises peuvent être exercées jusqu'à la première des dates suivantes : A) quatre-vingt-dix (90) jours après la date de cessation d'emploi; B) la date d'expiration des options d'achat d'actions, après quoi toutes ces options d'achat d'actions expireront automatiquement.</p> <p>Il est entendu que, suite à la cessation d'emploi sans motif valable d'un participant, si la période de quatre-vingt-dix (90) jours au cours de laquelle les options d'achat d'actions peuvent être exercées s'achève au cours d'une période d'interdiction ou dans les neuf (9) jours de bourse suivant la fin d'une période d'interdiction, cette période est automatiquement prolongée jusqu'au dixième (10<sup>e</sup>) jour de bourse suivant la fin de cette période d'interdiction.</p>
Transférabilité/cession des attributions	Sauf disposition précise dans une convention d'attribution approuvée par le comité des ressources humaines, toute attribution octroyée dans le cadre du régime global d'intéressement n'est transférable ou cessible que par testament ou conformément aux lois de succession.
Assistance financière	Sauf décision contraire du comité des ressources humaines, la Société n'offre à un participant aucune assistance financière à l'égard de l'exercice, de l'acquisition ou du paiement d'une attribution octroyée aux termes du régime global d'intéressement.
Modifications	Dans certaines circonstances déterminées, le régime global d'intéressement prévoit la suspension, la résiliation, la modification ou la révision de ses modalités, ainsi que de celles des attributions. Le régime global d'intéressement précise les situations dans lesquelles l'approbation des actionnaires est obligatoire.
Modifications n'exigeant pas l'approbation des actionnaires	<p>Le conseil peut suspendre ou résilier à tout moment le régime global d'intéressement, ou modifier ou réviser à l'occasion ses modalités ou toute attribution octroyée sans le consentement des participants, à la condition que cette suspension, résiliation, modification ou révision respecte les conditions suivantes :</p> <p>i) ne pas modifier de façon importante et défavorable les droits d'un participant, sans son consentement, sauf dans la mesure permise par les dispositions du régime global d'intéressement;</p>

ii) être conforme aux lois applicables et si nécessaire, à l'approbation préalable des actionnaires, d'une bourse de valeurs ou de tout autre organisme de réglementation dont l'autorité s'exerce sur la Société;

iii) être assujettie à l'approbation des actionnaires, lorsque la loi ou une bourse de valeurs l'exige; toutefois, le conseil peut, à l'occasion, à son entière discrétion et sans l'approbation des actionnaires de la Société, apporter les modifications suivantes :

- a. modifier des modalités relatives à l'octroi d'attributions, y compris les modalités relatives à l'admissibilité, aux restrictions ou aux conditions de participation au régime global d'intéressement (sauf en vue de permettre aux administrateurs non-salariés de la Société d'être admissibles à des attributions d'options d'achat d'actions aux termes du régime global d'intéressement), au montant et au paiement du prix d'exercice (sauf réduction de celui-ci) ou à l'acquisition, l'exercice, l'expiration (sauf report de la date d'expiration, hors report dû à une période d'interdiction) et le rajustement des attributions tel qu'il est prévu aux présentes;
- b. apporter les changements nécessaires ou souhaitables pour respecter les lois, règles et règlements applicables de bourses pertinentes ou d'autorités de réglementation compétentes;
- c. corriger ou rectifier une ambiguïté, une disposition inopérante, une erreur ou une omission dans le régime global d'intéressement, ou apporter des modifications d'ordre administratif;
- d. modifier des modalités relatives à l'administration du régime global d'intéressement;
- e. apporter toute autre modification n'exigeant pas l'approbation des actionnaires en vertu du régime global d'intéressement ou des lois, règles et règlements applicables de bourses pertinentes ou d'autorités de réglementation compétentes.

Par voie de résolution, le conseil peut également avancer la date d'exercice ou de paiement d'une attribution ou, sous réserve des dispositions réglementaires applicables, notamment les règles d'une bourse de valeurs, reporter la date d'expiration d'une attribution selon la manière indiquée dans cette résolution, à la condition que la période d'exercice d'une option d'achat d'actions ou de validité d'un DAR ou d'un DNR ne dépasse pas : i) dans le cas des options d'achat d'actions, dix (10) ans à compter de la date de leur attribution, sous réserve d'une prolongation due à une période d'interdiction; ii) dans le cas des DAR et des DNR, le dernier jour de la période de restriction à leur égard. En cas d'avancement ou de prolongation, le conseil n'est aucunement tenu d'avancer ou de reporter la date d'exercice d'une option d'achat d'actions ou de validité d'un DAR ou d'un DNR à l'égard d'un autre participant.

Modifications exigeant l'approbation des actionnaires

Le régime global d'intéressement prévoit que le conseil doit obtenir l'approbation des actionnaires en vue d'apporter les modifications suivantes :

- i) augmenter le nombre maximal d'actions pouvant être émises aux termes du régime global d'intéressement, sauf dans le cas d'un rajustement prévu aux termes du régime global d'intéressement;
- ii) augmenter le nombre d'actions pouvant être émises à des initiés ou à un participant aux termes du régime global d'intéressement, sauf dans le cas d'un rajustement prévu aux termes du régime global d'intéressement;
- iii) permettre aux administrateurs non-salariés de la Société d'être admissibles à l'attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre du régime global d'intéressement;
- iv) permettre que toute attribution octroyée dans le cadre du régime global d'intéressement soit transférable ou cessible autrement que par testament ou conformément aux lois de succession;
- v) réduire le prix d'exercice d'une option d'achat d'actions après son attribution à un participant, ou annuler une option d'achat d'actions attribuée à un participant et la remplacer par une nouvelle option d'achat d'actions à un prix d'exercice réduit, sauf dans le cas d'un rajustement prévu aux termes du régime global d'intéressement;
- vi) prolonger la durée d'une option d'achat d'actions au-delà de la date d'expiration initiale, sauf si la prolongation est due à une période d'interdiction;

vii) ajouter toute forme d'assistance financière ou toute modification à toute disposition d'assistance financière dans le régime global d'intéressement qui soit plus favorable aux participants;

viii) modifier des dispositions des dispositions de modification du régime global d'intéressement.

#### Changement de contrôle

Dans le contexte d'un changement de contrôle, toutes les attributions octroyées à un participant sont converties en attributions de remplacement ou remplacées par de telles attributions dans la mesure du possible; les options d'achat d'actions, les DAR et les DNR qui ne font pas l'objet de cette conversion ou de ce remplacement sont acquis et, dans le cas des options d'achat d'actions, peuvent être exercées intégralement juste avant la réalisation de l'opération constituant le changement de contrôle.

En cas de disponibilité d'attributions de remplacement et de cessation d'emploi sans motif valable ou démission avec motif valable d'un participant dans les vingt-quatre (24) mois civils suivant un changement de contrôle, toutes les attributions de remplacement en circulation ne pouvant pas encore être exercées sont acquises, et les attributions de remplacement résultant de la conversion d'options d'achat d'actions peuvent être exercées intégralement à la date de cessation d'emploi ou de démission. Les attributions de remplacement résultant de la conversion de DAR et de DNR sont réglées au plus vite après l'acquisition. Les attributions de remplacement résultant de la conversion d'options d'achat d'actions peuvent être exercées jusqu'à la première des dates suivantes : i) un (1) an après la cessation d'emploi ou la démission; ii) la date d'expiration initiale des options d'achat d'actions, après quoi toutes ces attributions de remplacement expireront.

Un changement de contrôle désigne i) une circonstance ou un événement dans lequel une personne, un allié de celle-ci, une personne agissant de concert avec celle-ci ou une combinaison de ces personnes, acquiert la propriété véritable ou exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement (au moyen d'un achat, d'une émission ou d'un échange d'actions ou d'autres titres comportant droit de vote, d'une restructuration, d'une fusion, d'un regroupement d'entreprises ou d'une autre opération ou série d'opérations ayant un effet similaire, ou d'un plan d'arrangement relatif à ce qui précède), sauf si cela implique uniquement la Société et une ou plusieurs de ses filiales, de la majorité des actions ou des autres titres comportant droit de vote de la Société, de toute société remplaçante ou issue de la fusion ou d'une autre personne; ii) la vente ou toute autre disposition à une personne, autre qu'à une filiale de la Société, de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société; iii) la liquidation ou la dissolution de la Société; ou iv) si, en raison de ce qui suit : A) une élection contestée d'administrateurs; B) une restructuration, une fusion, un regroupement d'entreprises ou une autre opération ou série d'opérations impliquant la Société ou l'une de ses filiales et une autre société ou entité, les candidats nommés dans la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société aux fins de leur élection au conseil d'administration ne constituent plus la majorité des membres du conseil d'administration.

#### Ajustements

En cas de fractionnement, de regroupement, de reclassement, de restructuration ou de modification touchant les actions, ou de fusion ou de regroupement de la Société avec une autre société, ou de distribution d'espèces, de titres de créance ou d'autres éléments d'actif à tous les porteurs de titres hors du cours normal des activités, ou de toute opération ou modification ayant un effet similaire, le conseil doit, à son entière discrétion et sous réserve de l'approbation requise d'une bourse de valeurs, déterminer les rajustements ou les substitutions appropriés au vu des circonstances afin de préserver les droits économiques des participants à l'égard des attributions aux termes du régime global d'intéressement, notamment les rajustements du prix d'exercice, les rajustements du nombre d'actions dont un participant peut prétendre à l'exercice ou au règlement, les rajustements qui permettent l'exercice immédiat des attributions en circulation ne pouvant être exercées autrement, ou les rajustements du nombre ou du type d'actions pouvant être émises.



Un CAE.  
Des possibilités infinies.

[cae.com](http://cae.com)

**CAE**